★ TRENTE-DEUXIÈME ANNÉE — N° 9420 — 40 PAGES — MERCREDI 30 AVRIL 1975

Trois mille détenus vont bénéficier d'un régime pénitentiaire plus libéral

LIRE PAGE 8 l'article de PHILIPPE BOUCHER



Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : Jacques Fauvet

1,20 F

Algérie, 1 DA ; Maroc, 1,30 dir ; Tunisie, 100 m. ; Allemagne, 1 DM ; Autriche, 8 sch. ; Belgique, 10 fr. ; Canada, 60 c. cts ; Danemark, 2,75 kr. ; Espagne, 20 pes. ; Grande-Bretagne, 14 p. ; Grèce, 15 dr. ; Iran, 45 ris. ; Italie, 250 L ; Liban, 125 p. ; Luxembourg, 10 fr. ; Norvège, 2,80 kr. ; Pays-Bas, 0,85 fl. ; Portugal, 11 esc. ; Suède, 2 kr. ; Suisse, 0,90 fr. ; U.S.A., 65 cts ; Yougoslavie, 8 n. din.

Tarif des abonnements page 12

5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. 4207-23 Paris
Télex Paris n° 65572
Tél. : 770-91-29

• Le G.R.P. est décidé à remporter une victoire militaire à Saigon
• Les Américains ferment leur ambassade au Vietnam du Sud et évacuent leurs derniers ressortissants par hélicoptère

La fin d'une époque

C'est bien la fin d'une époque en Indochine, et quelle époque ! Il y a moins de deux semaines, M. Dean, ambassadeur des Etats-Unis au Cambodge quittait Phnom-Penh par hélicoptère, son drapeau sous le bras. Aujourd'hui, M. Martin, le représentant de Washington à Saigon, ferme une chancellerie qui aura joué un rôle capital dans l'histoire du pays.

Son protégé, le président Thieu, une fois parti pour l'exil, le protecteur a vu s'écrouler une stratégie vieille de plus de deux décennies. Ce qu'un corps expéditionnaire américain, fort de plus de cinq cent cinquante mille hommes, n'avait pu réaliser, la « vietnamisation » n'a pu le faire. Les opérations massives, les raids aériens, les millions de tonnes d'obus et de bombes, les campagnes de « pacification », les sommes fabuleuses déversées sur la société du Sud pour la maintenir dans l'orbite occidentale, l'extension de la guerre au Nord, au Laos, au Cambodge, n'ont pu venir à bout de la révolution et du nationalisme vietnamiens.

La résistance politique et militaire du G.R.P. et des Vietnamiens du Nord a déjoué tous les plans américains. De manière plus diffuse mais à terme tout aussi importante, la masse vietnamienne, qui n'a pas pris fait et cause pour l'action révolutionnaire, a rejeté la « greffe culturelle » étrangère.

Cette page sanglante étant tournée, une autre s'ouvre dans des conditions délicates. Car il n'est plus question de transition à Saigon. La démission du général Thieu avait été accueillie avec la plus grande prudence à Hanoï, qui ne l'avait pas fêtée : de nouveaux « complots » ne se tramaient-ils pas ? Le G.R.P. parlait encore de la nécessité de former à Saigon une équipe gouvernementale qui n'aurait aucun lien avec les Américains et avec l'ancien régime.

Une précieuse semaine a alors été perdue par les tergiversations d'hommes politiques d'un autre âge, qui eussent fait les délices d'un congrès radical à Toulouse, alors que plus de cent mille soldats communistes investissaient Saigon. La longueur de l'intermède Huong, les réunions à la fois tragiques et comiques du Parlement, ont finalement poussé le G.R.P. à franchir le Rubicon : dans son communiqué de samedi, il n'était plus question d'un gouvernement de la troisième force, mais du ralliement à la cause du « peuple » de cette composante désarmée ; « la machine de guerre et l'administration saigonnaises » devaient être « abolies », et tout contact devait être rompu avec Washington.

Le général Minh est arrivé trop tard. Aujourd'hui, les communistes sont à même de dicter leur solution, sans compromis. Après trente ans de combats, ils ont accompli cette prophétie que le général Giap avançait dans une interview au « Monde », en décembre 1966, au plus fort de l'engagement américain : « Nous vaincrons politiquement et militairement. »

La présence du général Minh au pouvoir — si pouvoir il y a — peut encore éviter des drames, d'inutiles effusions de sang. Mais la seule issue pour les forces de la troisième composante est désormais la collaboration avec le G.R.P. au sein d'un système qui sera dominé par les communistes.

Sans doute une minorité de la population saigonnaise, celle qui s'est le plus engagée du côté des Américains, va-t-elle devoir rendre des comptes aux nouveaux dirigeants. Les guerres, surtout les guerres révolutionnaires, se terminent toujours par des épurations. Aussi bien l'ultime devoir des Américains est-il de mettre un certain nombre de leurs protégés à l'abri. Les autres, la grande masse, ne vivront peut-être pas sous le régime de leur rêve. Mais ils connaîtront enfin la paix.

Les étrangers regroupés à Phnom-Penh seraient expulsés du Cambodge

La situation évolue d'heure en heure au Vienam du Sud, où les forces communistes paraissent décidées à livrer la bataille de Saigon si le général Minh n'offre pas la reddition de ses troupes. La base de Bien-Hoa, immédiatement au nord de la capitale, serait tombée aux mains des révolutionnaires. Le G.R.P. affirme avoir totalement « libéré » *les provinces de Phuoc-Tuy et de Bien-Hoa et* « complètement enfoncé les lignes de défense de l'armée fantoche à l'est de la capitale ». *Le port de Vung-Tau a été attaqué mardi.*

Saigon n'est pratiquement plus défendue : la 18e division est « très éprouvée » *et la 7e division est bloquée dans le Delta. Des roquettes tombent sur la ville ; l'aéroport de Tan-Son-Nhut est pris sous le feu des Vietnamiens du Nord.* « Saigon vit ses dernières heures. Jetez immédiatement vos armes ! », *a déclaré la radio du G.R.P. à l'adresse des soldats saigonnais.*

Le G.R.P. et Hanoï ne se sont donc pas satisfaits de l'arrivée au pouvoir du général Minh et de son offre de cessez-le-feu. Mardi, le vice-président Huyen a déclaré que son gouvernement est prêt « à entamer des pourparlers dans l'esprit de la déclaration du G.R.P. du 26 avril *(qui demandait l'*« abolition » *de l'armée et de l'administration saigonnaises)* et de la politique définie par le général Minh le 28 avril ». *Il a ajouté qu'une délégation à la conférence de La Celle-Saint-Cloud serait nommée à cet effet. Il paraît bien tard pour entamer de telles discussions en France. Mais la prise en considération par Saigon du communiqué de samedi du G.R.P. laisse à penser que les dirigeants n'ont guère d'illusions au sujet de leur avenir.*

La nouvelle équipe a déjà accédé à une demande des révolutionnaires. Lundi soir, le général Minh a demandé la fermeture de l'ambassade des Etats-Unis et le départ des « attachés militaires » américains. Washington a immédiatement accepté et, mardi matin, une flottille d'hélicoptères a évacué du Vietnam du Sud tous les ressortissants américains — à l'exception de quelques journalistes — et un certain nombre de personnalités vietnamiennes « amies ». Des batteries communistes et des soldats de Saigon ont, sans les atteindre, ouvert le feu presque simultanément sur des hélicoptères et des Phantom assurant la protection de l'évacuation. Une foule de réfugiés a déferlé vers le centre de Saigon.

● *AU CAMBODGE, les Khmers rouges ont décidé de libérer les quelque huit cents personnes réfugiées à l'ambassade de France à Phnom-Penh. Mais on ignorait, mardi matin, dans quelles conditions ces personnes, dont, pour certaines, l'état de santé inspirerait de l'inquiétude, seront évacuées.*

Mardi en fin de matinée, la délégation du GRUNC à Paris a indiqué que « les missions diplomatiques et consulaires accréditées auprès du régime traître de Phnom-Penh ne sont pas admises à faire valoir auprès du GRUNC le bénéfice des privilèges et immunités reconnus par les usages et conventions en matière diplomatique ».

D'autre part, le congrès national extraordinaire qui s'est réuni à la fin de la semaine dernière à Phnom-Penh, sous la présidence de M. Khieu Samphan, vice-premier ministre et ministre de la défense, a réaffirmé le rôle du prince Sihanouk comme chef de l'Etat. Les dirigeants de Phnom-Penh ont invité le prince à regagner son pays.

Créer la panique pour accélérer le dénouement

De notre envoyé spécial JEAN DE LA GUÉRIVIÈRE

Saigon. — A l'avant des vastes limousines qui se présentaient encore à l'ambassade américaine ce mardi 29 avril à 11 heures, les chauffeurs portaient un gilet pare-balles, mais ils n'avaient pas omis de mettre leur casquette blanche. A défaut de montrer elles-mêmes un peu de dignité, les « personnalités » vietnamiennes inscrites sur les dernières listes d'évacuation exigent de la tenue. Que pensent les serviteurs qui, après avoir déposé les maîtres au pied de l'hélicoptère, regagnent les quartiers populaires entre les explosions de roquettes ? Rien peut-être. les Saigonnais rentrent la tête dans les épaules.

A 4 heures du matin, la population a entendu la réponse du G.R.P. aux propositions du général Minh : une pluie de roquettes s'est abattue sur la ville, l'aéroport de Tan-Son-Nhut, au moins dans sa partie militaire, a été attaqué au gros calibre. Dans le ciel, bombardiers et hélicoptères formaient un ballet aérien que perturbait la chute d'un appareil atteint par une fusée.

Tous les Saigonnais n'avaient pas une vue d'ensemble des combats, comme les journalistes installés au restaurant panoramique de l'Hôtel Caravelle, mais ils savaient que la guerre, qui avait épargné le plus souvent la capitale pendant trente ans de conflit, était là.

La longue nuit de Saigon a commencé en fait dans la soirée de lundi, avec la grotesque « fantasia » qui a suivi le discours du nouveau chef de l'Etat. Quand les armes se sont mises à crépiter dans cette ville, au-dessus de laquelle venait d'éclater un violent orage, la population, à plat ventre dans les caniveaux ou accroupie dans les porches, n'envisageait que deux hypothèses.

(Lire la suite page 5.)

La marge de manœuvre du général Minh se réduit d'heure en heure

Le retour du général Minh sur la scène politique est « *intervenu trop tard* » et « *les forces révolutionnaires sont décidées à aller jusqu'au bout* » : tel est l'avis des milieux autorisés nord-vietnamiens recueillis par le bureau de l'A.F.P. à Hanoï. Les mêmes milieux indiquent que certains cercles politiques saigonnais, embrouillés dans une situation militaire sans issue, n'ont pas su répondre aux demandes formulées par le G.R.P. d'un démantèlement de l'administration et de l'armée mises en place par les Américains et le régime Thieu.

Vendredi, à Da-Nang, Me Nguyen Huu Tho, président du F.N.L., laissait encore entrevoir une solution politique.

(Lire la suite page 4.)

Des bourgeois de Calais à « Section spéciale »

L'ÉVOCATION DU PASSÉ

par ALFRED GROSSER

Sur nos écrans, un film de qualité, *Section spéciale*, évoque le comportement scandaleux, en 1941, d'hommes politiques et de magistrats. Avec un réel souci d'équilibre et d'honnêteté.

Mais la présentation, face à un public non prévenu, est-elle vraiment équilibrée dès lors qu'on se limite à l'épisode choisi et que, à propos de cette affaire, on se contente de dire que les magistrats coupables ont été fort peu punis ? En effet, Pierre Pucheu sera condamné à mort et exécuté à la suite d'un procès pas très glorieux non plus, au cours duquel l'accusé peut demander au président : « *N'avez-vous pas prêté serment au maréchal ?* » « *Serment nul,* répond simplement le juge, *parce qu'exigé par la violence !* » (1). Et la violation si choquante du principe de non-rétroactivité des lois elle sera pratiquée au grand jour à la libération, puisque la grande ordonnance prévoyant les interdictions professionnelles et autres sanctions :

> Le système de l'indignité nationale ne trouve pas sa place sur le terrain de l'ordre pénal proprement dit, il s'introduit délibérément sur celui de la justice politique où le législateur retrouve son entière liberté et plus particulièrement celle de tirer à tous moments les conséquences de droit que comporte un état de fait (2).

(Lire la suite page 15.)

(1) Cité dans Robert Aron, *Histoire de l'épuration*, tome I, 1967, Fayard, p. 215.

(2) Texte parmi d'autres dans le chapitre « Le crime et la mémoire » de A. Grosser, *Au nom de quoi ? Fondements d'une morale politique*. Le Seuil, 1969.

La visite de M. Allon

Les thèses de Paris et de Jérusalem sur le Proche-Orient restent divergentes

L'auteur de l'attentat de Johannesburg est israélien

Après une visite au mémorial juif, une réception à l'Hôtel de Ville et un entretien avec M. Chirac, M. Ygal Allon, vice-premier ministre et ministre des affaires étrangères d'Israël, devait s'entretenir dans l'après-midi avec M. Giscard d'Estaing.

Lundi, la journée du ministre israélien avait été consacrée à deux entretiens avec son collègue français, M. Sauvagnargues. Ce dernier a donné dans la soirée, en l'honneur de son hôte, un dîner auquel assistaient notamment Mme Simone Veil, ministre de la santé, MM. Michel Durafour, ministre du travail, et Couve de Murville, ancien premier ministre. Les discours prononcés à cette occasion *(lire page 6)* ont fait apparaître que les thèses françaises et israéliennes restent largement divergentes, M. Sauvagnargues plaidant pour un règlement d'ensemble du conflit au Proche-Orient, M. Allon regrettant, pour sa part, l'attitude adoptée par la France envers Israël depuis 1967. Le ministre israélien a aussi déclaré que l'échec de la dernière mission de M. Kissinger au Proche-Orient ne met pas « *un point final aux chances d'un nouvel accord intérimaire avec l'Egypte* ».

La première journée du séjour de M. Allon avait été assombrie par l'attentat contre le consulat général d'Israël à Johannesburg, et le ministre israélien avait commencé son discours de lundi soir en déclarant : « *La civilisation ne met pas fin au terrorisme, c'est le terrorisme qui met fin à la civilisation.* »

Cependant, contrairement à ce qui avait été d'abord annoncé de source israélienne, l'attentat n'était pas l'œuvre d'un groupe de fedayin, mais d'un employé israélien du consulat, agissant seul, et qui s'est rendu aux autorités dans la nuit de lundi à mardi. L'attentat a fait deux morts et une trentaine de blessés. Mardi, M. Allon a déclaré : « *C'est une tragédie, probablement l'acte d'un homme déséquilibré.* »

« LE MIROIR » D'ANDRÉ TARKOVSKI

Un « Amarcord » soviétique

Le dernier film d'André Tarkovski, « le Miroir » (Zerkalo) n'aura pas, comme « André Roublev », attendu cinq années pour sortir sur les écrans soviétiques... Réalisé en 1974, donné en « première », en décembre dernier, devant les professionnels de la Maison des cinéastes, il vient en effet de sortir à Moscou, après quelques projections à Tallinn et à Leningrad en présence du réalisateur.

Une bien modeste sortie, presque à la sauvette, sans affiche, sans avant-première dans la presse ou la télévision, sans quelconque publicité, dans trois cinémas de quartier. Une sortie pour films de « seconde catégorie »... mais une sortie tout de même qui permet aux amateurs de se presser dans les trois salles où se joue « le Miroir ».

André Tarkovski est peut-être plus célèbre à l'étranger que dans son pays, car tous ses films ont reçu des récompenses internationales dans les festivals d'Occident : Lion d'or pour « l'Enfance d'Ivan » à Venise (1962), prix à Cannes pour « André Roublev » (1969) et « Solaris » (1972). Il est cependant unanimement admiré comme un grand cinéaste, dont la rigueur et l'intelligence imposent le respect même à ceux qui ne partagent pas ses vues esthétiques. Mais ses films ne répondent sans doute pas suffisamment aux directives du comité central du P.C.U.S., qui recommande aux cinéastes d'« améliorer la tenue idéologique et artistique des films, de mieux rendre les traditions révolutionnaires, de renforcer le rôle de la cinématographie dans l'éducation communiste, dans la vie spirituelle de la société. (...) »

NICOLE ZAND.

(Lire la suite page 15.)

AU JOUR LE JOUR

Un monstre familier

Il y a quelques mois encore, la crise économique s'annonçait comme une de ces grandes peurs de fin de millénaire qui égarent les hommes. A l'Olympe de nos monstres modernes, il y avait déjà la bombe atomique, qui maintient une demi-paix par la terreur. Il allait y avoir quelque chose d'autre, que nous ne connaissions pas et qui nous effrayait d'avance.

En fin de compte, pour le salarié de base, le nouveau monstre était un monstre familier : pour lui, il y a longtemps déjà que le coût de la vie progresse plus vite que la grille des salaires.

La seule différence, c'est que nos responsables s'en tirent en disant qu'ils n'y peuvent pas grand-chose.

BERNARD CHAPUIS.

EUROPE

Irlande du Nord

L'ÉLECTION DE LA « CONVENTION CONSTITUTIONNELLE »

Le maintien du cessez-le-feu en Ulster fait naître un timide espoir de règlement

Belfast. — Le jeudi 1er mai — près de sept ans après le début des troubles. — les Irlandais du Nord doivent élire les soixante-dix-huit membres de la Convention constitutionnelle qui sera chargée de définir une nouvelle forme de gouvernement pour la province. C'est la première fois que la responsabilité de l'Ulster est ainsi officiellement remise par Londres aux mains de ses représentants. La décision avait été prise l'année dernière, peu après la grève générale protestante qui provoqua, à la fin de mai, la chute du premier exécutif interconfessionnel mis sur pied en Irlande du Nord.

La nouvelle Convention se contentera, en fait, de faire des recommandations au gouvernement britannique. Recommandations qui, selon M. Wilson, devront en tout cas prévoir un partage du pouvoir entre les communautés catholique et protestante.

Plus de cent soixante candidats briguent les suffrages d'un million d'électeurs dans douze circonscriptions. La consultation aura lieu, comme les élections municipales et provinciales de 1973, à la représentation proportionnelle modifiée.

Les trois partis loyalistes (protestants), qui furent à l'origine de la grève de mai dernier — les unionistes officiels (M. Harry West), les unionistes démocratiques (pasteur Paisley) et le parti Vanguard (M. William Craig), — présentent le plus grand nombre de candidats : plus de soixante ; le parti travailliste social démocrate (S.D.L.P., catholique modéré) en présente trente ; le Parti de l'alliance (interconfessionnel), vingt-quatre ; le parti unioniste d'Irlande du Nord (protestant modéré), vingt et un ; le parti travailliste d'Irlande du Nord, six ; les clubs républicains (proches du Sinn Fein officiel), branche politique de l'IRA, de tendance marxiste), dix-huit. Le Sinn Fein provisoire, légalement reconnu dès l'été dernier, a résolu de boycotter la consultation.

De notre envoyée spéciale

Ce sera, jeudi, la sixième fois depuis deux ans que les Irlandais du Nord se rendront aux urnes. Malgré l'immense lassitude et le scepticisme généralisé qui règne dans la province, malgré le spectacle trop familier des patrouilles militaires aux aguets, des maisons en ruine, des vitrines de magasins éclatées, un élément nouveau est intervenu qui a ranimé l'intérêt des blasés : le cessez-le-feu que l'IRA provisoire maintient envers et contre tout depuis près de trois mois.

Commencée le 23 décembre, peu avant Noël, la trêve a été interrompue le 6 janvier et rétablie le 10 février. Elle dure toujours.

Drôle de trêve en vérité ! Car il y a soixante-huit morts et plus de de quatre cents blessés du début du premier cessez-le-feu jusqu'au 26 avril. Mais la majorité des victimes sont dues, sans doute, aux règlements de comptes entre factions paramilitaires des deux communautés. Deux policiers et deux soldats seulement ont été tués pendant cette période, alors que, d'ordinaire, les représentants de l'ordre étaient les cibles préférées des *« provos »*.

Pourquoi cette trêve, d'autant que l'aile politique des *« provos »*, le Sinn Fein, refuse de présenter des candidats aux élections de jeudi et demande à ses partisans de boycotter les urnes ?

Pour les loyalistes, il s'agit d'une simple ruse de guerre qui va permettre aux provisoires de regrouper leurs forces éprouvées par de nombreux et fructueux coups de filet des représentants de l'ordre. Pour les modérés, les *« provos »* craignent d'être lâchés par une population écœurée de violence.

« Une vendetta chaotique »

Quoi qu'il en soit, le secrétaire d'État britannique à l'Irlande du Nord, M. Merlyn Ress, a décidé de jouer le jeu. Depuis la trêve, la présence des troupes britanniques est infiniment plus discrète dans les rues de Belfast et plus de deux cents personnes — presque toutes catholiques — qui étaient détenues sans jugement à la prison de Maze, l'ancien camp de Long Kesh, ont été relâchées. Le lundi soir 28 avril, dans un spectaculaire geste pré-électoral, les autorités ont libéré les huit dernières femmes détenues sans jugement à Maze.

Malheureusement, ces manifestations de bonne volonté ne changent rien à un fait nouveau et tragique : la naissance de ce que le *Sunday Times* a baptisé *« une vendetta chaotique »* au sein des organisations para militaires catholiques et protestantes.

On connaissait déjà la *« guerre des gangs »* que se livrent depuis des mois les deux principales organisations protestantes : l'Association pour la défense de l'Ulster (U.D.A.) et la Force des volontaires de l'Ulster (U.V.F.), guérilla dans laquelle le « racket » des pubs joue un rôle important.

Mais l'IRA elle-même connaît une nouvelle vague de scissionnisme. Les « officiels », dont les « provisoires » s'étaient séparés en 1972 parce qu'ils ne voulaient pas de trêve, ont donné naissance à leur tour, il y a quelques semaines, à un parti irlandais républicain socialiste. De tendance trotskiste à ses débuts, sous l'impulsion de Mme Bernadette McAliskey (Devlin), il paraît maintenant glisser vers le terrorisme pur.

Tandis qu'on relâchait les dernières femmes détenues à Maze, lundi après-midi, à 3 heures, l'un des chefs de l'IRA officielle de Belfast, Beilly McMillan, était froidement abattu sur Falls Road, alors qu'il sortait d'un magasin d'ameublement en compagnie de sa jeune femme qu'il avait épousée il y a deux mois. Nous passions en taxi sur les lieux quelques instants après. Le chauffeur stoppa soudain, chargea rapidement un homme qui lui avait fait un signe et qui, gestes à l'appui, entreprit de lui raconter l'attentat. Chauffeur et inconnu échangèrent force sourires de connivence comme s'il s'agissait d'une bonne plaisanterie...

A qui faut-il imputer cet assassinat qui risque d'avoir de graves répercussions ? Un catholique modéré auquel nous posions la question un peu plus tard nous rétorqua sévèrement : *« Il n'y a pas de protestants qui se risquent sur Falls Road à 3 heures de l'après-midi ! »*

On a compté, ces derniers mois, une bonne vingtaine de prétendues organisations para-militaires revendiquant tel ou tel attentat, sept catholiques et treize protestantes ; la destruction par explosif d'un pub a récemment été revendiquée par trois organisations différentes...

Sur un fond de violence renaissante, une question se pose : Quelles chances a cette nouvelle *« Convention »* d'ouvrir réellement la voie à un règlement pacifique en Ulster ? A première vue, aucune. Les trois formations loyalistes qui ont toutes les chances d'obtenir une majorité de suffrages ont d'ores et déjà annoncé qu'elles étaient hostiles à tout partage du pouvoir avec les catholiques. Sauf au niveau des commissions qui auraient pour tâche de régler des problèmes sociaux ou économiques.

A l'autre bout de l'échiquier politique, le Sinn Fein provisoire a été catégorique : il refuse de coopérer à toute entreprise *« dictée par Londres »*, et ne mettant pas en cause les neuf comtés historiques d'Ulster (trois d'entre eux appartiennent aujourd'hui à la République d'Irlande).

Une population épuisée

Entre ces deux extrémismes un « marais » est composé d'hommes et de femmes de bonne volonté, mais surtout d'une population qui n'en peut plus. Tous les témoignages s'accordent pour décrire la frénésie de bonheur qui s'était emparé des habitants de Belfast pendant la miraculeuse trêve de Noël : magasins bondés, cafés et restaurants qui ne désemplissaient pas, joie de vivre éclatant à tous les coins de rue. Tout cela pèse peu sans doute en face des dures réalités politiques. Mais rien n'est négligé, estiment les gens de bonne volonté, pour éviter un retour aux affrontements sanglants de 1970 et 1971. Personne ne veut désespérer encore. On s'accroche pathétiquement à des détails : la nouvelle salle de séance du Stormont (le Parlement) a la forme d'un fer à cheval plus propice a une assemblée multipartis que la précédente où, comme aux Communes, le parti au pouvoir et l'opposition se faisaient face ; coopération qui s'est instaurée entre les *« provos »* et les autorités britanniques dans les sept *« incidents centers »* de la province où sont contrôlés, depuis le cessez-le-feu, les rapports d'attentats qui risquent de mettre la trêve en danger. Des rumeurs aussi : les loyalistes savent qu'ils ne seraient plus suivis s'ils voulaient recommencer la grève qui leur a si bien réussi l'année dernière...

Il n'en reste pas moins qu'à la veille d'une nouvelle consultation électorale, l'Irlande du Nord continue à souffrir de sa maladie endémique : des cadres politiques mal formés à la vie parlementaire, plus tribuns que stratèges, fâcheusement enclins à la démagogie et trop souvent dépourvus du plus élémentaire sens des responsabilités.

Après la politique de conciliation menée tambour battant en 1973 par M. William Whitelaw, le secrétaire d'État à l'Irlande du Nord du gouvernement conservateur, celle de M. Merlyn Ress, le ministre de M. Wilson, paraît terne et hésitante, même si on estime que la prudence est aujourd'hui de mise.

Mais aux partis de l'alliance, où on a toujours cultivé un optimisme froid et entêté, on s'obstine : *« Les protestants et les catholiques sont condamnés à vivre et à travailler ensemble, ici. Cela prendra peut-être encore vingt-cinq ans, mais il faudra bien y arriver. »*

NICOLE BERNHEIM.

● *Le prochain Conseil européen* réunissant les chefs de gouvernement des neuf pays de la Communauté économique européenne (C.E.E.) aura lieu a Bruxelles, les 16 et 17 juillet, sous la présidence du représentant de l'Italie. C'est en effet l'Italie qui assurera la présidence de la Coummunauté au cours du deuxième semestre 1975.

● *L'association France - R.D.A.* (5 *bis*, bd Bne-Nouvelle, Paris-2e) a réuni son congrès samedi 26 et dimanche 27 avril, à Amiens, en présence de M. Ernst Scholtz, ambassadeur de la République démocratique allemande à Paris. Le congrès a approuvé une motion qui affirme notamment : *« L'intérêt de la France et de la paix est que le gouvernement français décide en toute indépendance, en fonction des intérêts de la détente, des intérêts des Français, l'élimination de toute discrimination à l'encontre de la R.D.A. »* — (Corresp.)

Portugal

Le général Otelo et le camarade Alvaro

De nos envoyés spéciaux

Lisbonne. — Il avait troqué l'hélicoptère, son moyen de transport favori, pour une très classique limousine à quatre roues. Mais il a, comme d'habitude, plus encore peut-être, attiré le grand public.

Le général Otelo Saraiva de Carvalho, commandant adjoint du Copcon (commandement opérationnel du continent) — véritable force de frappe anticomplot de l'armée portugaise, — a répondu, le lundi 28 avril, aux questions des journalistes, dans un amphithéâtre bondé du centre de presse.

Blouson de cuir, mains sur les hanches du baroudeur, mais aussi les joues rondes, la mâchoire discrète, les traits doux, les cheveux prématurément blanchis et soigneusement lissés : « cerveau militaire » du 25 avril, le général a pensé, mis au point et réalisé avec minutie l'opération qui devait mettre fin, en moins de quarante-huit heures, à quarante-huit années de dictature fasciste. De quoi gagner une solide réputation.

Il est, de fait, l'un des hommes les plus populaires du nouveau régime. Pour l'homme de la rue, le général c'est « Otelo ».

Il a son franc-parler et aime à en user. En abuser, estiment parfois certains de ses pairs, souvent gênés par ses « écarts ». On ne l'avait plus entendu depuis le 11 mars, quand, sans grand souci des usages diplomatiques, il avait aimablement prévenu l'ambassadeur des États-Unis, M. Franck Carlucci, qu'il *« ne pouvait plus garantir sa sécurité physique »*. Audacieuse façon de mettre les pieds dans le plat. Depuis, Otelo s'était tu, laissant à d'autres le soin de réparer la « gaffe ».

Mais il n'a pas hésité, lundi, à expliquer son geste. Puisqu'on le lui demandait, il allait dire *« toute la vérité »* : « *Il faut*, dit-il, *faire la différence entre ce que pense le peuple portugais et ce qu'on considère au niveau gouvernemental comme diplomatiquement juste. Le peuple n'est pas dans les secrets d'État et le gouvernement doit souvent se conduire autrement que le peuple le voudrait.* » Lui, Otelo, *« n'a fait qu'interpréter la volonté populaire qui réagissait aux informations des journaux présentant l'ambassadeur comme un agent de la C.I.A. »*. Mais, ajoute-t-il, *« monsieur l'ambassadeur n'est pas soumis à l'opinion du peuple portugais et notre gouvernement a donné son aval à son maintien à Lisbonne »*. Affaire classée.

Exaltant au passage *« l'orgueil d'être Portugais »*, le général reprend des thèmes qui se trouvent aujourd'hui au premier rang des préoccupations des hommes du M.F.A.

« Le peuple doit se préparer à d'énormes sacrifices pour résister au sabotage économique venu de l'extérieur et de l'intérieur du pays. » Reconnaissant l'influence qu'exerce encore le capital étranger dans l'économie portugaise, il refuse *« n'importe quel type de colonisation »* et se prête, après d'autres, à une *« profession de foi »* non alignée : *« Nous lutterons toujours pour conquérir une véritable indépendance nationale face aux deux blocs, celui de l'Ouest comme celui de l'Est. »*

Prié de commenter les résultats des élections à l'Assemblée constituante, le général retrouve aisance et franchise de ton. Fallait-il être *« nécessairement stupide »* pour voter à droite, en faveur du Centre démocratique et social ?

« L'électorat portugais des zones de l'intérieur, répond-il, *est politiquement peu éclairé... mais*, s'empresse-t-il d'ajouter, *il est sûr que quelques cerveaux ont voté C.D.S., comme par exemple le professeur Freitas do Amaral* (président du parti), *homme fort intelligent »*, ou même le général Galvao de Melo ... *« qui n'est pas si stupide qu'il paraît... »*

La victoire des socialistes ? Le M.F.A. y a bien contribué : *« Dans les campagnes*, explique le chef adjoint du Copcon, *les équipes de dynamisation culturelle n'utilisent jamais le mot communisme car nous sommes conscients de l'anticommunisme féroce qui existe et de l'utilisation réactionnaire qui serait alors faite de nos intentions.*

» Nous nous sommes donc bornés à parler de socialisme. Les élections venues, le peuple a voté pour le parti qui porte le même nom. » Faut-il s'en plaindre ? *« Après tout, depuis les élections, une certaine tranquillité règne chez nos amis yankees. La présence au gouvernement du docteur Cunhal ne devrait pas changer leur attitude. »* Mécontent, Otelo se reprend : *« Il ne fallait pas dire docteur Cunhal, mais bien plutôt « camarade Alvaro ».*

DOMINIQUE POUCHIN et JOSÉ REBELO.

LES ÉLECTIONS DU 25 AVRIL SONT UNE « IMMENSE DÉFAITE » POUR LE PARTI COMMUNISTE déclare M. Mario Soares

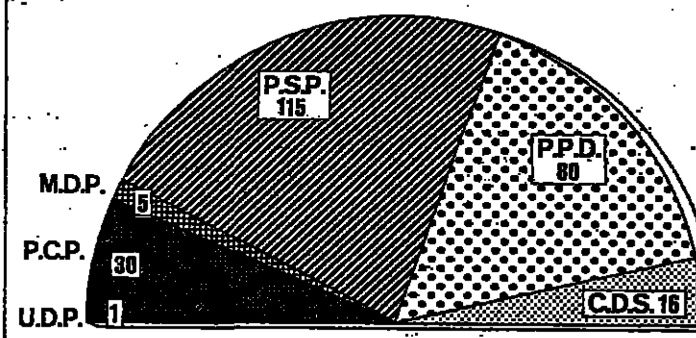
Lisbonne *(Reuter)*. — La victoire du parti socialiste aux élections du 25 avril est une « immense défaite » pour le parti communiste, a déclaré, le lundi 28 avril, au journal *A Capital*, M. Mario Soares, secrétaire général du parti socialiste.

M. Soares accuse, d'autre part, le parti de M. Alvaro Cunhal de se vanter, *« d'adopter une attitude de domination envers les travailleurs »*, et de tenter d'instaurer le *« centralisme sans la démocratie »*.

Le parti socialiste est *« le plus grand parti de la classe ouvrière »*, et les communistes ont obtenu des résultats bien inférieurs à ceux de leurs camarades d'Italie et de France, dit-il.

« Si nous considérons les positions qu'occupe le parti communiste, par exemple, dans les media et l'appareil de l'État, ou les méthodes utilisées par sa propagande, couvrant les murs des villes avec dix fois plus d'affiches que les socialistes, et si nous réfléchissons qu'ils ont obtenu quatre fois moins de voix que les socialistes, nous devons nous dire que quelque chose est allé mal, très mal, pour le parti communiste », ajoute M. Soares.

L'Assemblée constituante



U.D.P. Union démocratique populaire (marxiste-léniniste)
P.C.P. Parti communiste portugais
M.D.P. Mouvement démocratique portugais
P.S.P. Parti socialiste portugais
P.P.D. Parti populaire démocratique
C.D.S. Centre démocratique et social

Nouvelles réactions

● M. FRANÇOIS MITTERRAND s'est *« réjoui de la progression rapide des socialistes portugais »*, à son arrivée de Moscou, le lundi 28 avril. *« Le Mouvement des forces armées*, a-t-il ajouté, *est un élément indispensable pour la vie politique du Portugal. Le suffrage universel s'est exprimé. Les Portugais ont choisi des voies démocratiques et, à l'intérieur de la gauche portugaise, un parti socialiste largement en avance. Je vois là les meilleurs facteur pour l'avenir du Portugal. »*

● LE BUREAU NATIONAL DU P.S.U. déclare : *« Le succès du parti socialiste est ambigu, comme l'a été la politique de sa direction. D'un côté, le prestige du socialisme, le refus de l'autoritarisme du parti communiste dans le mouvement ouvrier, le refus de la division actuelle de l'extrême gauche ont amené beaucoup de travailleurs à voter pour lui. D'un autre côté, la peur de la révolution socialiste a amené une partie de la bourgeoisie à reporter ses espoirs sur le parti socialiste. »*

● L'AGENCE CHINE NOUVELLE a rapporté les résultats des élections sans mentionner l'existence du parti communiste portugais. Seuls les résultats obtenus par les socialistes et le parti populaire démocratique sont indiqués.

LES RÉSULTATS OFFICIELS

Les résultats officiels et complets des élections du 25 avril ont été publiés mardi 29 avril par le ministère portugais de l'information.

Inscrits, 6 176 558 ; votants, 5 665 707 ; Participation, 91,73 % ; blancs et nuls, 393 164, soit 6,94 %.

	Voix	Pourcentage	Nombre de députés élus
Parti socialiste - P.S. (22) (a)	2 145 392	37,87 % (b)	115
Parti populaire démocratique - P.P.D. (22)	1 494 575	26,38 %	80
Parti communiste portugais - P.C.P. (22)	709 639	12,53 %	30
Centre démocratique et social - C.D.S. (21)	433 153	7,65 %	16
Mouvement démocratique portugais - M.D.P. (22)	233 362	4,12 %	5
Front socialiste populaire - F.S.P. (15)	66 161	1,17 %	—
Mouvement de la Gauche socialiste - M.E.S. (15)	57 682	1,02 %	
Union démocratique populaire - U.D.P. (10)	44 546	0,79 %	1
Front électoral communiste - F.E.C. (12)	32 508	0,57 %	—
Parti populaire monarchique - P.P.M. (14)	31 809	0,56 %	—
Parti d'unité populaire - P.U.P. (7)	12 984	0,23 %	—
Ligue communiste internationaliste L.C.I. (4)	10 732	0,19 %	—
TOTAL			247 (c)

(a) Le chiffre indiqué à côté de chaque sigle correspond au nombre de districts dans lesquels ce parti présentait des candidats. On compte au total 22 districts : 18 pour le Portugal continental, 1 pour Madère et 3 pour les Açores.

(b) Les pourcentages sont calculés sur le nombre de votants et non de suffrages exprimés.

(c) A ce total il convient d'ajouter 3 autres députés : 1 pour le Mozambique, où seul le P.S. se présentait ; 1 pour Macao, qui voyait s'affronter deux candidats locaux, et 1 pour les quelque 20 000 émigrés recensés.

M. FERREIRA DÉPUTÉ DE MACAO

Macao (A.F.P.). — M. Diamangino Ferreira, âgé de trente-cinq ans, a remporté le 25 avril les premières élections libres organisées depuis quarante-huit ans à Macao et représentera ce territoire portugais à l'Assemblée constituante.

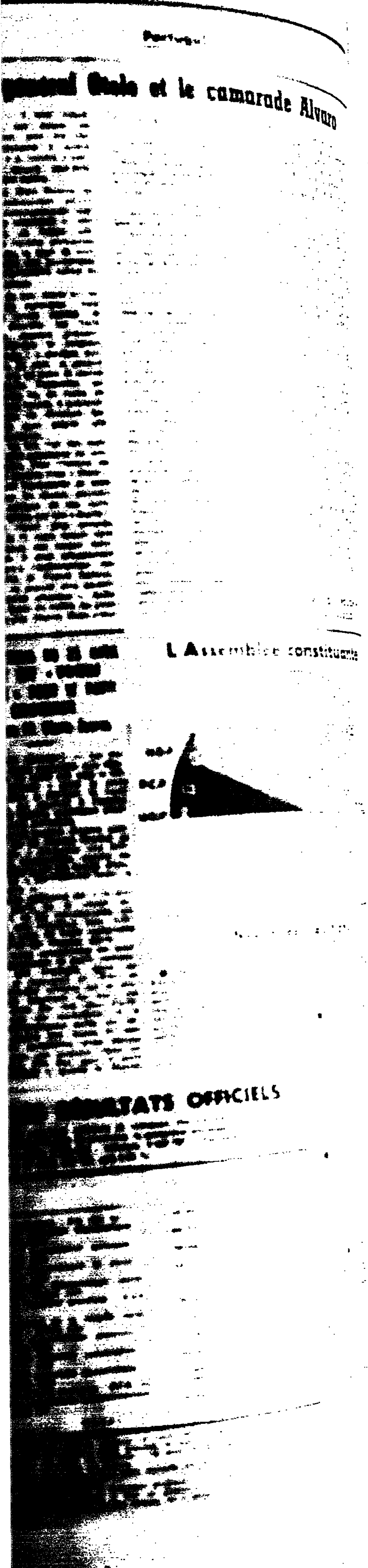
M. Ferreira, candidat de l'Association pour la défense des intérêts de Macao, a obtenu 1 622 voix sur un total de 3 436. Son rival, le docteur Leonel Remedios, directeur du département de la santé et candidat du Centre démocratique de Macao, a eu 1 027 voix.

La ville de Macao compte environ 400 000 habitants, pour la plupart des résidents chinois qui n'ont pas le droit de vote.

Les négociations ... ont repris sous ...

LA PARTITION ...

... villes fantômes



EUROPE

A Vienne

Les négociations intercommunautaires sur Chypre ont repris sous l'égide des Nations unies

De notre correspondant

Vienne. — Les conversations intercommunautaires sur Chypre se sont engagées, le lundi 28 avril, à Vienne. Ces entretiens, placés *« sous les auspices »* de M. Kurt Waldheim, secrétaire général des Nations unies, doivent se dérouler, dans un premier temps, jusqu'au 2 mai.

Dans les milieux proches du secrétaire général des Nations unies, on souligne l'esprit ouvert et constructif avec lequel les participants abordent les discussions. A leur descente d'avion, MM. Cléridès et Denktash, les représentants des deux communautés grecque et turque, avaient fait état l'un et l'autre de leur bonne volonté en vue de dégager *« une base commune pour une solution du problème de Chypre »*.

M. Denktash avait même affirmé que la nouvelle Constitution de l'Etat fédéré turc ne représentait pas un fait accompli et *« qu'elle pourrait être modifiée après un accord avec le côté chypriote grec »*. Il avait dit aussi qu'il ne poserait pas de conditions préalables au début des conversations, mais *« qu'il ne ferait pas de concessions pouvant limiter ou mettre en danger la sécurité et la vie »* des membres de sa communauté. M. Cléridès, quant à lui, s'est déclaré *« prêt à discuter de toute proposition, y compris du projet de fédération bizonale »* dans l'île.

Les positions de base des deux camps quant à l'avenir politique et constitutionnel de Chypre restent, en effet, très éloignées. Sous la pression des événements, le côté grec a fini par se rallier à une formule de fédéralisme multinational, avec deux administrations autonomes et un pouvoir central puissant. Il refuse le partage territorial de l'île et demande le retour dans leurs villages d'origine des quelque cent quatre-vingt mille réfugiés de la communauté grecque chassés par l'avance militaire turque. Surtout, un accord est jugé difficile à obtenir tant que la présence armée d'Ankara sera ce qu'elle est dans l'île.

Les Chypriotes turcs sont, au contraire, partisans d'une solution fédérale bizonale qui, du reste, existe déjà de fait. Un tel fédéralisme implique des transferts et des regroupements de population afin de créer deux territoires ethniquement homogènes. Dans une telle formule, les administrations locales autonomes seraient fortes et le pouvoir central faible. Les deux communautés devraient participer à titre égal à ce gouvernement fédéral aux pouvoirs limités et dont la présidence serait assurée alternativement par un Grec et un Turc selon le principe de la rotation. On estime, du côté turc, que Mgr Makarios ne peut absolument pas assumer cette fonction.

M.L.

LA PARTITION PRESQUE ACHEVÉE

De notre envoyé spécial

Nicosie. — Près de neuf mois après le débarquement des troupes turques à Chypre, la partition de l'île est presque achevée. Installés confortablement au nord de la *« ligne verte »*, dans l'ombre tutélaire de quarante mille soldats venus d'Anatolie, les dirigeants de la communauté turque consolident systématiquement et inlassablement le fait accompli créé par la présence de l'armée d'Ankara. Le transfert des populations, tant redouté par les Grecs, touche à sa fin. On estime à près de douze mille les Chypriotes grecs se trouvant encore en territoire turc et à environ dix mille les Chypriotes turcs demeurés dans le sud.

Economiquement et politiquement, l'« Etat » chypriote turc proclamé le 13 février dernier par M. Rauf Denktash dérive de plus en plus vers la Turquie. Le gouvernement d'Ankara vient d'établir, dans le secteur musulman de Nicosie, une mission économique et technique sur le modèle des missions d'aide américaine à l'étranger, dont la tâche est de surveiller les projets de développement financés par la Turquie. Le projet de Constitution, qui a été approuvé, le samedi 26 avril, par une nouvelle Assemblée constituante de cinquante membres, a été élaboré par un expert en droit constitutionnel venu d'Ankara. Il confère au futur président de l'« Etat fédéré », qui sera vraisemblablement M. Denktash, des pouvoirs très étendus. Il s'agit d'une sorte de *« dictature présidentielle »*, affirment les adversaires politiques du leader chypriote turc, dont le plus déterminé est M. Midhat Berberoglou, un avocat de Limassol, qui dirige, depuis 1970, le parti républicain, d'inspiration sociale-démocrate. M. Berberoglou avait été arrêté, une première fois en juillet 1970, lorsqu'il avait posé sa candidature au poste de vice-président de la République, brigué par M. Denktash. Il a été, en février, écarté de l'Assemblée constituante, où il avait été pourtant nommé en tant que représentant de l'ordre des avocats, et cela à la suite d'intrigues attribuées à l'administration en place. Connu pour son attitude relativement conciliante à l'égard des Chypriotes grecs, il a fait courageusement face à des menaces de mort voilées.

Dans ces conditions, il ne fait pas de doute que la nouvelle Constitution chypriote turque sera massivement approuvée par *« référendum populaire »*, le 4 mai prochain, approfondissant ainsi davantage le fossé qui sépare les deux communautés de l'île. Une des toutes récentes mesures prises dans ce sens est aussi curieuse que significative : toutes les horloges du secteur turc ont été avancées d'une heure au début d'avril pour se conformer à l'horaire d'été en vigueur à Ankara au grand désespoir des journalistes étrangers qui passent plusieurs fois par jour d'un secteur à l'autre.

Des villes fantômes

La semaine dernière encore, M. Denktash ne cachait pas à ses interlocuteurs que le principal souci de son administration était de maintenir l'homogénéité ethnique de la population turque du nord de l'île. Celle-ci s'élève actuellement à environ 110 000 habitants. Le leader de la communauté espère qu'avec l'arrivée éventuelle des 10 000 Turcs qui se trouvent encore au Sud, et celle — qu'il tient pour presque certaine — des 40 000 Chypriotes-Turcs résidant à Londres et des 20 000 autres qui ont émigré depuis de longues années en Australie, le nouvel « Etat » pourra mener une existence autonome. M. Denktash espère encore, sans trop y croire cependant, qu'une fraction importante des 40 000 soldats turcs actuellement à Chypre profiteront de la loi récemment promulguée en leur faveur pour s'installer sur les terres et propriétés grecques vacantes.

Pour l'instant, la situation dans le Nord n'est guère idyllique et n'incite pas les Turcs, Chypriotes ou non, à venir s'y établir. Les quelque 30 000 réfugiés du Sud qui, à la suite du débarquement turc, se sont fixés dans cette région, ont été cruellement déçus. Ils espéraient occuper les logements confortables évacués en hâte par les Grecs. En fait, ils ont été logés dans des habitations préalablement *« visitées »* par des vagues successives de pillards.

MER MÉDITERRANÉE
0 10 20 30 kilomètres
Cap Andreas — Rizokarpaso — Cap Plakoti — Yialousa — PÉNINSULE DE KARPAS — Akhantou — Trikomo — Boghaz — BAIE DE FAMAGOUSTE — Salamis — Famagouste — Paralimni — Athna — Dhekelia — Cap Greco
Cap Kormakiti — Sisklipos — Bassilia — Karavas — Kyrenia — Lapithos — Kormakiti — Myrtou — BAIE DE MORPHOU — Mt Pentadaktylos — Chatos — Mia Milia — Kythrea — Lefkoniko — Kokkina — Pyrgos — Pomos — Cap Arnauti — Limnitis — Morphou — NICOSIE — Strovolos — Kykko — Lefka — Vatili — Athienou — Pyla — Dhali — Pano Dhefiera
Polis — Stavros — Mt Tripylos — Milikouri — Mt Olympe — 1951 — Kakopetria — Platanistasa — Kapedhes — Pano Platres — MONT TROODOS — Lefkara — Kophinou — Alaminos — Larnaca — BAIE DE LARNACA — Cap Kiti — Ktima — Paphos — Kourion — Kolossi — Akrotiri — Limassol — Cap Gata
Territoires sous contrôle turc
Base britannique

Tout avait été emporté. *« C'est comme si des nuées de sauterelles s'étaient abattues sur les villes et villages abandonnés par les Grecs »*, nous a déclaré un journaliste anglo-saxon qui avait eu l'occasion de visiter le secteur turc de l'île alors qu'il était encore facile de le faire sans être escorté de vigilants et encombrants cicerones.

Les perspectives économiques sont tout aussi sombres. Les Chypriotes turcs qui, du jour au lendemain, se sont trouvés en possession des trois quarts environ des richesses de l'île, ne disposent ni des cadres techniques et administratifs ni de la main-d'œuvre qualifiée nécessaire à la remise en marche de l'économie. Le chômage est étendu : les usines sont paralysées, les mines désertées et les champs et cultures laissés à leur sort. L'industrie hôtelière n'a pas survécu à la guerre et au départ des spécialistes grecs. Les deux principaux centres touristiques de l'île : Kyrenia et Famagouste, qui accueillaient les deux-tiers des visiteurs étrangers, ne sont plus que des villes fantômes où errent en groupes ordonnés des touristes turcs venant du continent.

En fait, ceux qui avaient créé la richesse des régions septentrionales de Chypre ont fui vers le sud au plus fort des combats et constituent maintenant un lourd fardeau pour l'économie chypriote grecque. Leur nombre est évalué à cent quatre-vingt mille personnes, auxquelles il faudrait ajouter une vingtaine de milliers d'habitants des régions du Sud proches de a *« ligne verte »*, qui ont été forcés de quitter leurs foyers pour des raisons de sécurité, ce qui fait près de 40 % de la population grecque de l'île Sur ce total, cent soixante mille sont entièrement à la charge de l'Etat, qui accorde à une famille de quatre membres une allocation mensuelle de 10 livres en plus des rations alimentaires de base nécessaires à sa subsistance. La situation dramatique de l'économie du Sud peut se résumer en quelques chiffres : les trois cent mille chypriotes grecs du Sud de l'île n'ayant plus accès aux régions qui, avant l'invasion turque, contribuaient pour 70 % au produit national brut de Chypre, doivent maintenant subvenir aux besoins de deux cent mille de leurs compatriotes qui ont tout perdu.

Le problème le plus grave est, ici comme au Nord, celui du chômage. Selon le ministère du plan, 30 % de la population économiquement active du Sud sont sans travail. Déjà près de trente cinq mille chypriotes grecs (cadres moyens, ouvriers qualifiés et semi-qualifiés) sont allés chercher du travail sous des cieux plus cléments, notamment en Grèce, en Grande-Bretagne, en Libye et dans les émirats du Golfe. Cet exode demeure pour l'instant discrètement contrôlé par les autorités, qui espèrent qu'il ne sera que passager et qui y voient un moyen comme un autre de faire tomber dans les caisses de l'Etat des devises nécessaires à l'équilibre des échanges commerciaux La chute vertigineuse des exportations a été en partie compensée par une sévère réduction des importations et une politique draconienne d'austérité. Tous les salariés versent au trésor une taxe spéciale d'aide aux réfugiés équivalant en moyenne à 17 % de leurs revenus. Dans certaines entreprises privées particulièrement touchées par la crise, les réductions de salaires sont encore plus substantielles. C'est le cas notamment de l'hôtellerie, où il n'est pas rare de rencontrer des employés qui ne touchent que la moitié de ce qu'ils percevaient avant l'occupation turque.

Toutes ces mesures ont permis pour l'instant d'épargner les réserves en devises estimées à environ 120 millions de livres chypriotes. Cependant, le plan de relance de l'économie que vient de lancer M. Patsalidès, ministre des finances, prévoit une utilisation judicieuse de ces réserves dans le but de renouveler les stocks de produits alimentaires de base et de matières premières indispensables à la création de nouvelles industries, l'objectif final étant la création du plus grand nombre possible d'emplois Devant l'immensité des difficultés, les planificateurs ont tempéré leurs ambitions et ne prétendent pas résoudre du jour au lendemain le problème des réfugiés. Pour cela il faudrait créer plus de soixante-dix mille nouveaux emplois *« une tâche au-dessus des possibilité de l'Etat »* répètent à satiété les responsables du ministère des finances. Certains d'entre eux estiment à environ 350 000 000 de livres, soit trois fois le montant des réserves monétaires du sud de l'île, le coût d'une éventuelle normalisation de la situation des réfugiés. Pour l'instant, on se contentera donc d'améliorer le sort des plus déshérités.

De toute manière, toutes les mesures de relance économique demeureront aléatoires tant que le problème essentiel, celui des réfugiés qui engorgent le Sud ne sera pas réglé. Même pour M. Cléridès, pourtant réputé pour sa modération, aucun accord avec les Chypriotes turcs n'est possible tant que les personnes déplacées ne seront pas autorisées à regagner leurs foyers dans le Nord. Le chef de la délégation chypriote grecque aux conversations de Vienne estime que cent trente-cinq mille de ces réfugiés au moins pourraient rentrer chez eux et que de toute manière les 18 % de Chypriotes turcs ne pourront s'approprier définitivement les 40 % des terres, les plus riches de l'île. Pour M. Denktash, cependant, il n'est pas question que les réfugiés grecs regagnent en masse leurs foyers.

Les Chypriotes turcs négocient à Vienne à partir d'une position de force. Ils ne sont pas disposés pour le moment à consentir des concessions territoriales majeures qui, seules, pourraient dénouer le conflit. *« Le temps joue en notre faveur »*, se plaisent-ils à répéter, tout en poursuivant la mise en place des structures de leur *« Etat fédéré »*.

JEAN GUEYRAS.

Italie

TRENTE ANS APRÈS LA MORT DE MUSSOLINI

La menace fasciste continue à dominer la vie politique à Rome

De notre correspondant

Rome. — *« Le fascisme n'est pas mort, la résistance continue. »* C'est sur ce thème que de nombreux hommes politiques et une grande partie de la presse viennent de célébrer en Italie, le trentième anniversaire de la libération. La mort de Mussolini, survenue le 28 avril de la même année, ne donne pas lieu pourtant, à autant de commentaires. On évoque aujourd'hui qu'avec le détachement des historiens l'homme qui fit trembler hier tout un peuple — de révolte, d'inquiétude ou, le plus souvent, d'admiration. Il est vrai qu'au moment de son exécution Mussolini n'était plus rien, sinon une marionnette fatiguée dans les mains des Allemands.

Les alliés occupaient la Sicile depuis juillet 1943 Souffrant des bombardements, excédée par les défaites militaires, les restrictions économiques et les discours creux, la population commençait à se détourner sérieusement du fascisme. La magie verbale n'agissait plus. Les dignitaires du régime eux-mêmes manifestaient un énervement qui devait se traduire par des intrigues puis un éclatant désaveu : le 24 juillet 1943, le grand conseil fasciste adopte une motion, préparée par Grandi, qui dénonce *« l'organisation absurde et étroite de la guerre fasciste »*, avant de demander au roi de *« bien vouloir, pour sauver le pays et son honneur, prendre le commandement effectif des forces armées »*. Mussolini était au courant de la motion, mais ne croyait pas qu'elle serait votée (par 19 voix contre 7 et 1 abstention) Il pensait d'ailleurs pouvoir compter sur l'appui de Victor Emmanuel III. Or celui-ci saute sur l'occasion : dès le lendemain, Mussolini est arrêté et remplacé à la tête du gouvernement par le maréchal Pietro Badoglio, dont l'attitude ambiguë, vingt et un ans plus tôt, avait facilité l'accès du Duce au pouvoir.

Les Allemands réagissent brutalement. Après avoir désarmé les troupes italiennes et occupé les deux tiers du pays, ils font enlever Mussolini dans sa résidence forcée du Gran Sasso par un commando que dirige le fameux Otto Skorzeny, mort tout récemment.

Mais la parenthèse de dix-neuf mois qui s'ouvre avec la *« République de Salo »* n'est qu'une fragile fiction. L'insurrection nationale éclate le 25 avril 1945. Mussolini tente de négocier, échoue et quitte Milan en direction de la Suisse. Mais la mort l'attend en chemin : arrêté par des partisans, à Dongo, près du lac de Côme, alors que, dans un convoi, il se dissimulait sous l'uniforme, il est fusillé le 28 sur ordre du comité de libération nationale de Milan. Quinze dirigeants fascistes qui l'accompagnaient, ainsi que sa maîtresse, Claretta Petacci, subissent le même sort. Les cadavres du Duce et de sa compagne seront transportés à Milan et exposés piazza Loreto, pendus par les pieds, devant une foule hurlante... Cette fois, c'est bien fini.

Restaurer la dictature

La villa de Claretta Petacci, située au n° 355 de l'élégante via Della Camillucia à Rome, vient d'être vendue. On y construira à la place des appartements qui seront livrés au prix de 1 million et demi de lires (10 000 F) le mètre carré. Une affaire immobilière comme une autre, pratiquement passée inaperçue. La dénonciation du fascisme emplit pourtant les journaux à longueur d'année. Le président de la République lui-même, dans son discours officiel du trentième anniversaire de la libération, a prononcé des paroles inquiétantes, dénonçant *« des agressions et des tentatives d'agression des institutions républicaines dans la folle intention de restaurer le régime dictatorial »*.

L'Italie est-elle réellement menacée de fascisme ? Beaucoup le pensent, quitte à reconnaître les difficultés de réussir un putsch dans un pays aussi étendu, disposant d'un parti communiste aussi puissant, de syndicats aussi populaires et d'une presse aussi attentive au moindre mouvement suspect. Un coup d'Etat entraînerait presque sûrement une guerre civile, et nul ne l'ignore. Il existe des militaires qui rêvent de la restauration d'un Etat fort... et d'une armée moins négligée par le pouvoir politique. Mais tout cela reste du domaine des hypothèses.

Trente ans après Mussolini, aucun homme providentiel n'a fait apparition. La *« République des professeurs »* craint d'ailleurs toute personnalité un peu trop marquée qui l'entraînerait vers un destin inconnu.

Le Mouvement social italien lui-même n'a pas trouvé son grand homme. M. Giorgio Almirante, qui contraste avec la médiocrité de son entourage, est trop contesté par les militants les plus durs de l'extrême droite pour jouer ce rôle Son parti — dont l'interdiction est réclamée sans grandes chances de succès — semble à beaucoup d'Italiens l'écran légal d'activités occultes et subversives !...

Un épouvantail commode

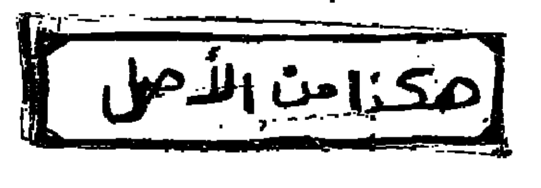
Les groupuscules d'extrême droite prolifèrent. Leurs membres sont trop jeunes pour se souvenir de l'époque héroïque, et on peut se demander si c'est vraiment du fascisme mussolinien qu'ils relèvent. Toujours est-il que, depuis cinq ou six ans, les terroristes « noirs » se dépensent sans compter. Ils ont tué, blessé de nombreux innocents. Pour être rarement signés, leurs attentats sont reconnaissables : toujours la même volonté de provoquer une tension, de déchaîner les passions. On n'a pas fini de chercher le fameux *« chef d'orchestre clandestin »*. Mais les fausses notes laissent perplexe et amènent à s'interroger non seulement sur le talent du « maestro » mais sur son existence même.

La *« stratégie de la tension »* n'aurait-elle pas plusieurs inspirateurs, avec des buts différents, les uns voulant faire basculer le régime à droite, les autres voulant carrément préparer la voie à un coup d'Etat ? Toutes les hypothèses sont permises, surtout depuis l'arrestation, en décembre dernier, du général Miceli, ancien chef des services secrets, accusé, entre autres choses, d'avoir favorisé le putsch rocambolesque du prince Borghèse, quatre ans plus tôt.

Beaucoup d'Italiens voient le fascisme partout. Ont-ils tort ? On peut simplement constater que c'est dans le pays où est né le terme qu'on en fait l'emploi le plus inconsidéré. Sans doute a-t-on constaté ici plus qu'ailleurs le côté fumeux de la doctrine du Duce, et il est vrai qu'un certain poujadisme, très répandu, peut contenir les pires menaces. La dénonciation permanente du fascisme tient peut-être aussi à une grande vigilance : reprochera-t-on aux Italiens — très marqués par l'affaire chilienne — de ne pas guetter l'aspirant Pinochet ?

Trente ans après Mussolini, le fascisme existe bel et bien, et il ne faudrait pas se voiler les yeux. Mais cet épouvantail est devenu bien commode pour la classe politique: le dénoncer ne coûte pas cher, d'autant qu'on évite le plus souvent de nommer qui que ce soit et de préciser sa pensée. On ne combat pas. On exorcise. Cela donne des brevets de démocratie et une bonne conscience qui n'est pas inutile lorsqu'on a été, dans sa jeunesse, par la force des choses, plus ou moins mêlé au fascisme ambiant. Les valeurs de la Résistance ont été évoquées avec une telle unanimité ces derniers jours que l'on peut se demander si l'Italie a vraiment été mussolinienne pendant près de vingt ans.

ROBERT SOLÉ.



ASIE

Libres opinions

LA PART DU FEU

par CLAUDE BOURDET

LA guerre d'Indochine s'achève. La plus grande puissance économique et militaire de l'univers va y perdre son considérable investissement en vies humaines, en argent, en efforts de tout ordre, en émotion nationale. Une bonne partie de la presse française s'inquiète, s'indigne, parfois ricane ; c'est tout juste si on n'accuse pas les Américains de lâcheté. L'ignorance où nos concitoyens ont été tenus pendant nos propres guerres coloniales a continué pendant cette dernière « croisade » par Américains et Indochinois interposés. On fait écho à MM. Ford et Kissinger, accusant à la fois le Congrès américain et l'U.R.S.S. d'être à l'origine de ce désastre. On refuse de savoir que, même fortement réduite par le Congrès, l'aide militaire annuelle des Etats-Unis à Thieu était encore en 1974 près de deux fois supérieure à celle que tous les pays communistes accordaient au Nord-Vietnam (700 millions de dollars contre 400 millions) (1).

On dénonce la violation des accords de Paris par les Nord-Vietnamiens, en négligeant le fait que pendant des années Hanoï et le G.R.P. ont fait montre d'une réelle patience. En janvier 1975, un journaliste américain bien connu écrivait : *« Presque depuis le moment où les accords ont été signés, le président Thieu a pris l'offensive pour essayer d'éliminer « les taches d'encre » des communistes et de les rejeter dans leurs sanctuaires... Ce qui est extraordinairement important dans le contexte militaire, c'est, naturellement, la retenue* (restraint) *dont ont fait preuve les forces nord-vietnamiennes. »* (2). Corollairement, en juillet 1974, l'amiral Moorer, président du conseil des chefs d'état-major, soulignait que *« le principal effort des communistes avait été dirigé vers le développement de leur infrastructure et la tentative d'accroître leur influence politique au sein de la population »* (3).

* * *

Les accords de Paris, prévoyant un « cessez-le-feu » sur place, ont été, dès le début, violés *militairement* par Thieu, mais aussi *politiquement* quand il a refusé le Conseil de réconciliation, prévu par les accords, et les élections que ce Conseil devait préparer. Si Thieu s'est permis cette politique, il semble bien que c'est parce qu'il avait reçu de Kissinger et Nixon des promesses secrètes l'assurant qu'il aurait l'appui militaire américain *quelle que soit son attitude* : la réponse embarrassée faite aux accusations du sénateur Jackson par le porte-parole du président Ford, reconnaissant qu'il y a eu effectivement des contacts secrets, est révélatrice.

Grâce à Watergate, le Congrès américain a pu se débarrasser de Nixon. Mais le Congrès a aussi appris, notamment par la publication des fameux « dossiers du Pentagone », comment le gouvernement Johnson a entraîné les Etats-Unis dans la guerre, en préparant et fabriquant, en août 1964, l'incident du golfe du Tonkin ; il a connu, non seulement par l'affaire de My-Lai, mais aussi par les témoignages de soldats, recueillis par la commission des affaires étrangères du Sénat en avril 1971, la sauvagerie dont ont fait preuve de nombreuses unités américaines ; il a constaté que depuis dix ans les gouvernements successifs n'ont cessé de lui mentir. L'écroulement de Lon Nol, la fausse manœuvre de Thieu, le 15 avril, abandonnant sans combat les deux tiers du pays et un milliard de dollars de matériel, ont fait déborder le vase. Le Congrès a tiré un trait sur dix ans d'erreurs, de cruautés et de falsifications. Cette sagesse, cette lucidité, si tardives soient-elles, il faut plutôt les admirer que s'en moquer. Après tout, pendant « notre » guerre d'Indochine et celle d'Algérie, le Parlement français devant des mensonges similaires et des crimes comparables a pratiqué avec constance la politique de l'autruche.

* * *

Mais il faut tirer la leçon de l'échec des Américains — d'autant plus qu'ils n'ont rien fait d'autre que perpétuer nos erreurs. Cette leçon qu'aucune nation, si puissante soit-elle, ne peut contrarier indéfiniment le cours de l'évolution historique, mais tout au plus le régulariser, si elle sait faire à temps la part du feu. Et chaque fois que l'on tarde à faire cette part, le terrain politique, et parfois géographique à sauver, devient plus exigu, se rétrécit en peau de chagrin. En 1973 et 1974, si les Etats-Unis avaient imposé à Thieu l'application des accords de Paris au lieu de l'aider à les saboter, un Etat neutre du Sud-Vietnam aurait vu le jour sans désastre et le rapport des forces intérieures y aurait été différent. De 1954 à 1973, si les Etats-Unis avaient accepté loyalement les accords de Genève au lieu de se jeter dans la guerre pour les rendre inopérants, le deuxième conflit aurait été évité, et l'Amérique aurait certainement établi, avec un Vietnam unifié dans la paix, et gouverné par des communistes aussi nationalistes que Tito, des rapports aussi amicaux qu'avec la Yougoslavie.

Quant à la France... Elle pouvait, en 1954, au lieu d'imposer une division artificielle en « Nord » et « Sud », refusée par tous les nationalistes, négocier avec Ho Chi Minh une unification qui aurait réservé à la France un rôle privilégié pour aider au développement du Vietnam. Auparavant, en 1947-1949, elle aurait pu, si elle ne s'était pas lancée dans la vaine expérience Bao Daï, obtenir aisément l'arrêt de la guerre, et la participation du Vietnam à cette Union française qui apparaissait à Ho Chi Minh une protection contre d'autres appétits : qui sait, cette Union mal conçue au départ serait peut-être devenue une réalité ? Encore plus tôt, sans le sabotage par d'Argenlieu de la conférence de Fontainebleau pour d'aberrantes exigences abandonnées peu après, toute guerre aurait été évitée.

Bientôt, quand la paix sera revenue, nous entendrons les politiciens, en France, en Amérique et ailleurs, se féliciter que se rétablissent entre les Etats d'Indochine et nos pays, des liens qui seront une fraction de ceux qui eussent été possibles il y a dix an, il y a vingt ans, il y a trente ans. Et à quel prix épouvantable, démentiel... Et s'il n'y avait que l'Indochine ! La leçon de la guerre d'Algérie est la même. Et trop de gens, en France et ailleurs, ne l'ont pas encore comprise. Mais c'est au Proche-Orient, que l'enseignement peut être le plus utile, et que les conséquences du même aveuglement peuvent être les plus graves. Depuis 1967, le rapport de forces, écrasant, établi en faveur d'Israël par la guerre des six jours, se détériore lentement. Et pourtant, comme les grandes puissances, Israël a manqué le moment où une paix sûre et avantageuse était à sa portée, et continue à formuler des exigences territoriales déjà inacceptables hier. Comme ces puissances, Israël ne veut pas voir que la situation a changé, qu'il faut maintenant non seulement réduire ces exigences, mais faire un pas de plus : ici, vis-à-vis des Palestiniens.

Sans doute, comme pour Thieu, l'appui américain inconditionnel a joué un rôle néfaste, et a encouragé l'utopie annexionniste. Mais cette attitude américaine change, heureusement pour Israël, et l'alcool pernicieux de ce soutien inconditionnel se dilue. Aujourd'hui, Israël est encore assez fort pour négocier utilement. Et Rabin n'est pas Thieu. Peut-on espérer que la leçon si claire, écrite dans les forêts et les rizières du Sud-Est asiatique, sera lue par les hommes d'Etat israéliens ?

(1) G. Wilson (*International Herald Tribune*), 1er avril 1975, citant les évaluations des services américains.

(2) Maynard Parker (*Newsweek*), dans *Foreign Affairs*, janvier 1975.

(3) Cité par le *Sunday Times*, 13 avril 1975.

LA SITUATION AU VIETNAM

La marge de manœuvre du général Minh se réduit d'heure en heure

(Suite de la première page.)

Samedi 26 avril, une telle possibilité était dépassée.

A Hanoï, Une source autorisée indique d'une solution militaire *« avait été programmée »* au cas où les pourparlers échoueraient ; sans vouloir commenter les démarches de certains pays tiers pour rapprocher les points de vue, la même source affirme que *« les efforts des uns et des autres ont échoué »*.

Les « milieux autorisés » français indiquaient encore lundi en début d'après-midi, à la suite des déclarations du général Minh, que *« la balle était dans le camp du G.R.P. »*. Mais les révolutionnaires ne l'entendaient pas ainsi. A la sortie du bureau de M. Sauvagnargues, M. Vo Van Sung, ambassadeur de Hanoï à Paris, réitérait les exigences du G.R.P. Il estimait que les conditions n'étaient pas remplies d'un dialogue entre le gouvernement révolutionnaire et le gouvernement de Saigon. M. Pham Van Ba, chef de la mission du G.R.P., déclarait de son côté que *« toute personne patriote qui accepte les conditions du G.R.P. »* serait un interlocuteur valable. Le ministre français avait exprimé l'espoir de voir naître une solution pacifique.

Le général Minh n'a-t-il *« pratiquement plus rien à gouverner »*, comme le disait mardi matin Radio-Moscou ? Il est de fait que de nombreux hauts fonctionnaires ont quitté le pays. Le général Cao Van Vien, président du comité des chefs d'état-major a, lui aussi, choisi l'exil lundi ; il est parti à bord de son avion personnel accompagné d'un groupe d'officiers supérieurs parmi lesquels le commandant des forces spéciales. Nul ne sait quand le nouveau gouvernement sera formé, s'il l'est un jour. La marge de manœuvre du général Minh se réduit d'heure en heure. M. Vu Van Mau, le nouveau premier ministre, a cependant affirmé lundi qu'il avait décidé de faire libérer tous les détenus politiques. Et trois quotidiens interdits en février ont reparu lundi.

Lundi soir, le général Minh a demandé à l'ambassadeur des Etats-Unis, M. Martin, de fermer dans les vingt-quatre heures son ambassade et de faire évacuer tout le personnel du service de l'attaché militaire des Etats-Unis. M. Martin a aussitôt fait savoir qu'il se conformerait à cette demande. Dans une allocution radiodiffusée, M. Vu Van Mau déclarait alors : *« Le gouvernement de la République du Vietnam préconise l'application de l'accord de Paris, en particulier des articles 1er, 4 et 9, qui stipulent que les Etats-Unis doivent respecter les droits fondamentaux du peuple vietnamien et le droit de l'autodétermination du peuple sud-vietnamien et mettre fin à tout engagement militaire comme à toute ingérence dans les affaires intérieures du Vietnam du Sud. »* Parlant de la situation intérieure, le premier ministre disait : *« Toute la machine administrative, de l'échelon central à l'échelon régional, sera rapidement réformée pour être adaptée à un régime de vraie liberté. »* A Washington, le porte-parole de la Maison Blanche avait peu auparavant déclaré : *« Les Etats-Unis travailleront certainement avec le gouvernement du président Minh comme ils ont travaillé avec les précédents. »* Une telle occasion ne lui a pas été fournie.

Quinze divisions autour de la capitale

En fait, dès lundi soir, le président Ford réunissait d'urgence son conseil national de sécurité. Le pont aérien permettant l'évacuation d'Américains et de Vietnamiens à partir de l'aérodrome de Tan-Son-Nhut avait été interrompu : des roquettes tombaient sur les installations, des avions avaient bombardé la base (sans que l'on sache exactement d'où ils venaient ni par qui ils étaient pilotés) et des unités communistes progressaient en direction de l'aéroport. Un avion américain C-130 avait été détruit au sol ; onze appareils au total avaient été atteints. Le Pentagone évaluait alors à quinze le nombre des divisions nord-vietnamiennes encerclant la capitale.

Mardi matin, les communistes ont pilonné pendant une heure et demie à la roquette Tan-Son-Nhut au Nord, le quartier de Phu-Lam, dans la ville chinoise de Cholon, et la partie méridionale de Saigon. Ils abattaient un Skyraider qui bombardait leurs positions à 7 kilomètres au nord-ouest de la capitale. On signalait des combats violents dans plusieurs banlieues ; les autorités militaires demandaient à la populaiton de conserver son calme et rappelaient que le couvre-feu était toujours en vigueur.

Une offre de cessez-le-feu oubliée

Washington a alors donné l'ordre d'évacuer les ressortissants américains et de certains Vietnamiens. L'opération a commencé très tôt dans la matinée. Des hélicoptères apparaissaient sur la capitale, tous feux éteints. Les Américains se réunissaient aux treize endroits qui avaient été fixés. M. Martin quittait à pied son ambassade. Le plan initial d'évacuation par avion ayant été abandonné, il semble qu'au total soixante hélicoptères aient participé à l'opération ; ils avaient décollé de l'armada croisant au large des côtes vietnamiennes. Les Américains quittaient ainsi le Sud. Non sans pertes ; deux marines avaient été tués à Tan-Son-Nhut lors d'un bombardement de nuit.

Cependant que les Américains partaient, de nombreux habitants des quartiers périphériques commençaient mardi après-midi à affluer dans le centre de Saigon. Des ouvriers ont élevé en hâte des barrières autour de l'ambassade de France pour protéger les locaux d'un éventuel assaut de réfugiés pris de panique. On apprenait alors que les forces communistes s'étaient emparées de Bien-Hoa, la plus grande base aérienne du Vietnam, à moins de 30 kilomètres de Saigon. D'autre part, Radio-Saigon annonçait que des commandos révolutionnaires avaient été repoussés non loin de Tan-Son-Nhut. Mardi, en début d'après-midi, l'offre de cessez-le-feu faite lundi par le président Minh paraissait oubliée.

POUR ŒUVRER A LA RECONSTRUCTION NATIONALE

M. Ngo Cong Duc, l'un des chefs de la troisième force rentre à Saigon

Bangkok. — N. Ngo Cong Duc, l'un des dirigeants de la troisième force sud-vietnamienne, ancien député, condamné à la prison par le régime Thieu, a décidé de mettre fin à trois ans et demi d'exil et de rentrer immédiatement à Saigon. Il espère être mardi dans la capitale sud-vietnamienne pour, a-t-il déclaré lundi à Bangkok, *« rassembler ceux qui ne veulent pas d'une sanglante et effroyable bataille de Saigon et préparer la coopération future avec le G.R.P.*

» Je souhaite que tous les Vietnamiens refusent d'être évacués vers les Etats-Unis. Ils doivent rester au Vietnam pour participer à la reconstruction du pays. Mieux vaut vivre avec les communistes que de passer sa vie en exil... surtout aux Etats-Unis. Je parle par expérience », a poursuivi l'ancien député de Vinh-Binh, centre rizicole du Delta.

« Je n'ai aucune ambition personnelle, dit encore M. Ngo Cong Duc. *Je ne veux pas être ministre ni aujourd'hui ni demain. Si comme, on peut le penser, le G.R.P. est appelé à gouverner le Vietnam, nous sommes prêts à coopérer avec lui à l'œuvre de reconstruction nationale. »*

Agé de trente-neuf ans, M. Duc appartient à une grande famille du Delta. Son père fut assassiné il y a vingt ans par le Vietminh. Il a représenté pendant quatre ans la circonscription de Vinh-Binh à l'Assemblée. Pendant la campagne électorale de 1971, il a été battu par la police, ses partisans ont été arrêtés, les bulletins de vote en sa faveur ont été brûlés sur ordre du gouvernement Thieu.

L'imprimerie de son journal fut détruite deux fois par des bombes. En 1972, le *Tin Sang* était définitivement interdit. Peu après, M. Duc était condamné à trois ans de prison en raison de son action en faveur de la paix et de la réconciliation. Tous ses biens furent saisis. Il réussit à s'échapper à pied, clandestinement, en traversant le Delta, puis le Cambodge et put finalement rejoindre l'Europe, où il a été l'un des animateurs de la troisième force.

Il a passé les trois derniers mois aux États-Unis, visitant vingt grandes villes, rencontrant quarante sénateurs et passant dans plus de quatre-vingts programmes de télévision. Il est admis que son action a contribué pour une grande part à la décision du Congrès de refuser toute aide militaire supplémentaire au régime de Saigon.

le 27 février, le journal gouvernemental *Quat Cuong*, irrité de son succès américain, publiait sa photo en première page sous le titre : *« Le traître que nous n'avons pas oublié. »*

LA COMMUNAUTÉ VIETNAMIENNE DE PARIS : le transfert du pouvoir au G.R.P. doit se réaliser dans l'ordre.

La communauté vietnamienne de Paris, dirigée par le Père Nguyen Ding Thi (18, rue du Cardinal-Lemoine, à Paris), publie une « lettre ouverte à la population de Saigon » où il est dit notamment :

« La majorité de la population du Sud — en particulier les habitants de Hué, Da-Nang, Bam-Me-Thuot et Nha-Trang — vit actuellement, en paix. Alors pourquoi aurions-nous peur ? Nous devons rester sur le sol de notre patrie (...). Pourquoi continuerions-nous à nous servir des armes pour réprimer nos compatriotes ? Disloquer volontairement cet appareil de guerre et d'oppression créé par les Américains, c'est la moindre des actions que nous devrions faire en cette période historique (...). Nous admirons la volonté de servir le peuple du général Minh et de ses collaborateurs (...), mais le chemin le plus court et le plus efficace consiste à faire de telle sorte que le transfert du pouvoir au G.R.P. se réalise dans l'ordre, rapidement, sans effusion de sang et dans l'esprit de réconciliation nationale (...). Nous exprimons le fervent souhait de voir le G.R.P. créer rapidement à Saigon un organisme provisoire, avec la participation de tous les éléments patriotes et de progrès, sans distinction d'option politique et de croyance, dans le but de réaliser la réconciliation nationale selon les exigences de la nouvelle situation. Enfin, s'agissant des organisations humanitaires, nationales et internationales, nous souhaitons que leur action concrète en faveur du peuple sud-vietnamien continue à se développer toujours davantage. »

ASIE

LA SITUATION AU VIET...

VIENT DE PARAITRE

Tourisme : l'envers du décor

en vente dans tous les kiosques

DU SUD

Créer la panique pour accélérer le dénouement

(Suite de la première page.)

Un coup d'Etat militaire ou l'attaque générale par des commandos vietcongs infiltrés dans la ville. Comment aurait-on pu deviner qu'après l'attaque de l'aéroport par deux bombardiers A-37, dont les pilotes n'ont pas été identifiés, l'ordre s'était transmis de poste en poste, de tirer en l'air avec les armes lourdes dont chacun disposait ?

Deux heures après ces tirs, la radio nationale ne donnait toujours pas un mot d'explication aux Saigonnais rentrés précipitamment chez eux dès l'annonce de l'instauration d'un couvre-feu de vingt-quatre heures sur vingt-quatre. Alors, dans un crépuscule hallucinant, avec de longs éclairs d'orage, les Vietnamiens ont mis leur poste sur les ondes courtes de la radio révolutionnaire. L'ancien président Huong avait dit, en transmettant les pouvoirs au général Minh, qu'il ne fallait plus *« verser de sang ni se battre jusqu'au dernier soldat »*.

Des considérations futiles

Le nouveau président de la République, applaudi par ceux des députés qui n'avaient pas fui avec les Américains, avait pratiquement proposé un cessez-le-feu. Etait-ce assez ? Sans nommer le général Minh, le G.R.P. déclarait que l'administration de Saigon doit disparaître *« quelle que soit son étiquette »* et que sa *« machine de guerre »* doit être détruite (selon certaines traductions, les exigences de l'adversaires sont encore plus précises : *« L'armée fantoche doit être dissoute »*).

Dans la journée de lundi, on s'intéressait encore à la composition du nouveau gouvernement, les experts relisaient la biographie du vice-président de la République et du premier ministre pour se livrer à de savantes analyses politiques. Ces considérations paraissent infiniment futiles face à la seule question qui intéresse encore les Vietnamiens : les révolutionnaires prendront-ils Saigon par les armes ou attendront-ils qu'elle capitule d'elle-même en y mettant des formes ?

Il y a une semaine, les révolutionnaires ne songeaient sans doute pas à une attaque qui, si elle rencontre de la résistance, fera une fâcheuse impression à l'opinion mondiale. Mais, par leur criminel attentisme, les politiciens sud-vietnamiens ont laissé l'adversaire s'organiser et se rapprocher de la capitale à un point tel qu'il est devenu bien tentant pour certains de procéder sans attendre à cette « réunification » dont on rêve depuis toujours à Hanoï.

Les renseignements militaires les plus sûrs indiquent que les Nord-Vietnamiens concentrés aux environs de Saigon laissent aux soldats du G.R.P. le soin de procéder aux harcèlements de la capitale. Si Saigon tombe par les armes, *ce seront les FAPL (1) et* non les divisions nord-vietnamiennes qui instaureront l'ordre nouveau. Pour précipiter les événements, il suffit aux révolutionnaires de créer la panique parmi la population en usant de ces lance-roquettes dont les tirs sont redoutablement imprécis. Il suffit, comme le fait activement la radio du G.R.P., d'inciter les soldats à déserter en menaçant de *« châtiments »* ceux qui obéissent au *« commandement fantoche »* et en promettant que *« les actes méritoires seront récompensés de façon adéquate »*.

Il est tout à fait possible que les aviateurs qui ont bombardé lundi Tan-Son-Nhut aient devancé un appel, il est vrai, non daté, du G.R.P., qui a été diffusé dans la nuit de lundi à mardi et qui invite les pilotes à *« se servir des avions et des bombes »* pour attaquer les forces *« à la solde de l'impérialisme américain »*.

L'espoir d'une solution négociée demeure cependant chevillé au cœur des Saigonnais. La canonnade n'a-t-elle pas diminué d'intensité en fin de matinée ? Le départ des derniers Américains ne répond-il pas à une exigence fondamentale du G.R.P. ? Déjà, certains prennent des libertés avec le couvre-feu, que font en principe observer des miliciens en chemise noire armés d'une carabine. Tout est fermé, mais quelques personnes se risquent à visiter des amis ou des parents en vélomoteur. Près de notre hôtel, une vieille femme est sortie de sa maison et balaye avec application le pas de sa porte. Cependant, entre les deux clochers de la cathédrale, on voit une épaisse colonne de fumée qui part des abords de l'aéroport. Saigon brûle-t-il ? Non, il est comme un tison qui rougeoye parfois.

A 17 heures, le vide du pouvoir se fait de plus en plus sensible. Les Saigonnais, qui disposent d'une voiture essayent de fuir la capitale par crainte des combats. Toute une famille est partie avec ses bagages dans un fourgon des pompes funèbres. Le couvre-feu n'est plus respecté. D'un building proche de l'hôtel Continental, des gens surexcités, parmi lesquels il y a beaucoup d'enfants, enfoncent les portes et partent avec leur butin : caisses de Coca-Cola et petits meubles de bureau...

JEAN DE LA GUÉRIVIÈRE.

(1) Forces armées populaires de libération



(Dessin de KONK.)

DIPLOMATIE

M. JEAN-MARIE SOUTOU EST NOMMÉ REPRÉSENTANT PERMANENT AUPRÈS DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES.

Le *Journal officiel* du mercredi 30 avril annoncera la nomination de M. Jean-Marie Soutou comme représentant permanent de la France auprès des Communautés européennes à Bruxelles, en remplacement de M. Etienne Burin des Roziers.

[Né en 1912, entrée dans la Résistance en 1941, M. Soutou a été nommé en 1943 délégué en Suisse du commissariat à l'information. Intégré en 1944 dans les cadres des affaires étrangères, M. Soutou a été premier secrétaire à Belgrade puis aux affaires économiques de l'administration centrale. En juin 1954, M. Mendès France, qui cumulait la présidence du conseil et le portefeuille de ministre des affaires étrangères, le prend à ce dernier titre comme directeur adjoint de son cabinet. M. Soutou participe alors à de nombreuses négociations, notamment à celles qui ont abouti à la conclusion des accords de Londres et de Paris et à la création de l'Union de l'Europe occidentale. Il est ensuite nommé ministre conseiller à Moscou, consul général à Milan, chargé des affaires d'Europe, directeur des affaires africaines et malgaches, puis inspecteur général des postes diplomatiques. Depuis 1971, il était ambassadeur à Alger.]

AU CAMBODGE

Toutes les personnes réfugiées à l'ambassade de France à Phnom-Penh seraient prochainement expulsées du pays

Les autorités de Phnom Penh ont décidé d'expulser toutes les personnes réfugiés à l'ambassade de France dans la capitale cambodgienne depuis le 18 avril ou les jours suivants. Les opérations d'évacuation commenceront dans les quarante-huit heures, indique mardi 29 avril le bureau de l'A.F.P. à Bangkok, citant des sources sûres. Le représentant de la France, M. Dyrac, vice-consul, et le chiffreur de l'ambassade seraient également expulsés. On ignore encore par quel moyen les quelque huit cents réfugiés en cause quitteront le pays. Au nombre de ceux-ci figurent vingt-six journalistes — dont notre envoyé spécial Patrice de Beer, — les représentants des Nations unies, de la Croix-Rouge internationale au Cambodge, des diplomates de l'Union soviétique, de la République démocratique allemande, de l'Inde et du Pakistan.

Les Khmers rouges avaient exprimé l'intention, à la fin de la semaine dernière, de conduire le groupe, par la route, à la frontière du Cambodge et de la Thaïlande. Paris aurait fait remarquer que l'état de santé d'un certain nombre des réfugiés — une épidémie de dysenterie aurait éclaté — ne permettrait pas un transfert par la route.

Les communications étaient interrompues depuis samedi entre l'ambassade et Paris. Le représentant permanent de la France aux Nations unies, M. Louis de Guiringaud, avait demandé, lundi, au secrétaire général, M. Waldheim, d'envoyer des messages au prince Sihanouk et aux nouveaux dirigeants cambodgiens demandant que les personnes réfugiées à l'ambassade puissent être ravitaillées. Aucune réponse n'était parvenue mardi matin au secrétariat des Nations unies.

Un pays neutraliste

A Phnom-Penh, un congrès extraordinaire s'est réuni les 25, 26 et 27 avril. Il a défini notamment les grandes lignes de la politique que suivra le nouveau régime cambodgien. Cette assemblée populaire comptait trois cent onze représentants *« des paysans pauvres et des ouvriers, du clergé bouddhique, des forces armées et des différentes tendances du FUNC »*. Elle a renouvelé sa confiance au prince Sihanouk, le chef de l'Etat, et à M. Penn Nouth, le premier ministre — l'un et l'autre encore à Pékin, — *« en raison de leur rôle en tant que grands leaders révolutionnaires et nationalistes durant la guerre de libération du Cambodge »*. Le prince Sihanouk a reçu mardi pour la première fois des nouvelles autorités de Phnom-Penh l'assurance qu'il rentrerait dans son pays, indique l'A.F.P. à Pékin. La date de ce retour n'est toutefois pas précisée. Le prince doit séjourner dans la capitale chinoise au moins jusqu'au 5 mai, jour où doit avoir lieu la cérémonie d'incinération de sa mère, la reine Sisowath, décédée dimanche.

Les déclarations faites par M. Khieu Samphan à la radio de Phnom-Penh donnent également l'impression que le vice-premier ministre et ministre de la défense détient cependant les pouvoirs les plus importants. Réaffirmant que le nouveau Cambodge sera neutraliste, non aligné et indépendant, M. Khieu Samphan a aussi précisé qu'*« il n'acceptera aucune base étrangère sur son territoire. Il ne s'ingérera pas dans les affaires intérieures des autres Etats. Il se défendra contre tous les actes hostiles d'autres pays et coopérera avec les peuples d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine, ainsi qu'avec certains Américains réellement épris de paix et de justice »*. *« Avec ces peuples, nous devons travailler ensemble contre les anciens et les nouveaux impérialistes, contre les anciens colonialistes et les néo-colonialistes, pour atteindre une véritable indépendance, la paix, la justice et le développement »*, a ajouté le vice-premier ministre. Selon les observateurs à Bangkok, le dirigeant des Khmers rouges, tout en définissant une politique étrangère non alignée semblable à celle dont se réclamait le Cambodge avant le coup d'Etat de 1970 qui renversa le prince Sihanouk, a voulu mettre en même temps en garde le Vietnam du Nord, la Chine et l'Union soviétique contre toute ingérence dans les affaires du Cambodge.

Une « société progressiste »

On ne peut s'attendre, d'autre part, que les Etats-Unis, et même la France, bénéficient d'un traitement de faveur, du moins si l'on en juge par les chants révolutionnaires diffusés par Radio-Phnom-Penh et proclamant : *« Notre Cambodge, maltraité par les sauvages ennemis impérialistes français et américains, est aujourd'hui libéré à cent pour cent »* (le prince Sihanouk, toutefois, serait disposé à *« oublier les cinq années passées et à prendre personnellement des mesures pour établir des relations diplomatiques avec les Etats-Unis »*, a affirmé à Washington le sénateur Mansfield.)

Les décisions prises par le congrès national — du moins telles qu'elles ont été présentées à la radio de Phnom-Penh par M. Khieu Samphan — n'apportent, en revanche, guère de lumière sur les institutions que pourrait se donner le régime réolutionnaire. Ce premier congrès national deviendra-t-il une institution permanente ? Quels sont les organismes administratifs auxquels cette assemblée a pu donner naissance ? Le congrès a seulement décidé, a expliqué M. Khieu Samphan, *« d'accepter sans réserves le désir du peuple et des forces armées de libération qui veulent avoir... une société progressiste.* La victoire sur le régime Lon Nol est celle *« du peuple khmer massé sous le drapeau révolutionnaire, celle de la lutte menée par les paysans pauvres et les travailleurs. Elle a été remportée par ceux qui ont tout abbandonné — leur vie, leurs biens, leurs familles — pour se battre en première ligne »*.

Faut-il voir dans ces propos confirmation des informations indiquant que Phnom-Penh avait été évacuée sur ordre des Khmers rouges, le 18 avril, et que sa population avait été en partie remplacée par des paysans venus des provinces et par des combattants de l'armée de libération ?

Selon les informations transmises à Bangkok par les réfugiés qui ont quitté le Cambodge récemment, la grande campagne d'évacuation déclenchée dans les villes dès le 17 avril avaient pour but de mettre le maximum de citadins au travail des champs. La radio a indiqué, d'autre part, lundi, qu'après trois jours de commémoration de la victoire, les « brigades » de développement du parti sont très occupées. Ces brigades, dont le nom est mentionné pour la première fois, *« défrichent les terres vierges, ensemencent les terres labourées et labourent immédiatement les terres récoltées »*, précise la radio de Phnom-Penh.

A TRAVERS LE MONDE

Argentine

● Mme PERON s'est rendue à Tucuman, lundi 28 avril, dans la zone où d'importants effectifs de l'armée argentine ont déclenché, le 9 février dernier, une opération contre les guérilleros de l'E.R.P. (Armée révolutionnaire du peuple).

Chili

● UNE ENQUETE sera ouverte à Santiago à propos de la détention de deux journalistes de l'Agence France-Presse, MM. Jacques Kaufmann et Enrique Guzman, arrêtés le 26 avril par des civils armés — selon toute vraisemblance des policiers — et relâchés vingt-quatre heures plus tard, après avoir été maltraités. — *(A.F.P., A.P., Reuter, U.P.I.)*

Espagne

● M. ARIAS NAVARRO, premier ministre, a été conspué, le lundi 28 avril, par des militants d'extrême droite, alors qu'il sortait d'une messe à la mémoire des policiers espagnols récemment morts en service. Les manifestants ont reproché au chef du gouvernement le manque de fermeté de sa politique. — *(A.F.P.)*

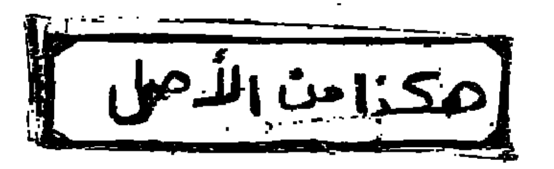
● TRENTE PERSONNES ont été arrêtées au Pays Basque depuis la proclamation, le 25 avril, de l'état d'urgence dans les provinces de Guipuzcoa et de Biscaye, annonce-t-on officiellement. D'autres sources font état de plusieurs centaines d'arrestations. — *(A.F.P., A.P., Reuter, U.P.I.)*

Taiwan

● M. TCHIANG TCHING-KUO, premier ministre taïwanais, a été élu, lundi 28 avril, par le comité central du Kuomintang pour succéder à son père, M. Tchiang Kaï-chek à la tête du parti. M. Yen Chia-kan, membre du comité central du Kuomintang, succédera, d'autre part, à central succédera, d'autre part, à M. Tchiang Kaï-chek à la présidence de l'Etat. — *(A.P.,*

Uruguay

● PLUS DE MILLE CINQ CENTS PERSONNES ont été arrêtées à l'approche du 1er mai, déclarent des sources informées à Montevideo. Les autorités redoutent des manifestations, et ont déjà posté des policiers en tenue anti-émeute le long de la principale artère de la capitale. — *(A.F.P.)*



PROCHE-ORIENT

LA VISITE EN FRANCE DU MINISTRE ISRAÉLIEN DES AFFAIRES ETRANGÈRES

M. Sauvagnargues plaide auprès de M. Allon pour une négociation globale

A la fin de la première journée de sa visite à Paris, M. Allon, ministre israélien des affaires étrangères, a assisté au dîner offert en son honneur par M. Sauvagnargues, au Quai-d'Orsay.

Dans son allocution, le ministre français a regretté que la dernière mission du secrétaire d'Etat américain visant *« à obtenir un accord partiel (...) facilitant des progrès ultérieurs vers un règlement général »* ait échoué. M. Sauvagnargues, *« tirant la leçon de cet échec »*, a ajouté :

« (...) *Une constatation s'impose : on ne peut valablement isoler, même provisoirement, un volet du règlement par rapport aux autres. Les trois aspects fondamentaux du problème font plus qu'influer les uns sur les autres, ils se commandent, ils constituent un tout et doivent donc être abordés de manière globale.* (...) *Il n'est* (...) *pas inutile de marquer à nouveau de la manière al plus catégorique que les deux premières conditions d'une paix durable — évacuation des territoires occupés, avenir du peuple palestinien et prise en considération de son droit à une patrie — ne sauraient être remplies que dans le cadre d'un règlement d'ensemble. Celui-ci devra comporter la reconnaissance mutuelle et les très sérieuses garanties de diverse nature qui assureront la pérennité et la sécurité des frontières de tous les Etats, y compris* (...) *Israël.* (...)

» *Nous savons bien, en France, que l'ajustement de ces diverses exigences, leur synchronisation, ne sont pas faciles. Mais il reste que, quelles que soient les méthodes de négociation, quels que soient les moyens de satisfaire les conditions et les préalables de l'un ou de l'autre, quels que soient les étapes et les calendriers qui pourront être envisagés, tout tournera toujours autour de ces trois questions centrales qui devront être résolues si l'on veut éviter la catastrophe majeure que serait une nouvelle explosion au Proche-Orient.*

» *Quant à ces méthodes et à ces moyens, nous n'avons pas* (...) *d'idée préconçue, sinon celle de l'urgence d'une discussion où seront enfin traités les vrais problèmes et à laquelle nous serons prêts, quand on le souhaitera, à apporter une contribution dont nous estimons d'ailleurs qu'à un certain stade elle deviendra nécessaire* (...). »

M. ALLON : ne pas tirer les marrons du feu pour les Arabes

Dans sa réponse, M. Allon a notamment déclaré :

« Israël est prêt à engager des négociations à Genève ou ailleurs à n'importe quel moment. Dans la situation géostratégique actuelle au Moyen-Orient et dans le contexte de la paix on peut arriver, sur la base de concessions honorables, aussi bien à octroyer à Israël des frontières défendables pour sa sécurité qu'à donner aux pays voisins la possibilité de réaliser le maximum de leurs intérêts nationaux. »

Le ministre israélien a en particulier souligné les points suivants :

« 1) *Il n'existe aucun problème, pas même celui d'une solution juste au problème de l'expression constructive de l'identité du peuple palestinien, dans le contexte de la paix avec notre voisin de l'Est* », qui ne puisse être résolu par la voie des négociations. « *Mais, pour le moment, le problème d'arriver à de telles négociations sans conditions préalables se pose.* »

2) « *La paix sera atteinte lorsque nos voisins se rendront compte que seules des négociations basées sur la résolution 338* (1) *du Conseil de sécurité, qui inclut trois données de bases (cessez-le-feu inconditionnel, rappel de la résolution 242* (1), *demande formelle d'ouvrir des négociations pour une paix juste et durable entre les parties aux conflits), sont la seule voie pour l'établissement d'une paix véritable, lorsque nos voisins se rendront compte qu'aucune puissance ne voudra retirer pour eux les marrons du feu et que la paix ne peut être établie sans la libre volonté des deux parties, et sans aucune contrainte ou pression d'une troisième, ce n'est qu'alors que les chances de paix seront vraiment réelles.* »

3) « *On ne devrait pas conclure que la suspension regrettable des dernières discussions met un point final aux chances d'un nouvel accord intérimaire avec l'Egypte. Il faut trouver un cadre et une situation propices, sans menace et sans pression afin de les renouveler tout le long de la voie de la paix tant désirée.* »

Le vice-premier ministre a consacré une grande partie de son discours aux rapports avec la France. « *Pendant notre guerre d'indépendance,* a-t-il dit, *la France nous a apporté aide et soutien politiques et moraux. Pendant plusieurs années, des rapports intimes se sont tissés entre alliés fidèles. Depuis 1967, et à notre grand regret, l'attitude de la France envers Israël s'est refroidie. Le grand libérateur de la République française a « puni » Israël, parce qu'il a osé se défendre contre l'agresseur, bien qu'en 1939 il ait lui-même préconisé cette stratégie pour la France.*

» *Nous n'avons pas voulu, et nous ne voulons pas de malentendu avec la France et nous continuerons à rechercher les voies pour le rétablissement de la compréhension mutuelle.* »

Les entretiens

L'entretien Sauvagnargues-Allon de lundi matin a été consacré au Proche-Orient. « *Nous avons un objectif commun,* a déclaré le ministre français à la sortie : *le rétablissement de la paix au Proche-Orient. Il y a encore des divergences d'appréciation sur la méthode — cela ne surprendra personne, — mais notre compréhension mutuelle a encore fait des progrès.* »

En réponse à une question, le ministre israélien, qui a déclaré que les conversations avaient été franches et cordiales, a précisé que la participation éventuelle de la France à la conférence de Genève n'avait pas été discutée.

L'après-midi, les deux ministres ont échangé leurs vues sur les autres problèmes internationaux et les relations bilatérales, notamment les moyens d'améliorer l'enseignement du français en Israël.

(1) La résolution 338, du 22 octobre 1973, qui a mis fin à la guerre d'octobre, rappelait la résolution 242 du 22 novembre 1967, qui mit fin à la guerre de six jours en demandant le retrait des forces israéliennes (*de* ou *des* territoires occupés, selon les versions respectivement anglaise et française) et l'établissement pour tous les Etats de « *frontières sûres et reconnues* ».

La prise d'otages au consulat d'Israël à Johannesburg

L'attentat a été perpétré par un agent de la sécurité israélien

Le drame sanglant du consulat d'Israël à Johannesburg s'est dénoué à l'aube du mardi 29 avril, par un coup de théâtre : l'auteur de l'agression était un employé israélien du consulat, un certain David Protter, originaire d'Afrique du Sud, et qui avait, semble-t-il, des griefs personnels ou politiques à l'égard de ses employeurs.

David Protter, chargé paradoxalement des fonctions de garde de sécurité du consulat, et que l'on avait cru être initialement parmi les quelque vingt et un otages détenus par « *un commando terroriste de Libanais et de Japonais* », s'est rendu à la police à 5 h. 30 après un bref assaut des policiers contre les locaux du consulat. Au moins deux personnes ont été tuées et une quarantaines blessées, au cours des fusillades qui ont éclaté pendant le siège.

Selon le ministre sud-africain de la police, M. Jimmy Kruger, l'affaire a été entièrement montée par David Protter « *qui a agi dans un but politique* ». Agé de vingt-six ans, Protter avait été rappelé en Israël pendant la guerre d'octobre et appartenait depuis lors, semble-t-il, aux services de sécurité israéliens.

Selon les correspondants de la radio israélienne à Tel-Aviv, c'est en faisant croire au personnel du consulat général à Johannesburg qu'il effectuait, sur instructions, un exercice de sécurité, que David Protter, chargé de la fouille à l'entrée du consulat, a réussi à se rendre maître de la situation. Les otages libérés ont précisé que, pour accréditer la fable de six assaillants qu'il avait lancée, en téléphonant lui-même à la police, Protter avait à maintes reprises modifié sa voix au cours de ses conversations avec l'extérieur.

A Jérusalem, le bureau du premier ministre a précisé ce mardi matin que, depuis lundi à minuit, il savait que les assaillants du consulat se réduisaient en fait au seul David Protter, « *employé comme portier au consulat général* ». Mais en accord avec le gouvernement d'Afrique du Sud et sur sa demande, le gouvernement israélien accepta de ne pas divulguer ce fait avant la libération complète des otages, Protter ayant à plusieurs reprises menacé de tuer ses prisonniers si les autorités apprenaient qu'il était seul à mener l'opération.

Selon la police sud-africaine, il s'agirait d'une action entreprise par un déséquilibré : Protter avait des « *griefs personnels d'ordre politique contre le gouvernement israélien* » et entendait trouver un moyen spectaculaire de se faire écouter par le cabinet de M. Itzhak Rabin. — (*A.F.P.*)

A Paris

ATTENTAT CONTRE UNE SYNAGOGUE

Une violente explosion s'est produite vers 3 heures dans la nuit du 27 au 28 avril devant la porte de la synagogue de la rue Ambroise-Thomas, à Paris-IXe. L'engin, de forte puissance, dont la composition n'a pas encore été déterminée, a provoqué de très importants dégâts. L'effet de souffle, d'autant plus fort que la rue est étroite, a dévasté l'intérieur de la synagogue, dont certains locaux servent également à des études bibliques.

A l'extérieur, l'explosion a creusé un trou dans le trottoir et trois voitures ont été gravement endommagées. Toutes les vitres des immeubles voisins ont été brisées. Un enfant a été légèrement atteint par des éclats de verre. Les enquêteurs n'ont retrouvé sur les lieux ni tract ni inscription.

● *A l'occasion de la remise du Prix de Jérusalem* à Simone de Beauvoir, le cercle Bernard Lazare organise une réunion publique le mardi 6 mai, à 20 h. 30, au centre Rachi, 30, boulevard de Port-Royal, 75005 Paris. Au cours de cette soirée présidée par André Schwartz-Bart, Simone de Beauvoir exposera son point de vue sur Israël. On entendra également Simone Schwartz-Bart, Elisabeth de oFntenay, Arieh Yaari et Henry Bulawko. Entrée sur invitation seulement à retirer au secrétariat du C.B.L., 17, rue de la Victoire, 75009 Paris. Tél. : 878-63-06.

En visite à Moscou

M. YASSER ARAFAT SERAIT INVITÉ A ADMETTRE LE PRINCIPE DE L'EXISTENCE DE L'ÉTAT D'ISRAEL

Moscou. (*A.F.P. - Reuter*). — M. Yasser Arafat, président de l'O.L.P. est arrivé lundi 28 avril à Moscou, accompagné d'une délégation de son organisation, pour une visite de trois à quatre jours. On ignore si le leader palestinien est l'invité du gouvernement soviétique ou du comité central du parti communiste de l'U.R.S.S.

Les observateurs de Moscou accordent, selon l'A.F.P., une importance déterminante à cette visite. Le président de l'O.L.P. serait invité par ses interlocuteurs soviétiques à admettre le principe de la reconnaissance de l'Etat d'Israël en échange de l'établissement d'un Etat palestinien. La réponse de M. Yasser Arafat sera décisive, selon ces observateurs, pour la reprise des travaux de la conférence de Genève, dont les dirigeants soviétiques viennent de redéfinir les objectifs et qui doit permettre d'aboutir, de leur point de vue, à un règlement global et définif.

On rappelle à Moscou que M. Gromyko a fait savoir les 19 et 23 avril aux représentants des deux pays du « champ de bataille ». MM Ismaïl Fahmi et Abdel Halim Khaddam, respectivement ministres des affaires étrangères d'Egypte et de Syrie que ce règlement global passe par la reconnaissance du « *droit a l'existence indépendante* » de l'Etat hébreu.

AFRIQUE

Maroc

IL N'EXISTE AUCUN CONTENTIEUX AVEC LA FRANCE déclare le roi Hassan II

« *Il n'existe aucun contentieux entre le Maroc et la France* », a déclaré, lundi soir 28 avril, lors d'une interview diffusée sur France-Inter le roi Hassan II. Le souverain, qui était interrogé à l'occasion de la visite officielle que doit faire au Maroc le président Giscard d'Estaing du 3 au 6 mai, a ajouté : « *Il n'y a aucun problème en suspens qui soit de nature à être traité à l'échelon des chefs d'Etat. Tout le reste, c'est de l'intendance qui se règle entre chancelleries.* »

Questionné sur ce qu'il avait l'intention de dire au président français, le roi a répondu : « *Je lui dirai qu'il m'a surpris et ne cesse de me surprendre agréablement...* » Après avoir précisé qu'il avait tout d'abord été assez « *alarmé* » par la façon dont M. Giscard d'Estaing prenait les affaires publiques en main, le souverain a multiplié les éloges, parlant de la « *sérénité, la hauteur de vues, la prospective* », dont fait preuve, selon lui, le chef de l'Etat.

Le roi a conclu l'entretien par une déclaration sur le Sahara occidental actuellement administré par l'Espagne et qui est revendiqué par le Maroc. « *Je suis plein de sérénité à cet égard* », a-t-il dit. « *Aujourd'hui, seize millions de Marocains le veulent. En 1985, vingt millions le voudront. Ce n'est pas l'agitation qui amène l'indépendance* (...), *c'est la ténacité et la volonté d'un peuple à s'unir et à s'unifier.* »

● *L'inauguration de la Maison du Maroc à Paris* a été marquée, lundi soir 28 avril, par une réception à l'hôtel Intercontinental, en présence de M. Hassan Zemmouri, ministre de l'urbanisme, de l'habitat, du tourisme et de l'environnement, de l'ambassadeur du Maroc à Paris et de Mme Youssef ben Abbès. Située place du Palais-Royal, 161 rue Saint-Honoré, la Maison du Maroc regroupera l'ensemble des représentations marocaines à Paris.

Tchad

LES PRISONNIERS POLITIQUES SONT LIBÉRÉS

Tous les prisonniers politiques ont été libérés, lundi 28 avril, par les autorités militaires tchadiennes. Au cours d'une réunion publique rassemblant plusieurs dizaines de milliers de personnes place de l'Indépendance, à N'Djamena, le général Malloum, président du Conseil militaire, a annoncé la libération de cent soixante-douze détenus, dont un grand nombre de membres du FROLINAT (Front national de libération).

Parmi les personnalités figurant sur la liste des détenus libérés, on trouve notamment Mme Kaltouma Guembang, M. Ahmed Koullamallah, ancien premier ministre, les anciens ministres Antoine Bangui et Marc Dounia, M. Grégoire Biket, ancien directeur de la radio. Certains membres de la famille de M. Hissene Habre, le chef des rebelles toubous, qui détiennent les otages français, ont également été relâchés.

Deux autres listes ont été rendues publiques. L'une, qui comporte trente-sept noms, concerne les détenus morts en prison à la suite de tortures ou de maladie. L'autre qui en comporte trente-trois, énumère les prisonniers « *physiquement éliminés* » par le régime déchu.

Le général Malloum a déclaré que les anciens détenus politiques pouvaient réintégrer « *sans condition* » la société tchadienne. Il a cependant rappelé que « *toute manifestation ou concertation à caractère politique était interdite jusqu'à nouvel ordre* ».

Les autorités assurent qu'il n'y a plus aucun prisonnier politique dai. le pays. — (*A.F.P., Reuter, U.P.I.*)

CONGO : LE SOCIALISME A PETITS PAS

III. — Le pétrole n'est pas tout

De notre envoyé spécial
OLIVIER POSTEL-VINAY

Bien que l'opposition soit réduite au silence, les tensions politiques et ethniques sont vives au Congo (« le Monde » du 27-28 et du 29 avril). Elles s'inscrivent dans un contexte économique et social difficile.

Brazzaville. — Depuis décembre 1971 Elf-Erap, déjà établie au Gabon, exploite le pétrole congolais, découvert à proximité de la côte. Le budget de l'Etat pour 1974 prévoyait 2,4 milliards de francs CFA (48 millions de francs) de recettes pétrolières. Grâce à la hausse du prix du pétrole, ces recettes ont atteint 21,4 milliards, alors que le budget était fixé à 27,5 milliards. Ce pactole inattendu a, dans un premier temps, permis de résorber une partie de la dette publique et de subventionner les entreprises d'Etat en difficulté. Un « programme triennal », adopté en janvier 1975, a prévu pour 76 milliards de francs CFA d'investissements. Le salaire minimum a été augmenté de 70 %, et les traitements des fonctionnaires ont été sensiblement relevés.

On ne connaît pas l'importance des réserves pétrolières *off shore* Mais un premier gisement (« Emeraude ») est déjà épulsé. La mise en exploitation d'un second gisement, découvert par la société italienne AGIP, a été retardée. Les recettes pétrolières seront sans doute inférieures, en 1975, de près de 5 milliards de francs CFA, à celles de 1974. Elles devraient s'accroître sensiblement en 1976, mais combien de temps cela durera-t-il ? Pour l'instant, l'atmosphère est euphorique. A la grande inquiétude de leurs créanciers, les Congolais ont prévu, pour 1975, une impasse budgétaire de 24 milliards de francs CFA. Encore ce chiffre doit-il probablement être révisé en hausse. « *Maintenant que nous sommes riches, nous trouverons des prêteurs* », nous a déclaré M. Lopes, premier ministre. C'est sans doute le but principal du voyage qu'il a fait en Chine, au début de mars, et de celui que le président N'Gouabi fit en U.R.S.S. trois semaines plus tard. Pour beaucoup, il y a là pas mal d'illusions.

Le pétrole se greffe sur une économie relativement privilégiée. En 1973, le Congo, avec 380 dollars de P.N.B. par tête, se situait au troisième rang des pays d'Afrique francophone, après le Gabon et la Côte-d'Ivoire. Grâce au fleuve et au port de Pointe-Noire (le plus important d'Afrique francophone après Abidjan), le Congo est un lieu de passage obligatoire pour les produits de la République Centrafricaine et du Tchad. Le manganèse du Gagon, plus proche de Pointe-Noire que de Libreville, est exporté par un chemin de fer qui rejoint la côte congolaise. Si bien que les deux tiers du revenu national du Congo provenaient, en 1973, du secteur tertiaire. L'industrie (légère), qui représentait à l'époque 35 % du revenu national, était déjà l'une des plus développées d'Afrique francophone, et exportait vers les autres pays d'Afrique centrale.

Cependant, la forte croissance industrielle des années 60 s'est beaucoup ralentie depuis. Les autres pays d'Afrique centrale, peu soucieux de complémentarité, se sont pris au jeu de concurrencer l'industrie congolaise. Or le marché intérieur est étroit. De plus, à partir de 1970, l'apparente radicalisation du régime a inquiété les investisseurs privés. Ils ont été relayés par les Etats socialistes, mais cela n'a pas suffi à soutenir le rythme de la croissance.

Les entreprises publiques, qui fournissent la moitié de l'effort industriel, et plus de la moitié du revenu national, rencontrent de graves problèmes de gestion. A elle seule, la SIA-Congo, entreprise sucrière qui est aussi la principale unité de production du pays, a un déficit annuel de 1 milliard de francs C.F.A., alors que, mieux gérée, elle pourrait rapporter 3 milliards de bénéfice net. Au total, 3 à 4 milliards de francs C.F.A. ont été dépensés en 1974 pour renflouer les entreprises publiques.

C'est dans ce domaine, bien plus que dans celui du pétrole, que se joue l'avenir de l'économie congolaise. Même si les apparences sont trompeuses, il faut prendre au sérieux la détermination des dirigeants actuels (qui fêteront cette année le septième anniversaire du régime) de socialiser progressivement les moyens de production. Leur mérite est peut-être de refuser la tentation, grande chez certains, de le faire sans délai.

Les raisons des difficultés rencontrées dans le secteur public sont multiples et préoccupantes. Certains invoquent l'atavisme : la nature est généreuse, les habitants ont toujours vécu de la cueillette, de la pêche et de la chasse. Ils n'ont pas éprouvé le besoin de devenir des agriculteurs, des éleveurs (la plupart des Congolais, encore aujourd'hui, ont peur des bêtes...), encore moins des commerçants ou des entrepreneurs. Ce peuple aimable, tolérant, habitué à recevoir, à ne pas fournir d'effort superflu ou qui n'est pas récompensé dans l'instant, ne serait guère préparé aux exigences d'un collectivisme à la chinoise.

La « trilogie déterminante »

Bien dirigés, les Congolais sont pourtant des travailleurs efficaces. La pierre d'achoppement, de l'avis des experts, et même de dirigeants congolais, est la déficience de la gestion. D'après le schéma de la « trilogie déterminante » établi par ordonnance en mai 1973 afin de remédier à l'anarchie qui régnait dans certains secteurs, le pouvoir dans l'entreprise est partagé entre les responsables administratifs, les représentants du parti unique et le syndicat (unique lui aussi). En pratique, les cinq administrateurs sont minoritaires dans le comité de direction, puisque les représentants du parti et ceux des travailleurs sont au nombre de treize. Le directeur n'est que l'exécutant — c'est inscrit dans les textes — des décisions du comité de direction. Dans ce système, à vocation autogestionnaire, l'autorité est diluée à l'extrême. La politique intervient à tous les niveaux. Il faut de vieilles structures bien rôdées comme celles de l'Agence transcongolaise de navigation (A.T.C.) pour résister à une pareille confusion des genres.

De surcroît, comme le soulignait en février 1974 le journal du parti, *Etumba*, « *on néglige de rendre compte aux autorités des difficultés que l'on rencontre* ». Car, dans un tel système, rechercher la cause d'une « difficulté » revient souvent à chercher un coupable. Dans chaque entreprise existe un « tribunal des camarades » qui, afin de « *maintenir la sérénité du climat social* », est habilité à juger les fautes économiques. Or « *l'inconscience professionnelle à tous les niveaux est élevée au rang de délit politico-économique et sanctionnée comme tel* ». Rares sont ceux, dans ces conditions, qui acceptent d'assumer pleinement leurs responsabilités.

Les dépenses de prestige sont relativement peu nombreuses : un avion personnel pour le président, de beaux immeubles prévus pour le parti et les ministères, une route somptueuse lancée vers le nord, d'où M. N'Gouabi est originaire, et où la population est clairsemée. « *Au total*, nous a déclaré un fonctionnaire international, *le programme triennal est plutôt raisonnable. Mais les investissements ne sont rien si l'homme ne suit pas. Quelle que soit leur importance, ils restent sans effet s'ils ne donnent pas naissance à des unités de production convenablement gérées.* »

En dépit du pétrole, de nombreux responsables envisagent avec circonspection l'avenir économique du Congo. Sur le plan social, la situation évolue rapidement. A la suite d'un exode rural massif, les trois quarts des Congolais vivent aujourd'hui le long de l'axe Pointe-Noire - Brazzaville, où se forme un sous-prolétariat surtout composé de jeunes chômeurs qui ne sont pas loin de représenter la majorité de la population active. Les difficultés des entreprises publiques aggravent sensiblement la crise de l'emploi, malgré l'action des syndicats. L'inflation, particulièrement sensible dans une économie tournée vers l'intérieur, absorbe les hausses de salaires.

Or le pays ne dispose pas de structures de repli, comme l'agriculture ou l'élevage. Le jeune chômeur n'est pas tenté de revenir au village, car il sait qu'il n'y trouvera pas d'emploi. Certains, dans la foulée de M. N'Gouoto, l'influent ministre de l'agriculture, étudient les moyens de créer une agriculture congolaise. La « *promotion coopérative* » est en route. Mais il faut former des cadres, et les convaincre. Tâche difficile, car si la scolarisation est très développée, retourner à la terre quand on a été au lycée est ressenti comme une déchéance...

Comme dans la plupart des pays d'Afrique noire, l'exode rural s'accentue, les bidonvilles prolifèrent aux abords des centres urbains, et rien n'est fait pour contenir la natalité. « *Je n'ai que cinq enfants*, nous a dit un ouvrier d'une petite entreprise, avec un large sourire. *J'espère en avoir beaucoup d'autres...* »

On comprend, dans ces conditions, que le développement économique soit la « *priorité des priorités* », pour reprendre une formule que les Congolais affectionnent.

FIN



POLITIQUE

PREMIÈRE RÉUNION DE L'U.D.R.-JEUNES A PARIS

« RIEN NE SERT DE PRÉCIPITER LE DÉBAT »

déclare M. Haby à propos de la réforme de l'enseignement

N'ayant pu obtenir le ralliement à l'U.D.R. de l'Union des jeunes pour le progrès, M. Jacques Chirac a reconstitué, parallèlement au mouvement adulte, une organisation de la jeunesse gaulliste. Nommé délégué national à la jeunesse, M. Robert Grossmann, l'un des fondateurs de l'U.J.P., s'est employé à recruter ses anciens amis et à trouver de nouveaux adhérents. La première manifestation de l'U.D.R.-Jeunes s'est déroulée lundi soir 28 avril, sous la forme d'un dîner-débat auquel ont participé un millier de convives réunis à la Mutualité, à Paris.

Trois personnalités avaient été invitées pour parler des préoccupations propres à la jeunesse l'école, le stade et l'armée : MM. Haby, ministre de l'éducation ; Mazeaud, secrétaire d'Etat à la jeunesse et aux sports, et Bigeard, secrétaire d'Etat à la défense.

M. Mazeaud, ancien parlementaire, militant politique, ne s'est pas limité à son secteur de responsabilité et a évoqué l'œuvre du général de Gaulle et l'action de *« notre compagnon Jacques Chirac »*. Il a ensuite annoncé que le projet de loi relatif au sport sera examiné par le conseil des ministres du 7 mai. « *Je continuerai*, a-t-il déclaré, *à aider toute association, même si ses options politiques sont différentes des nôtres. Car le pluralisme est la base du système démocratique.* » Il a même cité la F.S.G.T. (Fédération sportive et gymnique du travail), proche de la C.G.T. et du parti communiste, dont il a dit : *« Il faut se féliciter de ses efforts dans le domaine des activités physiques et sportives. »*

De son côté, M. René Haby a exposé — mais sans grande conviction — les aspects d'une réforme de l'enseignement, sinon obsolète, du moins fortement obérée par les réserves du chef de l'Etat. « *Rien ne sert*, a-t-il déclaré, *de précipiter un débat auquel ne participerait pas la nation. Une réforme de l'enseignement est une affaire trop sérieuse pour être réglée en termes de calendrier.* » Cependant, selon le ministre, *« les premiers éléments de la réforme pourraient être mis en place à la rentrée de 1976, mais il faudra quatre ou cinq ans pour qu'elle soit entièrement réalisée »*.

M. Bigeard, *« vieux centurion »*, comme il aime à se désigner, a obtenu un franc succès avec ses mines de bateleur de la gloire et sa gouaille de camelot du patriotisme. A l'en croire, le métier des hommes politiques est, en raison de ses obligations, *« le dernier des boulots »*, mais ses collègues du gouvernement sont *« de braves garçons »*. Après avoir évoqué l'endoctrinement des jeunes dans les pays communistes, la guerre d'Indochine — *« il y a deux ans j'aurais pu déjà vous dire : le Sud sera balayé »*, — ses rapports avec le gaullisme et la diffusion de son livre, il a conclu que *« la France est un sacré beau pays »*.

Les jeunes gaullistes ont applaudi bien fort, scandé les noms des orateurs et offert à sa dédicace le livre de M. Bigeard. Mais n'ont-ils pas dans le passé, à chacune de leurs réunions, acclamé pareillement leurs idoles politiques d'un soir ? Lundi, à Paris, pour la première fois depuis plus d'un an, ils se retrouvaient et avaient l'impression de faire masse. Au point que M. Grossmann a vu en eux l'« avant-garde de Jacques Chirac, les partisans résolus du mouvement vers le progrès » et qu'il les a même invités, l'euphorie aidant, à « combattre, dans les lycées et dans les entreprises par l'action quotidienne, les gauchistes et les opposants », alors qu'on devait simplement traiter... de la place de la jeunesse dans la société française.

ANDRÉ PASSERON.

M. GEORGES, DÉPUTÉ U.D.R. DE SEINE-MARITIME, SE DÉMET DE SON MANDAT.

Le docteur Maurice Georges, député U.D.R. de la sixième circonscription (Le Havre) de la Seine-Maritime, gendre du président Coty, a annoncé mardi 29 avril sa décision de renoncer à poursuivre son mandat. *« Conséquence d'une déficience de santé qui n'est pas foncièrement grave mais ne lui permet plus d'assurer correctement sa charge. »*

Une élection législative partielle devra être organisée dans un délai de trois mois pour pourvoir le siège vacant. Un député démissionnaire ne peut, en effet, être remplacé par son suppléant.

[Elu à l'Assemblée nationale le 25 novembre 1962 M. Maurice Georges avait été réélu les 12 mars 1967 et 23 juin 1968.

Le 4 mars 1973 il avait obtenu 19 456 suffrages contre 18 572 à M. Colliard (P.C.), 8 331 à M. Olivier (réf. - Cent. rép.), 8 331 à M. Dubosc (C.N.I.), 7 930 à M. Peyratout (UG.S.D.-P.S), 2 083 à M. Reguer (PS.U.), 1 850 à M. Fontaine (Prog. lib.), 992 à M. Châtillon (L.C.), et 973 à M. Povie (F.N.). Au second tour il avait été réélu par 36 039 voix contre 28 506 à M. Colliard (P.C.).]

De retour d'U.R.S.S.

M. MITTERRAND N'ENVISAGE TOUJOURS PAS DE RENCONTRER M. GISCARD D'ESTAING

M. François Mitterrand est rentré, lundi soir 28 avril, deux jours avant le reste de la délégation socialiste, de Moscou. Les conversations qu'il a eues avec les dirigeants soviétiques lui ont paru *« utiles, fécondes, agréables et sans complaisance »*. Le premier secrétaire du P.S. a déclaré au sujet du passage du communiqué concernant le Proche-Orient *« qu'écrire en bon français ce que les Russes désirent et en bon russe ce que les Français désirent peut poser des problèmes de grammaire et de vocabulaire en plus des problèmes politiques de fond »*.

« Ce grand pays, a-t-il ajouté, *a des intérêts mondiaux qui ne s'identifient pas forcément avec ceux de la France. »*

M. Mitterrand a indiqué qu'il *« saisirait la première occasion »* de communiquer ses impressions à M. Georges Marchais, secrétaire général du parti communiste, comme *« à tout homme politique responsable »*. Toutefois, a-t-il tenu à souligner avec force, en réponse à une question, il n'envisage toujours pas de s'entretenir avec le président de la République, dont la politique, a-t-il dit, *« enlève toute opportunité à une telle rencontre »*.

LES ÉLUS LOCAUX SOCIALISTES ONT OBSERVÉ UNE GRÈVE ADMINISTRATIVE D'UNE HEURE

Répondant à l'appel de la Fédération nationale des élus socialistes et républicains, un grand nombre de maires et de conseillers municipaux, membres du P.S., ont fait observer, par les services de leurs municipalités, lundi 28 avril, une grève administrative d'une heure. Ils entendaient ainsi protester contre la situation financière des collectivités locales.

A l'issue de cette courte grève, dans un certain nombre de communes, le conseil municipal s'est réuni publiquement, et le maire a donné lecture d'une motion qui affirme : « (...) *Le gouvernement se dérobe à ses responsabilités. L'inflation lui a rapporté, l'an dernier, des dizaines de milliards supplémentaires. Pas un centime n'a été accordé, ni aux départements, ni aux communes, qui, avec des budgets « figés », votés en janvier 1974, ont dû faire face à plus de 15 % de hausse des prix. Cela ne peut durer.* »

AU PARTI RADICAL

M. Péronnet prend une position favorable à l'égard de la gauche réformatrice

A la fin de la semaine dernière, au cours de la réunion du comité directeur du parti radical (sous la présidence de M. Jean-Jacques Servan-Schreiber), M. Gabriel Péronnet, secrétaire général du parti, secrétaire d'Etat, a longuement traité du regroupement des formations centristes. Il a, en particulier, évoqué le problème posé par l'existence et ce qu'il a nommé le « chevauchement » des deux entreprises concurrentes que sont, d'une part, la Fédération des réformateurs (dans laquelle M. Servan-Schreiber a engagé le parti radical au côté du Centre démocrate de M. Lecanuet et du Centre Démocrate et Progrès de M. Duhamel) et, d'autre part, le Mouvement de la gauche réformatrice lancé notamment par M. Durafour, et auquel ont apporté individuellement leur concours de nombreux radicaux.

Alors que les dirigeants radicaux avaient, jusqu'à ce jour, observé une attitude très réservée, si ce n'est hostile, à l'égard du Mouvement de la gauche réformatrice, M. Péronnet a, au contraire, tenu des propos fort favorables à l'entreprise de M. Durafour. Il a notamment déclaré : « *Nous ne devons pas voir* [dans la constitution du M.G.R.] *une concurrence, mais au contraire un effort de rassemblement relayant les initiatives que nous avons prises nous-mêmes. Les promoteurs de la gauche réformatrice appartiennent à notre famille politique. Leurs thèses correspondent aux propositions du manifeste radical. Les assises qu'ils ont organisées au début de mars ont connu un succès dont nous devons nous réjouir et qui résulte très largement de la présence de nombreux militants radicaux soucieux de se retrouver et de se regrouper...* »

M. Péronnet a ausi mis en garde les membres du comité directeur contre *« une intégration trop poussée »* des formations rassemblées au sein de la Fédération des réformateurs.

● *Les cabinets ministériels.* — Le 163e numéro vient de paraître. Il contient la liste des membres des cabinets de la présidence de la République, du gouvernement de M. Chirac, du Sénat, de l'Assemblée nationale, du Conseil économique, ainsi que des préfectures de Paris, de la région parisienne, de police et des mairies de Paris. (37, rue du Louvre, 75002 Paris.)

Dans « France nouvelle » (P.C.)

UNE VICTOIRE ÉLECTORALE DE LA GAUCHE NE SUFFIRAIT PAS

Dans l'hebdomadaire du parti communiste *France nouvelle*, Michel Cardoze analyse *« la violence ordinaire de l'ordre giscardien »* et le rapport *« violence-légalité »*. Il écrit :

« Il est parfaitement « légal » de mettre en œuvre une politique économique et sociale qui confine le plus grand nombre dans l'austérité et le sacrifice. Il est parfaitement « légal » de faire vivre un système avec plus d'un million de chômeurs. Il est parfaitement « légal » de priver des générations de jeunes de moyens réels pour entrer dans la sphère productive.

» Il est parfaitement « légal »... etc. Cette violence légale est sacrée... »

L'auteur s'interroge sur les moyens de *« mettre fin à la violence d'un système en crise »* et ajoute : *« Une défaite électorale de la coalition au pouvoir serait un acte qui devrait la contraindre à la retraite. Mention faite de la double source (législative et présidentielle) de souveraineté ménagée par le système actuel, on voit bien que, même sur ce plan électoral, l'intervention du mouvement populaire serait nécessaire pour contraindre la grande bourgeoisie à céder la place. On voit donc bien que la victoire électorale des partis de gauche, du ou des candidats du programme commun — acte de violence contraignante pour l'adversaire battu dans le cadre « légal », — ne peut suffire à assurer le changement qui est aujourd'hui notre objectif.*

» L'originalité, le caractère précieux et irremplaçable de la démarche révolutionnaire du parti communiste est précisément de ne pas adorer une « légalité » qui serait divinité intouchable. Mais de savoir — et d'en tirer les conséquences politiques — que la grande bourgeoisie est toujours prête à déchirer sa propre légalité pour ne pas perdre durablement son pouvoir. »

JUSTICE

LE RÉGIME PÉNITENTIAIRE EST MODIFIÉ PAR UNE RÉPARTITION NOUVELLE DES ÉTABLISSEMENTS

● ***Régime plus libéral pour 10 % des détenus***

● ***Fort accroissement du recrutement des surveillants***

Le climat des prisons n'est pas bon : leur calme apparent, périodiquement troublé, probablement illusoire et fragile. Les surveillants estiment que peu est fait pour eux en comparaison de leur sujétion grandissante, que la faveur du prince va davantage aux détenus qu'à ceux qui les gardent.

Les prisonniers pensent au contraire que, malgré les promesses faites en août après les révoltes, « rien ne vient »... sinon Mme Hélène Dorlhac, secrétaire d'Etat à la condition pénitentiaire, riche de visites, de paroles et avare de réalisations, les moyens qui lui sont propres étant nuls. De sorte que le sentiment de frustration est encore plus grand, maintenant que l'on promet, que lorsqu'on ne disait mot.

Quant à Mme Dorlhac, jugée peu crédible par les syndicats ou l'administration du ministère de la justice, on la dit sur le départ, soit qu'elle estime sa tâche achevée, soit qu'on l'y incite. On va même jusqu'à murmurer qu'elle aurait rédigé une sorte de testament pour expliquer qu'elle remet ses pouvoirs, restés au demeurant très limités.

Deux initiatives de la chancellerie sont peut-être de nature à juguler le mécontentement endémique. Pour les surveillants, qui sont plus de dix mille, une forte campagne de recrutement a été lancée. Afin de susciter des vocations, a été apposée dans de nombreux établissements publics une affichette sur fond noir, assez lugubre, représentant les barreaux d'une cellule que traverse un arc-en-ciel aux couleurs d'ailleurs bien approximatives — et ce texte, bien sceptique : « Si vous croyez à la réforme pénitentiaire... nous avons besoin de vous ! » Une brochure en huit pages (« Une mission pour des hommes », « Une mission essentielle », « Un métier difficile », « Une carrière au service de l'Etat ») est remise aux candidats possibles.

Les résultats sont probants, — le chômage aidant ? — puisque l'administration pénitentiaire a recruté sept cents personnes depuis le début de l'année. Reste à les former convenablement, ce qui est une autre affaire. De plus, près de neuf cent cinquante personnes — encore le chômage ? — se sont inscrites au prochain concours, le 7 mai, des éducateurs de l'administration pénitentiaire (il y a cent places), ce qui devrait aboutir à un niveau convenable des élus qui auront heureusement subi leurs deux années d'études.

La prochaine publication d'un décret relatif à la condition pénitentiaire pourrait apaiser l'état d'esprit des détenus, enclins quelquefois à penser qu'ils ont été bercés de promesses sans suite. On trouve dans ce décret du neuf — et des articles qui ne font que légaliser des pratiques déjà observées dans certains établissements.

Le texte se compose de deux parties : l'une prévoit une nouvelle répartition des établissements, l'autre des dispositions touchant à la vie quotidienne des prisonniers.

Aux termes de l'article D. 193 (nouveau) du code de procédure pénale, *« les établissements pénitentiaires se répartissent en deux catégories :*

» — D'une part les maisons d'arrêt qui reçoivent les prévenus et les condamnés visés aux deuxième et troisième alinéas de l'article 717 (condamnés ayant encore à subir moins d'un an d'emprisonnement).

» — D'autre part, les maisons centrales, les centres de détention et les établissements spécialisés. »

L'innovation réside, bien sûr, dans les prisons visées au deuxième alinéa de l'article 193, puisqu'elle implique — le décret le dit formellement — la disparition du régime progressif (phase d'observation, de confiance, semi-liberté, etc.) au profit d'une règle unique propre à l'ensemble des détenus d'un même établissement. De sorte que l'on parviendra, en principe, à une population homogène pour chaque prison. Il semblerait que certains directeurs aient fait preuve de réticences à ce propos, jugeant que la présence, par exemple, de « longues peines » peut représenter un élément stabilisateur pour les détenus.

« Les détenus qui paraissent dignes d'une plus grande confiance » seront affectés aux *« centres de détention »* dont le régime sera *« libéral »*. On évalue actuellement à trois mille environ le nombre des détenus qui pourraient y être placés, soit à peu près le dixième de la population pénale. Caen et Muret pour les longues peines, Melun, Mulhouse, Eysses et Mauzac pour les moyennes peines, abriteraient de tels centres, alors qu'elles sont, pour l'instant, des maisons centrales. Rien ne serait changé, en revanche, pour les centres spécialisés de Château-Thierry et Haguenau (malades mentaux), de Liancourt (tuberculeux, vieillards), ni pour les centres ouverts (Casabianda et Oermingen), non plus que pour Loos (prison-école ferme) ou Ecrouves (centre de formation professionnelle).

Les maisons centrales comprendront *« les établissements dans lesquels est appliqué un régime de sécurité, sans que pour autant soit perdu de vue l'objectif de réadaptation sociale des détenus »*. On estime à deux mille cinq cents le nombre des détenus qui relèveront de ce régime.

La définition et le régime des maisons d'arrêt restant inchangés (détenus non encore jugés ou condamnés à de courtes peines), seront ultérieurement installés des centres de détention régionaux ou interrégionaux réservés aux détenus ayant encore à subir une peine de détention comprise entre six mois et trois ans (article D. 72).

LES CENTRES DE SÉCURITÉ

Le désir d'aboutir à une homogénéité de la population pénitentiaire de chaque établissement conduit à désigner un certain nombre de maisons centrales, qui rassembleront les détenus jugés dangereux ou très dangereux.

Il y aura d'abord quatre centres de sécurité pour longues peines : Clairvaux (400 places), la nouvelle prison de Saint-Maur, près de Châteauroux, mise en service il y a une quinzaine de jours (500 places), Ensisheim (250 places), Nîmes (150 places). Pour les moyennes peines, trois centres : Poissy, Saint-Martin-de-Ré, Riom.

Le nombre des centres de haute sécurité augmente nettement puisqu'à Mende (30 places), seul de son espèce jusqu'à présent, s'ajouteront Briey, Tulle, Bourgoin, Tarbes, Lisieux, plus un quartier de sécurité aux Baumettes, à Marseille, et un à Saint-Maur (Indre). De sorte que, de 30, le nombre des places de haute sécurité passe à 229.

Les « centres de détention » sont les grands bénéficiaires des mesures de libéralisation prévues dans le décret. Ces mesures concernent notamment les permissions de sortie, les possibilités de réunion, les parloirs et la correspondance.

● LES PERMISSIONS DE SORTIE. — Pourront bénéficier d'une sortie *« n'excédant pas la journée »* tous les détenus, quelle que soit leur affectation, si leur condamnation est inférieure à cinq ans ou, si elle est supérieure, quand ils auront effectué la moitié de leur peine, et pour l'un des motifs suivants : présentation à un employeur éventuel (libération conditionnelle ou semi-liberté proches) ; épreuves d'un examen, sortie du dimanche et des jours fériés pour les semi-libres. Cette sortie pourra être portée à trois jours *« à l'occasion de circonstances familiales graves »* (article D. 144). Une telle sortie de trois jours pourra aussi être autorisée *« en vue du maintien des liens familiaux ou de la préparation de la réinsertion sociale »* si, la peine étant exécutée à moitié, il n'en reste plus à subir que trois ans (article D. 145).

De plus, *« les condamnés incarcérés dans les centres de détention peuvent bénéficier des permissions »* de l'article D. 145 *« lorsqu'ils ont exécuté le tiers de leur peine ». « A cet égard, la durée des permissions peut être portée à cinq jours, et, une fois par an, à dix jours. »*

Cette généralisation et même cette extension des permissions provient du fait que, en dehors de quelques cas *« montés en épingle »*, elles n'ont donné lieu qu'à un nombre très restreint d'incidents. En outre, ces permissions restent soumises à la possession, par le condamné, d'une somme d'argent suffisante et à des *« possibilités licites d'hébergement et de transport »*. A noter encore qu' *« un délai de route peut être accordé au bénéficiaire de la permission de sortir »*.

● LES REUNIONS. — *« Afin de développer leur sens social, les détenus seront associés plus étroitement à l'organisation des loisirs dont ils sont les bénéficiaires »*, soit par la préparation de séances récréatives et culturelles, soit par une consultation quant au choix des émissions radiotélévisées.

« Spécialement dans les centres de détention, les détenus auront la possibilité de se regrouper dans des salles de réunion pour s'y livrer à diverses activités de détente de leur choix. »

Le décret va-t-il jusqu'à envisager l'ébauche d'un syndicalisme des détenus, largement répandu, faut-il le rappeler, dans nombre de pays étrangers ? On peut se le demander dans la mesure où est modifié un article D. 261, d'une manière telle que les réclamations collectives cessent d'être irrecevables et d'entraîner des sanctions disciplinaires pour leurs auteurs. On peut observer à ce propos que les nombreux mouvements collectifs de revendication constatés à la maison centrale de Melun, ces dernières années, n'ont jamais donné lieu à incidents.

● LES PARLOIRS. — Dans les maisons centrales, le principe demeure — sauf autorisation contraire du chef d'établissement — d'un dispositif de séparation entre le détenu et son visiteur. En revanche, dans les « centre de détention », c'est l'inverse qui est prévu. Le *« parloir rapproché »* sera la règle, sous réserve d'une fouille préalable. Dans tous les cas, les visites seront contrôlées par un surveillant.

● LA CORRESPONDANCE. — Dorénavant, les lettres ne seront plus limitées ni en nombre ni en longueur, qu'elles soient écrites en français ou dans une langue étrangère. Les détenus des *« centres de détention »* pourront correspondre *« avec toute personne de leur choix »*. Ils pourront même *« être autorisés, dans des circonstances familiales importantes, à user à leurs frais* (ou à ceux du correspondant) *du téléphone de l'établissement »*.

En revanche, pour les détenus des centrales, la règle persiste d'une restriction aux membres de la famille et aux personnes titulaires d'un permis permanent de visite. Dans tous les cas, le *« contrôle de la correspondance ne devra plus désormais s'effectuer qu'à titre de prévention »*, pour des motifs de sécurité.

● VIE QUOTIDIENNE. — On ne parle plus de *« costume pénal »*, mais de *« costume fourni par l'administration »*. Ces costumes pourront être diversifiés, selon les activités et le climat. Les détenus des « centres de détention » pourront faire usage de leurs vêtements personnels dans leur cellule : celle-ci pourra être décorée d'« *une façon personnelle* », pratique d'ailleurs très répandue déjà.

● DIVERS. — Le terme de *« punition »* disparaît au profit de *« sanction disciplinaire »* (qui ne peut être jamais être un *« moyen de contrainte »*) ; le terme de *« récompense »* au profit de *« mesure visant à encourager les efforts des détenus en vue de leur réadaptation sociale »* — ce qui n'est pas une formulation qui brille par sa simplicité.

PHILIPPE BOUCHER.

L'affaire du prix Bride abattue

ONZE JOCKEYS ACCUSENT M. LAOUIRA

Onze jockeys ayant participé au prix Bride abattue, le 9 décembre 1973 à Auteuil, accusent aujourd'hui M. Robert Laouira, lui-même ancien jockey, d'avoir joué auprès d'eux un rôle de corrupteur en offrant ou remettant 20 000 francs à chacun pour les inciter à retenir leur cheval à l'arrivée, alors que celui-ci proteste de son innocence. Tel est le résultat de la confrontation qui a eu lieu, le 28 avril, dans le cabinet de M. Jean Michaud, premier juge d'instruction à Paris, au cours de laquelle le jockey Michel Jathan confirma qu'il avait servi d'intermédiaire, le jockey Jean-Pierre Philipperon reconnut enfin avoir reçu ses 20 000 francs et le jockey Christian Da Méda, revenant lui aussi sur ses déclarations antérieures, admit avoir été sollicité, affirmant avoir refusé l'argent.

De son côté, le jockey Robert Lantier a expliqué qu'il avait accepté la somme offerte par peur de représailles : il avait désobéi, dit-il, antérieurement, à un ordre de la « mafia des courses » en gagnant une course de dix longueurs et, lors d'une épreuve ultérieure, sur un autre hippodrome, il était tombé parce que l'attache de sa selle avait été coupée au rasoir.

Quant à M. Patrice des Moutis, il vient de saisir le conseil d'Etat, selon un communiqué de ses avocats, pour demander l'annulation du règlement du P.M.U.

● *Campagne pour les nouveaux panneaux.* — Pour aider les conducteurs à mieux comprendre la nouvelle signalisation rencontrée dans les agglomérations traversées par un itinéraire prioritaire, la Prévention routière et la direction des routes et de la circulation routière du ministère de l'équipement lancent une campagne d'information (dépliants, affichettes). La nouvelle signalisation, adoptée dans tous les pays européens, est un panneau en forme de carré jaune pointé en bas et bordé de blanc pour indiquer la voie prioritaire, et barré de bleu lorsque la voie perd la priorité.

JUSTICE

DEVANT LA COUR D'APPEL DE LYON

Un mois de débats pour cent un prévenus dans l'affaire des fausses factures

Lyon. — La quatrième chambre de la cour de Lyon a entrepris, lundi 28 avril 1975, sous la présidence de M. Jacques More, l'examen des appels interjetés dans l'affaire dite des fausses factures. C'est une tâche qui doit l'occuper, en principe, jusqu'au 4 juin prochain, date à laquelle est prévue la fin de cette nouvelle audition, d'un débat dont la première journée a été exactement à l'image de ce qu'avait été celle de l'audience de première instance il y a un peu moins d'un an, le 22 mai 1974.

De notre correspondant régional

Dans son ensemble, le dossier est évidemment demeuré le même. Seul a diminué le nombre des prévenus. Ils étaient cent soixante-dix devant le tribunal. Ils ne sont plus que cent un à devoir passer l'épreuve de l'appel. La plupart le font volontairement, ayant estimé qu'ils avaient été injustement condamnés par le jugement que rendit contre eux la cinquième chambre du tribunal de grande instance de Lyon, le 25 novembre 1974. C'est le cas, par exemple, de M. André Chazalon, député non inscrit de la Loire, que le tribunal a condamné à treize mois de prison avec sursis et 50 000 francs d'amende en sa qualité de gérant de la société à responsabilité limitée Les anciens établissements Targe et Cie pour l'existence d'une seule et unique facture, mais dont le montant s'élevait à 217 000 francs.

D'autres, en revanche, qui avaient eu l'avantage de bénéficier ce jour-là d'une décision de relaxe doivent subir les effets de l'appel du parquet, plus connu sous le nom d'appel à minima. C'est notamment le cas de MM. André Tapiau et Jean Dufayet, respectivement président-directeur général de la Compagnie française des ferrailles et président-directeur général de l'Européenne des ferrailles, Novafer.

En fait, l'audience d'appel reste pour ceux qui l'on voulue comme pour ceux qui y sont contraints, aussi importante que celle de première instance et sa première journée en a d'ailleurs apporté la démonstration. C'est avec une pugnacité intacte, parfois même encore plus vive qu'il y a onze mois, que les principaux avocats de la défense — Mes Ambre, Bernascon, Piloix, Brosse notamment — ont relancé leur offensive de procédure. De nouveau ils ont plaidé qu'avant tout débat la cour devait constater que les droits de la défense avaient été violés par le parquet dès l'origine.

Ce dernier, disaient-ils, aurait dû aussi bien dans la rédaction des citations à comparaître que dans celle du réquisitoire définitif, montrer plus de précision car telles que ces pièces se présentent, elles ne permettaient pas aux prévenus de connaître d'une façon précise les charges relevées contre eux et du même coup les mettaient dans l'incapacité d'y opposer leurs propres arguments.

Ainsi a-t-on répété en substance : nous sommes en présence d'un dossier initial devant lequel *« les juristes les plus éclairés ne pourraient deviner quels éléments de preuves, quelles présomptions sont retenus contre tel ou tel »*.

En fait, la défense visait de nouveau M. Pierre Truche, magistrat de la section financière du parquet de Lyon, à l'époque où avait éclaté l'affaire en décembre 1971 et qui, depuis, devait la suivre de bout en bout jusqu'à l'audience du tribunal avant d'aller prendre des fonctions de directeur des études à l'école nationale de la magistrature à Bordeaux.

Dans l'esprit de certains avocat, il était même évident qu'il s'agissait d'opposer, sans le dire ouvertement, le Syndicat de la magistrature et l'Union syndicale des magistrats. En effet, M. Truche, comme M. Roger Robin qui avait présidé les débats de première instance, sont l'un et l'autre des membres du syndicat alors que M. More, qui préside la quatrième chambre de la cour de Lyon, a toujours pour sa part milité à l'Union fédérale des magistrats devenue Union syndicale.

Ce serait, à vrai dire, oublier que si la section financière du parquet de Lyon a pu se montrer particulièrement active à l'époque de l'affaire des fausses factures, ce fut avec l'accord non seulement du procureur de la République, mais aussi du procureur général de l'époque, M. Fernand Davenas, aujourd'hui conseiller de la Cour de cassation.

En tout cas, l'avocat général, M. Jean Aldebert, n'a pas paru attacher grande importance aux conclusions renouvelées de cette défense des présidents-directeurs généraux de la ferraille. Celles-ci, devait-il répondre, ont été écartées par le tribunal dans son jugement sur le fond et avec des arguments pertinents. Aussi bien pour le représentant du ministère public s'agissait-il bien davantage de s'intéresser aux grandes lignes de cette affaire, à son mécanisme, pour attirer l'attention avant même d'entrer dans les détails sur l'importance de la fraude fiscale qui devait en résulter. Quant à la cour, elle doit dire, ce mardi 29 avril, le sort qu'elle entend réserver aux conclusions dont elle se trouve saisie.

JEAN-MARC THÉOLLEYRE.

L'ÉVOCATION DU PASSÉ

(Suite de la première page.)

Bientôt, à la télévision et dans la presse, à propos du trentième anniversaire du 8 mai 1945, d'innombrables évocations seront faites des crimes multiples dont *Section spéciale* ne présente qu'un aspect mineur. Mais combien y aura-t-il d'évocations d'une autre série d'événements qui se sont pourtant produits en Algérie le même jour et les jours suivants ?

Ces événements ont pourtant eu des conséquences considérables. *« Tout ou presque est parti de Sétif »* (3). Il est vrai que la répression, ici, était française. *Section spéciale* parle de six exécutions pour un meurtre. Du 8 au 13 mai 1945, la proportion fut au moins de cent pour un, peut-être de quatre cents. Et la France officielle, parti communiste compris, pour qui tout nationaliste algérien était un fasciste, a toléré le massacre. Qu'elle fut solitaire, la voix d'Albert Camus !

Il ne faut pas étouffer le passé. Mais il faut être aussi complet que possible dans sa présentation, ce qui n'est faisable que si l'on est animé par la double volonté d'être critique et d'être équitable.

Or nous sommes peu habitués à l'état d'esprit nécessaire. Pas seulement quand il s'agit de crime ou de honte. Regardez les émissions de la télévision pour le premier anniversaire de la mort de Georges Pompidou : pas une analyse critique de l'œuvre, pas un débat avec des étrangers pour savoir comment sa politique apparaissait du dehors ! Regardez les articles sur Jacques Duclos : est absent l'un des moments les plus pénibles qu'il ait vécus, à savoir sa soumission humiliante, en octobre 1947, à la pression de Jdanov, d'Anna Pauker, de Djilas, à la réunion constitutive du Kominform, pour qu'il brûle l'œuvre de reconstruction de la France qu'il venait d'adorer.

Alors, quand il s'agit de honte et de crime, que de précautions ! Depuis le refus des archives (ah ! Cette lettre de M. Pleven à l'éditeur de *l'Affaire de la section spéciale* disant qu'« il importe d'éviter au plus haut point de porter préjudice à des intérêts privés et de réveiller des passions dans l'opinion publique ! ») jusqu'aux lois d'amnistie qui rendent punissable le refus de l'oubli, le refus du silence.

En faveur de ce silence, il existe cependant un argument apparemment puissant : l'étalage des turpitudes conduirait les jeunes au dégoût généralisé, au sentiment que tout a toujours été ignoble et que, par conséquent, il faut se détourner de l'action publique.

En réalité, l'argument est spécieux. D'abord, les excès de la mode « rétro », c'est-à-dire la façon dont tant de films et de livres s'acharnent à tout salir, sont nés de l'excès inverse, à savoir de la glorification totale et permanente des uns et de la condamnation globale des autres. L'absence d'esprit de justice n'est pas créatrice d'appétit de justice.

Ensuite et surtout, l'évocation équitable est tout au contraire démonstration de la présence permanente d'une morale positive au cœur des événements les plus horribles, d'une morale mise en pratique par des hommes qui s'engagent à cause d'elle et pour elle.

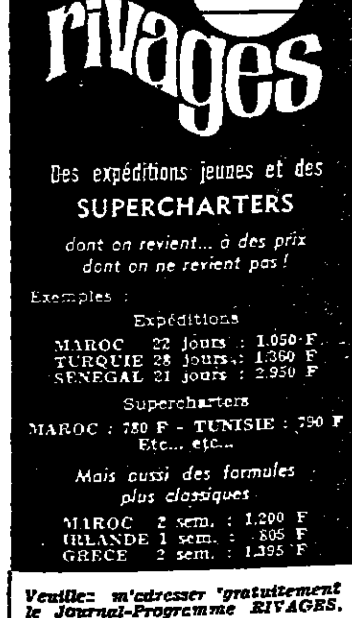
La notion d'héroïsme ennuie ou fait sourire aujourd'hui ? Vraiment ? « Imbéciles, je meurs pour vous ! » : l'exclamation d'un militant communiste aux soldats du peloton d'exécution allemand, qui donc la trouve ridicule ? Ce qui choque, ce qui braque, c'est l'esquive, la fuite devant la réalité, les beaux discours aux morts dont on sent bien qu'ils cachent une partie de la vérité.

Une vérité difficile à cerner, mais qui laisse transparaître une dimension morale : l'enchaînement des crimes et des hontes est rompu parfois par ceux qui ont à la fois le souci d'une communauté et la volonté de ne pas mépriser ou haïr la communauté d'en face. Dans le livre sur la section spéciale, c'est un officier allemand qui rappelle l'histoire des bourgeois de Calais : en 1347, le maire de la ville refuse de choisir des otages et va se livrer lui-même au roi d'Angleterre avec ses adjoints. Et le roi ne fait alors pendre personne. On n'aurait rien obtenu d'Hitler ? Erreur : quand les évêques allemands ont trouvé, pour protester contre l'euthanasie, le courage qui leur a manqué pour défendre les juifs, ils ont obtenu l'arrêt de cette extermination-là.

Le courage et la dignité sont parfois plus payants que la lâcheté et l'ignominie. L'évocation loyale du passé ne conduit pas immanquablement au cynisme. A condition précisément qu'elle ne serve ni à la glorification, ni à la dénonciation.

ALFRED GROSSER.

(3) Yves Courrière, *la Guerre d'Algérie*, tome I, Fayard, 1968, p. 46.



● *M. Valéry Giscard d'Estaing et M. Eugène Lévy*, directeur du Groupement des afficheurs parisiens, ont été relaxés, lundi 28 avril, par la onzième chambre de la cour d'appel de Paris, comme ils l'avaient été en première instance, le 3 décembre 1974 par la dix-septième chambre correctionnelle. MM. Giscard d'Estaing et Lévy étaient poursuivis à la requête de M. René Dumont, ancien candidat à la présidence de la République, pour l'apposition de deux affiches sur des murs du quartier des Champs-Elysées, entre le 2 et le 25 avril 1974, lors de la campagne pour les élections présidentielles.

SPORTS

AUTOMOBILISME

APRÈS L'ACCIDENT DU GRAND PRIX D'ESPAGNE

Emerson Fittipaldi fait le procès de toutes les parties concernées

Champion du monde des conducteurs en 1972 et en 1974, premier du classement de l'actuelle compétition, le Brésilien Emerson Fittipaldi est considéré, depuis la retraite de Stewart, comme le plus réfléchi et le plus « professionnel » des pilotes. Comme Stewart, d'ailleurs, on lui prête l'intention de se retirer de la course le plus vite possible, fortune et réputation faites. Les deux pilotes qui ont dominé leur spécialité ces dernières années ont un sens élevé de la sécurité, et, partant, de leurs responsabilités. On peut sans doute mieux comprendre l'approche qu'ils ont de leur sport par une réflexion significative de Stewart à qui on demandait, en fin de carrière, ce qui l'avait rendu le plus fier : *« Ce n'est pas d'avoir remporté vingt-sept grands prix ou trois titres de champion du monde*, a-t-il répondu, *c'est de n'avoir jamais versé une goutte de mon sang sur un circuit. »*

La décision qu'a prise Fittipaldi de déclarer forfait pour le Grand Prix d'Espagne, les avertissements qu'il a vainement lancés durant les trois jours qui ont précédé l'épreuve, participent de la même attitude à l'égard du sport automobile : essayer d'être le meilleur, accepter les risques inhérents à leur activité professionnelle, mais combattre ou refuser les risques jugés inutiles.

Conséquence de son attitude et de l'accident de Barcelone, Fittipaldi disposera désormais d'un crédit encore plus grand qu'avant, et peut-être même reste-t-il le seul dont les avis seront, au moins pendant un temps, écoutés de tous.

Ses impressions, dès son retour d'Espagne, constituent une sorte de procès de toutes les parties concernées par l'accident du 27 avril : *« Un circuit comme celui de Barcelone n'est plus fait pour des courses de formule 1 en 1975*, a-t-il dit. *Bien sûr, je sais que c'est un incident mécanique qui a provoqué l'accident, et que celui-ci s'est produit sur une portion bonne de Montjuich. Mais ce serait une erreur de n'incriminer que la fatalité, de dire que c'était la volonté de Dieu. Car un accident aurait fort bien pu arriver sur une autre portion du circuit, à un endroit — et ils sont nombreux — où les conditions de sécurité sont minimales. On n'aurait jamais dû autoriser ce grand prix à Barcelone. Tout le monde, et en particulier les dirigeants de la C.S.I., savait que les normes de sécurité n'étaient pas respectées. Mais les dirigeants dorment. Ils n'ont pas le sens des responsabilités et ne prennent pas les décisions qu'il faut. Ils auraient dû se réveiller avant l'accident. J'espère qu'ils se réveilleront maintenant.*

» Je suis très déçu, car j'espérais que d'autres pilotes me suivraient et je me suis retrouvé seul. Si nous ne sommes par unis, nous n'obtiendrons aucun résultat. Mais je pense que nous tirerons les leçons de ce qui est arrivé à Barcelone. Ce que l'Association des pilotes n'a pas fait avant le Grand Prix d'Espagne, il faudra qu'elle le fasse après. »

» Nous connaissons les dangers de la course, aucun pilote ne cherche à les esquiver. Mon métier, c'est de conduire, ce n'est pas de déclarer forfait au départ d'une course. Si je l'ai fait, c'est que je voulais que l'on comprenne l'importance que j'attachais à ma protestation. »

L'INSPECTION DU CIRCUIT DU GRAND PRIX DE MONACO (11 MAI) EST POSITIVE

Après l'inspection du circuit de Monaco, effectuée le lundi 28 avril par les représentants de la Commission sportive internationale (C.S.I.) et de l'Association des pilotes de grands prix (G.P.D.A.), un communiqué a précisé que les mesures de sécurité étaient jugées satisfaisantes. Le Grand Prix de Monaco, prochaine épreuve du Championnat du monde des conducteurs (11 mai), se court, comme à Barcelone, sur un circuit occasionnel tracé dans la cité. Les risques encourus sont cependant moindres en raison des faibles vitesses — relatives — atteintes par les monoplaces sur un circuit aussi sinueux.

En Suisse, le Brésilien Emerson Fittipaldi a déclaré que le circuit de Monaco était « dangereux et difficile », mais il a assorti ce commentaire de considérations concernant les organisateurs monégasques, « qui sont au fait de leurs responsabilités et qui ont toujours fait de leur mieux dans le domaine de la sécurité ».

Nous avons perdu la face

Il semble que l'attitude de Fittipaldi ait été mieux comprise, et pour cause, après le Grand Prix d'Espagne. C'est ce que tend à démontrer les propos du vainqueur de l'épreuve, l'Allemand de l'Ouest Jochen Mass, coéquipier de Fittipaldi chez McLaren.

« Aujourd'hui, j'ai l'impression d'être un idiot. L'écurie McLaren, contrairement à d'autres, nous avait laissé, Emerson Fittipaldi et moi, entièrement libres de notre décision après les essais. Lorsque je me suis rendu compte que Fittipaldi renonçait, j'ai cédé à ceux qui affirmaient qu'il s'agirait de la dernière compétition sur ce circuit. Je me sens donc en partie coupable de ce qui est arrivé. Nous n'aurions jamais dû aller en Espagne, car chacun de nous savait parfaitement ce qui l'attendait là-bas.

» Je ne peux me réjouir de « ma victoire ». « Nous, les coureurs, a-t-il ajouté, *avons perdu la face en prenant le départ. Dorénavant, il nous sera très difficile de revendiquer en matière de sécurité. J'espère que le drame de Barcelone sera une leçon pour nous tous. »* — F. J.

PRESSE

● *A R.T.L.*, la participation de l'Etat français dans l'exploitation de la station radiophonique s'exerce par l'Agence Havas, qui possède 15 % des actions (et non la Sofirad, comme il a été écrit par erreur) (*le Monde* daté 27-28 avril).

● *Une nouvelle assemblée des rédacteurs du « Figaro »* a eu lieu lundi 28 avril. Les membres du conseil d'administration de la Société des journalistes ont rendu compte de l'entretien qu'ils ont eu avec M. Jean-Jacques Servan-Schreiber, à son domicile, au sujet de l'éventuelle acquisition, par le fondateur de *l'Express*, d'une partie des actions du *Figaro*.

● *Une centaine d'ouvriers du Livre* de la région parisienne ont tenté, dans la nuit de samedi 26 à dimanche 27 avril, à Béthune (Pas-de-Calais), de s'opposer au colportage de 60 000 exemplaires d'une édition du *Parisien libéré*, tirés dans l'imprimerie du journal local, *l'Avenir de l'Artois*. Les manifestants ont bloqué l'entrée des locaux jusqu'à 3 heures du matin afin de retarder au maximum le départ des éditions pour Paris.

Les forces de l'ordre, qui avaient organisé une déviation de la R.N. 41 Lille - Le Touquet au niveau de l'imprimerie à Béthune, prirent en charge l'escorte des quatre camions chargés de transporter les journaux. Il n'y a pas eu d'incidents.

Pour leur part, les typos-linos des entreprises de presse de la région parisienne, réunis le 26 avril en assemblée générale extraordinaire, ont réaffirmé *« leur soutien le plus total »* aux travailleurs du *Parisien libéré* et *« leur volonté de tout mettre en œuvre avec leur organisation syndicale pour défendre leur profession »* et la liberté d'expression.

Ils déclarent rejeter les propos qui, jugés par eux *« diffamatoires »*, leur sont adressés quant à leurs actions et conditions de travail et refuser de *« faire les frais de la crise économique du monde capitaliste »*.



Journalisme et chauvinisme

Les journalistes sont-ils responsables du chauvinisme en matière de sport ? Ou bien sont-ils ces messagers que l'on vilipende pour les mauvaises nouvelles qu'ils apportent ? La question méritait d'être tranchée au moment où la violence sur les stades devient le pain hebdomadaire des chroniqueurs : c'est ce qu'a tenté de faire l'Union syndicale des journalistes (1), qui vient de publier un essai — présenté par son président, M. Maurice Vidal — intitulé *les Déformations du sport et les responsabilités des journalistes*.

Constater en premier lieu que le sport et le journalisme sportif sont nés simultanément, se nourrissant l'un de l'autre, ce n'est pas ramener la question à de simples considérations historiques. Cela revient à signaler que, dès la fin du dix-neuvième siècle, *« les éditeurs comprennent que leur sort est lié au développement intense de cette nouvelle activité* (le sport) *et notamment des compétitions »*. On voit le parti que devront tirer les publicistes d'une situation qui, même si elle en satisfait bon nombre, leur est de toute façon imposée.

Si le sport était demeuré pur de toute influence, le chauvinisme serait sans doute resté un avatar supportable. Mais aux utilisations prestigieuses qui en ont été faites s'est ajoutée une commercialisation *« abusive »* qui *« aggrave l'enjeu des résultats et par conséquent exacerbe les passions »*. Cette commercialisation *« accélère le processus de violence dans la pratique, donc de violence autour des stades »*.

Le journaliste, lui aussi, se trouve soumis à des impératifs commerciaux. Le fait que la place accordée au sport dans la plupart des quotidiens d'information atteigne parfois jusqu'à 30 % de la surface rédactionnelle suffit à montrer à quel point cette matière se *« vend »* bien. Les considérations d'ordre moral ou de simple bon sens tendront donc à s'effacer au profit d'une surabondance de l'information sportive. On en *« rajoute »* pour le plus grand plaisir supposé du lecteur.

C'est la raison pour laquelle les auteurs de l'essai plaident en faveur d'une responsabilité relative du journaliste sportif. Aussi relative que l'est sa liberté : *« Le journal est une entreprise industrielle soumise aux impératifs du marché : la concurrence et la rentabilité. Le journaliste n'est qu'un rouage de cette industrie et il en subit les contingences. »*

La passion nationaliste qui se mêle aux jeux du stade ne favorise pas la lucidité. Dès lors que *« la moindre victoire du XV de France est saluée d'un télégramme présidentiel ou ministériel »*, le chroniqueur sportif se sent autorisé à remplir son stylo d'une encre tricolore.

Les journalistes sportifs *« n'ont pas le pouvoir à eux seuls de renverser le courant, de remplacer une éducation nationale défaillante, d'effacer les conséquences économiques et morales de la commercialisation du sport, encore moins de décider dans leurs journaux que le sport sera plus une matière d'éducation qu'un argument de vente »*.

Est-ce à dire qu'ils doivent bénéficier d'un non-lieu ? Ce serait leur dénier toute part de responsabilité, alors qu'ils savent bien eux-mêmes — ils le disent par l'entremise de leur union syndicale — qu'ils ont le pouvoir d'infléchir le cuors des choses.

Comment ? En développant leur formation, en corrigeant leur style si particulier, en n'abondant pas dans le sens d'une collusion permanente avec les intérêts commerciaux, en apprenant à résister aux pressions extérieures, enfin en rompant avec l'idée que le sport puisse ne pas être politique.

Lutter contre les déformations que la société fait subir au sport, *« c'est d'abord être constamment capable de replacer l'événement sportif, d'une part dans le cadre plus général du rôle social de l'éducation physique et sportive, d'autre part dans l'activité culturelle, sociale ou politique de la nation. De même, si le journaliste veut situer ses responsabilités relatives, il doit être capable de déterminer les responsabilités absolues. Cela s'appelle la réflexion politique. »*

En invitant ses adhérents à porter leur capacité d'analyse et de critique à un niveau supérieur, l'Union syndicale des journalistes sportifs de France (U.S.J.S.F.) en appelle à une prise de conscience de la part de tous ceux qui, à un niveau quelconque, entretiennent ou laissent proliférer le chauvinisme.

FRANÇOIS SIMON.

(1) 35, rue Bergère, 75009 Paris.



SOCIÉTÉ

Un débat public entre Mmes Françoise Giroud et Gisèle Halimi

UN SOMMET FÉMININ

Gisèle Halimi contre Françoise Giroud : l' « affiche » était éclatante, et quatre cents personnes étaient venues assister, lundi 28 avril, à la Bourse du travail du boulevard du Temple, à Paris, au débat organisé par l'union régionale Force ouvrière de l'E.D.F.-G.D.F. Avant que ne débute ce « sommet » féminin, l'atmosphère était celle des minutes qui précèdent les combats de boxe. Va-et-vient des photographes de presse, brouhaha d'une foule excitée, mise en place de projecteurs pour la télévision. Mais ce ne sera pas un match de boxe ni même — l'expression circulait dans la salle — un « crêpage de chignons ».

Mme Françoise Giroud est plus un écrivain qu'un orateur. De sa voix douce, qui convient mieux aux salons modérés qu'aux meetings populaires, elle analyse la situation de la femme dans la société française. Elle rappelle que « *les valeurs sociales sont encore masculines, que dans l'industrie la force est, par exemple, mieux rémunérée que la dextérité* ». Mais, le constatant, elle le regrette sans monter sur les grands chevaux de la révolte féministe. Elle ne paraît pas vraiment indignée et, n'ayant pas l'habitude de la démagogie, ne fait même pas semblant de l'être. Citant Proudhon mais aussi Giraudoux, le secrétaire d'Etat à la condition féminine ne sort de sa réserve — de sa timidité face à la foule ? — que pour chanter les mérites du travail féminin. Et le lyrisme n'est pas loin lorsqu'elle lance : « *Une femme qui n'a pas acquis l'indépendance économique ne peut pas savoir ce que signifie le mot liberté !* »

Double jeu

Le lyrisme, Mᵉ Gisèle Halimi le possède d'emblée. C'est à la fois dans sa nature de Méditerranéenne emportée et une qualité professionnelle pour un avocat. Ayant écouté Mme Giroud, Gisèle Halimi — généreuse — déclare « *céder son temps de parole* » aux femmes qui sont dans la salle. Mais on s'apercevra plus tard qu'elle ne l'a cédé que parce qu'elle savait pouvoir le reprendre, quand elle le voudrait.

Autant Françoise Giroud, menue, légèrement tendue, paraît prendre, avec le sujet, une distance qui permet l'analyse, autant Gisèle Halimi s'y plonge avec véhémence. L'une expose des arguments, cite des faits, propose des idées. L'autre fait passer le souffle de la révolte, brandit des étendards. L'une veut informer son auditoire, l'autre cherche passionnément à le soulever.

Toutes deux tentent de le séduire, mais pas par les mêmes moyens. Mais ce public d'employées (et d'employés), d'ouvrières (et d'ouvriers), tous syndicalistes, a surtout envie de vibrer. Avec Gisèle Halimi, il s'indigne des entraves mises à l'application de la loi sur l'avortement, réclame à grands cris son remboursement par la Sécurité sociale. Françoise Giroud, il est vrai, n'a pas la tâche aisée. Elle doit, dans une période d'incertitude, devant un parterre de travailleurs, défendre l'action du gouvernement et y justifier sa présence : « *J'essaie de me situer dans le double jeu des mentalités et des lois. C'est seulement en agissant sur les mentalités qu'on pourra, par exemple, faire comprendre aux hommes la nécessité de consacrer de l'argent public aux crèches.* » Elle affirme même que les femmes doivent « *profiter de la situation économique* » pour utiliser les possibilités de formation. De manière générale, les femmes doivent demander, exiger : « *Rien ne leur sera donné sur un plateau d'argent.* » « *Si je parviens à obtenir des choses pour les femmes à l'intérieur de ce gouvernement*, dit encore Mme Giroud, *je ne regretterai pas d'y être entrée.* ».

Pour Gisèle Halimi, la lutte, puisque lutte il y a, se situe sur deux plans : avec les hommes « *pour le socialisme* », avec des femmes « *pour le féminisme* ». « *Contrairement à ce qu'on dit, le véritable féminisme n'a pas comme objectif la destruction de l'homme, mais de faire en sorte qu'hommes et femmes deviennent égaux par la différence. Ce qui permettra aux femmes de changer les décisions du pouvoir, c'est d'y accéder.* »

Françoise Giroud ayant répondu avec précision et sobriété aux questions techniques qu'on lui posait, Gisèle Halimi ayant répondu avec fougue et flamme, y compris aux questions qu'on ne lui posait pas, il restait à Mme Paulette Hoffman, secrétaire confédérale de F.O., à faire entendre le point de vue d'une syndicaliste. Elle félicita Mme Giroud — qui ne s'en offusqua point — d'être « *un moyen mis par le gouvernement à la disposition des femmes* », mais rappela que « *face au patronat et au gouvernement, il y a des exploités, hommes et femmes* » et qu'il ne fallait pas diviser les luttes.

BRUNO FRAPPAT.

ARMÉE

STATUT DES CADRES, BUDGET MILITAIRE ET LIBERTÉ D'EXPRESSION

La quadrature du cercle

« *C'est l'intérêt du gouvernement de croire en notre désintéressement. C'est son intérêt de spéculer sur ce qui est, de tradition, considéré comme une vertu militaire. Mais les temps ont changé et nous avons, aujourd'hui, des mentalités de prolétaires* ». Les cadres militaires, qui partagent cet avis d'un jeune officier, n'ont plus désormais cette pudeur qui les a longtemps rendus discrets sur le montant de leurs soldes ou leur manière de vivre. L'officier et le sous-officier ont retenu des manifestations d'appelés, dans certaines villes de garnison, qu'elles avaient fait davantage pour l'amélioration du sort matériel du contingent, en quelques mois, que la longue et inefficace accumulation, au fil des années, des rapports d'état-major sur le moral adressés au gouvernement. A sa manière, le nouveau chef d'état-major de l'armée de terre, le général Lagarde, porte ce diagnostic sur l'état militaire : « *Les officiers et les sous-officiers*, a-t-il expliqué récemment, *sont malades de la France, de notre peuple. Ils ont l'obsession profonde de rester identiques à ce peuple, de se reconnaître en le regardant et d'être identifiés comme des membres de cette communauté. L'armée est un bien national dont chaque citoyen est le propriétaire* ».

L'obsession dont parle le successeur du général de Boissieu est apparue, en clair, lors des consultations, à la base, de certains officiers et sous-officiers réunis, dans les régions militaires, pour discuter des projets gouvernementaux de statut des cadres d'active. Des séances de travail qui ont été, parfois, houleuses, contestatrices et, en tous les cas, souvent difficiles pour les représentants du ministère de la défense chargés d'expliquer que la réforme projetée avait pour objectif d'améliorer, d'une façon générale, la situation indiciaire et indemnitaire des intéressés ou, par exemple, d'accélérer la carrière des officiers en rajeunissant l'âge d'accès aux grades supérieurs. Les avis de ces groupes de travail régionaux, censés prendre le pouls de la collectivité militaire, ont été communiqués au Conseil supérieur de la fonction militaire, qui les a synthétisés au profit du ministre de la défense. La rédaction finale des nouveaux textes s'élabore, ce qui nécessitera la refonte d'au moins trente-deux textes précédents. Après quoi, le Conseil d'Etat puis, à nouveau, le conseil supérieur en feront un dernier examen avant l'arbitrage définitif du gouvernement.

« La cuiller de bois »

Ce que, peut-être, n'avaient pas prévu les initiateurs de cette formule, plus ou moins originale, de consultation des cadres « *sur le tas* », c'est que les officiers et les sous-officiers ont pris soudainement et concrètement conscience que, pour reprendre l'expression de l'un d'entre eux, « *la solde des militaires détenait la cuiller de bois des traitements de fonctionnaires* ». A tort ou à raison, ils en ont rendu responsable la hiérarchie, soupçonnée de défendre mal ou insuffisamment ses subordonnés, alors que le chef d'état-major des armées, le général Maurin, affirmait récemment que « *si la décision d'améliorer la situation matérielle des cadres arrive bien tard, ce n'est pas faute d'avoir signalé en temps utile les conséquences que cela pourrait entraîner pour nos armées* ». Confusément, des officiers ou des sous-officiers, ainsi réunis pour émettre des suggestions, ont acquis le sentiment que des actions encore mal esquissées, de type syndical, ou l'existence de structures de participation, pourraient avoir un intérêt, soit parce qu'elles « court-circuitent » une hiérarchie jugée trop prudente, soit qu'elles s'exercent en parallèle à des efforts déployés par le haut commandement.

« Un extrême mécontentement »

De ces diverses consultations que l'opposition de gauche qualifie volontiers de « *parodie de la concertation* », il résulte, en effet, que les cadres militaires ne tiennent pas à être assimilés complètement à la fonction publique, soumis qu'ils sont à des servitudes particulières, comme le nomadisme, des amputations plus ou moins acceptées de certains de leurs droits, l'isolement ou la disponibilité quasi permanente. Les officiers dénoncent, plus spécialement, le blocage excessif de leur pyramide par le haut et ce qu'ils appellent « *la traversée du désert* », qui leur fait, à trente-cinq ou à quarante ans, n'avoir aucune responsabilité véritable à l'âge où les cadres civils commenceraient à en recevoir de sérieuses. Les sous-officiers, s'ils ne désirent pas changer ce vocable contrairement à ce qu'on pouvait croire, sont parmi les plus mécontents de leur condition. Et leur insatisfaction n'est pas, à vrai dire, une surprise, surtout chez les gendarmes, dont les soldes ont effectivement un retard sensible à rattraper sur celles des autres sous-officiers ou des policiers, et parmi les officiers-mariniers, auxquels on ne peut interdire de faire des comparaisons — en leur défaveur — avec les traitements des personnels civils des arsenaux.

Consulté, le Conseil supérieur de la fonction militaire a suggéré de supprimer le cadre des officiers-techniciens (ces sous-officiers, en nombre limité, qui accèdent à l'épaulette jusqu'au grade de capitaine) et d'offrir, en revanche, à un plus grand nombre de sous-officiers — par un relèvement indiciaire de leur condition — de progresser dans les échelons propres à leur carrière jusqu'à un grade nouveau d'adjudant-major (un sous-officier supérieur) qui disposera de responsabilités accrues.

La disparition progressive de « *cet extrême mécontentement* » — les termes sont du chef d'état-major de la marine, l'amiral Joire-Noulens, qui a pris connaissance des conclusions de certains groupes de travail régionaux — passe par l'application, durant les deux à trois années prochaines, d'une série de mesures statutaires et conjoncturelles qui requièrent de nouvelles dépenses, difficiles encore à estimer mais bien supérieures aux premières évaluations, de l'ordre de 1 400 millions de francs, avancées par le prédécesseur de M. Bourges. C'est du reste le sens de la boutade lancée, lors du séminaire gouvernemental de Rambouillet, par le général Bigeard qui a fait allusion, en ces termes, à la coiffure en brosse du ministre des finances : « *Vous avez une coupe qui plaît aux parachutistes, mais cela ne leur suffit pas !* » A quoi M. Fourcade a répondu : « *On fera un effort !* » Cet échange de propos reflète la perplexité du ministère de la défense dans la préparation en cours du budget de 1976.

Entre la gauche et le pouvoir une troisième voie

Car comment améliorer la condition des cadres et celle des appelés, comment moderniser les casernements et rendre plus dynamique l'instruction dans les corps de troupe sans une augmentation, non négligeable, des crédits militaires ou, à défaut, sans consentir une diminution importante des dépenses d'études et de matériels au risque de remettre en cause l'équipement nucléaire et classique des armées, ce dont ne veulent pas le chef de l'Etat et son premier ministre ? Dans les circonstances présentes, l'opération relève de la quadrature du cercle, à moins de réduire « les *frais généraux* » (gestion des effectifs, états-majors et services) et de choisir, enfin, entre toutes les missions « concevables » de la défense celles qui demeurent à la hauteur des ambitions françaises.

Un tel approfondissement de la doctrine exige de l'imagination et la reconnaissance de la liberté d'expression aux cadres. Entre une opposition de gauche qui veut « civiliser » l'armée et un pouvoir en place qui veut la « fonctionnariser », il y a certainement de la place, dans les armées, pour « *les responsabilités collectives et les équipes pluridisciplinaires* », selon le vœu du général Lagarde. En retirant ses fonctions, l'an dernier, à l'amiral Sanguinetti, après ses articles dans *le Monde*, et en tentant — en vain — d'obtenir, au début de cette année, du général Etcheverry, directeur de l'enseignement militaire supérieur, qu'il se rétracte pour avoir déclaré que les problèmes de la défense ne se résoudraient pas en changeant les responsables ou en faisant « *porter le chapeau* » aux chefs militaires, le gouvernement donne des preuves supplémentaires de son refus inquiétant de libéraliser la société militaire.

JACQUES ISNARD.

En désaccord sur la place du service militaire dans les études

Le directeur de l'École polytechnique quitterait son poste à la fin de l'année universitaire

Les polytechniciens et polytechniciennes seront désormais considérés comme des officiers-élèves à l'école, transférée l'année prochaine dans ses nouveaux locaux de Palaiseau (Essonne), c'est-à-dire comme des sous-lieutenants de réserve en situation d'activité, au terme de la réforme décidée par le ministère de la défense et approuvée par le chef de l'Etat. Cette réforme prévoit notamment que le service militaire d'un an, dû par chaque polytechnicien ou polytechnicienne se situera, à compter de la rentrée prochaine, immédiatement après l'admission et avant les deux années d'études. A ce jour, les élèves accomplissaient leurs obligations militaires en deux périodes, à l'entrée et à l'issue des études (*le Monde* du 6 novembre 1974).

Directeur général de Polytechnique depuis septembre 1972, le général de corps d'armée Pierre Briquet a fait savoir au ministre de la défense qu'il n'approuvait pas cette réforme, mais, pour assurer la continuité de son commandement, M. Yvon Bourges a demandé au général Briquet de conserver ses fonctions jusqu'à la fin de l'année universitaire en cours. Un successeur sera désigné prochainement parmi trois officiers généraux, issus de Polytechnique, et il reste acquis que la décision de modifier les conditions du service militaire à l'école sera appliquée pour la promotion de 1975.

Les jeunes polytechniciens admis au concours de cette année feront donc, immédiatement, leur service militaire, ainsi réparti en trois périodes : trois mois en corps de troupe, avec un séjour de six semaines au camp du Larzac (Aveyron), encadrés par les sous-officiers et les officiers de l'école ; trois mois, comme sous-officiers, dans une école d'application à l'issue de laquelle, s'ils ont réussi aux épreuves militaires, ils seront nommés aspirants ou ils resteront sous-officiers, en cas d'échec ; six mois, enfin, comme aspirant. Les polytechniciennes seront soumises à des règles comparables au service national. Leurs obligations militaires accomplies, les polytechniciens et les polytechniciennes seront des officiers-élèves (ils étaient auparavant considérés comme des élèves-officiers) et, à ce titre, qui les assimile à un sous-lieutenant de réserve servant en situation d'activité, ils seront soumis à la discipline du cadre d'active. En particulier, ils ne seront plus astreints aux règles de la vie en internat.

Cette réforme tend à aligner les conditions du service militaire à Polytechnique sur celles qui sont en vigueur dans certaines grandes écoles, comme l'Ecole nationale d'administration, dont les élèves, à l'issue de leur service militaire accompli dès après leur admission, sont considérés comme des fonctionnaires-élèves.

RELIGION

Paul VI met les mass media en garde contre les dangers des « manipulations »

Cité du Vatican. — Le droit à l'information, qui est essentiel, se trouve doublement menacé : par des atteintes à la liberté d'expression, mais aussi par les moyens discutables qu'une certaine presse emploie pour manipuler ses lecteurs ou satisfaire des désirs peu conformes à l'amour et à la vérité.

De notre correspondant

Tel est, en substance, le contenu du message que Paul VI a rendu public, à l'occasion de la IXᵉ Journée mondiale des communications, organisée le 11 mai prochain par l'Eglise catholique.

Parlant de la réconciliation, le pape a estimé que « *celle-ci est favorisée par tous les artisans des mass media qui s'efforcent de faire connaître le vrai et de donner au bien la place qu'il mrite* ». Il s'est cependant déclaré préoccupé par « *certaines situations ou certains périls* ».

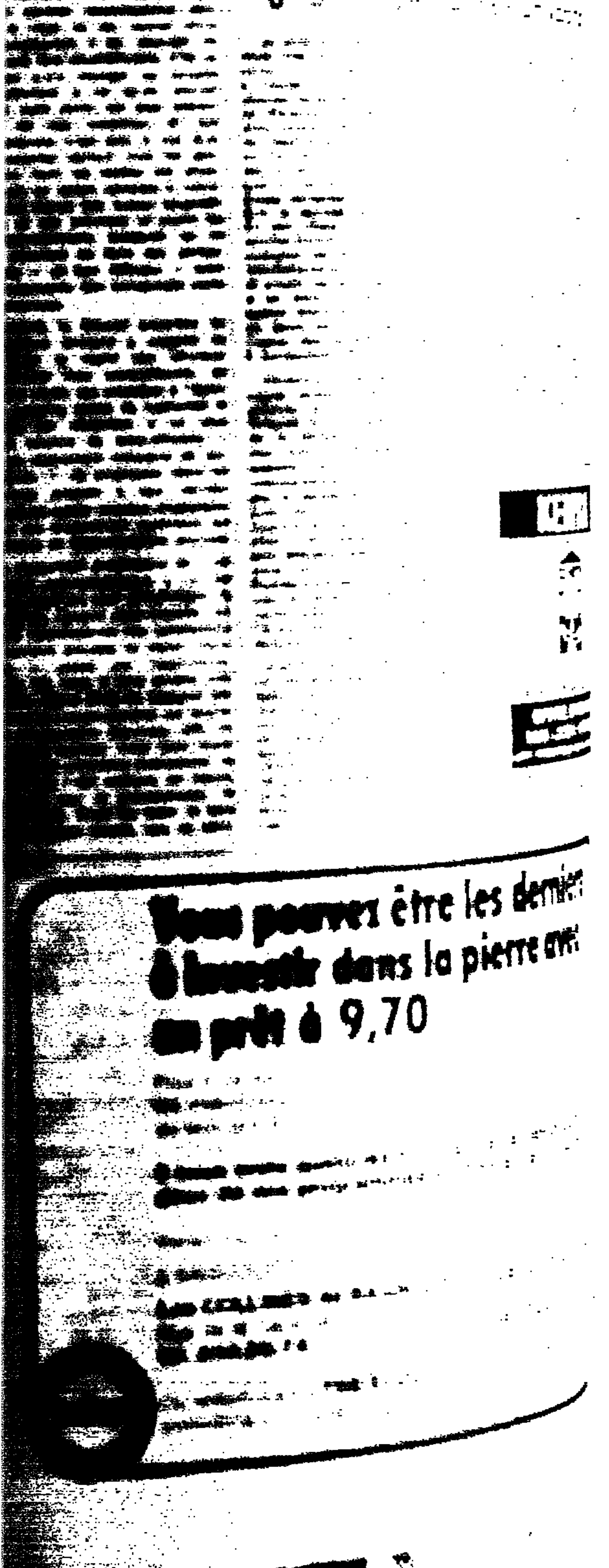
L'objectivité de l'information, remarque-t-il, est essentielle. La relation des faits peut s'accompagner d'une certaine interprétation qui l'enrichit. « *Nous ne saurions, par contre*, dit le pape, *approuver certains procédés qui prétendent être « neutres » et « indépendants », alors que, concrètement, ils s'avèrent des manipulations habiles, comme par exemple : la mise en relief unilatérale des dépravations humaines ; la pression sur l'opinion publique pour susciter des aspirations insatiables, décevantes et d'ailleurs impossibles à réaliser, par exemple consommer toujours davantage des choses superflues ; la présentation des modèles de comportement illusoires ou immoraux ; le fait de taire, de sélectionner ou de déformer les événements les plus importants, selon un plan idéologique qui ne respecte pas la liberté de l'homme et viole le droit à l'information ; la façon de soulever des problèmes et d'imposer des doutes, mettant en crise des certitudes éthiques indiscutables ; le fait de considérer comme art ce qui est permissif et comme répression les impératifs humains qui correspondent légitimement à la façon de vivre en société ; le fait d'appeler justice ce qui est violence, vengeance, représailles...* »

L'objectivité dans le choix et la présentation des faits requiert un sens profond des responsabilités. « *On y parviendra d'autant mieux*, remarque Paul VI, *qu'on assurera concrètement dans tous les pays une pluralité raisonnable des voies d'information.* » En clair, il faut « *consentir un dialogue ouvert et une confrontation loyale, permettant aux personnes les plus valables et aux idées les plus nobles, de s'exprimer librement.* » Autrement, on en arrive à « *une sorte de tyrannie* » ou à un « *terrorisme culturel* » diffus et quasi anonyme.

Le pape se montre sévère, d'autre part, pour une certaine publicité « *qui étale les dépravations humaines ou excitent les instincts immoraux, déshonore la presse, corrompt l'éducation du sens moral, notamment chez les jeunes, et ne saurait prétendre être couverte par le droit à l'information près de l'autorité civile* ».

Quant à l'Eglise, elle ne revendique pas de privilèges ou de monopole : elle demande seulement que « *l'opinion publique connaisse sa véritable image, sa doctrine, ses aspirations, sa vie* ».

ROBERT SOLÉ.



ÉDUCATION

POINT DE VUE

L'enseignement catholique dans l'impasse

par JEAN PONÇOT (*)

LA sortie des textes de « nature législative » liés à la réforme Haby met en relief l'insécurité permanente de l'enseignement catholique quant à sa survie On a l'habitude de voir ses responsables, à chaque campagne électorale, se compromettre avec la droite conservatrice pour échapper aux projets de nationalisation de la gauche Mais, un an à peine après la victoire de M Giscard d'Estaing l'insécurité semble renaître. Ce n'est pas un hasard, encore moins une ingratitude de la part du pouvoir politique.

A chaque réforme de l'enseignement, le gouvernement, quelle que soit sa couleur politique, se heurte à l'existence de l'enseignement privé, ne serait-ce que par le biais de l'irritante question des examens Si le ministre supprime ceux-ci dans l'enseignement public en les conservant pour les candidats du privé, ce sont les élèves qui subissent la discrimination S'il confie aux établissements le soin d'organiser le contrôle continu, on tombe dans le piège du monopole de la collation des grades. L'expérience l'a prouvé lors de la réforme Edgar Faure qui, d'ailleurs, s'est marquée par un sérieux déclin des universités catholiques dans le *domaine de l'enseignement* profane.

Or la réforme Haby, en tentant d'organiser la formation des maîtres du second degré, en structurant l'orientation des élèves, pose à l'enseignement catholique, aux évêques et aussi au pouvoir politique le problème de la nature des rapports entre l'enseignement public et l'enseignement privé sous un jour nouveau

Les lois de 1850, 1886 et 1919 ne reconnaissent que des écoles privées ouvertes par leur directeur. La loi de 1959, qui finance les écoles privées, n'a pas modifié fondamentalement cet état de choses : l'Etat ne reconnaît que les chefs d'établissement et les gestionnaires de l'école. Les directeurs diocésains, le secrétariat général de l'enseignement catholique n'ont pas d'existence juridique au regard de l'Etat.

Certes, l'enseignement catholique se structure depuis 1959 et tente de se faire reconnaître en tant qu'organisation homogène. Mais, jusqu'à présent, l'Etat ne reconnaît qu'un pouvoir moral au secrétariat général de l'enseignement catholique.

Par contre, le ministère de l'éducation contrôle l'utilisation des fonds alloués aux écoles catholiques, il gère le personnel sur le plan pédagogique et financier. Sous contrat d'association, il est même l'employeur des enseignants. A bien des égards, le ministère de l'éducation apparaît comme le coordonnateur des établissements privés sous contrat, d'autant plus qu'il fixe indirectement les effectifs minima, les règles principales de fonctionnement, l'essentiel des programmes, par le biais du contrôle financier et pédagogique.

Là, se situe le tournant essentiel de la réforme Haby. Si le ministre inclut les élèves de l'enseignement privé sous contrat dans des structures uniques d'orientation pour tous les élèves ; s'il forme les maîtres du secteur privé dans des instituts universitaires et qu'il se charge de leur formation continue, il accroît le rôle de l'Etat dans l'enseignement privé Mais le secrétariat général de l'enseignement catholique, qui revendique sans cesse plus d'argent et de liberté, n'est pas d'accord et accuse le gouvernement de vouloir une intégration déguisée en minant le « caractère propre ».

Les « canards boiteux » du système

Au contraire, si l'Etat, cédant aux pressions de l'enseignement catholique, consent à financer un circuit d'orientation particulier à l'enseignement privé et une formation de maîtres dans des instituts privés de formation, il voit se constituer en face de l'éducation nationale une véritable école parallèle. En effet, l'enseignement public n'aurait plus en face de lui une poussière d'établissements, mais bien un réseau d'écoles coordonnées entre elles par les nécessités d'une orientation plus contraignante, et centralisées pour la formation et la gestion administrative du corps professoral

On arriverait ainsi à deux structures parallèles dont on voit mal comment elles ne seraient pas concurrentes et qui seraient toutes deux financées par l'Etat. C'est certainement ce qui inquiète les milieux politiques proches du gaullisme traditionnel et jusqu'à M Debré, le père de la loi de 1959, si l'on se rapporte à son discours aux journées de l'U.D.R

La « centralisation » de l'enseignement *catholique est d'ailleurs déjà* entamée Elle ne peut se faire qu'autour d'un cadre juridique précis, s'écartant du droit canon pour coller au droit français Les gestionnaires de l'enseignement catholique en sont les grands bénéficiaires, car ils sont le seul support légal de cette transformation, et secouent la tutelle de l'Eglise d'autant plus facilement que les congrégations religieuses se retirent progressivement des directions d'écoles.

L'enseignement catholique, dans quelques années, aura terminé, sans grandeur, son évolution, laissant à la France un réseau d'écoles privées fortement liées aux notables conservateurs, que les technocrates du néo-libéralisme classeront dans les « canards boiteux » du système.

Plus d'un évêque semble craindre cette évolution, mais la commission épiscopale du monde scolaire et universitaire paraît paralysée. Ayant souhaité en 1969 que l'enseignement catholique se donne des structures propres, elle semble s'interdire toute démarche qui paraîtrait un désaveu de l'action du comité national de l'enseignement catholique.

Cependant, pour sortir de l'ornière, il convient de poser actuellement la liberté d'enseignement sur d'autres bases que celles de la défense d'une structure parallèle à l'enseignement public. Un service unique de l'éducation nationale *démocratique*, décentralisé, peut incarner la liberté d'enseigner : il lui faut alors s'appuyer sur une laïcité qui ne soit plus la neutralité, mais qui se fonde sur la libre expression des personnes et des groupes dans leurs diversités, favorisant le développement des consciences individuelles et collectives, respectant profondément la croyance ou l'incroyance des autres.

C'est là l'optique de la fédération Enseignement privé C.F.D.T. C'est pourquoi elle préconise la nationalisation de toutes les écoles privées et leur intégration dans l'enseignement public, condition nécessaire pour la transformation du service public, mais non suffisante car il faut, en plus, une volonté politique de faire de l'école autre chose que la simple antichambre des rapports sociaux de la société capitaliste. Cette volonté politique n'existe pas dans le gouvernement actuel : la réforme Haby le prouve.

(*) Président de la fédération Enseignement privé C.F.D.T.

● *Un « comité de liaison national de l'enseignement public »* vient d'être créé, regroupant la Fédération nationale des syndicats autonomes de l'enseignement supérieur, le Syndicat national des personnels de l'administration des lycées et établissements secondaires (S.N.P.A.L.E.S.), la Confédération nationale des groupes autonomes (C.N.G.A.) et le Syndicat général de l'enseignement public (S.G.E.P.). Ce comité veut rassembler les personnels de l'éducation nationale *« désireux de promouvoir la neutralité et la qualité du service public de l'enseignement, de défendre les libertés des personnels, de coordonner leur action en vue de sauvegarder leurs intérêts moraux et professionnels, de contribuer aux réformes nécessaires à tous les niveaux pour adapter l'enseignement public à ses tâches dans le monde moderne »*. Ce comité a été reçu, lundi 21 avril, par M. René Haby, ministre de l'éducation.

A Nanterre

LE CONSEIL DE L'UNIVERSITÉ DÉLIBÈRE EN PRÉSENCE DE DEUX CENTS ÉTUDIANTS.

Le conseil de l'université de Nanterre (Paris-X) a délibéré, lundi 28 avril, en présence d'environ deux cents étudiants en droit et sciences économiques venus présenter leurs revendications : compensation entre les trois *« blocs »* de matières fondamentales, optionnelles et libres pour le DEUG (diplôme d'études universitaires générales), contrôle continu entrant pour 50 % dans la note d'examen en troisième année de droit, et, en sciences économiques, baisse des coefficients de mathématiques et suppression des statistiques en troisième année (*le Monde* du 23 et du 25 avril).

Après quatre heures de discussion, le conseil de l'université a voté trois résolutions qui seront soumises au conseil de l'U.E.R. des sciences juridiques *« dans les meilleurs délais » : « les travaux dirigés doivent être pris en considération pour au moins 20 % »* pour le passage dans l'année supérieure ; *« aucun partiel ne saurait porter sur la totalité d'un programme »* ; une réunion aura lieu avec le conseil de l'U.E.R. pour examiner les modalités de fonctionnement du DEUG de sciences juridiques.

DU 28 MAI AU 11 JUIN

Les étudiants voteront par correspondance pour les élections à la mutuelle

Pour la première fois, cette année, les élections de la Mutuelle nationale des étudiants de France (M.N.E.F.) — qui auront lieu du mercredi 28 mai au mercredi 11 juin — se dérouleront par correspondance.

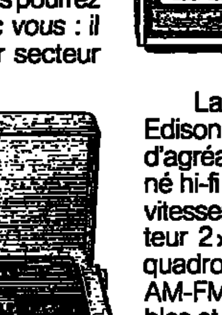
« Nous espérons atteindre une participation au vote de l'ordre de 10 à 20 %, contre les 4 ou 5 % lors des scrutins précédents », a notamment déclaré M. Serge Laguche président de la M.N.E.F., au cours d'une conférence de presse réunie mardi 22 avril à Paris. *« Le vote par correspondance permet d'être sûr de joindre les 435 000 étudiants dont la Sécurité sociale est gérée par la M.N.E.F., et parmi lesquels 385 000 ont choisi celle-ci comme mutuelle. De plus, la période électorale sera la même pour toutes les sections. »* Aux yeux des responsables de la M.N.E.F., les élections gagneront en sérieux ce qu'elles perdront en folklore, et l'aspect *« rodéo »*, voire *« bataille rangée »* qu'elles revêtaient parfois appartient peut-être désormais au passé...

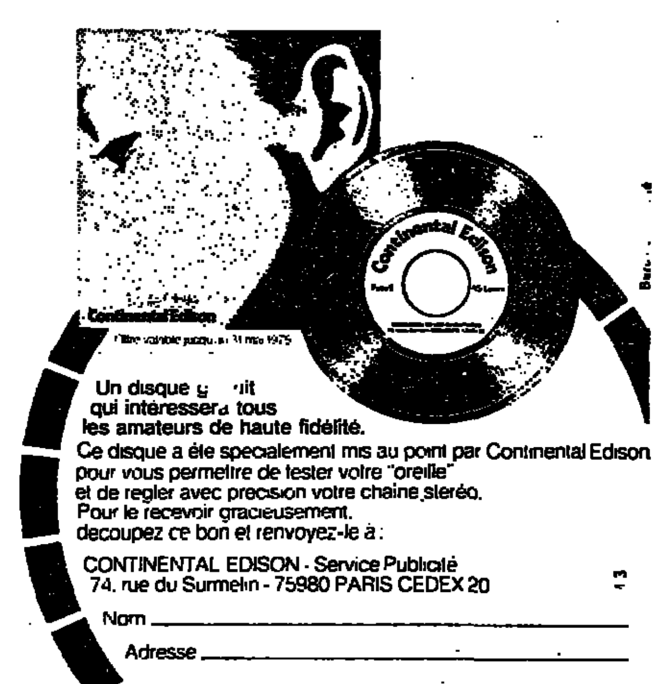
« Il y aura une véritable campagne électorale : nous allons diffuser à tous les adhérents le journal de la M.N.E.F., les différents programmes et les bulletins de vote », a précisé M. Lagauche. *« Cette campagne nous coûte 1 250 000 F, sur lesquels les insertions publicitaires dans les journaux, qui constituent une nouveauté, représentent 250 000 F. »*

Le bureau de la M.N.E.F. semble dominé présentement par le souci d'une gestion *« transparente »*, *« sérieuse »*, *« réaliste »*, se distinguant d'une pratique antérieure nettement plus politisée. *« Nous ne nous considérons pas comme des militants politiques mais comme des militants mutualistes »*, précisent-ils. Leur départ, pour la plupart d'entre eux, du CERES (Centre d'études, de recherches et d'éducation socialistes) au récent congrès du parti socialiste à Pau, et leur retour dans le *« courant majoritaire »* de ce parti, ne devrait pas, selon eux, influencer leur gestion.

● *L'ouvrage de Roger Garaudy, « Parole d'homme »*, dont *le Monde* du 26 avril a rendu compte, est édité chez Robert Laffont (30 F).







AUJOURD'HUI

UN LIVRE

LES SOUVENIRS DE JACQUES SALLEBERT

Un journaliste comme les autres

Jacques Sallebert, chacun le connaît : il y aura bientôt trente ans que son visage s'inscrit sur le petit écran. Qu'il parle de Londres où il est resté huit ans comme correspondant de feu l'O.R.T.F., de New-York où il a passé huit ans également pour remplir la même tâche, qu'il commente le couronnement de la reine Elizabeth ou les obsèques du général de Gaulle, c'est un visage familier, une voix fidèle, que des millions de téléspectateurs reconnaissent à l'instant même où ils tournent le bouton de leur poste.

C'est un journaliste, un vrai. Et ses souvenirs, qu'il conte dans un petit livre sans prétention ni complaisance, sont à l'image de ce métier en même temps qu'à l'image de l'homme : directs, animés, chaleureux. Tout au long d'une carrière qui le conduisit de la radio à la télévision, dont il fut, dès 1948, l'un des pionniers, il a rencontré beaucoup de grands de ce monde, regardé vivre et mourir aussi les humbles, il a beaucoup voyagé, beaucoup parlé, beaucoup écrit. Et il a beaucoup retenu. Avec lui, pas de fioritures ni de précautions : il décrit les hommes tels qu'il les a vus, Ho Chi Minh le bon grand-père et Bao-Daï l'étrange empereur play-boy, Kennedy sympatique et de Gaulle imposant. Directeur, organisateur ou simple reporter, il veut être, il est, en dépit de la formule malheureuse et fameuse à la fois, « un journaliste comme les autres ».

Sur ce métier qu'il aime et qui le lui a bien rendu, Jacques Sallebert apporte un témoignage qui intéressera tous ceux, et ils sont nombreux, qui souhaitent devenir journalistes. Comment entrait-on dans la presse il y a trente ans et plus ? La réponse, à travers le récit, est : par hasard, ou, si l'on préfère, par un heureux concours de circonstances. Sallebert avait une vocation : être marin. La déroute de 1940 le surprend à Bordeaux, où il est précisément en train d'affronter le concours d'entrée à l'Ecole navale ; et les épreuves sont suspendues, le concours annulé. Que faire ? D'une amitié à l'autre, le voici speaker à Radio-Jeunesse, reporter à la radio nationale : son destin est scellé.

Aujourd'hui, il ne le regrette certes pas. Pourtant il s'en est fallu de bien peu, de quelques jours, d'un autre hasard, pour qu'il se trouve au sortir de l'adolescence engagé dans une tout autre voie. C'est bien la preuve que le journalisme est un métier qui s'apprend et ne se rêve pas, un métier comme les autres.

PIERRE VIANSSON-PONTÉ.

★ Jacques Sallebert, *Entre l'arbre et l'écorce*. Stock, 250 p., 30 F.

INSTITUT

A L'ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES

Le parallélisme entre le prix de l'or et celui du pétrole

Auteur d'une *Histoire de l'or* et d'une *Histoire du pétrole*, M. René Sédillot a retracé lundi 28 avril dans une communication à l'Académie des sciences morales et politiques la formation et l'évolution des prix de ces deux produits avant de les confronter. Il a relevé de singuliers parallélismes :

— Pour l'un comme pour l'autre, on constate la coexistence d'un prix officiel et d'un prix libre ; mais, pour l'or, le prix officiel est devenu secondaire, tandis que pour le pétrole il reste décisif ;

— L'or et le pétrole sont demeurés longtemps cotés à des niveaux artificiellement bas, selon les exigences américaines ;

— Leurs prix ont été brusquement multipliés par cinq en l'espace de quelques années pour l'or, de quelques mois pour le pétrole ;

— Depuis le début de l'année, dans les deux cas, la tendance s'est inversée, les marchés ont enregistré une légère baisse ;

— Ces deux évolutions répondent aux vœux et, dans une certaine mesure, aux impulsions de Washington.

Si les deux prix sont théoriquement indépendants l'un de l'autre, ils ne s'ignorent pas. Les producteurs de pétrole, ayant appris à se défier du dollar, cherchent à se soustraire à sa tutelle. L'étalon-pétrole prendrait-il la relève de l'étalon-or ? Pour M. Sédillot, le pétrole, dont la carrière industrielle ne dépasse pas cent vingt ans, garde seulement devant lui quelques lustres de gloire. « *L'or, qui a sept mille ans d'histoire, et qui, plus qu'une marchandise, est une passion, a devant lui l'éternité.* »

L'Académie a rouvert la procédure en vue de l'élection d'un successeur de Roger Millot dans la section de morale et sociologie. Les lettres de candidature devront parvenir au secrétariat avant le 2 mai. Election le 6 juin.

L'élection au siège de Paul Bastiol, décédé, aura lieu le 2 juin. Sont candidats : MM. Georges Castellan, Jean Laloy, Maurice Le Lannou, Pierre Monbeig.

Le Monde

Service des Abonnements
5, rue des Italiens
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P 4 207 - 23

ABONNEMENTS

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE - D.O.M. - T.O.M. ex-COMMUNAUTE (sauf Algérie)	90 F	160 F	232 F	300 F
TOUS PAYS ETRANGERS PAR VOIE NORMALE	144 F	273 F	402 F	530 F
ETRANGER par messageries — I. - BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS - SUISSE	115 F	210 F	307 F	400 F
II. - TUNISIE	125 F	231 F	337 F	440 F

Par voie aérienne tarif sur demande

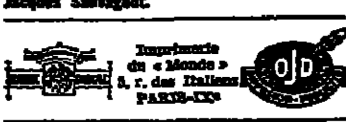
Les abonnés qui paient par chèque postal (trois volets) voudront bien joindre ce chèque à leur demande

Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus), nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ.

Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance

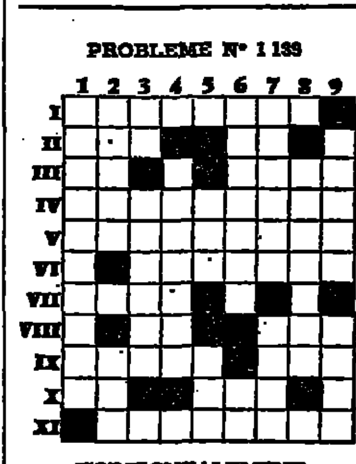
Veuillez avoir l'obligeance de rédiger tous les noms propres en caractères d'imprimerie.

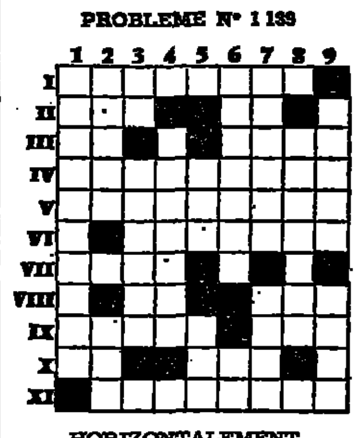
Edité par la S.A.R.L. *le Monde*.
Gérants :
Jacques Fauvet, directeur de la publication.
Jacques Sauvageot.


Imprimerie du « Monde » 5, r. des Italiens PARIS-IX°

MOTS CROISÉS

PROBLEME N° 1 139





HORIZONTALEMENT

I. Fond comme neige au soleil. — II. Point biblique ; Fin de mode. — III. Demi-lune ; Chassé par des Malgaches. — IV. Circulent parmi les passants. — V. Mettrait en quarantaine. — VI. Temps sombre. — VII. Organes ronds. — VIII. Fin de participe ; Se complaît en des milieux corrompus. — IX. Fais un procès ; Conseil téméraire. — X. En Italie, cela traduit un agrément certain ; Travail de préposés. — XI. Recueil de bons mots.

VERTICALEMENT

1. Furent longtemps titulaires du grand cordon. — 2. Mauvais accueils ; Terre. — 3. Récompense de laborieux lavages ; Enduisait d'un corps simple. — 4. En bien mauvaise posture. — 5. Possessif ; Abréviation. — 6. Champignons ; Maigrit en été. — 7. Mont de... piété ; Invite à regarder. — 8. Vieux soudards. — 9. Avantageuse quand elle est civile ; Donne lieu à des poursuites, mais il n'est pas possible de le saisir.

Solution du problème n° 1 138

HORIZONTALEMENT

I. Phrase ; Fi !. — II. Ouate ; An. — III. Mégères. — IV. Olténie. — V. Elue. — VI. Iot ; Cab. — VII. Cob ; N.E. — VIII. Sel ; Ciron. — IX. Triboulet. — X. Mi. — XI. Crasseuse.

VERTICALEMENT

1. Pompéi (cf « effusion ») ; Stuc. — 2. Hue ! Louer. — 3. Ragout ; Lima. — 4. Atèle ; Bis ! — 5. Sert ; Coco. — 6. Ee ; Abiu. — 7. Snob ; RL. — 8. Fa ; Noëls. — 9. Inventent.

GUY BROUTY.

Météorologie

Par suite d'une grève des personnels de la Météorologie nationale — qui protestent contre le projet de décentralisation de leurs services à Toulouse, — nous ne sommes pas en mesure de publier le bulletin de prévisions météorologiques pour les mardi 29 et mercredi 30 avril.

Journal officiel

Sont publiés au *Journal officiel* des 28 et 29 avril 1975 :

DES ARRETES

● Fixant les cahiers des charges des sociétés nationales de télévision et de radiodiffusion, de l'établissement public de diffusion, et de l'institut de l'audiovisuel ;

● Fixant la date des élections au conseil d'administration du Centre national des œuvres universitaires et scolaires.

DES LISTES

● D'admission à l'école militaire de l'air en 1975 ;

● D'experts analystes, pharmacologues-toxicologues et cliniciens pour les essais des spécialités pharmaceutiques.

A L'HOTEL DROUOT

Mercredi

VENTES

S. 1 - Salon V. d. K. Livres anc., mod. Tableaux. Meubles, objets d'art des XVIII° - XIX° siècles. MM. Leconte, Lacoste, Pacitti, Maréchaux, M[es] Ader, Picard, Tajan.

S. 10 - Art d'Orient. Mme Kévorkian M[es] Boisgirard.

S. 11 - Coll. d'ivoires de Mme T... Art russe. Collection de cannes et céramiques en trompe-l'œil. S.C.P. Couturier, Nicolay.

S. 14 - Bx meubl. style. M° Bondu.

loterie nationale — Liste officielle des sommes à payer, tous cumuls compris, aux billets entiers

Terminaison	Finales et numéros	Sommes à payer
1	3 141	5 000 F
	141 631	5 000
	390 791	50 000
2	42	200
	712	500
	1 632	5 000
	2 812	5 000
	5 252	5 000
	141 632	10 000
	49 672	50 000
	96 252	50 000
	390 792	50 000
3	3	100
	33	300
	83	300
	133	800
	533	1 300
	3 093	5 100
	8 293	5 100
	141 633	5 300
	03 813	50 100
	390 793	50 100
	115 633	100 300
4	2 054	5 000
	44 994	50 000
	390 794	50 000
	294 044	100 000
	141 634	500 000
5	35	200
	0 865	5 000
	6 605	5 000
	7 675	5 000
	141 635	5 200
	10 595	50 000
	89 015	50 000
	390 795	50 000
	070 955	100 000
6	886	1 000
	141 636	5 000

Terminaison	Finales et numéros	Sommes à payer
6	04 296	50 000 F
	390 796	50 000
7	047	1 000
	727	1 000
	4 157	5 000
	141 637	5 000
	19 647	50 000
	390 797	5 000 000
8	1 738	5 000
	6 368	5 000
	141 638	5 000
	89 258	50 000
	390 798	50 000
9	269	500
	369	500
	6 799	5 000
	141 639	5 000
	390 799	50 000
	199 439	100 000
	318 139	100 000
0	90	200
	3 050	5 000
	141 630	5 000
	53 900	50 000
	390 790	50 000
	103 080	100 000
	160 530	100 000

Liste établie par le Secrétariat Général de la Loterie Nationale

Tranche du Gros Lot
Tirage du 28 avril 1975
75 — PROCHAIN TIRAGE LE 30 AVRIL 1975 A PARIS (8ème) 20 rue La Boétie — 20°

Le secrétariat général de la Loterie nationale annonce que les prochains tirages seront organisés aux dates suivantes :

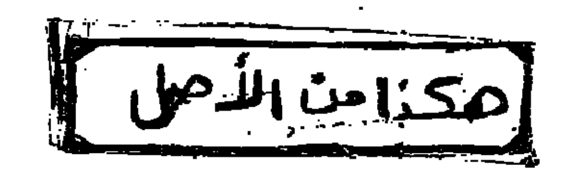
— *Tranche du Muguet* : le mercredi 7 mai 1975, à 19 heures, à Marmande (Lot-et-Garonne), chapiteau du complexe agricole (foire-exposition).

— *Tranche de Mai des signes du zodiaque* : le mercredi 14 mai 1975, à 19 heures, au siège du secrétariat général de la Loterie nationale, 20, rue La Boétie, Paris-8°.

— *Tranche jumelée de mai* : le mercredi 21 mai 1975, à 15 h. 30, au large de Toulon, à bord du *Renaissance*.

— *Tranche de la Fête des mères* : le mercredi 28 mai 1975, à 19 heures, à Senlis (Oise), ancienne église Saint-Pierre.





هكذا من الأصل

CARNET

Réceptions

— L'ambassadeur des Pays-Bas et Mme de Ranitz ont offert lundi, à l'ambassade, la traditionnelle « Réception des tulipes ».

Décès

LUCIEN FONTANAROSA

Nous apprenons le décès du peintre

Lucien FONTANAROSA,

survenu à Paris.

[Grand Prix de Rome de peinture en 1936, puis Grand Prix des beaux-arts de la Ville de Paris en 1967, Lucien Fontanarosa était un produit traditionnel de l'Ecole des beaux-arts. On lui doit notamment de grandes compositions monumentales, commandes officielles où l'artiste donne le meilleur de lui-même selon la coutume à l'École.

Né à Paris en 1912, Fontanarosa s'était cependant assez vite tourné vers le sujet qui allait occuper le plus clair de sa vie d'artiste : peindre son environnement quotidien et familier. Il le faisait d'un trait vigoureux et avec des couleurs vives et fraîches pleines de séductions décoratives.

Son œuvre d'illustrateur est abondante : Emily Brontë, Gide, Saint-Exupéry, Montherlant, Giono et Carco lui doivent d'agréables visions de leurs textes. Fontanarosa est l'auteur d'une œuvre largement diffusée : un billet de banque, le « Pascal » de 500 F, commandé par la Banque de France et quelque peu modifié. Il est le père de trois jeunes musiciens, Patrice, Frédérique et Renaud, qui forment le Trio Fontanarosa.

— On nous fait part du décès de Mme veuve Antoine BARNAY,
née Marie-Louise Herbron,
survenu le dimanche 27 avril 1975, à l'âge de soixante-dix-huit ans, à Louveciennes.

La cérémonie religieuse, célébrée le mercredi 30 avril 1975 à 8 h. 30, en l'église du Cœur-Eucharistique-de-Jésus (21, rue du Lieutenant-Chauré, Paris-20e), sera suivie de l'inhumation au cimetière du Père-Lachaise, dans la sépulture de famille.

De la part de :
M. et Mme André Barnay,
M. et Mme René Lucas.
101, rue de Miromesnil,
75008 Paris.
32, rue des Vignes,
75016 Paris.

— Mme Jacques Voisin,
M. et Mme Pierre Cornet,
Mlle Jacqueline Cornet,
M. et Mme Yves Abeille,
M. et Mme Jean-Marie Cornet,
Mlle Françoise Cornet,
ont la douleur de faire part du décès de leur mère,
Mme Jean CORNET,
née Madeleine Camus,
rappelée à Dieu le 23 avril 1975, à Evian-les-Bains, dans sa quatre-vingt-onzième année.

Le service religieux et l'inhumation ont eu lieu dans l'intimité, le 26 avril à Evian-les-Bains.

Cet avis tient lieu de faire-part.

— On nous prie d'annoncer le décès, le 27 avril, dans sa quatre-vingt-onzième année, de
M. Albert HUET,
ingénieur,
officier de réserve,
chevalier de la Légion d'honneur.
De la part de
Docteur Suzanne Huet-Poulain,
M. Albert Huet,
Ses enfants,
Docteur Jean-Jacques Vannier,
M. Jean-Yves Jambon,
Notaires associés,
Mme Jean-Yves Jambon et leurs filles,
Ses petits-enfants,
M. et Mme Eric Vannier et leurs enfants,
Mlles Françoise et Anne Vannier,
Ses arrière-petits-enfants,
M. et Mme Hubert Huet, leurs enfants et petits-enfants,
Mme Pierre Huet, ses enfants et petits-enfants,
M. Georges Huet,
Ses neveux,
Familles Huet et Lejeune,
Mme Raymond Martin,
Mme Painsecq,
Toutes les familles amies,
Ses amis.
L'inhumation aura lieu au cimetière de Pontorson (50), le 30 avril à 15 heures.
Pas de visite.
Condoléances au cimetière.
Avranches, 4, rue Morin.
Bagnoles-de-l'Orne, Paris, Rennes.
Cet avis tient lieu de faire-part.

— Le président-directeur général,
Les membres du conseil d'administration,
Les cadres et le personnel
de la Société des travaux urbains et ruraux du Nord-Ouest (FTURNO), ont le regret de faire part du décès, dans sa quatre-vingt-onzième année, de
M. Albert HUET,
ingénieur,
officier de réserve,
chevalier de la Légion d'honneur,
président d'honneur et fondateur de la société.
L'inhumation aura lieu au cimetière de Pontorson (50), le 30 avril à 15 heures.
Avranches Pont-Gilbert,
Rue des Grèves.
Cet avis tient lieu de faire-part.

— On nous prie d'annoncer le décès de
Mme Maurice LARGET,
née Susanne Alby,
croix de guerre 1914-1918,
médaille des Epidémies,
survenu à Saint-Germain-en-Laye le 18 avril, dans sa quatre-vingt-troisième année.

Les obsèques religieuses ont eu lieu dans l'intimité familiale à Vitteaux (Côte-d'Or), le 21 avril 1975.

Une messe sera célébrée à son intention le mardi 6 mai à 10 h. 30, en l'église de Saint-Germain-en-Laye.

De la part de
Docteur et Mme Paul Larget et leurs enfants,
Docteur et Mme Yves Culot et leurs enfants,
M. et Mme Jean-Jacques Favey et leurs enfants,
Mlle Juliette Pregermain.
Cet avis tient lieu de faire-part.

— M. Michel Maximilien,
M. et Mme Jean-Claude Herschon,
M. et Mme Didier Heynemann et leurs enfants,
M. et Mme Michel Heymann-Messerli,
Les familles Maximilien, Heymann et Zondervan,
leurs parents et alliés,
ont la profonde douleur de faire part du décès survenu le 17 avril à Paris de
Mme Michel MAXIMILIEN
née Claire Heymann,
leur épouse, mère, sœur, belle-sœur et tante.
Résidence Ferrare 2202,
100, bd Masséna,
75013 Paris,
25, rue Jussieu,
75005 Paris,
24, rue de la Tour,
75016 Paris.

— M. Georges Polino, son époux,
M. et Mme Michel Polino, ses enfants,
Catherine, Véronique, Marie-Noëlle Polino, ses petites-filles,
M. Claude Douay,
Les familles Govignon et Landon,
Mlle Madeleine Arvoire,
ont la douleur de faire part du décès de
Mme Georges POLINO,
née Berthe Govignon,
survenu à son domicile le 14 avril 1975.
Les obsèques ont été célébrées dans la plus stricte intimité le 16 avril 1975.
51, rue de Prony,
Paris (17e).
7, allée Pierre-Loti,
92140 Clamart.

— Les familles Redslob et Surleau ont la douleur de faire part du décès de leur mère,
Mme Robert REDSLOB,
née Gabrielle Klener,
survenu le 26 avril 1975, dans sa quatre-vingt-septième année.
2, square Denis-Papin,
78330 Fontenay-le-Fleury.
La Datcha,
06140 Vence - Coursegoules.
Les obsèques auront lieu le mercredi 30 avril 1975 à 14 h. 30, en l'église réformée (rue du Bouclier) à Strasbourg.

— Madame Charles Samaran,
Le docteur Jean-Philippe Vignoli et Mme, née Simone Samaran,
Isabelle et Jean-Louis Vignoli,
M. et Mme Jean Samaran et leur fils,
Mme veuve Georges Samaran et ses enfants,
M. et Mme Henri Bris,
M. et Mme Raymond Thiers,
M. le professeur et Mme Louis Vignoli,
Les familles Geay, Mitre, parentes et alliées, ont l'immense douleur de faire part du décès de
Charles SAMARAN,
chevalier de la Légion d'honneur,
ancien conseiller
auprès du gouvernement tunisien,
leur époux, père, beau-père, grand-père, frère, beau-frère, cousin,
décédé le 23 avril à Nice
à l'âge de soixante-treize ans, muni des sacrements de l'Eglise.
Les obsèques ont été célébrées à Nice dans la plus stricte intimité.

— M. et Mme Pierre Véron et leurs enfants,
M. et Mme Bernard Véron et leurs enfants,
M. et Mme Vincenzo Romagnoli,
M. Jean Lesot et ses enfants,
M. et Mme Jacques Véron et leurs enfants,
M. et Mme Henri Dardel,
ses frères et sœurs, neveux et nièces,
Mme René Véron, sa belle-mère,
ont la douleur de faire part du rappel à Dieu de
Mlle Andrée Véron
décédée le 27 avril 1975,
dans sa soixante-troisième année.
La cérémonie religieuse aura lieu en l'église Saint-Étienne-du-Mont, le mercredi 30 avril, à 8 h. 30 ; l'inhumation, à Mareuil-sur-Ourcq (Oise).
Cet avis tient lieu de faire-part.
284, bd Saint-Germain,
Paris (7e).
9, rue du Val-de-Grâce,
Paris (5e),
95 Corso Trieste,
Rome,
2, rue du Colonel-Candelot,
Bourg-la-Reine (92).
5, rue du 8-Mai-1945,
Les Lilas (93),
Provency (89200),
Colline de Magnan,
Nice (06).
16, montée Désambrois,
Nice (06).

« Naître... et n'être qu'un témoin consterné. »
Michel WARREN
décédé accidentellement le 26 avril à Paris
Une messe sera célébrée ultérieurement, ses amis et ses parents en feront part.

Anniversaires

— Mme Jacques Wormser remercie tous les amis de
Jacques WORMSER
qui l'ont aidée après sa disparition le 2 mai 1974 et qui se souviennent de lui en ce jour.

— Ses amis de Régie-Presse demandent à tous ceux qui l'ont connu, aimé et apprécié d'avoir pour
Jacques WORMSER,
disparu voici un an, une pensée émue.

Messes

— On nous prie d'annoncer que, à la demande de ses amis, une messe sera célébrée le mercredi 30 avril, à 12 heures, en la chapelle de l'Ecole militaire, 13, place Joffre, à la mémoire de
Philippe BARRÈS
La famille y assistera.

Messes anniversaires

— Une messe anniversaire à la mémoire de
Pierre LALANNE
sera célébrée mercredi 30 avril en l'abbaye de Solesmes.

Remerciements

— Le Palais, Locmaria,
Mme Jacques Brière,
Ses enfants et toute la famille, très touchés des nombreuses marques de sympathie qui leur ont été témoignées lors du décès de
M. Jacques BRIÈRE,
et dans l'impossibilité d'y répondre individuellement, remercient sincèrement les personnes qui ont offert des fleurs, fait célébrer des messes, ainsi que toutes celles qui se sont associées à leur deuil et les prient de trouver ici l'expression de leur très vive reconnaissance.

Visites et conférences

MERCREDI 30 AVRIL

VISITES GUIDEES ET PROMENADES. — Caisse nationale des monuments historiques, 14 h. 30, hall d'entrée de la tour, Mme Oswald : « Tour Maine-Montparnasse ». — 15 h., square Trousseau, 106-118, rue du Faubourg-Saint-Antoine, Mme Legregeois : « Le faubourg Saint-Antoine ». — 15 h., 6, place des Vosges, Mme Lemarchand : « Victor Hugo en sa maison ». — 15 h., 62, rue Saint-Antoine, Mme Pennec : « Hôtel de Sully ». — 15 h., façade portail gauche, Mme Zujovic : « Notre-Dame de Paris et son trésor ». — 15 h. 30, hall gauche, Mme Hulot : « Le château de Maisons-Laffitte ».

CONFERENCES. — 14 h. 30, Musée des arts décoratifs, 109, rue de Rivoli : « La vie au Moyen Age ». — 17 h., Institut de paléontologie humaine, 1, rue René-Panhard, M. J.-L. Heim : « L'anthropologie préhistorique de la région de l'Aïr (Niger) : Nouvelles découvertes ». — 20 h., 12, rue de la Montagne-Sainte-Geneviève : « Scientologie. Philosophie religieuse appliquée. Méthode de libération spirituelle et cours d'efficacité personnelle » (Eglise de Scientology) (entrée libre). — 20 h. 30, Musée de l'homme, salle de cinéma, M. François Lupu : « Peinture et artistes peintres dans la vallée du Keram, Nouvelle-Guinée ».

RADIO-TÉLÉVISION

CANNES : au XIe Marché des programmes de TV

Le Koweït et Mao en vedette

La « vedette » qu'on a le plus pourchassée au XIe Marché international des programmes de télévision, organisé à Cannes du 21 au 26 avril, ne fut ni Marie-France Pisier ni Bernadette Lafont, mais M. Hammad, le délégué du Koweït, qui avait loué un stand au Palais des festivals.

Arborant un œillet rouge au revers de son veston, M. Hammad n'avait pourtant rien à vendre, tout au moins en ce qui concerne la production télévisée du « petit » Koweït (un million d'habitants, vingt-cinq mille postes de TV). En revanche, M. Hammad disposait d'un crédit de 5 millions de dollars à dépenser à Cannes. Aussi les vendeurs l'assaillaient-ils d'invitations à venir voir leurs productions, encore que le délégué du Koweït — qui traitait aussi pour les autres émirats du golfe Persique — ne s'intéressât qu'aux émissions distractives et aux « shows ».

Mais la présence d'un émissaire des rois du pétrole n'a pas été la seule caractéristique de ce XIe MIP-TV qui, avec trois cent quarante et une sociétés de production et de distribution, représentant soixante-quinze pays, a établi un nouveau record de participation. « *Et plusieurs organismes nous demandent déjà des stands plus vastes pour 1976*, nous déclarait M. Bernard Chevry, commissaire général, lors du cocktail de clôture. *Je me demande où l'on va pouvoir trouver la place supplémentaire !* »

Peut-être en convertissant les salles de projection... En effet, bien que ces salles aient été encore très occupées cette année, le recours à la vidéo-cassette se répand rapidement : son usage, plus pratique, permet au « client » éventuel de voir l'émission à son gré.

Des tendances contradictoires

Le bureau des coproductions a enregistré un net renversement de tendance cette année, avec des appels d'offre pour une majorité de sujets culturels et éducatifs alors que, d'habitude, les variétés, les séries et les feuilletons dominent.

Cette tendance ne correspond guère, cependant, à celle du marché en général où la création originale s'efface trop souvent derrière le « produit grand public ». A cet égard, les documentaires sur les animaux demeurent parmi les valeurs les plus négociables du « petit écran ».

L'éclatement de l'O.R.T.F. en sept sociétés — dont cinq étaient représentées à Cannes — a constitué également un des événements essentiels de ce MIP-TV. « *Auparavant*, disait M. Marcel Jullian, président d'Antenne 2, *l'O.R.T.F. avait comme honte de faire le commerce de ses produits. Aujourd'hui, c'est devenu pour nous une nécessité.* »

Une émulation s'est produite entre les sociétés françaises — surtout les deux premières chaînes de télévision — concernant les achats, lesquels ont été, comme traditionnellement, plus nombreux que les ventes d'émissions à des organismes étrangers.

La Chine de Mao

La société TF 1 avait choisi délibérément de localiser l'offre de vente de sa « jeune » production — les chaînes n'ont une production propre, en effet, que depuis le 6 janvier dernier — sur deux émissions : *la Mort d'un guide*, de Jacques Ertaud, qui a été primé au dernier Festival international de Monte-Carlo, et un documentaire de plus de trois heures consacré à *l'Histoire de la Chine de Mao Tse-toung*, réalisé par Roger Pic. Cette production rassemble les documents les plus rares et a nécessité une recherche filmographique dans toutes les cinémathèques du monde.

De nombreuses options d'achat ont été prises, à Cannes, sur les deux émissions sélectionnées par TF 1. En ce qui concerne les achats, la première chaîne a acquis plusieurs séries de treize fois cinquante-deux minutes, notamment *Space*, produite par I.T.C., et qui est une série de la science-fiction. Un accord de coproduction très important a été conclu pour réaliser une suite française de *Cesame Street*, série éducative anglo-saxonne qui a connu, en 1972, un grand succès. « *Si le marché a été très actif*, déclarait M. Guilland, *c'est aussi parce qu'on trouvait à Cannes, cette année, un plus grand nombre de délégués ayant un pouvoir de décision et d'engagement réel.* »

Antenne 2 a vendu *Péril bleu*, *les Amants d'Avignon*, *Ticket de rétro* et *l'Ingénu*, ainsi que *le Pain noir*, à la télévision soviétique, sous forme d'échange, mais elle a acheté aussi plus de programmes étrangers que TF 1, surtout des séries, notamment : la suite de *Kung Fu* (treize fois cinquante-deux minutes) et de *Kojak* (option sur 1976), *Police Story* (treize fois cinquante-deux minutes) et *Planète des singes* (sept fois cinquante-deux minutes).

Se faire connaître

Pour la Société française de production, il s'agissait avant tout de se faire connaître puisque la S.F.P. n'a que trois mois et demi d'existence. Ses responsables sont convaincus que les contacts pris à Cannes avec certains « clients » étrangers devraient se concrétiser d'ici quelque temps. En attendant, la S.F.P. a vendu les trois émissions sur les galas du Midem, les shows Sylvie Vartan et Serge Lama, ainsi qu'un « portrait du pape » qui n'a pas encore été diffusé sur les antennes françaises.

L'Institut national de l'audiovisuel, enfin, n'avait que l'embarras du choix pour les émissions à vendre puisqu'il a hérité de la production de l'O.R.T.F., réalisée avant la date du 6 janvier 1975. Mais, en dehors des programmes produits par l'ancien service de la recherche et qui ne posent aucun problème, les chargés de la vente pour l'Institut ont éprouvé quelque peine à négocier l'héritage de l'O.R.T.F. sur des bases réalistes, les « ayants droit » — très nombreux — étant désormais dispersés dans des sociétés différentes.

Enfin, un stand du MIP s'ornait pour la première fois du double label « *le Monde*-Seuil audiovisuel ».

CLAUDE DURIEUX.

● *La publication du cahier des charges* définissant les obligations des différentes sociétés nationales de télévision (TF 1, Antenne 2, FR 3, Radio-France, Institut national de l'audiovisuel) a fait l'objet de six arrêtés, parus au *Journal officiel* du 29 avril. La Société française de productio net de créations audiovisuelles, qui est un esociété à capitaux publics, ne figure pas dans la liste de ces arrêtés.

FAITS DIVERS

A Marseille

TENTATIVE DE SUICIDE AU « CENTRE D'HÉBERGEMENT D'ARENC »

(De notre correspondant.)

Marseille. — Une tentative de suicide a eu lieu le 26 avril à l'intérieur du « centre d'hebergement » d'Arenc. Elle risque de relancer la polémique concernant cette « prison clandestine ». C'est la police qui a averti M. Tierrara, substitut, qu'une des personnes « hébergées » avait tenté de mettre fin à ses jours en s'ouvrant les veines. Ce magistrat avait répondu qu'il ne lui appartenait pas de prendre en charge l'intéressé, qui ne faisait l'objet d'aucune inculpation et d'aucun mandat de dépôt. Celui-ci aurait été conduit par la police dans un hôpital.

D'autre part, M. Salah Bereboùh, le jeune Algérien expulsé du territoire après avoir été détenu pendant trois jours au « centre d'hébergement » d'Arenc (*le Monde* du 29 avril) s'est présenté lundi 28 avril devant M. Di Guardia, juge d'instruction, pour lui raconter la détention illégale et l'expulsion dont il a été victime. Il sera reçu ce mardi par le procureur de la République de Marseille.

Répondant, pour sa part, à des questions concernant ce « centre » d'Arenc, M. Michel Poniatowski, ministre de l'intérieur, venu inspecter le dispositif de lutte contre l'incendie dans le sud de la France, a déclaré :

« *C'est très simple, il n'y a rien à cacher. C'est un centre d'hébergement provisoire où sont accueillies les personnes étrangères qui font l'objet d'un refoulement. Ce qu'il y a, et c'est pourquoi j'ai pris des dispositions d'ouverture de crédits supplémentaires, c'est que les conditions d'hébergement étaient, à mon avis, insuffisantes et les conditions d'alimentation aussi. Il n'y a ni mystère ni drame.* »

Interrogé sur le point de savoir si les personnes placées dans ce centre étaient « hébergées » ou « détenues », M. Poniatowski, tout en soulignant que l'affaire d'Arenc n'était pas l'objet de sa visite, a répondu : « *Elles ne sont pas détenues. Elles sont hébergées en attendant leur refoulement, qui est conforme aux dispositions réglementaires existantes, et je crois que 60 % — si je me souviens bien — sont refoulées dans les quarante-huit heures qui suivent leur arrivée.* »

M. Poniatowski a ajouté que les personnes « *attendant un refoulement* » après avoir été trouvés en situation irrégulière faisaient l'objet, à Arenc, d'une « *surveillance nécessaire* ». Le problème du « centre d'hébergement » a, d'autre part, été évoqué devant le conseil général des Bouches-du-Rhône. Dans une question adressée au préfet du département, Mme Jeannine Porte (P.C.) a demandé en vertu de quelles dispositions législatives étaient pratiquées ces « *détentions illégales* » qui, selon elle, constituent un « *scandale qui doit cesser* ».

[Le ministre de l'intérieur joue sur les mots. « Hébergées » ou « détenues », les personnes ainsi retenues seront probablement insensibles à la nuance. D'autant que si 60 % des « refoulées » le sont dans les quarante-huit heures, il en resterait 40 % qui seraient — le ministre le reconnaît *a contrario* — arbitrairement détenues.

En mentionnant « un refoulement dans les quarante-huit heures », le ministre fait probablement allusion à la garde à vue. Mais celle-ci est réglementée. La police ne peut retenir, durant vingt-quatre heures, que des personnes soupçonnées d'avoir commis un délit. Au-delà, pour vingt-quatre heures supplémentaires, seules les autorités judiciaires peuvent autoriser un prolongement de la garde à vue. Après quarante-huit heures, et en l'absence d'inculpation, il ne s'agit ni plus ni moins que de détention arbitraire. — Ph. B.]

— VU —

Attachez vos ceintures

Nous n'avons rien contre les débats, les discussions, les « tables rondes ». A condition qu'ils soient justifiés et qu'ils aient quelque chose à nous apprendre. L'ennui, c'est qu'ils se perdent le plus souvent en propos ou oiseux ou abscons. On s'agite toute une soirée sur la question de savoir si Napoléon est bien mort à Sainte-Hélène, ou l'on se chicane sur l'emploi du temps exact de Choiseul le samedi qui a précédé la fuite à Varennes. Consacrer une heure, lundi, à s'interroger sur la légalité de la République espagnole, en 1936, franchement, ça me paraît beaucoup.

On venait de revoir l'Espoir d'André Malraux. Ce film inachevé, tourné en 1938 à la demande du gouvernement espagnol dans la région de Barcelone. Un document superbe, grave, simple, émouvant. Un peu bruyant peut-être. On ne voit pas les franquistes dans ce village de la Sierra de Terruel, mais on les entend. On a les oreilles cassées par leurs mitraillettes, leurs chars et leurs canons. Pas un silence, pas une respiration. Sauf à la fin, quand les paysans descendent sur des brancards, dans la vallée — long ruban, lente procession, — les corps des aviateurs dont l'appareil s'est écrasé là-haut, sur la montagne. C'est très beau.

Et c'est très court. Alors, pour étoffer son programme, M. Jean-François Chiappe nous a donné, en guise d'introduction, un résumé illustré des événements qui ont abouti à la guerre civile, en employant les termes de rouge et de blanc. Et sans souligner bien nettement, c'est vrai, la responsabilité de l'armée rebelle à un gouvernement sorti des élections au suffrage universel. Cette négligence, M. Max Gallo s'est longuement employé ensuite à la réparer. Il s'est livré là, dates et faits à l'appui, à une assez jolie démonstration.

Assez facile aussi, il faut bien le dire. D'autant plus facile qu'il n'avait personne en face de lui. Avec son sourire bonasse et ses souvenirs fugaces, M. Maurice Bardèche, le « fasciste » de service — c'est toujours à lui qu'on a recours pour animer un peu des querelles complètement épuisées — s'est livré à son numéro habituel. Il a envoyé distraitement les répliques attendues. Il s'est même un peu secoué. Il a été plus loin que d'habitude. C'était inespéré et très gentil. Merci. Il ne fallait pas oublier, nous a-t-il expliqué, que le nerf, le dard de la révolution espagnole, c'était le communisme, l'anarchisme. En les combattant, l'Allemagne et l'Italie sauvaient l'Europe. Vous voulez donc dire, si j'ai bien compris, ironisait M. Max Gallo, ravi de l'aubaine, que Hitler valait mieux que le front populaire ? Il a très bien compris. C'est cela même. Et il n'y a pas que cela, poursuivait l'autre avec obligeance : il y a le terrorisme, les grèves, les assassinats commis par une minorité de gauche qui veut imposer sa volonté à la majorité silencieuse, la majorité qui s'insurge alors, et c'est bien légitime. Attention, rétorquait M. Max Gallo, les actes de désespoir que vous évoquez ont eu lieu après et non pas avant le pronunciamiento de droite. C'en est la conséquence et pas la cause. Ah bon ? C'est bien possible, concédait l'autre. On n'allait pas se disputer pour si peu de chose.

Alors, M. Jean-François Chiappe, pour relancer et dramatiser ce tournoi mollasson, espérant sans doute galvaniser les adversaires en les flattant, vantait leur courage, leur pugnacité. Et se félicitait de l'audacieuse, de la prestigieuse hauteur du débat. Il allait se terminer dans cinq minutes. Il fallait se préparer à atterrir, MM. les téléspectateurs étaient priés de regagner leur fauteuil et d'attacher leur ceinture.

CLAUDE SARRAUTE.

RADIO-TÉLÉVISION

« Le Monde » publie tous les samedis, numéro daté du dimanche-lundi, un supplément radio-télévision avec les programmes complets de la semaine.

LES PROGRAMMES

MARDI 29 AVRIL

● CHAINE 1 : TF 1

19 h. 45 Feuilleton : Le temps de vivre, le temps d'aimer.

20 h. 35 Les animaux du monde, de F. de La Grange : « La faune d'Argentine ».

21 h. 45 Emission littéraire : Pleine page, prod. A. Bourin et P. Sipriot.

Avec Dominique Rolin (pour « Deux »), Jean-Pierre Chabrol (pour « le Bouc du désert ») et Gilles Charpy (pour « Volubilis des miroirs »). Une interview de Michel Debré à propos d'un ouvrage du C.N.R.S. sur le Conseil d'Etat. Un reportage sur Claude Mauriac (pour « les Espaces imaginaires »); une étude sur Pierre Larousse. Présentation du dernier ouvrage de Robert Aron.

● CHAINE II (couleur) : A 2

19 h. 45 Feuilleton : Le pèlerinage.

20 h. 35 Les dossiers de l'écran, d'A. Jammot.
Film : « les Compagnes de la nuit », de R. Habib (1953), avec F. Arnoul, R. Pellegrin, M. Mercadier, P. Cressoy.

Sortie d'une maison de redressement, sans ressources avec un enfant malade, une jeune femme tombe dans les filets d'un gang de la prostitution. Un camionneur, épris d'elle, veut l'aider à se libérer.

Débat : La prostitution.

Avec la participation de M. Robert-André Vivien, député U.D.R. du Val-de-Marne et auteur du livre « Solution au problème de la prostitution » ; du commissaire divisionnaire André Soleres, chef de la brigade mondaine ; du Père André-Marie Talvas, fondateur du Mouvement Le Nid ; du docteur Pierre Safar, psychiatre à Lyon ; d'Annie, une prostituée.

● CHAINE III (couleur) : FR 3

19 h. Pour les jeunes : Improvisation sur un livre.

19 h. 40 Tribune libre : L'action catholique féminine.

20 h. Connaissance : La vie sauvage, d'Y. Tors.

20 h. 30 Westerns, films policiers, aventures : « le Mercenaire », d'E. Périer (1961), avec S. Granger, S. Koscina, Ch. Kauffman, R. Garrone.

Sienne, quinzième siècle. Un mercenaire anglais entre au service du gouverneur espagnol de la ville. Mais son sens de la justice lui fait épouser la cause des Siennois opprimés.

FRANCE-CULTURE

20 h., Dialogues, émission de R. Pillaudin enregistrée en public : L'inconscient se referme-t-il ? avec Ph. Sollers et S. Leclaire ; 21 h. 15, Musiques de notre temps, par G. Léon : Claude Ballif ; 22 h. 30, Entretien, avec Carlos Fuentes (2) ; 23 h., De la nuit ; 23 h. 50, Poésie ininterrompue.

FRANCE-MUSIQUE

20 h. 30 (S.), Soirée lyrique : « le Couronnement de Poppée », acte I (Monteverdi), avec J. Gariner, R. Hansmann, H. Donath, E. Soderstrom C. Berberian, P. Esswood. Un petit chanteur de Vienne, Concertus Musicus de Vienne. Direction N. Harnoncourt, suivi des deuxième et sixième concertos brandebourgeois de Bach ; 22 h. 40 (S.), Concours international de guitare ; 23 h., Champs magnétiques : M. Ohana, Takemitsu, Penderecki, Stockhausen, Xenakis, Messiaen.

MERCREDI 30 AVRIL

● CHAINE 1 : TF 1

20 h. 35 Dramatique : les Exilés, de J. Joyce ; adapt. J.-D. de La Rochefoucauld ; d'après H. Pinter ; mise en scène G. Lessertisseur ; avec P. Vaneck, F. Dorner, M. Damien.

Drame psychologique à trois personnages, dans les milieux intellectuels de Dublin : les problèmes d'un couple « aux idées larges » dont les théories deviennent réalité. Comment la femme vit sa liberté. Comment l'homme supporte le doute. Un sujet d'aujourd'hui, traité en 1918 avec une perspicacité qui, à l'époque, fit scandale.

● CHAINE II (couleur) : A 2

19 h. 45 Feuilleton : Le pèlerinage.

20 h. 35 Série : Kojak. « Dix-huit heures de panique. »

21 h. 30 Magazine d'actualités : Le point sur l'A 2.

22 h. 20 Sports sur l'A 2.

● CHAINE III (couleur) : FR 3

19 h. Pour les jeunes : Trois contre X.

19 h. 40 Tribune libre : Le Centre démocrate.

20 h. Emissions régionales.

20 h. 30 Histoire du cinéma. (Cycle : Les grands écrivains américains vus par Hollywood) : « les Nus et les Morts », de Raoul Walsh (1958), avec A. Ray, C. Robertson, R. Massey, B. Nichols.

En 1943, une compagnie de « marines » effectue une mission de reconnaissance dans une île du Pacifique. Un général autoritaire, qui envoie trop facilement ses hommes à la mort, et un sergent qui est une véritable brute s'opposent à un jeune lieutenant qui conteste leurs méthodes. D'après un roman de Norman Mailer.

FRANCE-CULTURE

20 h. (S.) Trentième anniversaire de la libération des camps. Le monde concentrationnaire, par Y. Darriet et A. Trutat. « la Pensée détruite », anthologie, par Paul Tillard, réalisation A. Barroux (nouvelle diffusion) ; 21 h. 30, Musique de chambre : « Trois chants sacrés » (H. Schütz) ; « Quatrième, cinquième et sixième fantaisies » (Telemann) : Ambitus (A. Piechowska) ; « Intervalli pour piano » (Attila Bozay) ; « Sonate pour violoncelle, n° 3 » (P. Hindemith) ; 22 h. 30, Entretien avec Carlos Fuentes (3) ; 23 h., De la nuit ; 23 h. 50, Poème.

FRANCE-MUSIQUE

20 h. 30 (S.), Musique ancienne (Forqueray, Josquin des Prés, Francœur) ; 22 h., L'œuvre de Jacques Ibert (II) : « Ballade de la geôle de Reading » ; « Concerto pour violoncelle et instruments à vent », avec A. Navarra ; « Entracte pour flûte et guitare », avec R. Bourdin et A. Ponce ; « Suite symphonique » ; 23 h. (S.), Groupe de recherches musicales ; 24 h., Musique et poésie : Roland de Reneville (Bach, Liszt, chants grégoriens hongrois du XV[e] siècle, F.-B. Mache, Schoenberg, Lutoslavski).

JEUDI 1[er] MAI

Le jeudi 1[er] mai, fête du Travail, les trois chaînes de télévision présentent, selon une formule désormais traditionnelle, un « programme minimum ». Les programmes d'Antenne 2 s'ouvrent à 20 h. sur un journal télévisé.

● CHAINE 1 : TF 1

19 h. 45 Feuilleton : Le temps de vivre, le temps d'aimer.

20 h. 35 Série : Maîtres et valets (« Le nouveau valet »), de F. Weldon, avec J. Marsh, G. Jackson, N. Pagett, I. Ogilvy.

21 h. 20 Connaissance de la musique : « Arcana » (La vie de Bizet), prod. M. Le Roux ; réal. Ch. Brabant.

● CHAINE II (couleur) : A 2

20 h. 35 Dramatique : « les Gouverneurs de la rosée », de J. Roumain ; adapt. et réal. M. Failevic ; avec Frido, S. Auguste, D. Poméro.

Le livre, écrit en 1944 par Jacques Roumain, raconte l'histoire de Manuel, qui revient à Haïti — son pays — après de longues années d'émigration. Dans ce pays desséché, Manuel va chercher de l'eau, une source, la rosée. En réveillant le sens de la fraternité entre les villageois. En luttant contre le fatalisme et les superstitions. Adaptation réaliste de Maurice Failevic.

22 h. 20 Documentaire : « Les naïfs haïtiens », de J.-M. Drot.

Un journal de voyage chez les peintres du Vaudou. Jean-Marie Drot devant Haïti.

● CHAINE III (couleur) : FR 3

20 h. Jeu : Altitude 10 000.

20 h. 30 Un film, un auteur : « Elle et Lui », de Leo McCarey (1957), avec C. Grant, D. Kerr, R. Denning, N. Patterson et K. Nesbitt.

Un homme et une femme, fiancés chacun de son côté, se rencontrent sur un paquebot, s'éprennent l'un de l'autre et décident de se retrouver au bout de six mois, après avoir rompu avec leur passé. Un accident empêche la femme d'être au rendez-vous...

***

De 7 h. à 18 h. 59, programme unique pour France-Culture et France-Musique : musique classique. Sur France-Inter : musique variée.

FRANCE-CULTURE

20 h., « Clérambard », de M. Aymé, avec D. Ivernel, J. Duby, P. Doris, J. Morel, J. Leuvrais, G. Casadesus (réalisation C. Dupont) ; 22 h. 30, Entretien avec Carlos Fuentes (4) ; 23 h., De la nuit ; 23 h. 50, Poésie.

FRANCE-MUSIQUE

20 h. 30 (S.), Orchestre lyrique de Radio-France, direction A. Oestman : « l'Ormindo », opéra en deux actes de Cavalli, avec E. Tappy, T. Kimura, J. Sage, A. François, E. Greger, M. Sénéchal, I. Garcisanz, C. Canne-Meijer, A. Foldi, M. Philippe ; 22 h. 45 (S.), Clarté dans la nuit ; 23 h., Le monde du jazz. L'œuvre de Charlie Parker ; 24 h. (S.), La musique et ses classiques ; 1 h. 30, Pop music.

TRIBUNES ET DÉBATS

MARDI 29 AVRIL

— *M. Jean Chaunac*, secrétaire général de la Fédération des personnels de la police parisienne, est l'invité de France-Inter, à 19 heures.

— *L'Action catholique féminine* exprime son opinion à la « Tribune libre » de FR 3, à 19 h. 40.

— *M. Michel Debré*, ancien premier ministre, est interviewé pour « Pleine Page » sur TF 1, à 21 h. 45.

— *M. Robert-André Vivien*, député U.D.R., participe au débat des « Dossiers de l'écran » consacré à la prostitution, sur Antenne 2, vers 22 heures.

MERCREDI 30 AVRIL

— *M. Antoine Givaudan*, chargé du service de l'urbanisme au ministère de l'équipement, est l'invité d'Inter-femmes, à 11 h. 30.

— *M. François Mitterrand*, premier secrétaire du parti socialiste, répond aux questions de Jean-Pierre Elkabbach sur France-Inter, à 13 heures.

— *« Les prêtres et les religieuses dans la société actuelle »* est le thème du « dossier » de France-Culture, à 15 h. 30.

— *Le Centre démocrate* expose son point de vue à la « Tribune libre » de FR 3, à 19 h. 40.

— *L'énergie nucléaire* fait l'objet d'une enquête sur R.T.L. au cours du journal de 18 h. 30.

SPECTACLES

Cinéma

Un « Amarcord » soviétique

(Suite de la première page.)

« Le Miroir » ne ressemble à aucun autre film soviétique et c'est sans doute cela qui déroutera ici. Œuvre carrément autobiographique, confession d'un homme de quarante ans, le film explore les couches de la mémoire les plus cachées, les bribes éparses d'une existence qui se construit et se détruit autour de l'image de la mère, puis de la femme, interprétées toutes deux par l'excellente actrice qu'est Margarita Terekhova. C'est un peu l' « Amarcord » d'un Soviétique, aussi Russe que Fellini est de Romagne, profondément enraciné dans sa terre natale, et qui reprend à son compte les termes de Pouchkine qui, quelques mois avant sa mort, affirmait : « Bien qu'attaché de tout mon cœur à l'empereur, je ne suis pas toujours admiratif pour tout ce que je vois autour de moi. Mais je veux dire que pour rien au monde je n'aurais voulu changer de patrie... » (lettre à Tchadaev, octobre 1836).

Au centre des souvenirs, la maison du grand-père, où sa famille venait chaque été avant la guerre : sa sœur, sa mère et, image obsédante, presque fugace, le père. L'homme tente désespérément de recoller les fragments déchiquetés d'une mémoire où il retrouve le couple des parents. L'eau, l'air, le feu, soufflent sur les souvenirs d'enfance, inséparables des images tragiques de la guerre, de la solitude de sa mère, des temps difficiles...

Baignée dans une belle lumière verte, cachée par un bouquet d'arbres au milieu des prés remplis de fleurs des champs et de graminées, près de l'étang où l'on lave le linge, ouverte à l'air qui gonfle les rideaux, reviendra sans cesse la datcha de l'enfance, isolée du monde et du temps : le chemin ne va pas plus loin. La femme qui est là est la mère des souvenirs, jeune encore, belle, tranquille. Elle lit en pleurant un poème d'amour, d'admiration de l'homme pour sa femme, écrit et dit par le père du metteur en scène, le poète Arsenia Tarkovski ; elle pleure tandis que les herbes se couchent dans un vent d'orage et qu'un incendie embrase soudain une grange de l'autre côté de la cour. Le petit Aliocha se réveille, se lève, ne sachant s'il rêve. Il appelle son père, voit la pièce voisine inondée qui se désagrège et le père qui part, tandis que la mère serre son châle et que, comme dans un miroir, apparaissent, se contemplant l'une l'autre, la mère jeune d'il y a trente ans et son reflet, la vieille dame d'aujourd'hui.

Le téléphone réveille Aliocha qui explique alors à sa mère qu'un mal de gorge le tient couché et qu'il n'a parlé à personne depuis trois jours : « Cela m'a paru très agréable de me taire. Les paroles sont incapables de transmettre les sentiments... »

Nous ne saurons que peu de chose du personnage central — nous ne verrons même pas son visage. Seulement que sa vie est minée par l'immense douleur de sentir qu'un fossé se creuse de plus en plus entre sa mère et lui, sa femme et lui, bientôt son fils et lui, et qu'il ne peut rien faire contre. Souhaite-t-il même qu'un dialogue s'établisse, souhaite-t-il même être guéri comme le bègue que nous voyons avant le générique soigné par l'hypnose ? C'est peu probable... A travers les souvenirs qui ont marqué son enfance, il tente de retrouver les étapes d'un échec affectif qui le conduit à éprouver en face de ses proches un sentiment de culpabilité.

Marqué par la séparation de ses parents, il va laisser partir sa femme Natacha. « Je t'ai toujours dit que tu ressemblais à ma mère », lui dit-il. « C'est pour cela que nous nous sommes séparés, répond-elle. Et je vois avec terreur que ton fils Ignat te ressemble. » « Pourquoi avec terreur ? » « Avec lui non plus, je n'ai jamais pu parler », répond Natacha.

La réalité qui entoure Aliocha permet de dater ses souvenirs, communs sans doute à bien des Soviétiques de son âge ; mais l'Histoire n'intervient dans « le Miroir » que comme un contrepoint aux problèmes intérieurs du héros, ce qui paraît sacrilège ici.

1937. La mère travaille comme correctrice dans une imprimerie et revient, affolée, contrôler les épreuves parce qu'elle a craint dans un cauchemar avoir fait une erreur dans une édition de la plus grande importance (peut-être les œuvres de Staline...). Nous ne le saurons pas.

La guerre d'Espagne avec ses images d'actualité auxquelles répond la nostalgie insoluble des Espagnols de Moscou, exilés depuis trente-cinq ans, et dont les enfants « russes » ne savent rien de l'Espagne...

La « grande guerre patriotique » qui rappelle à l'écolier d'alors l'exercice de tir au fusil avec son instructeur, à la fois combattant héroïque et pion ridicule. Souvenirs qui s'entremêlent avec des images de soldats englués dans la boue auxquelles succèdent les fêtes de la victoire à Moscou, la prise de Berlin, Hitler mort, une explosion atomique, des foules chinoises à Pékin, l'incident soviéto-chinois de Damanski avec la chaîne des gardes-frontières soviétiques résistant à la pression des Chinois brandissant le petit « Livre rouge »... Autant d'images qui évoquent pour les Soviétiques d'aujourd'hui les dangers du passé et de l'avenir.

Aujourd'hui ces temps de la peur et de la lutte patriotique semblent bien loin, et Aliocha évoque le sentiment d'embourgeoisement de la société qui amène des jeunes à se désolidariser de leurs parents : « Vous me dégoûtez. Je vous quitte » a dit à son père le fils d'un de ses amis.

Entaché de subjectivisme

A la fin du « Miroir » le narrateur, dont la maladie s'est aggravée, poursuit le même rêve : « Je rêve toujours de la même chose, dit-il. Comme si quelqu'un voulait me faire revenir dans les lieux qui me sont tellement chers, dans la maison de mon grand-père où je suis né il y a quarante ans. Et je ne peux y entrer... La tristesse me saisit parce que je sais que je vais me réveiller. J'attends avec impatience que le rêve revienne et que je me revois enfant, que je me sente heureux parce que tout est encore possible... »

« Laissez-moi tranquille. Je voulais seulement être heureux », dit-il encore, tandis que revient l'image du père et de la mère, enlacés dans l'herbe, devant la maison, devant laquelle se profile, obsession de toute une vie, la mère seule, conduisant ses deux enfants à travers les prés du paradis perdu.

Ce résumé du scénario permet de saisir pourquoi « le Miroir » appartient à la « seconde catégorie » et pourquoi il est considéré étranger aux préoccupations des spectateurs soviétiques. Le film va certainement soulever énormément de discussions parmi le public et la critique. Déjà, avant même qu'il ait été présenté, la revue officielle du Comité d'Etat pour le cinéma « Isskouctov Kino » (l'art du cinéma) avait publié un débat dans lequel la presque unanimité des participants s'étaient déclarés opposés à une œuvre trop incompréhensible : un rébus entâché de subjectivisme, qui ne montre pas assez l'esprit du peuple russe, qui « ne s'adresse qu'à un petit public alors que le cinéma est l'art des masses » (Gregory Tchoukraï). On reproche au réalisateur de « tout faire passer à travers sa propre personnalité et de partir d'impressions subjectives qui, inévitablement, rétrécissent le cercle de ses spectateurs » (Serge Guerassimov), de « passer à côté des grandes idées, des problèmes complexes de notre époque, de ses contradictions tragiques, sans réussir, à la fin, à se prononcer clairement. Comme s'il évitait une conclusion précise, indispensable à l'art d'aujourd'hui » (M. Katralov, critique cinématographique de la « Pravda »), de « s'efforcer d'analyser des lambeaux isolés, parfois des associations étranges de souvenirs et de suppositions, et de ne pouvoir faire tenir debout des constructions psychologiques compliquées » (M. Naoumov, réalisateur), d' « avoir choisi une forme trop compliquée, qui rend le film incompréhensible pour le spectateur » (M. Sisov, directeur général de Mosfilm), etc.

Ainsi, bien que « le Miroir » soit incontestablement l'événement de l'année cinématographique à Moscou, il n'ira cependant pas à Cannes, où on lui a préféré une œuvre de circonstance, « Ils ont combattu pour la patrie », de Serge Bondartchouk, qui a l'avantage de permettre la célébration de deux anniversaires de rigueur : le trentième anniversaire de la victoire sur le fascisme et le soixante-dixième anniversaire de l'écrivain Cholokhov.

Espérons seulement qu'on pourra bientôt voir « le Miroir » en France.

NICOLE ZAND.

« UN ANGE PASSE », de Philippe Garrel

La Cicatrice intérieure, les Hautes solitudes : le nouveau film de Philippe Garrel pourrait aussi bien porter un de ces titres anciens. Il s'appelle *Un ange passe*, ce qui évoque une idée de temps suspendu, de point d'orgue, de silence. Tout est silence dans les films de Philippe Garrel, même quand les mots (ou la musique), comme ici, viennent parfois le rompre. Les mots jetés dans le silence, comme des cailloux dans une eau dormante. Et ce sont les ondes concentriques, nées de ce choc entre les mots et le silence, que filme Garrel. Ce que Braque appelait l' « entre-deux » dans ses toiles. L' « entre-deux » qui sépare l'exprimé de l'inexprimable, le défini de l'indicible.

Des images en blanc et noir ou, plus exactement, en gris et gris. Un camaïeu : toutes les nuances de la grisaille. De gros plans sur lesquels la caméra s'arrête longuement. Une suite de gros plans, abandonnés, repris. Visages de comédiens connus : Laurent Terzieff, Nico, Maurice Garrel et, plus fugitivement, Bulle Ogier, Jean-Pierre Kalfon. Comédiens qui s'interrogent inlassablement, qui tissent la trame de leur secret, de leur mystère, de leur désespoir peut-être. Questions vouées à demeurer sans réponse. Dialogues qui ne sont que des monologues brisés. A cette alchimie du « dit » et du « non-dit », du « montré » et du « non-montré », à ce temps immobile, à cet espace aboli, à ce récit sans points de repère, qui semble flotter dans le vide, il faut un effort pour participer. Les films de Garrel deviennent de plus en plus hautains et énigmatiques. Mais le sortilège existe. Indéfinissable, comme le reste. — J. B.

★ Le Marais.

COLLOQUE A ROUEN SUR LE « CINÉMA SPONTANÉ »

(De notre correspondant.)

Rouen. — Un colloque vient de se tenir à Rouen, à l'initiative de l'Association nationale du jeune cinéma non professionnel, visant à recenser les ateliers de créations filmiques existant en France, dont l'activité se situe dans un contexte non professionnel, et à promouvoir une politique nationale cohérente de soutien à la création non professionnelle. M. Viot, directeur général du Centre national de la cinématographie, a présidé la séance de clôture, à laquelle assistaient notamment des représentants des ministères intéressés, de la Société des réalisateurs de films et de l'Université.

Admettant la nécessité, définie par Jean Rouch, d'un dialogue entre « le cinéma professionnel, qui traîne derrière lui son histoire », et « ce cinéma spontané, qui naît aujourd'hui, aux quatre coins de la France, des horizons les plus divers », M. Viot a souligné « son intérêt pour ces ateliers de créations filmiques au travers desquels se joue l'avenir du cinéma » et a insisté sur la nécessité d'une « prise de conscience nationale, régionale et locale devant permettre au cinéma non professionnel de trouver place dans la vie culturelle des régions, au même titre que le théâtre et la musique ».

Théâtre

RÉUNION DES DIRECTEURS DES CENTRES DRAMATIQUES

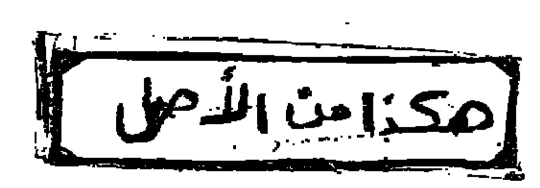
Le Syndicat des directeurs d'action culturelle a réuni lundi les directeurs de centres dramatiques régionaux pour examiner le contrat-type de trois ans proposé, après neuf mois de négociation, par le secrétariat d'Etat à la culture.

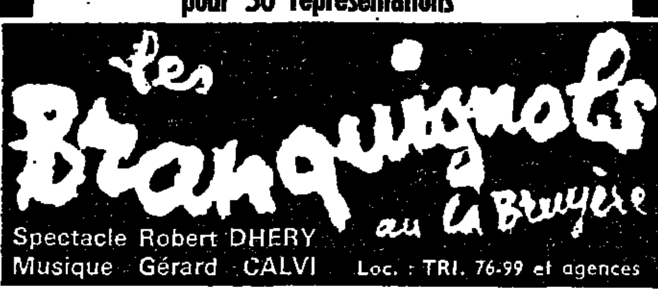
Les directeurs ont constaté un progrès sur les chiffres de subvention, puisque promesse est faite d'une augmentation systématique de 25 % par an. Cependant, ils souhaiteraient que l'Etat ne se décharge pas de ses responsabilités, notamment dans le secteur du théâtre pour enfants. D'autre part, le SYNDEAC s'est déclaré très attaché aux promesses qui ont été faites par le secrétariat d'Etat à la culture envers les directeurs de centre dont les contrats n'ont pas été renouvelés.

Le SYNDEAC demande que soient tenues les promesses du secrétariat d'Etat à la culture pour ce qui concerne la création de nouveaux centres et que soit réglé le plus vite possible le sort du Théâtre populaire de Lorraine. Aucun communiqué n'a été publié. Pierre Vilhescazes, président du SYNDEAC, se félicite de voir que, en dépit des intérêts parfois contradictoires des directeurs, la réunion ait débouché sur des décisions unitaires et positives.

■ **Le Théâtre Partisan, de Grenoble, présente du 30 avril au 24 mai « le Roi Lear », de Shakespeare, au Théâtre Le Rio, 37, rue Servan à Grenoble.**

■ **Le journal « Libération » organise le 1[er] mai de 13 h. à 24 heures aux halles de la Villette (porte de Pantin), à Paris, une série de manifestations avec, notamment, Jacques Higelin, Chic Streetman, Roger Siffer, Tri Yann, Grelot Bayou Folk et Geste Paysanne.**





SPECTACLES

théâtres

Les salles subventionnées

Chaillot (voir Théâtre de la Cité internationale).
Comedie-Francaise, 20 h 30 : l'Idiot.
Théâtre de l'Est parisien, 20 h. 30 : Androclès et le lion.

Les salles municipales

Le Nouveau-Carré, 18 h. 45 : Comédies à une voix (André Frère) ; 20 h. : Cirque Gruss.
Théâtre de la Ville, 18 h. 30 : Yves Simon ; 20 h. 30 : la Mouette.

Les autres salles

A.C.T. - Alliance française, 10 h. : le Médecin malgré lui ; 14 h. 30 : la Farce de Maître Pathelin.
Antoine, 20 h. 30 : le Tube.
Artistic-Voltaire, 20 h. 30 : Je ne fais que rêver, je suis le rêve
Atelier, 21 h. : Tutti frutti
Athénée, 21 h. : la Folle de Chaillot.
Bouffes-du-Nord, 20 h. 30 : Timon d'Athènes.
Cartoucherie de Vincennes, Théâtre du Soleil, 20 h. 30 : l'Age d'or. — Théâtre de l'Aquarium, 20 h. 45 : le Triomphe de l'amour. — Théâtre de la Tempête, 20 h. 30 : Trakl.
Charles-de-Rochefort, 20 h. 45 : Jamais deux... sans toi !
Comédie Caumartin, 21 h. 10 : Boeing-Boeing.
Conservatoire d'art dramatique, 20 h. 30 : Thyeste.
Cour des Miracles, 20 h. 30 : le Lit-cage ; 22 h. : Intime conviction.
Daunou, 21 h. : Monsieur Masure.
Dix-Heures, 20 h. 30 : Et les petits cailloux seront contents.
Essaïon, salle I, 20 h. 30 : Le pupille veut être tuteur. — Salle II, 20 h. 30 : Enluminures autour des minutes du procès de Gilles de Rais.
Fontaine, 20 h. 45 : les Jeux de la nuit.
Gaîté-Montparnasse, 21 h. : l'Homme, la Bête et la Vertu.
Gymnase, 20 h. 30 : le Saut du lit.
Hébertot, 21 h. : l'Amour fou.
Huchette, 20 h. 45 : la Cantatrice chauve ; la Leçon.
Le Lucernaire, 20 h. 30 : Solange et Goglu ; 22 h. : Ce soir, on fait les poubelles ; 24 h. : Plaisir des dieux.
Mathurins, 21 h. : Grenouille.
Michel, 21 h. 10 : Duos sur canapé.
Michodière, 21 h. : les Diablogues.
Montparnasse, 21 h. : Madame Marguerite.
Mouffetard, 20 h. 30 : Qui quoi, quoi de qui.
Nouveautés, 21 h. : la Libellule.
Œuvre, 21 h. : la Bande à glouton.
Palace, 22 h. 30 : la Chose blanche.
Palais-Royal, 20 h. 30 : la Cage aux folles.

Mardi 29 avril

Pour tous renseignements concernant l'ensemble des programmes ou des salles
« LE MONDE INFORMATIONS SPECTACLES »
704.70.20 (lignes groupées) et 727.42.34
(de 11 heures à 21 heures, sauf les dimanches et jours fériés)

Plaisance, 20 h. 30 : Septembre à Santiago ; 23 h. 30 : la Folle.
Poche-Montparnasse, 20 h. 45 : le Premier.
Porte-Saint-Martin, 20 h. 30 : Rocky Horror Show.
Récamier, 20 h. 30 : le Balcon. — Petite salle, 22 h. 30 : Garance : Trois femmes.
Saint-Georges, 20 h. 30 : Croque-Monsieur.
Studio des Champs-Elysées, 20 h. 45 : Viens chez moi, j'habite chez une copine.
Studio-Théâtre 14, 21 h. : Fin de partie.
Tertre, 20 h. 30 : Fando et Lis.
Théâtre de la Cité internationale. — La Galerie, 21 h. : Gouverneurs de la rosée. — Grand Théâtre (Printemps de Chaillot), 21 h. : la Mort de Danton. — Le Jardin, 21 h. : Max Rongier.
Théâtre d'Edgar, 19 h. : la Station Champbaudet ; 21 h. : Yves Riou ; 23 h. 30 : Alberto Vidal.
Théâtre d'Orsay, 20 h. 30 : Ainsi parlait Zarathoustra. — Petite salle, 20 h. 30 : Pas moi ; la Dernière Bande.
Théâtre de Paris, 20 h. 45 : Crime et Châtiment.
Théâtron, 21 h. : Je m'appelle Rosa Luxemburg.

Les théâtres de banlieue

Créteil, Maison des arts et de la culture, 21 h. : les Frères Jacques.
Evry, Agora, 21 h. : le Cid.
Gennevilliers, salle des Grésillons, 20 h. 45 : Marie.
Le Perreux, Théâtre du Fil-d'Ariane, 21 h. : En attendant Godot.
Le Vésinet, Centre des arts et loisirs, 21 h. : le Malade imaginaire.
Marly-le-Roi, Maison Jean-Vilar, 21 h. : Chantal Riou (piano).
Saint-Maur, Théâtre de la Ville, 21 h. : l'Ecole des femmes.
Sceaux, les Gémeaux, 21 h. : Bernard Haller.
Versailles, Théâtre Montansier, 17 h. 15 et 21 h. : Œdipe roi. — Eglise Sainte-Jeanne-d'Arc, 20 h. 45 : Orchestre de chambre.
Vincennes, faculté, 16 h. : Sidnakdar, par le Théâtre populaire maghrébin.

Les chansonniers

Caveau de la République, 21 h. : le Cabot de la République.
Dix-Heures, 22 h. : Persiflons.

Les comédies musicales

Bouffes-Parisiens, 20 h. 45 : Pourquoi tu chanterais pas.
Châtelet, 20 h. 30 : Valses de Vienne.
Mogador, 20 h. 30 : Fiesta !

La danse

Théâtre des Deux-Portes, 21 h. : Action-Danse 75.

Le music-hall

Casino de Paris, 20 h. 45 : Revue de Roland Petit.
Comédie des Champs-Elysées, 21 h. : Ce n'est qu'un au revoir.
Folies-Bergère, 20 h. 30 : J'aime à la folie.
Olympia, 21 h. 30 : Charles Trenet.
Théâtre de la Cité internationale, 21 h. : Max Rongier.
Variétés, 20 h. 45 : Jacques Martin.

Les cabarets

Alcazar, 23 h. : Paris-Broadway.
L'Ange-Bleu, 22 h. 30 et 0 h. 30 : Spectacle de Jean-Marie Rivière.
Crazy Horse Saloon, 22 h. et 0 h. 30 : Revue.
Kiss me, 22 h. 30 : Bons baisers de Paris.
Lido, 22 h. et 0 h. 45 : Grand Jeu.
Mayol, 21 h. 15 : Q nu.
Moulin-Rouge, 22 h. : Festival.
Tour Eiffel, 20 h. : Avril à Paris.

Les concerts

Palais des congrès, 18 h. 30 : Musique et musiciens (Telemann, Schoenberg, Beethoven).
Eglise de la Madeleine, 18 h. 30 : Chœurs et Ensemble instrumental (chant grégorien).
Salle Gaveau, 20 h. 30 : S. Decrept, piano (Bach, Schumann, Brahms, Koechlin, Jolas).
Salle Wagram, 20 h. 30 : G.R.M. (Lejeune, Druckman, Schwarz, Ligeti).
Foyer des lycéennes, 20 h. 30 : Ph. Muller et J. Rouvier, violoncelle et piano (Locatelli, Beethoven, Saint-Saëns, Debussy).
Centre culturel canadien, 20 h. 45 : Quatuor Oxford (Debussy, Freedman, Mac Millan, Beethoven).
Salle Cortot, 21 h. : H. Sermet, piano (Moussorgski, Ravel, Bartok).
Maison des universitaires juifs de Paris, 21 h. : les Grands Concerts de la Sorbonne, dir. A. Myrat (Schoenberg, Webern, Bartok).
Ambassade de Norvège, 21 h. : K. Baekkelund, pianiste.
Eglise des Billettes, 21 h. : Cl. Bonaldi, violon ; L. Urbain, flûte, et J. Pontet, clavecin.

CALENDRIER DES ORGANISATEURS DE CONCERTS

THEATRE de la VILLE, Mercredi 30 avril à 20 h. 30 (Werner.)	« PRINTEMPS MUSICAL » ORCHESTRE DE PARIS. J. Bruzdowicz, B. Bartok. G. Enesco : 3e Symphonie avec Chœur de l'Université de Paris (J. Grimbert). Sol. : J.-Ph. Collard. Direction MIHAI BREDICEANU	SALLE GAVEAU, Mercredi 7 mai à 18 h. 45 (Valmalète.)	Deuxième série UNE HEURE AVEC... BEETHOVEN et ERIC HEIDSIECK
SALLE CORTOT, Samedi 3 mai à 21 heures. Invitat. à la Salle (P.e. Kiesgen.)	LICENCIES de l'ECOLE NORMALE de MUSIQUE. RUBIKO TSUKAHARA violoniste. Nardini, Bach, Saint-Saëns, Roussel, Fauré, Ravel	SALLE PLEYEL, Mercredi 7 mai à 20 h. 30 (Dandelot.)	MENUHIN FESTIVAL ORCHESTRA, Chef et Soliste YEHUDI MENUHIN avec J. Glickman, M. Dobson. Mozart - Beethoven. F. Martin - Haydn
THEATRE de PARIS, Mardi 6, Mercredi 7 mai à 18 h. 45 (P.e. Valmalète.)	A.L.A.P. et LUMBROSO présent. le pianiste soviétique ALEXANDRE SLOBODIANIK. Liszt - Bartok	EGLISE ST-SEVERIN, TOUS les MERCREDIS à partir du 7 mai à 21 heures (Werner.)	SAISON PARISIENNE 1975. ORCHESTRE KUENTZ. le 7, soliste : NICANOR ZABALETA
CENTRE CULTUREL PORTUGAIS, 51, av. d'Iéna. Mardi 6 mai à 20 h. 45 (P.e. Valmalète.)	J.D. BOMTEMPO (200e anniversaire naissance) avec J.-P. Sarrante, Nella-MAISSA (Entrée libre.)	THEATRE des CHAMPS-ELYSEES, Lundi 12 mai à 20 h. 30 (Valmalète.)	UNIQUE RECITAL de la SAISON. MAGDA TAGLIAFERRO. Schumann. Chopin (24 préludes)
EGLISE SAINT-LOUIS des INVALIDES, Mardi 6 mai à 21 heures (P.e. Kiesgen.)	LESUEUR, Louis VIERNE. LISZT REQUIEM. Cuivres Garde Républicaine. Chorale E. Brasseur. Grandes Orgues B. GAVOTY. Direction : Bernard THOMAS	SALLE PLEYEL, Mardi 13, Jeudi 15 mai à 21 heures (Kiesgen.)	Deux récitals - WILHELM KEMPFF. le 13 : Beethoven. le 15 : Bach, Beethoven, Schubert
		THEATRE des CHAMPS-ELYSEES, Mercredi 14 mai à 20 h. 30 (Valmalète.)	Récital Claudio ARRAU. Beethoven, Schumann



SPECTACLES

cinémas

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans, (**) aux moins de dix-huit ans.

La cinémathèque

Chaillot, 15 h. : la Veuve joyeuse, d'E. von Stroheim ; la Mégère apprivoisée, de S. Taylor ; 18 h. 30 : les Racines du ciel, de J. Huston ; 20 h. 30 : Scarface, de H. Hawks ; 22 h. 30 : les Bas-Fonds, d'A. Kurosawa.

Les exclusivités

A CAUSE D'UN ASSASSINAT (A., v.o.) : Saint-Michel, 5e (326-79-17), Elysées-Cinéma, 8e (225-37-90) ; v.f. : Caméo, 9e (770-20-89), Rotonde, 6e (633-08-22), Magic-Convention, 15e (828-20-32), Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
L'AGRESSION (Fr.) (**) : Marignan, 8e (359-92-82), Gaumont - Richelieu, 2e (233-56-70), Caravelle-Pathé, 18e (387-50-73), Cluny-Palace, 5e (033-07-76), Montparnasse 83, 6e (544-14-27), Gaumont-Sud, 14e (331-51-16), Gaumont-Bosquet, 7e (551-44-11), Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74).
AGUIRRE LA COLERE DE DIEU (All., v.o.) : Studio des Ursulines, 5e (033-39-19), U.G.C. - Marbeuf, 8e (225-47-19).
LE BANQUET (Fr.) (**) : Châtelet-Victoria, 1er (508-94-14).
LE CHACAL DE NAHUELTORO (Chi., v.o.) : 14-Juillet, 2e (700-51-13).
LE CRIME DE L'ORIENT - EXPRESS (A., v.o.) : Paramount-Odéon, 6e (325-59-83), Paramount-Elysées, 8e (359-49-34), Plaza, 8e (073-74-55), Passy, 16e (288-62-34) ; v.f. : Marivaux, 2e (742-83-90), Paramount-Gaîté, 14e (326-99-34), Paramount-Orléans, 14e (580-03-75), Paramount-Maillot, 17e (758-24-24).
DREYFUS OU L'INTOLERABLE VERITE (Fr.) : Marais, 4e (278-47-86) à 14 h. et 22 h.
DUPONT LAJOIE (Fr.) (*) : Concorde, 8e (359-92-84), Montparnasse 83, 6e (544-14-27), Quintette, 5e (033-35-40), Maxeville, 9e (770-72-87), Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-56-16), 14-Juillet, 11e (700-51-13).
FLESH GORDON (A., v.o.) (**) : Styx, 5e (633-08-40) ; v.f. : Omnia, 2e (231-39-36), Mery, 17e (522-59-64), Paramount-Opéra, 9e (073-34-37), Gaumont-Convention, 15e (828-42-27).
FUNNY LADY (A., v.o.) : Le Paris, 8e (359-53-99).
FOUS DE VIVRE (Ang., v.o.) : 14 Juillet, 11e (700-51-13), Quintette, 5e (033-35-40).
FRANKENSTEIN JUNIOR (A., v.o.) : Quintette, 5e (033-35-40), Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14), Marignan, 8e (359-92-82), Quartier-Latin, 5e (326-84-65). V.f. : Rex, 2e (236-83-93), Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13), Cambronne, 15e (734-42-96), Clichy-Pathé, 18e (522-37-41), Gaumont-Opéra, 9e (073-95-48), Nations, 11e (343-04-67), Gaumont-Sud, 14e (331-51-16).
GEORGES BRAQUE OU LE TEMPS DIFFERENT (en première partie : André Malraux : la Métamorphose du regard) (Fr.) : Studio Git-le-Cœur, 6e (326-80-25).
LA GIFLE (Fr.) : Marignan, 8e (359-92-82).
GOVAKIN (Jap., v.o.) : Ranelagh, 16e (288-64-44).
LA GRANDE BOURGEOISE (Fr.-It.) : Biarritz, 8e (359-42-33) Bonaparte, 6e (326-12-12).
LA GUERRE DES MOMIES (Chil., v.o.) : la Clef, 5e (337-90-90).
IL ETAIT UNE FOIS A HOLLYWOOD (A., v.o.) : Normandie, 8e (359-41-18) ; (v.f.) : Studio-Raspail, 14e (326-38-98), Rio-Opéra, 2e (742-82-54), Murat, 16e (288-99-75), Jeanne-d'Arc, 13e (331-40-58).
IL PLEUT TOUJOURS OU C'EST MOUILLE (Fr.) : le Seine, 5e (325-92-46).
LES INNOCENTS AUX MAINS SALES (Fr.) : Balzac, 8e (359-52-70) ; Helder, 9e (770-11-24) ; Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13).
ISABELLE DEVANT LE DESIR (Fr.) (*) : George-V, 8e (225-41-46) ; Paramount-Opéra, 9e (073-34-37) ; Galaxie, 13e (580-76-86).
LA MESSE DOREE (Fr.-It.) (**) : Biarritz, 8e (359-42-33) ; U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08) ; Gaumont-Madeleine, 8e (073-56-03) ; Cambronne-Pathé, 15e ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41) ; Bienvenüe-Montparnasse, 15e (544-25-03).
MR BROWN (A., v.o.) : Action-Christine, 6e (325-85-78).
MITHILA (Fr.) : Marais, 4e (278-47-86), à partir de 16 h.
MUHAMMAD ALI THE GREATEST (Fr.) : Racine, 6e (633-43-71).
PHANTOM OF THE PARADISE (A., v.o.) : Elysées-Point-Show, 8e (225-67-29) ; Action - République, 11e (805-51-33) ; Luxembourg, 6e (633-97-77).
PAULINE S'EN VA (Fr.) : Le Seine, 5e (325-92-46) (à 12 h. 15, sauf dim.)
PEUR SUR LA VILLE (Fr.) : Normandie, 8e (359-41-18) ; Publicis-Matignon, 8e (359-31-97) ; Rex, 2e (236-83-93) ; Paramount - Opéra, 9e (073-34-37) ; Clichy-Palace (387-77-29) ; Boul'Mich', 5e (033-48-29) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; Publicis-Saint-Germain, 6e (222-72-80), Magic-Convention, 15e (828-20-32) ; Murat, 16e (288-99-75) ; Paramount-Orléans, 14e (580-03-75), Paramount-Gobelins, 13e (707-12-28) ; Liberté - Studio, 12e (343-01-59) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).
QUE LA FETE COMMENCE (Fr.) : Cluny - Palace, 5e (033-07-76) ; Concorde, 8e (359-92-84) ; Gaumont-Lumière, 9e (770-84-64) ; Nations, 12e (343-04-67) ; Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13) ; Gaumont - Sud, 14e (331-51-16) ; Cambronne, 15e (734-42-96) ; Victor-Hugo, 16e (727-49-75) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41) ; Fauvette, 13e (331-60-74).
LA ROUTE (Fr.) : La Clef, 5e (337-90-90).
SCENES DE LA VIE CONJUGALE (Suéd., v.o.) : U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08) ; v.f. : U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-47-19) ; Bienvenüe-Montparnasse, 15e (544-25-02).
LES SENTIERS DE LA GLOIRE (A., v.o.) : France-Elysées, 8e (225-19-73) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Saint-Germain-Huchette, 5e (633-87-59) ; v.f. : Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Gaumont - Madeleine, 8e (073-56-03) ; P.L.M.-Saint-Jacques, 14e (589-68-42).
LE SHERIFF EST EN PRISON (A., v.o.) : Studio Galande, 5e (033-72-71).
SIDDHARTA (A., v.o.) : Action-Christine, 6e (033-72-71).
SKEEZAG (A., v.o.) (**) : Marais 4e (278-47-86).
SPECIALE PREMIERE (A., v.o.) : Quintette, 5e (033-35-40), Marignan, 8e (359-92-82) ; v.f. : Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43), Athena, 12e (343-07-48).
LA TOUR INFERNALE (A., v.o.) : U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08), Publicis-Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; v.f. : Ermitage, 8e (359-15-71), Rex, 2e (236-83-93), Gaumont-Convention, 15e (828-42-27), Telstar, 13e (331-06-19), Paramount-Opéra, 9e (073-34-37), Moulin-Rouge, 18e (606-63-26), Paramount-Montparnasse, 14e (326-22-17), Mistral, 14e (734-20-70), Lux-Bastille, 12e (343-79-17), Paramount-Maillot, 17e (758-24-24).
TREMBLEMENT DE TERRE (A., v.o.) : Ambassade, 8e (359-19-08) ; v.f. : Berlitz, 2e (742-60-33).
LE TRIANGLE ECORCHE (Fr.) (**) : Gaumont-Théâtre, 2e (231-33-16).
TROMPE-L'ŒIL (Fr.) : Quintette, 5e (033-35-40).
LA VALLEE SAUVAGE (Mex., v.o.) (*) : Studio de l'Etoile, 17e.
VERITES ET MENSONGES (A., v.o.) : Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14), St-Germain-Studio, 5e (033-42-72), Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-56-16).
VIOLENCE ET PASSION (It. vers. ang.) : Gaumont-Champs-Elysées, 8e (359-04-67), Hautefeuille, 6e (633-79-38), (salles I et II) ; v.f. : Impérial, 2e (742-72-52), Nations, 12e (343-04-67), Gaumont-Convention, 15e (828-42-27), Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13).

Les films nouveaux

ROSEBUD, film américain d'Otto Preminger, avec Peter O Toole, v.o. : Cluny-Ecoles, 5e (033-20-12) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; v.f. : Maxeville, 9e (770-72-87) ; Miramar, 14e (326-41-02) ; Mistral, 14e (734-20-70) ; Liberté, 12e (343-01-59) ; Murat, 16e (288-99-75) ; Napoléon, 17e (359-41-46) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
SECTION SPECIALE, film français de Costa-Gavras : Gaumont-Colisée, 8e (359-29-46) ; Français, 9e (770-33-88) ; Wepler-Pathé, 18e (387-50-70) ; Danton, 6e (326-08-18) ; Saint-Germain - Village, 5e (633-87-59) ; Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74) ; Mayfair, 16e (525-27-06).
LE BOUGNOULE, film français de Daniel Moosman : Studio de la Harpe, 5e (033-34-83) ; U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-47-19).
ANTHOLOGIE DU PLAISIR (**) film américain d'Alex de Renzy, v.o : Dragon, 6e (548-54-74) ; Saint-André-des-Arts I et II, 6e (326-48-18) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Jean-Renoir, 9e (874-40-75) ; v.f. : Vendôme, 2e (073-97-52).
HISTOIRE DE WAHARI, film de Jean Monod et Vincent Blanchet ; Le Seine, 5e (325-92-46) ; (en complément : A propos de Nice, de J. Vigo).
UN ANGE PASSE, film de Philippe Garel : Marais, 4e (278-47-86) (à 14 h. et 22 h.).
DIALOGUE D'EXILES, film chilien de Raul Ruiz, v.o. : Marais, 4e (278-47-86).
LES VOITURES QUI ONT MANGE PARIS, film australien de Peter Weir, v.o : Studio Logos, 5e (033-26-42) ; Mac-Mahon, 17e (380-24-81).
BELLADONA, dessin animé japonais d'Euchi Yakamamoto, v.o. : Studio Médicis, 5e (633-25-97).
L'EXTRADITION, film suisse de Peter Van Gunten, avec Roger Scudly, Anne Wiasemensky : Pagode, 7e (551-12-15).
LA CONCENTRATION et L'ATHANOR, films français de Philippe Garel : Olympic, 14e (783-67-42).
SOLDAT DUROC, ÇA VA ETRE TA FETE, de Michel Gérard : Mercury, 8e (225-75-90) ; ABC, 2e (236-55-54) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; Cambronne-Pathé, 15e (734-42-96) ; Gaumont - Gambetta, 20e (797-02-74) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).

Les séances spéciales

A BOUT DE SOUFFLE (Fr.) : Luxembourg, 6e (633-97-77), à 10 h., 12 h. et 24 h.
AMERICAN GRAFFITI (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77), à 10 h., 12 h. et 24 h.
CHARLES MORT OU VIF (Suis.) : St-André-des-Arts, 6e (326-48-18), à 12 h. et 0 h. 15.
L'EQUIPEE SAUVAGE (A., v.o.) : La Clef, 5e (337-90-90), à 12 h. et 24 h.
PIERROT LE FOU (Fr.) (**) : St-André-des-Arts, 6e (326-48-18), à 12 h. et 24 h.
UN HOMME QUI DORT (Suis.) : Seine, 5e (325-92-46), à 12 h. 15.

Les festivals

FESTIVAL INTERNATIONAL FEMMES-FILMS (v.o.). — Gaumont-Rive-Gauche, 6e (548-26-36) Plusieurs films de court, moyen et long métrage, réalisés par des femmes.
DIX ANS DE NOUVEAU CINEMA AMERICAIN (v.o.). — Olympic, 14e (783-67-42) : Panique à Needle Park.
JEAN RENOIR. — Noctambules (5e) (033-42-34) : le Carrosse d'or.
CINQUANTE ANS DE CINEMA AMERICAIN (v.o.). — Action - La Fayette, 9e (878-80-50), Edward Dmytryk : le Rendez-Vous de Hongkong.
MARLENE DIETRICH (v.o.). — Action-La Fayette, 9e (878-80-50) : la Maison des sept péchés.
ELVIS PRESLEY (A.) (v.o.) Studio Jean - Cocteau, 5e (033-47-62) : Amour sauvage.

Les grandes reprises

LES ENFANTS TERRIBLES (Fr.) : Hautefeuille, 6e (633-73-38).
LES GRANDES MANOEUVRES (Fr.). Pagode, 7e (551-12-15).
LE MONDE FOU, FOU, FOU DE LAUREL ET HARDY (A.) : Studio Marigny, 8e (225-20-74) (de 14 h. à 18 h.).
LES TEMPS MODERNES (A.) : Champollion, 5e (033-51-60).
TO BE OR NOT TO BE (A.) (v.o.) : Studio Marigny, 8e (225-20-74) (à 20 h. et 22 h.).
TOP HAT (A.) (v.o.) : U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08) ; U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-47-19).

SPECTACLES POUR ENFANTS

(Du 30 avril au 6 mai.)

A.C.T.-Alliance française (548-87-93) ts les j. sauf dim. 10 h. : le Médecin malgré lui ; ts les j. sauf sam. et dim. 14 h. 30 : la Farce de Maître Pathelin.
Café d'Edgar (326-13-68), mer., à 14 h. et 16 h. : Clic, clac, polka.
Cartoucherie de Vincennes (328-97-04), mer et sam. de 14 h. à 17 h. 30 : atelier de masques et marionnettes ; dim. à 14 h. 30 et 16 h. : spectacle par l'Atelier du Chaudron.
Gaîté-Montparnasse (633-16-22), mer. à 15 h. : le Marquis de Carabas (marionnettes).
Jardin d'acclimatation, bois de Boulogne (624-10-80) : Guignol.
Jardin du Luxembourg (326-46-47), mer., jeudi et dim. à 14 h. 30, 15 h. 30 et 16 h. 30, sam. à 15 h. et 16 h. : les Dernières Aventures de Pinocchio.
Jardin des Tuileries (076-05-19), mer., sam. et dim., toutes les demi-heures, à partir de 15 h. : Marionnettes.
Mouffetard (336-02-87), mer. et sam., 14 h. 30 : Récréation.
Nouveau Carré (277-50-97), mercredis verts, le 30 à 14 h. : la Vallée des castors ; à 15 h. 30 : Cirque Gruss.
Théâtre des Deux-Portes (797-24-51), le 30 à 18 h. 30 et le 3 à 15 h. : Place des Fêtes, par le Théâtre du Bonhomme-Rouge.
Théâtre d'Edgar (326-13-68), mer. à 14 h. et 16 h. : Folopol, le Diable et les Enfants (Ph. Pouchain).
Théâtre Paris-Nord (229-09-27), mer. et sam. à 15 h. : Marionnettes.
Ermenonville (mer de sable), de 10 h. à 18 h. 30 (sauf le vendredi).
Fleurines (vallée des Peaux-Rouges), de 11 h. à 18 h. 30 (sauf le mardi).

L'ÉVÉNEMENT — Un enjeu mondial : les nodules de manganèse des fonds marins

IL y a une centaine d'années, l'expédition du « Challenger » — la première croisière d'océanographie scientifique — découvrait qu'une bonne partie des grands fonds océaniques était tapissée de nodules polymétalliques. Le constituant principal de ces derniers étant le manganèse, on prit l'habitude d'appeler ceux-ci « nodules de manganèse ». Vers 1960, des sociétés minières américaines s'avisèrent que les nodules contiennent des métaux intéressants, tels le cuivre, le nickel, le cobalt et accessoirement le titane et le molybdène, avec des teneurs qui les rendent comparables aux minerais terrestres actuellement exploités.

Les progrès rapides de la technologie sous-marine, puis la « peur-de-manquer » qui a gagné le monde des matières premières minérales après avoir bouleversé celui de l'énergie, ensuite le renchérissement des matières premières et l'entente, toujours redoutée, entre les producteurs, enfin le fait que, pour le moment, les ressources des grands fonds marins ne dépendent d'aucun cartel de producteurs, se sont conjugués pour donner aux nodules de manganèse une importance croissante.

Ainsi est-il raisonnable de penser que ce seront les premières ressources minérales des grandes profondeurs marines à être exploitées. Les problèmes politiques et diplomatiques que pose leur exploitation sont donc parmi les plus urgents à résoudre pour la Conférence des Nations unies sur le droit le la mer, actuellement réunie à Genève.

YVONNE REBEYROL.

Renouvellement lent et constant ou formation exceptionnelle et catastrophique ?

VUS en coupe, les nodules ont tous la même structure : un noyau central — souvent un petit morceau de roche volcanique altérée, mais aussi du carbonate, un bout de corail, parfois une dent de requin — enrobé de très fines couches concentriques formées principalement d'oxydes de manganèse et de fer, mais aussi de nombreux autres métaux. Pendant longtemps, il a été admis que les nodules des grands fonds se sont formés très lentement : 1 à 5 millimètres par million d'années, disait-on généralement. Une couche d'oxydes, épaisse de 1 à 2 centimètres, aurait donc mis trois à quinze millions d'années pour se constituer.

On a imaginé divers processus de formation des nodules cherchant tous à expliquer, d'abord la concentration des éléments métalliques présents dans les nodules, ensuite la précipitation de ces éléments autour du noyau-amorce indispensable au démarrage du processus. On a fait intervenir, notamment, les eaux interstitielles percolant du bas vers le haut à travers les sédiments marins, les sorties d'eaux thermales riches en éléments métalliques existant dans les zones actives de la croûte océanique, l'accumulation des éléments métalliques par des micro-organismes marins... (Voir l'article de Jean Goni dans *le Monde* du 16 juillet 1970.)

Une objection de simple bon sens

L'hypothèse de la formation très lente des nodules, pourtant universellement acceptée, se heurte à une objection de simple bons sens. Comment les nodules ayant mis plusieurs millions d'années à se constituer peuvent-ils rester à la surface de sédiments déposés, eux, à un rythme moyen de 1 millimètre en mille ans ? Un nodule formé en cinq millions d'années devrait être enfoui sous cinq mètres de sédiments. On a trouvé, certes, des lits de nodules cachés sous quelques décimètres de sédiments, mais les « champs » de nodules auxquels on s'intéresse reposent tous sur les sédiments des grands fonds océaniques.

La réponse la plus couramment avancée suppose que des courants océaniques profonds pourraient être suffisamment puissants pour empêcher toute sédimentation de se déposer sur les nodules...

Au cours de recherches menées dans le cadre d'un contrat passé avec le Centre national pour l'exploitation des océans (CNEXO), Mlle Claude Lalou, du Centre des faibles radioactivités de Gif-sur-Yvette, dépendant à la fois du C.N.R.S. et du Commissariat à l'énergie atomique, a été amenée à suggérer, sur la vitesse de formation des nodules, une hypothèse radicalement différente. Les nodules se seraient formés très rapidement et très brutalement sous l'effet de phénomènes sous-marins catastrophiques : éruptions volcaniques ou sorties hydrothermales massives. Plusieurs arguments sont venus étayer cette hypothèse :

● Un excès de thorium 230 par rapport à l'uranium 238 (le thorium 230 est un élément radioactif issu de l'uranium 234, lui-même fils de l'uranium 238) a été trouvé dans le noyau de nodules prélevés aussi bien dans le Pacifique que dans l'Atlantique et l'océan Indien. Si les nodules avaient réellement commencé à se former il y a plusieurs millions d'années, l'activité en thorium 230 devrait être égale à celle de l'uranium 238, étant donnée la courte période (75 200 ans) du thorium 230.

● Du carbone 14 a été décelé dans des inclusions de carbonate pur situées à la limite des noyaux et des couches d'oxydes métalliques de nodules « pêchés » dans le Pacifique. Etant donné que la période du carbone 14 est d'environ 5 600 ans, il est pratiquement impossible de mesurer le carbone 14 dans des objets vieux de plus de 50 000 ans.

Des compositions différentes

● Les couches métalliques concentriques festonnées et irrégulières qui enrobent le noyau des nodules ont des compositions différentes. Ainsi une couche de 100 microns d'épaisseur peut-elle être particulièrement riche en nickel. Si on admet que la vitesse de formation des nodules est de 1 millimètre par million d'années, cela supposerait que les conditions du milieu marin permettant la précipitation préférentielle du nickel se sont maintenues pendant 100 000 ans, puis ont changé de telle façon qu'un autre métal (du fer par exemple) puisse précipiter pendant une temps également très long. Cela est peu vraisemblable dans le milieu marin.

Si on admet une formation brutale, rapide et récente des nodules, l'excès de thorium 230 (par rapport à l'uranium 238) et la présence de carbone 14 se justifient aisément. Quant à la différence de nature des couches métalliques, très marquée dans des nodules d'un même gisement, elle peut s'expliquer par des « giclées » successives et chimiquement différentes d'eaux thermales liées à des phases exceptionnellement amples du volcanisme sous-marin.

L'hypothèse de la formation catastrophique et brutale des nodules polymétalliques est loin d'être largement admise. Cependant, la plupart des participants au symposium inter-universités sur les nodules, tenu à Seattle (Etats-Unis) du 3 au 6 mars dernier, ont reconnu son intérêt.

L'impact sur le marché mondial

AVANT que ne commence une exploitation des nodules polymétalliques, dont la date de démarrage ne cesse de reculer depuis plusieurs années, on s'interroge sur ses répercussions sur le marché mondial des matières premières.

● LES ETATS INDUSTRIELS voient dans les nodules la possibilité d'échapper à la dépendance des pays exportateurs, pour le cuivre surtout qui n'est guère exporté que par le Zaïre, le Chili, la Zambie et le Pérou (ces quatre pays ont d'ailleurs décidé le 1er décembre 1974, dans le cadre du conseil intergouvernemental des pays exportateurs de cuivre, de réduire leurs exportations de 10 %). En outre, les Etats industriels voudraient que la sécurité des investissements soit garantie ces investissements sont estimés, selon les auteurs, à 350 ou 650 millions de dollars (1 480 ou 2 750 millions de francs) pour deux unités d'extraction de 1,5 million de tonnes du nodule sec par an alimentant une seule usine de traitement.

● LES PAYS EN VOIE DE DEVELOPPEMENT PRODUCTEURS DE CUIVRE, DE NICKEL, DE COBALT ET DE MANGANÈSE ont peur de voir s'effondrer les cours de ces métaux et de ne plus pouvoir écouler leur production Mais on peut imaginer un système raisonnable de compensations qui seraient versées aux producteurs réellement lésés, après prélèvement sur les revenus tirés de l'exploitation des nodules.

● LES PAYS EN VOIE DE DEVELOPPEMENT NON PRODUCTEURS de ces métaux voudraient qu'une partie des bénéfices venant de l'exploitation des nodules polymétalliques leur revienne.

Il est difficile de chiffrer la production des métaux qui seront extraits des nodules. Selon une estimation qui semble raisonnable, une exploitation, pour être rentable, devrait « pêcher » entre 1 à 3 millions de tonnes de nodules secs par an. Selon des calculs faits pour le congrès mondial des mines tenu à Lima en novembre 1974, une « unité d'extraction » de 2 millions de tonnes de nodules par an couvrirait, en 1990, 0,13 % des besoins mondiaux en cuivre, 2,3 % des besoins en nickel, 15,2 % des besoins en cobalt et 3,5 % des besoins en manganèse.

Si cinq « unités d'extraction » fonctionnent en 1990, ces chiffres passeront respectivement à 0,65 %, 11,4 %, 76,1 % et 17,7 % de la consommation estimée pour cette année-là. Même alors, l'équilibre des quatre pays exportateurs de cuivre ne devrait donc pas être menacé, bien que le cuivre ait représenté, en 1969, 94 % des exportations de la Zambie, 83 % des exportations du Zaïre, 78,3 % des exportations du Chili et 28,9 % des exportations du Pérou

Le marché du cobalt sera beaucoup plus touché Le Zaïre, certes, est de loin le principal producteur de ce métal (qui est associé au cuivre). Mais, en 1969, le cobalt ne comptait que pour 5 % dans le total des exportations du Zaïre.

TROIS CONSORTIUMS

Trois consortiums internationaux s'intéressent actuellement aux nodules.

Le premier regroupe Kennecott-Copper (américain, 50 %), Rio Tinto (britannique, 20 %), Noranda (canadien, 10 %), Gold Field (britannique, 10 %) et Mitsubishi (japonais, 10 %) et prévoit de dépenser 10 millions de dollars (42,3 millions de francs) en cinq ans.

Le second réunit à parts égales Deepsea Ventures (du groupe américain Tenneco), plusieurs firmes japonaises, l'Union minière (belge) et US-Steel (U.S.A.) et pense consacrer aux nodules 20 millions de dollars en trois ans ; c'est ce consortium qui a, en décembre dernier, demandé aux autorités américaines de lui reconnaître une concession exclusive (60 000 kilomètres carrés dans le Pacifique oriental). Cette demande est restée sans réponse à ce jour. Mais les Etats-Unis viennent de créer une administration des mines océaniques dépendant du département de l'intérieur et il existe un projet de loi, prêt à être soumis au Sénat, instituant une législation américaine unilatérale sur l'exploitation des minéraux des grands fonds marins.

Le troisième consortium vient d'être constitué par International Nickel Co of Canada, sa filiale américaine, A.M.R. (un groupe de quatre sociétés allemandes) et Deep Ocean Mining Co (réunissant des firmes japonaises dont Sumitomo).

Enfin, il est difficile de ne pas parler de la société américaine Summa Corporation (du groupe Hughes) que ses activités de « pêche au sous-marin » ont récemment mise en vedette mais qui s'intéresserait réellement aux nodules.

En France, le Centre national pour l'exploitation des océans, associé à la Société métallurgique du nickel (formée par la Société Le Nickel et la Société nationale des pétroles d'Aquitaine) et le Commissariat à l'énergie atomique (C.E.A.), ont constitué un syndicat international pour étudier la « faisabilité » du procédé « Continuous Line Bucket » à deux navires Le C.E.A. travaille, en outre, sur un procédé de pompage « air-lift », sur un aspirateur de ramassage et sur le traitement métallurgique des nodules. Enfin, la Sogreah et les Ateliers et Chantiers de Bretagne travaillent, sur contrat du CNEXO, respectivement à un aspirateur et au C.L.B. à deux bateaux.

Des activités soviétiques, on ne sait rien.

EN TOUT PREMIER LIEU LE CUIVRE ET LE NICKEL

Les nodules polymétalliques sont toujours noirâtres et assez friables. Mais ils se présentent sous des formes et des tailles très variées : « pommes de terre brûlées » de quelques centimètres de diamètre pesant quelques dizaines ou quelques centaines de grammes — ce sont les plus nombreux — ou même quelques kilos ; dalles croûteuses de quelques dizaines ou centaines de kilos.

Selon les plus récentes estimations, il y aurait entre 600 et 800 milliards de tonnes de nodules sur les fonds de l'océan mondial, dont 40 milliards pour la « meilleure zone » du Pacifique.

TENEURS DES NODULES (Annales des mines, mars 1974) En pourcentage

Elément	Fourchettes	Moyennes			
		Atlantique	Pacifique	Océan Indien	Mers australes
Manganèse	7,4 à 50,1	16,3	24,2	15,4	14,3
Fer	2,4 à 26,6	17,5	14	14,5	12,2
Cobalt	0,01 à 2,3	0,31	0,35	0,25	0,09
Nickel	0,16 à 2	0,42	0,99	0,45	0,42
Cuivre	0,03 à 1,6	0,20	0,53	0,15	0,23

UNE EXPLOITATION DIFFICILE

TOUS les nodules ne sont pas « bons » à être ramassés. Dans les hypothèses économiques actuelles, il faut que leur teneur cumulée minimale en nickel, en cuivre et en cobalt atteigne 2,5 % de leur poids. Il faut aussi que la densité des champs soit d'au moins 10 kilos de nodules par mètre carré. En l'état actuel des connaissances, la meilleure zone couvre environ 15 millions de kilomètres carrés des fonds du Pacifique oriental situés approximativement entre les parallèles 5° et 20° nord et les méridiens 110° et 180° ouest, et par 4 000 à 5 000 mètres de profondeur.

Les organismes scientifiques et les sociétés privées qui s'intéressent aux nodules essayent divers appareils pour repérer les champs intéressants : caméras, sonars, magnétomètres, levés sismiques des couches superficielles de sédiments (peut-être un type de sédiments est-il associé aux « bons » nodules). Mais tous ces engins ou ces méthodes ne « voient » qu'une bande étroite des fonds marins alors que les surfaces à explorer sont énormes. Or, d'après ce que l'on sait des gisements de nodules, ceux-ci se répartissent plutôt par taches plus ou moins discontinues. Il faudra donc des campagnes d'exploration à mailles serrées pour être sûr que telle zone est exploitable ou non.

Il reste à savoir si la composition des nodules du champ repéré est compatible ou non avec l'exploitation D'où la nécessité de prélever des échantillons pour analyse à bord du navire de reconnaissance ou de faire des analyses *in situ*.

Pour le ramassage, on a déjà calculé qu'il devra se faire, pour être rentable, à la cadence minimale de 5 000 tonnes par jour et que l'engin devra être capable de prendre au moins 20 % des nodules constituant le gisement. Les techniques de ramassage actuellement envisagées peuvent se classer en deux grandes catégories : aspiration ou dragage. Mais quel que soit l'engin, il devra être léger : les nodules reposent sur des sédiments très mous dans lesquels s'enfoncerait un engin trop lourd

On pourra *aspirer* les nodules avec une pompe hydraulique classique ou avec une pompe à air comprimé (procédé *air-lift*).

Le *dragage* par des bennes métalliques accrochées à intervalles réguliers le long d'un câble de nylon sans fin (dit procédé C.L.B. : *Continuous Line Bucket*) est une idée japonaise. Il fait appel à du matériel beaucoup plus simple et léger dont tous les organes moteurs sont en surface. Cependant il semble que le rendement du C.L.B. soit moins bon que celui de l'aspiration : la proportion des nodules ramassés ne dépasserait pas 8 %.

Le fer n'intéresse personne

Lorsque l'on aura choisi et maîtrisé les techniques de ramassage, il faudra être en mesure de traiter les nodules polymétalliques pour en extraire le nickel, le cuivre, le cobalt, peut-être le titane et le molybdène, et éventuellement le manganèse. Le fer, pourtant abondant, n'intéresse personne, mais on pourra toujours le stocker — au besoin sous la mer — pour que les générations futures soient en mesure de le retrouver.

Peu de détails ont été publiés sur les procédés de traitement. Mais il est très vraisemblable que toutes les recherches ont conduit aux mêmes voies utilisant l'acide chlorhydrique, ou l'ammoniac, ou l'acide sulfurique.

On en est maintenant à évaluer le coût de chaque procédé et l'éventuel impact de chaque méthode sur l'environnement. Cet impact pourrait être d'autant plus important que l'on envisage de traiter les nodules en mer, sur d'énormes plates-formes-usines, de façon à éviter des transports de grosses quantités de « minerais » ne contenant qu'une petite proportion d'éléments intéressants. Mais il ne faut pas oublier que même une grosse installation d'extraction ne serait qu'une source ponctuelle et minime de pollution.



Le Monde DES SCIENCES ET DES TECHNIQUES

DOSSIER — Le puzzle méditerranéen

Depuis le 12 avril, et jusqu'au 19 mai, le navire américain de forage « Glomar-Challenger » explore, pour la seconde fois, les fonds de la Méditerranée. Sous la double direction du docteur Kenneth J. Hsü (de l'Institut polytechnique fédéral de Zurich) et de M. Lucien Montadert (de l'Institut français du pétrole, I.F.P.) doivent être réalisés une douzaine de forages sur huit sites. La sélection des sites est fondée, pour l'essentiel, sur les quelque 40 000 kilomètres de profils sismiques faits depuis 1969 par les sociétés pétrolières françaises, l'I.F.P., le Centre national pour l'exploitation des océans (CNEXO) et diverses équipes universitaires françaises.

Le « Glomar Challenger » a déjà fait, en août et septembre 1970, vingt-deux forages sur quatorze sites en Méditerranée occidentale et orientale. Il avait alors prouvé que dans les sédiments empilés sur le fond de cette mer était intercalée une couche d'évaporites (1) épaisse, par endroits, de 2 000 mètres (« le Monde » daté 11-12 octobre 1970) et déposée entre — 7 millions et — 5 millions d'années. La campagne de 1970 n'a pas suffi à expliquer l'histoire de la Méditerranée — on peut même dire qu'elle a soulevé plus de questions qu'elle n'en a résolues. Située entre l'Afrique et l'Eurasie, presque isolée de l'océan Atlantique, la Méditerranée est, en effet, une mer intérieure dont la genèse extraordinairement compliquée doit être replacée dans le cadre général de la tectonique des plaques (« le Monde » du 27 novembre 1974).

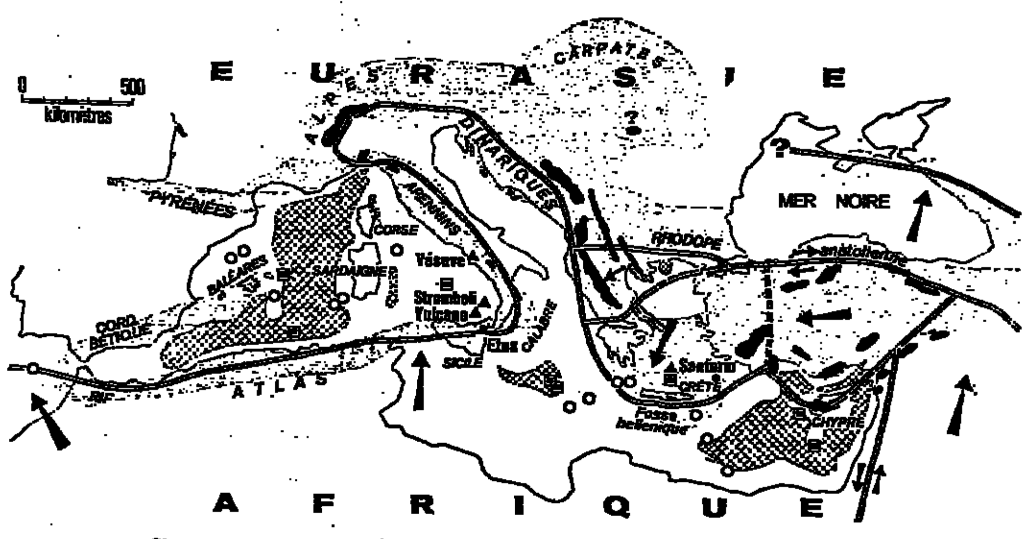
A LA RECHERCHE D'UN OCÉAN DISPARU DEPUIS 136 MILLIONS D'ANNÉES

LES spécialistes ont des avis concordants sur un certain nombre de points.

● La Méditerranée actuelle et ses pourtours — en particulier tout le système alpin et son prolongement asiatique — sont la résultante des contraintes imposées, depuis cent quatre-vingts millions d'années, par l'ouverture de l'Altantique sur les rebords des plaques portant les masses continentales africaine et eurasienne.

● Ces deux rebords, poussés l'un contre l'autre, se sont fragmentés en multiples « plaquettes » qui essayent, chacune, de s'accommoder le mieux possible de la compression générale. Mais ce puzzle géologique, en réajustement perpétuel, a conduit à une situation présente tellement compliquée qu'il est souvent difficile de voir à quelle plaque chaque « plaquette » appartenait à l'origine.

● L'affrontement des deux masses continentales se poursuit de nos jours, comme en témoignent les phénomènes sismiques et volcaniques qui frappent de temps à autre le bassin méditerranéen.



Des hypothèses contradictoires

Si l'accord s'est fait sur les trois points précédents, les opinions des spécialistes, en revanche, divergent largement sur plusieurs questions essentielles.

● La Méditerranée est-elle le résidu d'un vaste océan ancien, la Téthys, que le rapprochement de l'Afrique et de l'Eurasie a fait peu à peu disparaître ? Ou est-elle, au contraire, une mer faite de bassins plus ou moins récents, formés par les jeux des plaques et des « plaquettes » ?

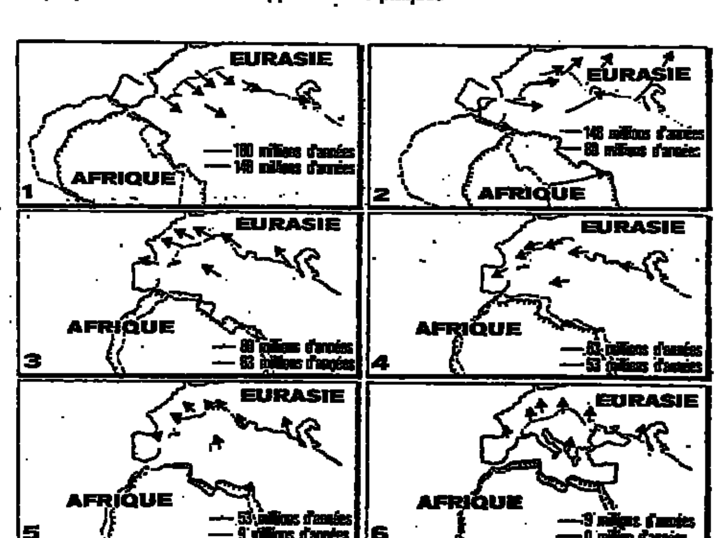
● Si les fonds de la Méditerranée sont — relativement — jeunes, quelle est leur nature ? Appartiennent-ils au domaine océanique ? Dans ce cas, ils seraient faits, pour l'essentiel, de basalte. Ce basalte aurait pu être mis en place soit dans des dorsales dont le mécanisme, sinon la taille, est analogue à celui de la dorsale médio-atlantique, soit par un mécanisme plus complexe semblable à celui que l'on observe actuellement dans les bassins marginaux. Les bassins marginaux, tels la mer d'Okhotsk ou la mer de Chine, se créent à la faveur d'un phénomène d'extension de la croûte terrestre localisée en arrière des systèmes « fossés océaniques - arcs insulaires volcaniques ». Ces derniers sont pourtant liés à la compression entre deux plaques.

Il existe dans la Méditerranée actuelle deux systèmes « fossés océaniques-arcs volcaniques » actifs : l'arc Calabre-Sicile, avec ses volcans Etna, Stromboli, Vulcano, Vésuve, et le fossé hellénique avec son volcan de Santorin.

Les fonds de la Méditerranée sont-ils faits, au moins partiellement, de portions effondrées de croûte continentale (du granite essentiellement) ou bien sont-ils « intermédiaires », c'est-à-dire faits de croûte continentale amincie et peu à peu « océanisée » par intrusions éparses de matériau océanique ? Cette dernière hypothèse supposerait, elle aussi, des distensions *locales* se produisant dans une zone de compression générale.

Toutes ces suppositions sont étayées par les reconnaissances sismiques qui ont montré que, sous la Méditerranée, l'épaisseur de la croûte varie de 7 à 30 kilomètres, c'est-à-dire qu'elle est analogue, tantôt à celle d'une croûte océanique normale, tantôt à celle d'une croûte continentale typique.

● Comment ces énormes couches d'évaporites ont-elles pu se déposer sur les fonds de la Méditerranée ? Faut-il supposer que la Méditerranée s'est vidée par évaporation à plusieurs reprises par suite de fermetures répétées et temporaires des seuils faisant communiquer cette mer avec l'océan mondial ? C'est là l'idée que le docteur Hsü a avancée après la première campagne méditerranéenne du *Glomar Challenger*, dont il était coresponsable scientifique.



Pour mieux montrer les déplacements relatifs de l'Eurasie et de l'Afrique, *J.F.* Dewey, W.C. Pitman III, W.B.F. Ryan et J. Bonnin (les auteurs des schémas ci-dessus, publiés en 1973 dans le « Geological Society of America Bulletin ») ont supposé que l'Europe était fixe, alors que ce n'était pas le cas dans la réalité. En outre, la géométrie sphérique impose à une plaque (c'est-à-dire à une calotte sphérique) se déplaçant par rapport à une autre plaque de décrire un mouvement de rotation autour d'un pôle particulier dont la position peut changer au cours des âges géologiques.

Les flèches dessinées sur ces schémas sont des arcs de cercle qui indiquent le sens de la rotation de l'Afrique par rapport à l'Eurasie à différents moments. Leurs longueurs et leurs orientations traduisent évidemment l'amplitude du déplacement relatif de l'Afrique et la direction, qui change d'âge en âge en fonction de la position « temporaire » du pôle de rotation.

Pour la clarté des schémas, les silhouettes actuelles des masses continentales émergées ont été dessinées. Mais toutes les terres actuellement émergées du nord et de l'est du bassin méditerranéen ont été omises en raison de l'incertitude de leurs positions successives.

Faut-il, au contraire, penser à la dessication d'une mer peu profonde, dont le niveau était alors voisin du niveau actuel des océans et dont les fonds se sont ensuite effondrés de plusieurs milliers de mètres au cours des sept derniers millions d'années ? Faut-il enfin croire au dépôt rapide (en cinq cent mille ans ou un million d'années) des ces évaporites sous plusieurs centaines de mètres d'eau ? Une simple perturbation des échanges d'eau avec l'Atlantique ou avec l'océan Indien due aux variations relatives du niveau de l'océan mondial et des seuils de communication aurait suffi à permettre de tels dépôts. Ensuite serait survenu l'effondrement des parties actuellement profondes de la Méditerranée.

Où est la Téthys ?

Les forages de 1970 n'avaient pas atteint le socle — que celui-ci soit océanique, continental ou « océanisé » — ni même les sédiments relativement anciens sur lesquels reposent les évaporites. Ceux que le *Glomar Challenger* est en train de faire cherchent à explorer trois séries d'inconnues : premièrement, le processus qui a présidé à la formation des évaporites ; deuxièmement, la nature et l'âge des sédiments sur lesquels reposent les évaporites ; troisièmement, la nature du socle dans plusieurs des bassins de la Méditerranée. Si on ne parvient pas jusqu'au socle, l'analyse géochimique d'échantillons de roches volcaniques prélevés à des profondeurs plus faciles à atteindre par forage pourra peut-être donner des informations sur la nature du socle traversé par des laves plus récentes.

Il est certain qu'un océan — la Téthys — existait avant le crétacé, il y a plus de cent trente-six millions d'années, à la place de l'actuelle région méditerranéenne, et qu'il était plus large à l'est qu'à l'ouest. Les ophiolites (2), abondantes en Oman, dans les monts du Zagros (Iran), dans le nord de la Syrie, en Turquie, à Chypre, dans le nord de la Grèce et en Yougoslavie, plus rares en Italie et dans l'ouest des Alpes, en apportent la certitude, sans toutefois donner aucune précision sur la taille et la forme de cet océan. Mais les géologues ont de bonnes raisons de penser que ces ophiolites ne sont pas en place. Les différentes phases tectoniques qui ont affecté la région méditerranéenne du jurassique supérieur à la fin du crétacé (de — 160 à — 70 millions d'années) auraient transporté les ophiolites vers le sud, parfois, comme celles de Chypre, sur plusieurs centaines de kilomètres.

Si le transport des ophiolites vers le sud semble certain, on n'est pas sûr, en revanche, de l'origine de ces ophiolites : sont-elles nées du pincement d'une Téthys située au nord de la Turquie, de la mer Egée et de la Grèce actuelles ? Dans ce cas, il y a peu de chances de retrouver des vestiges des fonds de l'océan disparu, sauf peut-être en mer Noire, où le *Glomar Challenger* ira forer à la fin du mois de mai. Ou sont-elles nées du pincement d'un bassin marginal situé lui aussi au nord de la Turquie, la Téthys proprement dite étant située plus au sud, vers la Méditerranée orientale actuelle ? Dans ce cas, on pourrait peut-être retrouver des reliques des fonds de la Téthys dans cette région. Mais cette deuxième hypothèse semble peu probable, car la Turquie actuelle apparait composite : au nord de la faille anatolienne, elle aurait fait partie de l'Eurasie (la faune du jurasique présenterait d'ailleurs des affinités avec la faune européenne du même âge). Au sud de cette faille, on serait dans l'ancien domaine africain (la faune jurassique ressemblerait à la faune éthiopienne de la même période).

A l'ouest, le pincement de l'ancienne Téthys aurait été moins important que dans l'est. Il a tout de même été suffisant pour donner naissance aux Alpes pendant le crétacé moyen et supérieur (de — 110 à — 70 millions d'années) et pour qu'un système montagneux continu (Atlas, cordillère Bétique, Alpes, Apennins, Alpes dinariques, Carpates, Rhodope, Grèce, Crète, Turquie) court d'une extrémité à l'autre du bassin méditerranéen dès l'éocène (— 50 millions d'années).

Si ce schéma est connu, il est impossible, en l'état actuel des connaissances, d'en retracer les phases. Ainsi, il est certain que le glissement de la péninsule ibérique vers le sud-est (lié à l'ouverture du golfe de Gascogne survenue pendant le crétacé), par rapport à l'Europe, a retenti sur les positions de la Corse, de la Sardaigne, de la Sicile et de la péninsule italienne. Mais les spécialistes sont loin d'être d'accord sur les dérives de ces terres méditerranéennes.

Y. R.

(1) Les évaporites sont des roches formées par précipitation de saumures ou par évaporation de l'eau de lagunes marines ou de lacs terrestres peu profonds alimentés par infiltration en eau de mer (les *sebkhas*). Elles présentent des séquences bien définies : du bas vers le haut, des carbonates (calcaires, dolomies...), puis des sulfates (gypse...), puis de chlorures (sel marin ou « halite »...), puis de la potasse surmontée de la même séquence inversée.

(2) Les ophiolites (appelées souvent « cortège ophiolitique ») sont faites de roches ultra-basiques et basiques montées du *manteau* supérieur, et de « *pillow-lavas* » (laves basaltiques aux formes rebondies émises sous la mer), les trois constituants de la croûte océanique. S'y ajoutent souvent des sédiments pélagiques (c'est-à-dire déposés en mers profondes). L'ensemble du cortège ophiolitique est dû à la compression d'une portion de croûte océanique entre deux plaques qui se rapprochent l'une de l'autre. La compression est telle qu'elle expulse cette portion pour en faire une nappe de charriage qui se déverse comme un éventail déployé sur l'une des deux plaques. La présence d'ophiolites signale toujours la disparition d'un océan ancien ou d'un bassin marginal.

EN TOUTE LOGIQUE

Par deux et par quatre

IL existe une manière primitive de réaliser les multiplications qui n'exige que de savoir doubler ou prendre la moitié. Soit à multiplier 43 par 81. Les deux nombres sont inscrits en tête de deux colonnes. Sur l'une, un nombre est successivement divisé par 2 par défaut. Sur l'autre, le second nombre est successivement multiplié par 2, jusqu'à ce que les deux colonnes aient le même nombre de lignes.

43	81
21	162
10	324 (*)
5	648
2	1 296 (*)
1	2 592
	3 483

Les nombres de droite correspondant à des nombres de gauche pairs sont barrés (*). Ceux qui restent sont additionnés et donnent un résultat juste. Pourquoi ? *(Solution ci-dessous à l'envers.)*

Remplacer dans la colonne de gauche chaque nombre impair par 1 et chaque nombre pair par zéro revient à exprimer le premier nombre en base deux, à condition de lire de haut en bas. Les opérations effectuées sur la colonne de droite correspondent alors à une multiplication dans la base deux.

PROBLEME N° 43

Les expressions utilisant pour tout chiffre exactement trois chiffres 4 et les symboles mathématiques courants sont indéfiniment variées :

$$\frac{4 \times 4.1}{4}$$

4×4^4

444 !!

......

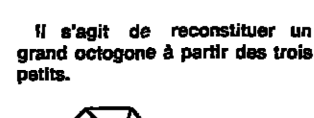
En fait, ces expressions peuvent atteindre tous les nombres entiers positifs. Il est possible de construire une telle formule, pouvant s'adapter pour exprimer un nombre entier positif quelconque.

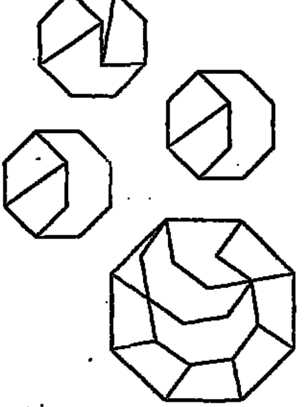
Quelle est cette formule ?

(Solution dans le prochain Monde des sciences et des techniques.)

SOLUTION DU PROBLEME N° 42

Il s'agit de reconstituer un grand octogone à partir des trois petits.

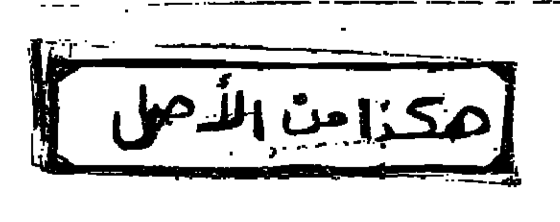




Il faut multiplier les dimensions des petits octogones par $\sqrt{3}$ pour obtenir un grand octogone de surface triple. *Il* est donc nécessaire de faire apparaître l'hypoténuse d'un triangle rectangle de côtés $\sqrt{2}$ et $\sqrt{1}$. Le reste est tâtonnement inspiré.

(Référence : More Geometric Dissections, par Greg Frederickson, Journal of Recreational Mathematics, été 1974.)

PIERRE BERLOQUIN.



Pour alimenter les gros ordinateurs

L'ordinateur est entré dans les mœurs et l'on ne s'étonne plus de lui voir traiter l'information de façon quasi instantanée. Encore faut-il que cette information soit à sa disposition immédiatement. Or les fichiers s'évaluent souvent en millions ou en milliards d'informations élémentaires, qui doivent être codées individuellement et stockées sous une forme physique accessible à l'électronique. Les prix des supports traditionnels, disques ou bandes magnétiques, varient en raison inverse du temps d'accès par l'ordinateur, et l'on a dû jusqu'à présent se contenter de mauvais compromis.

Des techniques entièrement nouvelles, qui permettraient sans doute de franchir un pas décisif, sont à l'étude depuis des années, mais on attend toujours leur apparition au stade industriel. Une récente annonce d'I.B.M. applique aux supports traditionnels des fichiers électroniques les principes de la « mémoire virtuelle ». En attendant mieux, elle abaisse de façon spectaculaire les temps d'accès à des mémoires de plusieurs milliards d'informations.

UNE BANDOTHÈQUE AUTOMATIQUE

COMBIEN compte-t-on de caractères sur une page dactylographiée ? Mille à deux mille. Dans un roman ? Quelques centaines de milliers. Dans un numéro du *Monde* ? Plus d'un million. A raison de huit chiffres binaires par caractère (lettre, chiffre ou signe de ponctuation), on mesure la capacité de mémoires électroniques nécessaires pour alimenter les machines à traiter l'information. Il n'est pas rare qu'une banque ou une compagnie d'assurance ait à stocker plusieurs dizaines de milliards de caractères. Le seul support économiquement accessible est la bande magnétique qui permet d'enregistrer quelques millions de caractères pour quelques dizaines de francs et le nombre de bandes n'est pas limité. Une « bandothèque » classique couvre souvent les rayonnages de plusieurs grandes pièces, mais il faut de longues minutes pour retrouver le fichier cherché et le mettre en place sur un lecteur de bande. De plus, l'information est enregistrée linéairement et l'ordinateur doit parfois provoquer le déroulement de plusieurs centaines de mètres de bande avant de trouver l'information désirée.

D'un temps d'accès cent ou mille fois plus rapide, car l'information est repérée par deux dimensions, le disque magnétique revient aussi cent à mille fois plus cher. Pour des raisons économiques, il est donc réservé à des fichiers de capacité beaucoup plus faible. Les progrès technologiques possibles restent marginaux et la technique éprouvée des disques et bandes magnétiques ne semble plus beaucoup devoir évoluer.

Pourtant une difficulté similaire, à une échelle différente, a été levée au niveau des mémoires centrales d'ordinateurs (pour lesquelles on compte seulement en milliers de caractères, mais en millionièmes de seconde). Il s'agit de la technique dite de « mémoire virtuelle » (*le Monde* du 9 août 1972). Elle consiste à associer une mémoire rapide — donc coûteuse — et de petite capacité, à une mémoire lente, moins chère, et de capacité beaucoup plus grande. Sur une courte période de temps, un ordinateur travaille en grande partie sur des données groupées, enregistrées dans la même zone de la mémoire lente.

On recopie en bloc cette zone dans la mémoire rapide. Statistiquement, on constate que huit à neuf fois sur dix l'information cherchée est bien effectivement dans la mémoire rapide. Lorsque cette proportion diminue fortement, c'est que l'ordinateur s'intéresse à une autre zone de données, que l'on recopie à son tour dans la mémoire rapide à la place de la précédente. Le temps d'accès devient, en moyenne, à peine supérieur à celui de la mémoire rapide et l'on dit que la capacité « virtuelle » de celle-ci est égale à celle de la mémoire lente (comme on pourrait dire que la capacité virtuelle d'un verre est égale à celle de la bouteille).

Jusqu'à présent appliqué aux mémoires centrales, ce principe peut parfaitement s'étendre aux mémoires auxiliaires de très grandes capacités, disques et bandes magnétiques. Il a donné naissance à la « bandothèque automatique » I.B.M. 3 850 récemment annoncée. Elle associe un disque magnétique (qui joue le rôle de mémoire rapide) à un ensemble de bandes magnétiques (mémoire lente) dont la capacité totale atteint, suivant les versions du matériel, de 35 à 472 milliards de caractères. Une conception nouvelle des bandes a permis d'en réduire le volume. Un dispositif automatique électromécanique permet de rechercher les bandes dans les casiers de la bandothèque et de les placer sur un lecteur d'où elles sont recopiées sur le disque magnétique, par zones de 250 000 caractères. Le temps d'accès au disque — un dixième de seconde — devient ainsi, neuf fois sur dix, le temps d'accès à l'information. Dans les autres cas, il faut aller chercher une nouvelle bande et la recopier sur le disque, ce qui nécessite une dizaine de secondes.

On peut donc dire que l'on dispose, au prix des bandes magnétiques, d'un disque magnétique dont la capacité (virtuelle) est de plusieurs dizaines de milliards de caractères. En valeur absolue, le prix de vente du matériel « 3 850 », qui est de plusieurs millions de francs, ne le met naturellement à la portée que des grosses installations, celles qui réclament précisément le traitement d'énormes fichiers. Les premières livraisons sont prévues aux Etats-Unis dans le courant du troisième trimestre 1975, et en France à la fin de l'année.

JEAN-MARIE CHABANAS.

UN ENREGISTREMENT OBLIQUE

LES bandes magnétiques, de 10 centimètres de largeur et de 17,50 mètres de longueur, sont logées dans des cartouches et stockées dans des alvéoles disposés en nid d'abeille. La capacité de mémorisation d'une cartouche est de 50 millions de caractères. Les informations sont enregistrées non pas sur des pistes linéaires comme pour une bande magnétique ordinaire, mais sur des pistes transversales inclinées à 45 degrés environ.

Un bras d'accès, se déplaçant sur des rails, saisit la cartouche recherchée par la base, au moyen d'un électro-aimant, et la transporte sur le lecteur le plus proche (un ensemble de deux bras d'accès et de huit lecteurs permet l'optimisation du temps de manipulation). L'extrémité du ruban est alors placée sur une bobine réceptrice, après avoir été enroulée une fois en hélice sur un cylindre de lecture.

La tête de lecture se déplace à l'intérieur du cylindre suivant une génératrice circulaire. Lors de ce mouvement, le ruban étant enroulé en hélice, elle décrit en réalité une ligne oblique sur le ruban, correspondant à l'une des pistes d'enregistrement. Pour accéder à telle ou telle piste on déroule plus ou moins le ruban : c'est donc un accès à deux dimensions, beaucoup plus rapide qu'un accès linéaire.

Suivant la position de l'alvéole, le temps total d'accès mécanique et de recopie sur le disque magnétique associé varie entre sept et treize secondes. Le temps d'accès du disque, à partir de l'ordinateur, est de cent milli-secondes. Sa capacité, de 100 millions de caractères, permet de disposer en permanence d'un contenu équivalent à deux bandes magnétiques complètes.

L'encombrement total est de quelques mètres carrés.

LE PRIX DES FICHIERS

Type de la mémoire	Capacité de la mémoire (en millions de caractères)	Temps d'accès à une information	Prix de l'information stockée (par million de caractères)
Mémoire centrale	0,1 à 1	1 à 10 microsecondes (millionièmes de seconde)	1 à 10 millions de francs
Disque magnétique	10 à 100	0,01 à 0,1 seconde	10 000 à 100 000 francs
Bande magnétique	1 à 10 (par bande)	connectée à l'ordinateur : 1 à 10 secondes non connectée : 10 minutes	10 à 100 francs
Bandothèque automatique	10 000 à 500 000	en mémoire intermédiaire : 0,1 seconde en stockage : 10 secondes	10 à 100 francs

Les prix indiqués correspondent à des prix de vente (et non pas de location). Ils tiennent compte des matériels nécessaires pour relier la mémoire où se trouve le fichier à l'ordinateur proprement dit.

MALGRÉ LE PROGRÈS TECHNIQUE DES COMMUNICATIONS

Les radio-amateurs n'ont pas désarmé

Les radio-amateurs ont-ils encore leur place aujourd'hui, dans un monde où les moyens de transport et de télécommunication, métamorphosés par des technologies nouvelles, contribuent à réduire les distances, multiplier les échanges, et banaliser les contacts ? L'explosion de l'électronique aurait pu les tuer, elle n'a fait que transformer leurs techniques, et on compte à ce jour six cent cinquante mille radios amateurs sur la surface du globe. Cependant, leur répartition reste inégale. La grande majorité vit au Japon (300 000), et aux Etats-Unis (280 000), alors qu'on ne dénombre, pour les plus importantes communautés européennes, que vingt mille Anglais, vingt mille Allemands et huit mille cinq cents Français. Dans beaucoup de pays, leur présence est encore bien moindre, et cela confirme, s'il en était besoin, que le nombre de radios amateurs reste lié au niveau de vie et au degré d'industrialisation d'une nation.

S'il n'est plus aujourd'hui question de concurrence entre professionnels et amateurs, comme c'était le cas au début du siècle, il n'en demeure pas moins que ces derniers sont eux aussi entrés dans l'ère des satellites artificiels. En octobre 1974 a été lancé OSCAR 7 (Orbiting Satellite Carrying Amateur Radio), un satellite entièrement construit par des radio-amateurs tandis qu'OSCAR 6, satellite pour radio-amateurs, mais construit par des professionnels, et dont la durée de vie n'était prévue que pour une année, fonctionne toujours ! OSCAR 6 a ainsi été utilisé par plus de deux mille quatre cents stations d'amateurs situées dans quatre-vingt-sept pays différents. Parmi ces stations, cent quatre-vingts sont situées en Europe de l'Est, dont quarante en Tchécoslovaquie et cinquante-cinq en Union soviétique.

QUI sont les radio-amateurs ? Incontestablement des passionnés d'électronique, et il n'est pas nécessaire pour cela qu'ils aient officiellement étudié la physique ou l'électricité. Mais là n'est pas le seul aspect de leur hobby. Tous insistent sur les contacts humains et les liens d'amitié qu'ils entretiennent avec leurs correspondants sans visage. Ne négligeons pas également les « voyages », qui conduisent aussi bien en Amérique du Sud, en Afghanistan, ou en Australie, l'apprentissage des langues que certains en retirent, et les nombreuses activités (perfectionnement, concours...) des communautés nationales et internationales.

Comment devenir radio-amateur ? Pour obtenir l'autorisation d'émettre, il est nécessaire de passer un examen de morse et d'électricité. Il faut également un équipement. Ici, existent trois solutions. La première consiste à rechercher dans un surplus un vieux matériel qui a fait son temps, mais qui peut encore « rallier » les cinq continents pour environ 500 francs (un récepteur et un émetteur Morse). Evidemment, c'est l'occasion. La seconde consiste à monter des appareils à partir de pièces détachées ; elle demande déjà quelque expérience. La dernière, enfin, consiste à acheter un matériel prêt à l'usage, et spécialement conçu pour l'émission d'amateur, premier prix, aux environs de 1 000 francs. Bien sûr dans ce domaine comme dans beaucoup d'autres, il existe des appareils plus sophistiqués.

Il reste maintenant à bien utiliser ce matériel, comment ?

Pas de messages personnels

La télégraphie et la phonie sont les méthodes de liaison le plus employées. Elles présentent un aspect principalement technique, car la réglementation interdit (théoriquement) de faire usage des ondes pour transmettre des messages personnels.

Que se dit-on entre radios amateurs ? Politesse oblige : on se présente d'abord par son indicatif de station, immédiatement après on échange un contrôle par le code R.S.T. (Readibility, Strength, Tonality). Ce code chiffré comprend toujours trois nombres. Le premier de 1 à 5, les deux autres de 1 à 9. Chacun constitue une note correspondant à une échelle internationale préétablie. Ainsi je vous reçois R.S.T. 489 signifie par exemple : votre signal est lisible sans difficulté (4), puissant (8), et de note claire et absolument pure (9). Etant certain de s'entendre, on transmet son nom. S'il y a lieu, on donne des indications météorologiques locales qui peuvent expliquer la présence de parasites. On échange aussi des informations caractérisant les stations : puissance, type d'antenne ou d'appareils. On se quitte enfin, en se promettant un échange de carte par courrier. Certaines liaisons peuvent toutefois durer plusieurs heures, comme lors de l'expérimentation d'une nouvelle antenne, ou pour la constitution entre six ou sept personnes d'une authentique table ronde sur les ondes.

Dans les activités habituelles du trafic, la prouesse technique reste souvent recherchée. Joindre la station la plus lointaine possible avec un minimum de puissance et de matériel en est une. Le hasard et l'habileté ont alors leur importance, comme sur 80 m de longueur d'onde, où les communications peuvent s'étendre jusqu'aux antipodes. Ces ondes ont, en effet, la propriété de se réfléchir sur les hautes couches de l'atmosphère, et cela permet après plusieurs réflexions d'atteindre n'importe quel point du globe. Pour d'autres fréquences, pas de réflexion atmosphérique, et le processus de jonction est différent. C'est le cas, lorsqu'on utilise le satellite OSCAR. Celui-ci reçoit (en ligne directe) sur 432 MHz (70 cm), et retransmet instantannément l'émission sur 144 MHz. Il est de cette façon relativement simple de relier par exemple l'Europe aux Etats-Unis, à condition, bien sûr, de joindre le satellite, donc de savoir d'où il vient, et où il se dirige.

Toutes ces activités apportent à l'amateur une maîtrise toujours plus approfondie de la radio-électricité, qui se révèle parfois utile à la collectivité. On ne compte plus aujourd'hui les nouvelles urgentes transmises en premier lieu par les radios amateurs (tremblement de terre, naufrage...). Sur le plan moins spectaculaire de la technique, l'apport n'est pas non plus négligeable. Ainsi, se sont des amateurs qui, pour la première fois, mirent en évidence des réflexions inconnues des spécialistes, en détectant l'émission d'un satellite quelques minutes avant qu'elle ne puisse être théoriquement perçue. C'est également un instituteur qui réalisa, certes dix ans après les professionnels, mais avec dix fois moins de moyen, une liaison Europe - Etats-Unis en utilisant la Lune comme réflecteur, et OSCAR 6 fut l'un des premiers satellites stabilisés sur son axe par simple orientation par rapport au champ magnétique terrestre. Par ailleurs, les satellites émettent continuellement en télégraphie jusqu'à trente paramètres différents indiquant l'état des batteries, la température extérieure, l'altitude, etc. Des bateaux-laboratoires recueillent ces informations. Un amateur ne peut se substituer à eux ; mais trois mille comptes rendus d'amateurs répartis dans le monde et traités par ordinateur constituent des observations scientifiquement aussi intéressantes.

Cinquante femmes

Les radio-amateurs français se sont regroupés, depuis 1925, en une association sans but lucratif, le REF (Réseau des émetteurs français [1]). Celui-ci dispose d'une station officielle diffusant des émissions régulières. L'association comprend des membres de tout âge et de toute profession, mais elle ne compte que cinquante femmes. C'est surtout le soir et le week-end que tout ce monde est à l'ouvrage. Parfois le trafic est tel que de véritables embouteillages empêchent toutes communications. L'état du réseau, lors d'un concours du REF, où chacun doit joindre un nombre maximal de stations en quarante-huit heures, est indescriptible ! Mais il existe des problèmes plus importants. De plus en plus d'organismes de tout pays demandent à se réserver une partie du spectre électromagnétique, en plus de ceux qui en possèdent déjà une « tranche » : police, armée, télévisions, radios, aviation civile, chalutiers, etc. Le découpage et l'organisation du spectre sont complexes et constituent un problème international car, sur certaines longueurs d'ondes, les radio-taxis parisiens pourraient gêner les pompiers de New-York !

Bien que la modulation d'amplitude et la précision des émissions en bande latérale permettent aujourd'hui trois communications là où jadis il n'en passait qu'une, le spectre ne cesse de s'encombrer de jour en jour. Conséquences : les fréquences réservées aux amateurs n'ont cessé depuis des années de rétrécir comme une peau de chagrin. Au début du siècle, les communications sur moins de 200 mètres étant jugées impossibles, toutes les longueurs d'ondes inférieures étaient « libres ». Des amateurs montrèrent alors que l'on pouvait joindre les Etats-Unis sur 100 mètres ! On les félicita, mais on les chassa tout naturellement un peu plus bas dans le spectre ; non sans leur laisser une bande de consolation. Le même scénario se répéta par la suite. A nouveau, des menaces pèsent sur eux, car, vers 1980, l'ensemble du spectre sera entièrement revu lors d'une conférence internationale. Les amateurs y perdront-ils des fréquences ? Peut-être, mais, en tout cas, ils n'y figureront pas en tant que vestige du passé. Les plus avancés d'entre eux n'utilisent-ils pas d'ores et déjà les très hautes fréquences, la télévision et la télé-imprimerie ?

PAUL WAGNER.

(1) R.E.F. 2, square Trudaine, 75009 Paris. Téléphone : 878-14-49.

DEUX CENTRES D'AVORTEMENT EN MILIEU HOSPITALIER A MARSEILLE

Des choix responsables

DANS la salle d'attente du « centre d'interruption de grossesse » de l'hôpital de la Conception, à Marseille, il règne un silence un peu lourd que n'allège pas la chaleur excessive. Une vingtaine de personnes sont là, certaines depuis de longues heures. Une grande majorité de femmes et de jeunes filles, bien sûr, mais aussi quelques hommes. Un père de famille, moustache, casquette, est venu accompagner sa fille. Un jeune garçon qui a l'âge d'être au collège technique se tient, muet, à côté de sa petite amie. Un barbu à l'allure contestataire s'agite beaucoup et proteste à mi-voix contre cette *« interminable attente »*. Entre elles les femmes chuchotent brièvement, puis se taisent longuement. On feuillette, sans y croire, quelques journaux. Que dire ? Chacune est venue dans le même but que sa voisine : il n'est pas, pour autant, facile d'en parler.

Indifférence

On ne prononce pas le mot avortement. *« Il paraît que c'est dangereux »*, dit une mère au regard inquiet, venue accompagner sa fille de seize ans. *« Mais non,* dit le barbu avec beaucoup d'assurance, *ils font croire ça, mais ce n'est pas vrai. Ils le font croire pour empêcher de le faire. »* « Ils », ce sont les médecins, les journaux, le gouvernement. La conversation retombe. Passe dans le couloir un jeune médecin. *« Ils sont vraiment très jeunes »*, dit une femme de quarante ans à moitié rassurée. *« L'essentiel,* réplique le mari, en haussant les épaules, *c'est qu'ils en fassent, jeunes ou pas. »*

Ils sont jeunes en effet ces médecins qui, depuis le 26 mars, font fonctionner, avec deux infirmières et deux employées, l'un des premiers centres d'interruption de la grossesse installés dans des hôpitaux publics. Internes en gynécologie, médecins préparant des certificats de spécialités, ils ont tous aux environs de la trentaine. Ce n'est pas un hasard : à Marseille comme ailleurs le débat sur l'avortement a délimité deux générations de praticiens, surtout lorsqu'il s'est agi de passer à la pratique. Toutefois si une bonne partie du corps médical et de la hiérarchie hospitalière a répugné à l'organisation d'un tel centre, aucune hostilité ouverte ne s'est manifestée.

A l'hôpital de la Conception, le patron du service d'obstétrique et de gynécologie ne s'est pas opposé à la création du centre, dont la structure administrative est originale puisqu'il est dirigé collégialement — sur le plan médical — par quatre jeunes médecins vacataires, dont aucun ne veut être le chef des autres. Ces volontaires ont, en outre, eux-mêmes coopté quatre autres médecins bénévoles qui sont en formation. Sur le plan administratif, le centre relève directement du directeur de l'hôpital.

La « salle d'Astros » qu'occupe aujourd'hui le centre d'I.V.G. (interruption volontaire de la grossesse) était jadis une salle de pédiatrie. Elle se compose d'une salle d'attente, de trois bureaux de consultation, d'une salle d'examen, de six chambres (huit lits au total) et d'une salle d'intervention. Cette dernière est équipée d'un matériel d'anesthésie et de réanimation et d'un « aspirateur » de fabrication américaine qui, relié aux célèbres « canules » de plastique, permet d'effectuer les interruptions de grossesse. Proprement installé, le centre d'I.V.G. est bien équipé, en partie parce que les médecins qui en sont responsables ont exigé de l'administration, dès le départ, le maximum de garanties techniques pour démarrer.

Pour les médecins qui acceptaient de créer ce centre, en application de la loi Simone Veil, il ne s'agissait nullement de devenir des spécialistes de l'avortement qui pratiqueraient à la chaîne des interventions devenues légales. Un seul d'entre eux avait participé — avant le vote de la nouvelle loi — aux activités d'un groupe qui pratiquait des avortements « clandestins » en ville. Tous affirment vouloir lutter contre l'avortement. Mais, en tant que médecins, ils ont accepté le risque de voir se modifier le rapport malade-médecin.

Un dialogue d'égal à égal

« Nous ne sommes plus le grand manitou », explique une jeune femme médecin, *« nous devons dialoguer d'égal à égal avec des personnes normales et non malades qui ont une demande précise à formuler et qui prennent elles-mêmes la décision. Cela, bien peu de médecins y sont préparés. »*

Il n'est pas exagéré de dire que pour les médecins de ce centre d'avortement, il s'agit d'une occasion exceptionnelle de transformer le travail médical. L'importance accordée à la parole est ici primordiale. Il ne faut pas imaginer une succession de salles dans lesquelles des médecins débordés pratiqueraient à tour de bras des avortements. *« Notre but n'est pas d'en faire en grande quantité »*, précisent-ils. Voilà pourquoi ils s'imposent — et imposent aux femmes déjà nombreuses qui viennent les voir — un véritable *numerus clausus*.

La sélection est fondée sur des critères géographiques que les médecins eux-mêmes reconnaissent « arbitraires ». Le centre, quoi qu'il arrive, ne doit pas pratiquer plus de quinze interruptions de grossesse par semaine. *« Nous ne voulons pas faire que des avortements et nous voulons faire en sorte que ceux que nous pratiquons soient réellement efficaces »*, c'est-à-dire qu'il soit possible de dialoguer avec la femme intéressée. La procédure suivie est rigoureusement conforme à la loi : première visite au cours de laquelle la femme a un long entretien avec le médecin, délai de huit jours, nouvelle visite et examens préopératoires, intervention avec ou sans anesthésie, visite postopératoire et consultation de contraception.

Dissuader

La consultation du centre d'I.V.G. est ouverte deux demi-journées par semaine, deux autres demi-journées sont réservées aux interruptions de grossesse sans anesthésie, une troisième aux interventions qui justifient une anesthésie générale (le tiers des cas). Il y a rarement plus de cinq avortements dans une demi-journée et plusieurs des membres de l'équipe assistent aux interventions. Il en coûte au total 400 F à chaque femme.

L'efficacité de la « dissuasion » — maître mot de la loi Veil — ne se situe pas, pour ces jeunes praticiens, au seul niveau de la décision d'avorter. Même si dans certains cas — extrêmement rares — il est arrivé que des femmes venues les consulter décident de garder leur enfant. Ils jugent que la dissuasion aura été réelle si, à la faveur d'un avortement, une femme aura compris l'importance d'une contraception efficace. Voilà pourquoi en bonne partie les entretiens portent sur la contraception. *« Pour le reste,* expliquent-ils, *il s'agit de mettre les gens devant des choix responsables qui dépendent d'eux. Il faut leur faire vraiment peser le pour et le contre. Nous les soutenons seulement dans leur réflexion. »* Pour que les femmes ne se sentent pas « infériorisées » par rapport aux médecins, tous les praticiens ont renoncé au port de la blouse blanche, sauf les jours d'interventions. Dans un hôpital, ce détail a son importance.

Les jeunes médecins de la salle d'Astros n'ont nullement le désir d'être considérés comme des « avorteurs ». Il s'agit pour eux d'une activité parmi d'autres : l'un est interne à la clinique de chirurgie obstétricale, l'autre est biochimiste, le troisième travaille le matin dans un service de lutte... contre la stérilité. Mais ils croient à l'importance et à la spécificité de leur entreprise où ils veulent que puisse s'exercer une médecine fondée sur le rapport par la parole et non sur la toute-puissante science face à la faiblesse ignorante. A plus ou moins longue échéance, cela déborde largement la seule question de l'avortement.

Un acte de volontariat

Un autre centre d'interruption de la grossesse fonctionne à Marseille, à la maternité publique de la Belle-de-Mai. Là, le chef du service de gynécologie, personnellement défavorable à l'avortement, a facilité l'ouverture du centre confié à des médecins vacataires préparant tous des C.E.S. de gynécologie. La plupart d'entre eux avaient déjà, avant la loi Veil, une consultation de contraception. « *Aucun d'entre nous,* explique une jeune femme médecin, *n'avait milité pour l'avortement. Mais il y a une liaison logique : on ne peut pas faire de contraception si l'on ne pose pas ce problème. »* Vacataires, rémunérés à 66 F par après-midi, les médecins du centre d'I.V.G. de la Belle-de-Mai, tout comme ceux de la la Conception, considèrent leur activité *« comme un acte de volontariat »*. « *Pour nous,* dit un jeune médecin, *cela représente un sacrifice, y compris financier. Nous voudrions être sûrs que les pouvoirs publics sont prêts à faire un effort. »*

Pour tous ces pionniers de l'avortement à l'hôpital, un problème sérieux se profile à l'horizon : la demande des femmes est de plus en plus nombreuse, et comme aucun médecin ne veut avoir le sentiment de travailler dans un « avortoir » ils sont unanimes à souhaiter l'ouverture de nombreux autres centres dans la région. « *Il faut,* dit un médecin, *que chacun en prenne sa part, d'autant plus que l'avortement, nous le constatons tous les jours, amène des femmes à la contraception. La vraie dissuasion est là. »*

M. Jacques Guillot, directeur général de l'Assistance publique de Marseille, estime pour sa part : *« Il ne me semble ni nécessaire ni même possible, dans l'immédiat, de créer d'autres centres. Si l'on admet qu'il est indispensable d'assurer des conditions maximales de sécurité par la proximité de services de gynécologie-obstétrique, il faut attendre la création — prévue — de tels services à raison d'un dans chacun des secteurs Nord et Sud. Ces deux réalisations font l'objet d'une demande de subvention, mais il est évidemment difficile de préciser quand les crédits nécessaires leur seront affectés. »* Et M. Guillot précise : « *Il est envisagé d'augmenter l'activité des deux centres existants. En l'état actuel, une telle augmentation est prévue »*.

BRUNO FRAPPAT.

L'ACTUALITÉ MÉDICALE

LA RENCONTRE MÉDECIN-MALADE

Une plus grande responsabilité du patient par une meilleure information et une véritable écoute

LA « *parole aux malades* » dans un congrès médical est un événement assez inhabituel pour ne pas passer inaperçu. Lors du congrès de la région Midi-Pyrénées du Syndicat national des médecins de groupe, qui vient de se dérouler à Villefranche-de-Rouergue, c'est pourtant ce qu'ont tenté et réussi les organisateurs de cette rencontre.

Au-delà de ce qu'on appelle le colloque singulier entre médecin et malade, il s'agissait d'examiner à un niveau plus collectif les conditions et la nature de cette rencontre. Une centaine de praticiens et une trentaine d'usagers de la médecine : représentants d'associations de malades, mutualistes, syndicalistes, administrateurs de Sécurité sociale, membres d'organismes de prévention, hommes politiques, ont abordé dans un face-à-face sans complaisance les questions essentielles de la relation médecin-malade.

Un témoignage courageux et bouleversant devait ouvrir le débat : M. et Mme B., un jeune couple d'Annecy, ont raconté les conditions dans lesquelles leur petite fille est décédée d'une méningo-encéphalite après un coma de quatorze mois. Témoins de l'imprécision de certains diagnostics, de l'inhumaine vie hospitalière, de l'absence d'information, des tracasseries administratives, en suscitant une réflexion critique sur leur rencontre avec la médecine, ils ont réclamé le droit des malades et de leur famille à l'information.

Si le malade désire savoir, au moins comprendre, il aspire à être écouté. C'est un aspect non négligeable du dialogue médecin-malade qui a été rappelé par les usagers de la médecine. Or, de plus en plus, les techniques médicales forment écran quand elles ne constituent pas un refuge pour le médecin pressé ou peu préparé à ce dialogue. Pourtant, un responsable C.F.D.T. a fait état d'une nouvelle pathologie : le mal-être. « *L'individu est malade du corps social, et nous demandons aux médecins de nous dire pourquoi les gens sont malades au niveau de la société.* »

Le médecin généraliste a une place privilégiée dans ces rapports entre la science médicale, la société et l'individu. Médecin de famille, médecin de synthèse, il connaît bien l'environnement du malade et le malade lui-même. Il est souvent l'intermédiaire entre la famille et la médecine spécialisée, voire hospitalière, dont on a dénoncé les abus techniques et la parcellisation des tâches. Son rôle irremplaçable a été souligné à plusieurs reprises par les usagers de la médecine et en particulier M. Laur, président de la Caisse nationale de mutualité sociale agricole, qui a affirmé que l'objectif principal des caisses de Sécurité sociale, en ce moment, était la revalorisation et la promotion du médecin généraliste.

Si le médecin omnipraticien est le mieux placé pour écouter, voire conseiller le malade, les conditions d'écoute ne sont pas toujours remplies, faute en particulier de temps et de formation. La médecine de groupe, qui organise mieux le travail du médecin (fichier, secrétariat) et libère le médecin, a la faveur des représentants des organismes sociaux qui demeurent cependant réticents vis-à-vis des groupes multidisciplinaires en milieu libéral.

Les modes de la rencontre médecin-malade ont été controversés, en particulier le paiement direct à l'acte a été remis en question par certains malades et les organismes sociaux. Il est intéressant de constater que, au moment où le climat médico-social s'alourdit et se présente comme un conflit sur des questions liées à la rémunératoin des médecins, ceux-ci et leurs partenaires sociaux aient pu se rencontrer pour aborder la nature et les modalités de la rencontre médecin-malade, base de l'organisation de la médecine, dans une atmosphère de vérité et d'égalité.

Dr BERNARD BROS
(Carbonne 31).

● *Les risques* que présentent pour la santé les colorants alimentaires ont été évoqués à l'Académie de médecine par le professeur Gounelle de Pontanel et ses collaborateurs. Les spécialistes estiment que des interdictions devraient être édictées, l'utilisation des colorants ne présentant qu'un intérêt commercial et n'étant pas dénuée de dangers. Un étiquetage clair devrait, à tout le moins, être rigoureusement imposé.

Selon l'O.M.S.

Les maladies vénériennes ont pris des proportions « épidémiques »

LES maladies vénériennes ont pris des proportions épidémiques : c'est l'une des conclusions d'une réunion sur la lutte contre les maladies transmises par contact sexuel, qui s'est tenue dernièrement, sous l'égide de l'Organisation mondiale de la santé.

Grâce aux antibiotiques les cas de syphilis et de blennoragie étaient tombés, il y a une vingtaine d'années, au niveau le plus bas jamais observé dans un pays développé. Aujourd'hui, ces deux maladies augmentent et, dans certains pays, on parle même de situation échappant à tout contrôle : aux U.S.A., par exemple, on estime qu'il y a 2 500 000 cas de blennoragie, dont 800 000 seulement sont déclarés.

Principales victimes : les jeunes

Les jeunes surtout sont les victimes de cette recrudescence des maladies vénériennes : on observe deux fois plus de cas entre quinze et dix-neuf ans que pour l'ensemble de la population, et quatre à cinq fois plus pour le groupe d'âge vingt à vingt-quatre ans. Cette augmentation du nombre des infections vénériennes serait due par ordre d'importance à un meilleur dépistage, au rajeunissement de la population, à l'urbanisation accélérée, qui intéresse surtout les jeunes, aux mouvements de main-d'œuvre, à l'importance du tourisme, et en dernier lieu à la libéralisation de la sexualité.

Devant cet, échec, les experts réunis par l'O.M.S. estiment que c'est à l'éducation qu'il faut recourir, car les connaissances du public sur ce sujet sont « *incomplètes, périmées, ou folkloriques* ». Le corps médical et paramédical ne devrait pas être le dernier visé par cet effort d'information : une enquête menée auprès des écoles de médecins dans le monde a montré que l'enseignement de la vénéréologie est négligé, voire inexistant.

CORRESPONDANCE

L'INSTALLATION DU JEUNE MÉDECIN

La publication du témoignage acide d'un jeune médecin en proie à des difficultés d'installation nous a valu plusieurs lettres de lecteurs. Ils réfutent pour la plupart les arguments exposés et considèrent, en fonction de leur propre expérience, que la réussite n'est nullement fonction d'une quelconque cession de clientèle, mais des qualités personnelles du médecin.

Le contact humain

Jeune médecin à la recherche d'une installation, j'ai lu dans votre journal le témoignage du Dr R. Leduc. Comme de nombreux jeunes médecins, je ne partage pas sa vision pessimiste des choses. Sans vouloir nier une certaine activité mercantile au niveau des cessions de clientèle (et l'on ne pourra jamais rien faire contre cela en système d'économie libérale), il faut tout de même voir les choses en face.

Chaque année, de nombreux médecins s'installent, en créant ou en rachetant une clientèle, très rares sont les échecs qui s'expliquent par deux raisons essentielles :

1) installation dans une région surmédicalisée, en gros les régions qui associent soleil et mer ;

2) on ne plaît pas aux gens, ça ne s'apprend pas à la faculté, on a ou on n'a pas le contact humain, c'est capital en médecine générale ; les qualités techniques venant loin derrière.

Les problèmes financiers d'une installation sont facilement résolus actuellement par des crédits de type Caisse Autonome de Retraite des Médecins à un taux de 8 % (comment trouver mieux en période d'inflation).

Quant aux problèmes de démographie, des organismes du type Cooperem apportent toutes leurs compétences au jeune médecin, sans parler des revues spécialisées « jeune médecin » ou des brochures éditées par les laboratoires.

Le témoignage du docteur Leduc reflète l'état d'esprit d'un jeune médecin désabusé, je pense qu'il y en a bien peu dans ce cas.

Dr S.D.
Drancy.

Aigri avant l'âge

(...) Je dis que ce docteur Leduc est aigri avant l'âge, encore un de ces « jeunes loups » qui veulent tout avoir tout de suite.

(...) Le docteur Leduc s'est très mal débrouillé. Il y a des quantités de possibilités qu'il n'a pas explorées. Il y a des médecins ruraux qui cherchent souvent longtemps un successeur, en laissant leur clientèle gratuitement, moyennant l'achat d'une maison. Ce n'est pas une mauvaise affaire. J'ai personnellement débuté ainsi. Et croyez-moi, j'ai débuté pratiquement sans argent. Seulement ma femme et moi avons accepté des conditions de vie très dures, que les jeunes ne veulent plus accepter. Il y a aussi le médecin qui demande un associé et n'en fait pas une affaire d'argent. (...) Il y a enfin, assez souvent, des annonces de maires de communes rurales, qui demandent un médecin, logement fourni.

(...) En ce qui concerne le rachat de clientèle que souligne si fort le docteur Leduc, il y a des affaires valables à faire. Tel médecin qui demande au départ 80 000 francs, est bien heureux de vendre un peu plus tard à 30 000 francs. D'autre part, il est injurieux de prétendre qu'on vend des malades comme du bétail. Il faut bien que le docteur Leduc se mette dans la tête que même s'il achetait une clientèle il y aurait une perte au départ, tout simplement parce qu'il aurait une tête, une personnalité différentes de celles du prédécesseur. Et pour garder les autres, il faut se donner du mal. Dans ce métier, rien n'est acquis définitivement. Les malades vont où ils veulent. (...)

Dr DHELLEM,
Montfermeil.

● *Nantes accueillera la quatrième école vétérinaire*, a annoncé, lundi 28 avril, M. André Morice, sénateur et maire de la ville. Les trois autres établissements, dont la capacité d'accueil est insuffisante, sont à Maisons-Alfort (Val-de-Marne), Lyon et Toulouse.





	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	34,00	39,70
Offres d'emploi "Placards encadrés" minimum 15 lignes de hauteur	38,00	44,37
DEMANDES D'EMPLOI	7,00	8,03
CAPITAUX OU PROPOSITIONS COMMERC	65,00	75,89

ANNONCES CLASSEES

	La ligne	La ligne T.C.
L'IMMOBILIER Achat–Vente–Location	25,00	29,19
EXCLUSIVITÉS	30,00	35,03
L'AGENDA DU MONDE (chaque vendredi)	23,00	26,85



emplois régionaux emplois régionaux emplois régionaux emplois régionaux

MARSEILLE
BANQUE DE DEPOTS
FILIALE DE LA BANQUE DE l'UNION EUROPEENNE rech.
RESPONSABLE ORGANISATION GESTION

Dépendant du D.G. et ayant en charge :
• ORGANISATION
• Supervision COMPTABILITE, CONTROLE de GESTION et INFORMATIQUE

ABSOLUMENT INDISPENSABLE
• SOLIDE EXPERIENCE DU FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF de la Banque, acquise après plusieurs années en Sces techniques d'exploitation, INSPECTION ou Sce ORGANISATION (au siège ou direct. rég.)
• CONNAISSANCE PRATIQUE de la COMPTABILITE BANCAIRE.
• Capacité à dynamiser son entourage.

DISCRÉTION ABSOLUE. Lettre manuscr., C.V. détaillé, rémunér. et phot. (ret.) ss réf. 3192 à

SC sélection conseil
6, PLACE DU MARECHAL JUIN, 75017 PARIS

---

docteur en pharmacie

Un des premiers laboratoires pharmaceutiques européens vous propose la **DIRECTION DE SON DEPARTEMENT RECHERCHES.**

Vous aurez pour mission de définir en collaboration avec les autres directeurs de groupe, et sous l'autorité directe du P.D.G., la politique de recherches du laboratoire dans la perspective T +8.

Vous animerez une équipe de pharmaciens, médecins, docteurs en sciences, ingénieurs chimistes, dont vous aurez la totale responsabilité sur le plan scientifique, humain et de la gestion.

Vous assurerez la coordination, tant avec nos filiales étrangères qu'avec les différentes facultés françaises et étrangères dont nous suivons les travaux.

Si vous êtes jeune pharmacien docteur d'état, ou que vous ayez complété votre formation par une maîtrise de sciences ou des certificats de chimie et biochimie; si vous avez acquis, au-delà de vos études universitaires, une expérience pratique de quelques années dans le domaine de la recherche pharmaceutique (pharmacologie, pharmacotechnie, chimie pharmaceutique), ce poste vous offre, outre la possibilité d'échapper à une hiérarchie contraignante, une opportunité incomparable de développement personnel.

Vous exercerez dans une agréable ville universitaire et la rémunération sera en rapport avec les responsabilités exercées.

Nous vous précisons que l'actuel directeur est au courant de cette recherche et y participe.

Si vous êtes intéressé, veuillez adresser votre dossier de candidature sous référence 29868/M à I.C.A. qui transmettra.

I.C.A. International Classified Advertising
3, RUE D'HAUTEVILLE - 75010 - PARIS

Importante entreprise industrielle cherche :

COLLABORATEURS ▸ MATHS ▸ PHYSIQUE ▸ CHIMIE

niveau : Bac + 2 à 3 ans d'études scientifiques
postes : recherche, essais, contrôle
résidence : ville universitaire

Ecrire avec C.V. et photo à Intermédia nº 1103 69, rue Lafayette Paris, qui transmettra.

GROUPE INTERNATIONAL

spécialisé dans la fabrication de produits en plastique pour le Bâtiment et les Travaux Publics recherche pour son Usine française située à 130 km au Sud de Paris

INGÉNIEUR

— Minimum 30 ans ;
— Formation A.M. ou équivalent ;
— Expérience usine nécessaire ;
— Connaissances anglais ;
— Expérience fabrication produits en plastique appréciée mais non indispensable.

Ce poste offre de grandes possibilités de développement pour un candidat de fort potentiel

Adresser C.V. détaillé avec photo à nº 5.598. Contesse Publicité, 20, av. Opéra, Paris-1er, qui tr.

Société de distribution
100 km Sud de Paris
plus de 1.000 personnes
offre postes de

Chefs de Projets organisation

(Hommes ou Femmes)

Ces cadres de formation supérieure scientifique ou commerciale, auront la responsabilité de projets concernant :
• la gestion clientèle et marketing
• les procédures d'achat et gestion des marchandises.

Une expérience concrète en organisation est nécessaire pour réussir dans ces postes.
Une bonne connaissance de l'allemand est un atout supplémentaire.

Adresser c. v., photo et prétentions sous réf. 56702 à Havas Contact
156 bd Haussmann 75008 Paris.

HAVAS CONTACT

GRANDS VINS HENRI MAIRE

en expansion continue, dans un cadre très stable, recherche

JEUNE ADJOINT DE DIRECTION

FORMATION SUPERIEURE

Exempt de toute déformation d'esprit consécutive à une spécialisation excessive.

Une expérience antérieure prouvée et un caractère solide sont indispensables.

LARGES PERSPECTIVES D'ACTIVITES.

Logement confortable disponible.
Discrétion assurée.

Ecrire à HENRI MAIRE
39600 ARBOIS.

SOCIÉTÉ DE TRAVAUX PUBLICS NATIONALE

recherche
pour NORD de la FRANCE

CHEF DE SECTEUR
ROUTES ET V.R.D.

MISSIONS :
— Chargé d'un Secteur géographique ;
— Responsable complet de sa gestion et de son exploitation.

PROFIL :
— Ingénieur TP, PC ou similaire ;
— 3 ans minimum d'ancienneté de Travaux Routiers.

Ecrire C.V. sous réf. 3758 à P. LICHAU S.A., 10, rue Louvois, 75063 PARIS Cedex 02, qui transmettra.

Filiale Française d'un Groupe Industriel International recherche pour seconder le Directeur d'une usine de 400 personnes à 150 kms de PARIS

INGENIEUR CHEF DE PRODUCTION

ANGLAIS ECRIT ≃ 90.000 F/An.

Diplômé A.M. ou équivalent, ayant au moins 30 ans et plusieurs années d'expérience du commandement en entretien et en fabrication.

Il aura la responsabilité de la production et des moyens techniques. Compétences nécessaires en Chaudronnerie et Soudure.

Toutes informations sur cette offre seront données en toute discrétion au téléphone par Information-Carrière SVP 11-11 de 9 h à 18 h qui donnera un rendez-vous aux candidats intéressés.

Information Carrière SVP.11.11

Référence 567
37, rue du Général Foy
75008 Paris.

PAU

Chef Comptable

POSTE A CRÉER

Nous nous installons à PAU, regroupant plusieurs activités de production et commercialisation d'équipements médicaux pour établissements hospitaliers et collectivités. Nous formons une société nouvelle dans un cadre neuf, filiale d'un très grand groupe pharmaceutique. Notre développement est assuré.

Nous recherchons notre Chef Comptable, numéro un de nos cadres, qui doit nous aider à réaliser avec le maximum d'efficacité le transfert et l'implantation nouvelle de notre société. Ses responsabilités sont larges : comptabilité générale, C.E., bilan, trésorerie, fiscalité, relations avec les banques et administration du personnel (200 personnes). Il participe avec la direction à la mise en place de la comptabilité analytique.

Ce poste convient à un homme ayant une formation niveau DECS et des connaissances en informatique, très compétent en comptabilité, sachant organiser et superviser les activités d'un service, qui, dès le départ, sera un des pivots de notre société.

Rémunération importante.

sélé CEGOS garantit toute discrétion à l'étude de votre dossier (lettre man., C.V. dét.) sous réf. M. 75.174, 33, qu. Gallieni, 92153 SURESNES.



emplois internationaux

EXPANSIAL

Recherche pour Société Nationale Algérienne.

SECTEUR TRAVAUX PETROLIERS

INGENIEURS

• *Directeur de chantier - pipe-line*	*Réf. 400*
• *Directeur de chantier - unités pétrochimiques.*	*Réf. 401*
• *Etudes - constructions industrielles.*	*Réf. 406*
• *Chef de bureau d'études - Génie civil et Charpente Métallique.*	*Réf. 413*
• *Génie civil - Travaux d'infrastructure.*	*Réf. 507*
• *Estimation - Travaux pétroliers.*	*Réf. 427*
• *Chef d'atelier - préfabrication, tuyauterie.*	*Réf. 422*
• *Chef d'atelier - préfabrication, charpente métallique.*	*Réf. 421*
• *Chef de fabrication - ateliers de tuyauteries.*	*Réf. 430*
• *D'affaires - Engineering et réalisations - Unités pétrochimiques et pétrolières.*	*Réf. 429*
• *Hydrogéologue - Détermination des nappes et des points de forage - Préparation des puits à eau.*	*Réf. 508*
• *Mécanicien entretien matériel T.P.*	*Réf. 423*
• *Mécanicien entretien diesels mécaniques et électriques.*	*Réf. 504*
• *Electricien - Etudes spécifications, contrôle réalisations.*	*Réf. 505*
• *Télécommunications - Etudes, installations, entretien.*	*Réf. 506*
• *Transport - Matériel lourd en zone désertique.*	*Réf. 509*
• *Spécialiste gestion de stocks.*	*Réf. 531*
• *Soudage - pipe jusqu'à 20 pouces.*	*Réf. 419*

Pour tous ces postes, il est exigé une solide formation et une expérience confirmée dans des postes similaires. Salaire selon compétence. Nombreux avantages sociaux.

Adresser c.v. détaillé sous référence correspondante à : EXPANSIAL : 6, Rue Halévy 75009 Paris
2, Place de l'Albertine Bruxelles 1000 (Belgique).

HAVAS CONTACT

Société Canadienne cherche pour Algérie

1 INGENIEUR CONFIRME

Age minimum 35 ans. Expérience traitements eaux, égouts, pomperie, filtres, structure métallique. Rôle d'ingénieur conseil pendant construction possib. Séjour 12 mois extension possib. Env. C.V. manuscrit et photo.

Ecr. Nº 3.117 « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

SOCIETE AFRIQUE NOIRE offre POSTE DE

CHEF D'USINE

Conviendrait à ingénieur I.C.A.M., I.D.N., Arts et Métiers. Ayant expérience en sucrerie. Envoyer C.V. et photo sous référ. 5.023, à LEVI-TOURNAY, 5, Cité Pigalle, 75009 PARIS, qui transmettra.

STE OMERA, 49, r. Ferdinand-Berthoud · 95 ARGENTEUIL

recherche pour

ZAIRE

INGENIEURS

POSITION II
RESPONS. CHANTIERS INST. pr install., mise en route, réglage matériel radios-électr. Expér. chantiers long. durée Outre-Mer indispensable.
Avantages.
Ecrire ou téléph. 967-32-40.

LES EMPLOIS INTERNATIONAUX

Le Monde *présente cette rubrique dans ses pages d'annonces le lundi et le mardi.*

Cette classification permet aux sociétés nationales ou internationales de faire publier pour leur siège ou leurs établissements situés hors de France leurs appels d'offres d'emplois.

---

elf SOCIETE ELF POUR LA RECHERCHE ET L'EXPLOITATION DES HYDROCARBURES

7, rue Nélaton - 75015 Paris

recherche pour son CENTRE DE RECHERCHES situé dans la REGION TOULOUSAINE

UN INGENIEUR PHYSICIEN

GRANDE ECOLE (X - Mines - Centrale - Arts & Métiers...) ou DOCTEUR ES-SCIENCES.

Spécialité mécanique des fluides.
Très bonne connaissance de l'Anglais.

Sera chargé d'études et de recherches concernant les problèmes d'écoulement en milieux poreux liés à l'exploitation des gisements d'huile et de gaz.

Aptitude à l'expatriation Outre-Mer dans le cadre du développement de carrière.

Ecrire sous référence No 5243 avec C.V. et photo, ELF-RE Département Développement Formation- 75739 PARIS CEDEX 15.

C&C

Société LI ATAL
02000 LAON
recherche pour son service Informatique équipé d'un ordinateur I.B.M. 3/10 à disques (évolution I.B.M. 3/15)

UN PROGRAMMEUR GAP II

Possibilité de logement.
Envoyer C.V. détaillé et prétent. à M. A. BOUDAUD, rue de Manoise, 02000 LAON.

CHERCHONS ANIMATEURS ADJOINTS POUR VILLAGE DE-VACANCES. — S'adresser à « RENOUVEAU » BEG-MEIL, 29170 FOUESNANT. Tél. 94-98-47.

Etablissement public de l'Etat recherche :

INGENIEUR

hydraulicien (école d'hydraulique de Grenoble, Toulouse ou autre école, avec formation hydraulique)
Si possible expérience de quelques années dans le domaine de l'alimentation en eau.
Adresser C.V. à :
AGENCE FINANCIERE DE BASSIN RHIN-MEUSE
B.P. 36
57160 MOULINS-LES-METZ

IMPORT. USINE AERONAUTIQ. du SUD-OUEST recherche

UN INGENIEUR ANALYSTE deux à trois ans d'expérience dans une entreprise industrielle.
UN CHEF D'EXPLOITATION connaissance 370/145 OS-VS appréciée. Ecr. avec C.V. et prét. Agence HAVAS PAU, D. 22.689.

BANQUE PRIVÉE

maintenant son expansion recherche

1) DIRECTEUR D'AGENCE

pour régions RHONE-ALPES et PROVENCE
L'expérience d'une clientèle de particuliers est souhaitée.

2) CADRE COMMERCIAL

pour lui confier le portefeuille de clientèle d'entreprises de son agence de MONTPELLIER.
Expérience du poste nécessaire.

Belles perspectives d'avenir au sein d'une banque dynamique.

Envoyer C.V. et photo, nº 96.857, Publicité ROGER BLEY, 101, r. Réaumur, 75002 PARIS, qui tr.

SOCIETE COMMERCIALISANT DES SERRURES crée le poste de

CHEF DES VENTES

qui sera confié à CADRE connaissant
MILIEU QUINCAILLERIE
Il aura à animer 15 représent.
Résidence : CLUSES.

CRES C.V. détaillé sous réf. 5.106 M, à C.R.E.S., 11, pl. A.-Briand, 69003 LYON.

Société VALLEE DU RHONE recherche

INGENIEUR ELECTRICIEN

pour poste TECHNICO-COMMERCIAL comportant quelques déplacements à l'étranger.
Bonne connaissance anglais.
Quelques années d'expérience.

Ecr. nº 5.919, CONTESSE PUB., 20, av. de l'Opéra, Paris-1er, q.t.

BANQUE GRENOBLE recherche

JEUNE CADRE

Diplômé supérieur, 3 ou 4 ans d'expérience bancaire commerciale, intéressé par commerce extérieur. Si nécessaire, formation plusieurs mois assurée. Ecr. nº 8438 « Le Monde » Pub. 5, rue des Italiens, 75427 Paris.

SERVICE MEDICAL INTERENTREPRISES recherche

Médecin du Travail temps complet, pour visites médicales en camion, région VOIRON. De suite. Ecr. à Service Médical Interentreprises, 22, avenue Jules-Ravat, 38500 VOIRON.

ORGANISME DE TOURISME EN CORSE recherche urgent

ADJOINTE de direction

35 ans minimum
Poste saisonnier
Responsable :
Accueil, réception, service enfants et restaurant.
Préférence sera donnée à candidate Corse.
Adresser C.V. détaillé + prét. + photo retournée, à nº 5.369, PUBLIPRESS, 31, boul. de Bonne-Nouvelle 75082 Paris Cedex 02

ETABLISSEMENT PUBLIC recherche pour BREST

1) GEOLOGUES

Expérience trois ans minimum dans industrie minière pour prendre la fonction de CHEF DE MISSION
Coordinateurs d'une équipe à la mer dans le cadre d'un programme d'exploration de nodules. Présence à la mer de l'ordre de cinq à six mois par an.

2) TECHNICIENS GEOLOGUES

Expérience minière trois ans minimum.
Présence à la mer environ cinq à six mois par an.

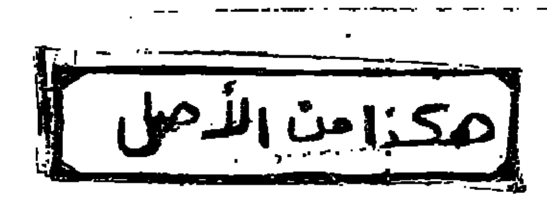
Ecrire avec C.V. à nº 5.742, CONTESSE PUBLICITE, 20, avenue de l'Opéra, PARIS (1er), qui transmettra.

CENTRE DEPARTEMENTAL INTERPROFESSIONNEL DE FORMATION D'APPRENTIS région CENTRE recherche

DIRECTEUR

très qualifié, de formation technique supérieure avec expérience professionnelle et pédagogique le cas échéant. Adresser curriculum vitae avec photo au nº 8.439, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.





	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	34,00	39,70
Offres d'emploi "Placards encadrés" minimum 15 lignes de hauteur	38,00	44,37
DEMANDES D'EMPLOI	7,00	8,63
CAPITAUX OU PROPOSITIONS COMMERC.	65,00	75,89

ANNONCES CLASSEES

	La ligne	La ligne T.C.
L'IMMOBILIER Achat-Vente-Location	25,00	29,19
EXCLUSIVITÉS	30,00	35,03
L'AGENDA DU MONDE (chaque vendredi)	23,00	26,85

offres d'emploi — offres d'emploi — offres d'emploi — offres d'emploi

BANQUE HERVET

A la Banque Hervet, les hommes sont responsables de la croissance : notre C.A. doublé en 3 ans, c'est avec eux. Pour poursuivre cette expansion, nous devons renforcer nos effectifs. Nous souhaitons recruter des

exploitants confirmés

niveau Fondés de Pouvoirs, Sous-Directeurs

pour participer à la direction de nos Groupes d'Exploitation Parisiens.

Ils ont une expérience bancaire prouvée de plusieurs années. Ils devront à la fois initier, conseiller et gérer une clientèle de particuliers et d'entreprises.

Le salaire est motivant. Il sera fonction de la formation et de l'expérience des candidats.

Adressez c.v. manuscrit et photo sous réf. M.L. à BANQUE HERVET, Direction du Personnel B.P. 154 92201 Neuilly.

IMPORTANTE SOCIETE INTERNATIONALE
DU SECTEUR ELECTRO-MENAGER ET RADIO-TELEVISION
cherche pour son siège français, un

DIRECTEUR DE VENTE

- âgé de 38 ans minimum, dynamique, volontaire et consciencieux ;
- possédant une connaissance approfondie de la branche Radio - Télé et de la branche Electro - Ménager ;
- Bonnes notions d'anglais et d'allemand souhaitables.

Bien introduit auprès des réseaux de distributions traditionnels, Grandes Surfaces, Discounters, et ne craignant pas d'établir de nouveaux contacts à tous les niveaux.

Il aura la responsabilité complète de la gestion et de l'animation de la Force de vente, de l'organisation et de l'administration des services et réseaux commerciaux.

Ecrire avec C.V. complet et photo à Pierre BIDEAU 34, avenue Weber 1208 GENEVE (Suisse).
- Discrétion assurée -

C&C

URGENT

IMPORTANTE SOCIETE DE TELECOMMUNICATIONS
recherche

UN INGENIEUR ELECTRONICIEN (CONFIRME)

Grâce à une expérience industrielle de 3 ans minimum, cet ingénieur de laboratoire sera capable, après une période d'adaptation, d'animer un groupe de trois personnes chargé d'élaborer et de mettre au point des sous-ensembles électroniques entrant dans la composition de systèmes téléphoniques.

- Anglais souhaité.
- Lieu de travail : PARIS-SUD.
- Poste d'avenir pour candidat de valeur.

Ecrire avec curriculum-vitae, prétentions et photo sous référence 2057-T1 à COFAP, 40, rue de Chabrol, 75010 Paris, qui transmettra.

Directeur Commercial

Un Groupe de Sociétés très importantes a créé une Société de Vente commune pour les produits qu'il fabrique et qui sont destinés à la

LUTTE CONTRE LA POLLUTION DES OCÉANS

Cette Société recherche son Directeur Commercial, qui sera rattaché directement au Président-Directeur général et aura la responsabilité d'élaborer et de mettre en œuvre la politique de vente de la Société après étude du Marché mondial.

Il devra avoir une expérience confirmée dans le Marketing des biens d'équipement et si possible une connaissance solide des problèmes pétroliers et portuaires.

Il devra parler couramment l'ANGLAIS

La rémunération sera en rapport avec le niveau des responsabilités confiées.

. Ville de résidence PARIS

Toutes les candidatures seront traitées avec la plus parfaite discrétion.

Les personnalités intéressées peuvent faire acte de candidature en adressant leur Curriculum Vitae à Société LEVI-TOURNAY, 5, cité Pigalle, 75009 PARIS (sous la référence 5030), qui transmettra.



Ingénieur d'affaires EQUIPEMENT PETROLIER

VOTRE PROFIL
Ingénieur de l'enseignement supérieur ayant eu des responsabilités dans une Société pétrolière ou une Société d'instrumentation ou d'engineering pétrolier.
Vous parlez l'anglais couramment et vous connaissez le milieu pétrolier français et international.

NOTRE PROFIL
Nous sommes une Société de 45 MF. de C.A. qui étudie, fabrique et commercialise des équipements de mesure volumétrique du pétrole, d'une technicité qui va de la mécanique des fluides à l'électronique.
Notre intégration dans un Groupe multinational nous permet de proposer un poste autant qu'une carrière.

LE POSTE :
- le diagnostic technique et tous les aspects de la négociation et du suivi de gros contrats autant en France qu'à l'étranger.
- la promotion à un haut niveau de nos matériels auprès des engineering pétroliers, des gestionnaires ou des constructeurs de pipes, des constructeurs de postes de chargement et de stockage de brut ou de raffiné, ainsi qu'auprès des Sociétés pétrolières.

Envoyer C.V. et photo sous réf. 1477 à SWEERTS B.P. 269 - 75424 PARIS Cedex 09 qui transmettra.

Nous sommes une Société de METALLURGIE FINE et SPECIALE, leader dans sa branche
(PARIS 3EME)

L'augmentation des applications prises en charge par notre Service Informatique nous amène à créer rapidement un poste de

PROGRAMMEUR très qualifié

qui se verra confier après mise au courant la supervision des travaux de programmation effectués par une équipe de plusieurs programmeurs.

Il est indispensable d'avoir une expérience en entreprise d'au moins 2 ans dans la réalisation des programmes de gestion usuels dans les langages suivants :
GAP II - COBOL - PL1

Le matériel informatique utilisé est un IBM 370/125 sous DOS

Les candidats pensant correspondre au profil de ce poste doivent adresser lettre manuscrite, CV, photo et prétentions s/réf. 13.441

s.n.p.m PETITES ANNONCES 100, av. Charles de Gaulle 92522 NEUILLY S/SEINE

TRES IMPORTANT CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE ET PERMANENTE
recherche

JEUNES PROFESSEURS

HOMMES OU FEMMES

LIEU DE TRAVAIL :
PARIS OU GRANDES VILLES PROVINCE

pour enseigner et poursuivre toute action pédagogique au niveau de la première formation technologique.
Ces postes conviendraient à :

- professeurs enseignement commercial ou administratif public ou privé ;
- jeunes cadres assurances, banque ou secteur financier.

Formation pédagogique assurée.
Avantages sociaux.

etap — Ecr. en précis. prét. et région souhaitée sous réf. GE 498 AM, 4, rue Massenet, 75016 PARIS. DISCRETION ABSOLUE.

IMPORTANTE SOCIETE recrute immédiatement pour Siège (neuf) à VELIZY (78) 5 km. du Pont de Sèvres

1 RESPONSABLE SERVICE DU PERSONNEL

- Paies et déclarat. sociales,
- Gestion administrative (législation, convention Métaux),
- Comptabilité « Personnel »,
- Ordonné et méthodique.

Des POINTEAU-COMPT. PAYEURS, NOT. DACTYLO

Traitement informatique

Envoyer CV et photo à S.M.O. Réf. JCP, 14, rue de Clichy 75009 PARIS - Tél. 874-78-40.

CENTRE CHIRURGICAL MARIE-LANNELONGUE
129, r. de Tolbiac, Paris-13e
ch. pour remplacem. 4 mois
SECRETAIRE MEDIC.
tr. bne sténodactylo, lib de suite.
Téléph. pour R.-V. 707-47-39, poste 396.

FINANCEMENT EXPORT

Devant le développement de ses activités à l'exportation, un constructeur multinational de matériel d'équipement souhaite renforcer l'équipe exportation de sa filiale française de financement.

LE POSTE A POURVOIR REQUIERT :

- Une solide formation de base.
- Un minimum de deux ans d'expérience récente dans le domaine du financement des ventes à l'exportation.
- Une connaissance approfondie de l'anglais parlé et écrit.

Une expérience antérieure de la distribution des biens d'équipement serait un atout supplémentaire.

Les personnes intéressées sont priées d'adresser leur C.V., accompagné d'une lettre manuscrite mentionnant leur salaire actuel et souhaité, à :
CLARK COMMERCIALE FRANCE
81, rue I. et F.-Joliot-Curie
93170 BAGNOLET
à l'attention de Monsieur R. CUSAC.

UNE IMPORTANTE SOCIETE INDUSTRIELLE
recherche

SECRETAIRE DIRECTION

ANGLAIS COURANT lu - écrit - parlé.
3 ans expérience professionnelle minimum sténo. Niveau assimilé cadre. Lieu de travail : LA DEFENSE.
Libre rapidement.

Env. C.V., photo et prét. à : no 5.750, CONTESSE Publicité, 20, av. Opéra, Paris-1er, qui tr.

SETEC T.P.
RECHERCHE D'URGENCE POUR ETRANGER

CHEF DE GROUPE
OU
TECHNICIEN SUPERIEUR
EN OUVRAGES D'ART.

Envoyer C.V. détaillé à l'attention de M. LEVY, 58, QUAI DE LA RAPEE — 75012 PARIS.

SPECIALISTE PRODUITS cardiovasculaires

FF. 80.000 +

Une Société Internationale américaine, leader dans le domaine de l'électronique médicale, recrute un "spécialiste produits" pour ses appareils cardiovasculaires.

La filiale européenne recherche une personne jeune et dynamique ayant une bonne formation technique acquise en milieu médical, hospitalier ou pharmaceutique. Le candidat idéal devra avoir reçu une formation de technicien, de préférence dans le domaine de l'électronique médicale et avoir été responsable jusqu'ici des ventes de matériel médical.

Les responsabilités du Spécialiste produits sont :

- conseillers techniques entre la compagnie et la profession médicale,
- présentation de produits nouveaux à travers chaque phase du marketing,
- préparation de documentation technique et de formation.

Le Spécialiste produits devra pouvoir se déplacer assez fréquemment et parler couramment l'anglais et l'allemand.

Envoyer C.V. en anglais et niveau actuel de rémunération sous référence 13.340 à :
SNPM PETITES ANNONCES, 100 av. Charles de Gaulle, 92522 Neuilly, qui transmettra.

IMPORTANTE BANQUE PRIVEE - PARIS
spécialisée dans le crédit immobilier, recherche

CADRE COMPTABLE DE BANQUE niveau CLASSE V ou VI

POUR ETRE L'ADJOINT DIRECT DU CHEF COMPTABLE

Le candidat devra justifier notamment :
- d'une bonne expérience dans un établissement de crédit immobilier,
- d'excellentes connaissances dans la préparation des situations C.C.B. et du Bilan, dans la gestion comptable des crédits aux acquéreurs.

Il devra en outre posséder des aptitudes certaines au commandement.

PERSPECTIVES D'AVENIR

Adresser C.V. et photo sous référence 4621 à AXIAL Publicité, 91, rue du Faubourg Saint-Honoré - 75008 PARIS - Réponse et discrétion assurées.

ECOLE SAINT-MARTIN
95301 PONTOISE
cherche

LECTEUR
FRANÇAIS (Homme)

Pour Sevenoaks School Kent Grande-Bretagne prochaine année scolaire.
Intéresserait Maître auxiliaire sans poste.
Sérieuses connaissances langue anglaise requises.

Ecrire Directeur.

STE THERMALE REPUTEE
recherche

MÉDECIN SPECIALISTE O.R.L.
POUR CREATION D'UN CABINET THERMAL

Situation de départ assurée.

Ecrire no 49.267, PUBLICITE ZEMOR, 3, rue Saint-Fiacre, 75002 PARIS, qui transmettra.

Attachés commerciaux

Nous avons les trois atouts de la réussite, il ne nous manque qu'un as - VOUS - pour étaler notre jeu.

Vous êtes jeune et ambitieux, diplômé d'une École de Commerce, ou expérimenté.

Votre activité s'exercera dans un marché au potentiel élevé, nous disposons d'une gamme d'appareils fiables, vous aurez un salaire à vos mesures.

Vous bénéficierez d'un stage de départ rémunéré.

Des postes sont actuellement créés dans les départements suivants : 54-55-57-59-62-67-68-Paris et sa banlieue.

A vous de jouer... et merci d'écrire sous référence V.42 à Gilles LELOUVIER.

RANK XEROX 4, rue Nicolas Robert 93600 Aulnay/Bois

Institut de formation et de recherche à vocation internationale situé en région parisienne
recrute

un ENSEIGNANT-CHERCHEUR en Informatique et Systèmes d'Information

Participation à des projets de pointe dans les secteurs public et privé.

Il est demandé :

- Formation informatique approfondie ;
- expérience effective de l'entreprise avec responsabilités de conception, réalisation et exploitation de systèmes d'information ;
- diplôme de 3e cycle ou équivalent au minimum ;
- goût de l'enseignement et de la recherche ;
- âge souhaité : 30 ans minimum.

Adresser les candidatures avec C.V. sous réf. 1190 à M. CHAMPENOY, 74, rue des Grands-Champs, 75020 PARIS. Discrétion assurée.

Banque Populaire

BANQUE POPULAIRE
de la région OUEST DE PARIS
recherche

PROGRAMMEUR

EXPERIMENTE

SUR MATERIEL IBM

connaissant plusieurs langages dont obligatoirement COBOL - ANS.

Lieu de travail : VERSAILLES.

40 H. sur 5 jours - Restaurant d'entreprise

Adres. C.V. détaillé au Service du Personnel
BANQUE POPULAIRE
2, Esplanade du Grand Siècle
78 VERSAILLES.

C&C

PARIS
la division COSMETOLOGIE d'un groupe multinational crée un poste de

jeune chef de produits

Il aura 1 ou 2 ans d'expérience (produits grande consommation) et sous l'autorité directe du Directeur Marketing, il aura des responsabilités sur les produits existants et à naître.

Connaissance indispensable de l'anglais.

Ce groupe souhaite développer de façon spectaculaire sa position sur le marché français et offre de réelles perspectives de carrière.

Pour recevoir informations complémentaires écrire sous référence 4111 B

egor 5, rue Meyerbeer 75009 Paris

sextant/dpa

Société Internationale

recherche
pour son siège social à SURESNES

CHEF COMPTABLE

- *Dynamique,*
- *Sens de l'organisation,*
- *Très bonnes connaissances fiscalité française,*
- *Excellent technicien comptabilité générale,*
- *Niveau minimum D.E.C.S. exigé,*
- *Anglais apprécié.*

Envoyer curriculum vitae, prétentions, photo à MINET PUBLICITE, no 49.184, 40, rue Olivier-de-Serres, 75015 PARIS, qui transm.

---

offres d'emploi

DIRECTEUR TECHNIQUE

chef de réseau

BEGHIN-SAY

SECRÉTAIRE DE DIRECTION STÉNO-DACTYLO

IMPORTANTE ADMINISTRATION TECHNIQUE

UN INGENIEUR GRANDE ECOLE

CHEF DE COMPTABILITE

ANNONCES CLASSEES

	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	34,00	39,70
Offres d'emploi "Placards encadrés" minimum 15 lignes de hauteur	38,00	44,37
DEMANDES D'EMPLOI	7,00	8,03
CAPITAUX OU PROPOSITIONS COMMERC	65,00	75,89

	La ligne	La ligne T.C.
L'IMMOBILIER Achat–Vente–Location	26,00	29,19
EXCLUSIVITÉS	30,00	35,03
L'AGENDA DU MONDE (chaque vendredi)	23,00	26,85

offres d'emploi

SOCIETE INTERNATIONALE FABRICATION ET DISTRIBUTION ARTICLES TOILETTE ET PRODUITS COSMETIQUES

cherche

DIRECTEUR TECHNIQUE

Formation technique supérieure (Arts et Métiers ou équivalent)

— grande expérience usine
— opérationnel en production et en gestion
— capable de faire accepter méthodes modernes de gestion américaine

Anglais parlé et écrit indispensable

Responsabilités incluront :
- direction de deux usines et centrale expéditions ;
- organisation et gestion planifiée des inventaires ;
- spécification des plans de production ;
- service Achats, etc...

Rémunération en rapport avec responsabilités

Adresser C.V. manuscrit, photo, sous n° 5029 à LEVI-TOURNAY, 5, cité Pigalle, 75009 Paris, q. tr.

---

chef de réseau

100/120 000 F/an

Centrale d'Achat d'un Groupement important de Distributeurs recherche un cadre commercial de haut niveau (Formation ESSEC, Sup. de Co...) ayant une expérience d'au moins 5 ans de la grande Distribution (suivi clientèle, animation et gestion de points de vente), pour lui confier la gestion et le développement d'un réseau de 300 magasins.

En liaison directe avec le Directeur Commercial France, il participera à l'élaboration de la politique commerciale et veillera à son application dans le cadre d'un budget de fonctionnement déterminé avec son accord.

Envoyer C.V., photo récente et rémunération actuelle sous la référence 2220/M.
Le secret absolu des candidatures est garanti par :

BERNARD KRIEF SELECTION
1, rue Danton - 75006 Paris (membre de l'ANCERP)

BEGHIN - SAY

recherche

UNE SECRÉTAIRE DE DIRECTION STÉNO-DACTYLO

Qualités premières indispensables :
— Ordre pour un classement quotidien ;
— Autonomie et initiative ;
— Discrétion tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'entreprise.

Dépendant uniquement du Directeur de branche, elle devra faire face à l'urgent et à l'imprévu.

Allemand ou Anglais (ou les deux) souhaités.

Lieu de travail : PARIS.

Adr. lettre manuscrite, C.V., photo et prétent. à M. RINGOT
26, avenue de Suffren - 75015 PARIS.

IMPORTANTE ADMINISTRATION TECHNIQUE
recherche

UN INGENIEUR GRANDE ECOLE

avec formation économique complémentaire débutant ou ayant une première expérience dans le domaine des Etudes Economiques et d'aménagement du territoire.

Le candidat participera à des travaux de planification et de prévision régionales nécessitant de solides connaissances statistiques et informatiques.

Une aptitude aux contacts et un esprit d'organisation seront appréciés.

Lieu de travail : PARIS.

Adresser C.V. et prétentions sous réf 54499 à PUBLIPRESS 31, Bd Bonne Nouvelle 75082 Paris Cedex 02

WILD PARIS
Société internationale optique et mécanique de précision
Effectif 200 personnes
recherche

CHEF DE COMPTABILITE

- pour responsabilité complète comptabilité financière et analytique
- connaissances en informatique souhaitées.

Adresser lettre manuscrite C.V. et prétentions à :
SOCIETE WILD PARIS
86, avenue du 18 Juin 1940
92504 RUEIL-MALMAISON

Pierre Lichau s.a.

ARCT
Importante Entreprise de Constructions Mécaniques recherche

chef d'atelier mécano-soudure

Directement rattaché au Directeur de Production, ce poste important correspond à la prise en charge totale :
- de la réalisation des programmes de fabrication.
- de l'application des critères de qualité.
- de l'amélioration des prix de revient par rapport aux bases connues actuellement.
- de la conduite du personnel de l'atelier.

Les candidats devront :
- être d'excellents spécialistes mécano-soudure et chaudronnerie inox.
- avoir une expérience de plusieurs années dans un tel poste.
- être habitués à commander en entretenant un bon climat social.
- être aptes à la gestion des fabrications.

Le salaire sera en rapport avec le haut niveau de compétence demandé.

Adresser lettre manuscrite avec c.v. détaillé, prétentions et photo à Direction du Personnel A.R.C.T. rue Cuvier, 42300 Roanne.

HAVAS CONTACT

SNCF

104 EMPLOIS DE CHEF DE DISTRICT STAGIAIRE

Recrutement par concours des 25 et 26 juin

OUVERT AUX JEUNES GENS :
— Français ou naturalisés Français ;
— nés entre le 31-12-1946 et le 31-12-1957 ;
— titulaires du baccalauréat ou du brevet de technicien de certaines spécialités.

Rémunération de début : 2.550 F par mois environ.
Carrière intéressante, emploi stable, avantages sociaux.
Pour tous renseignements complémentaires, écrire à M. le Chef du Départem. du Personnel à PARIS.
Réseau EST : 13, r. d'Alsace, 75010 Paris (15 postes).
Réseau NORD : 18 bis, r. de Dunkerque, 75475 Paris Cedex 10 (14 postes).
Réseau OUEST : 20, rue de Rome, 75008 Paris (50 postes).
Réseau SUD-EST : 20, bd Diderot, 75012 Paris (25 postes).
CANDIDAT. AVANT LE 26 MAI, mêmes adresses.

IMPORTANTE SOCIETE D'INGENIERIE
CIMENTERIE - METALLURGIE

jeune ingénieur broyage

PARIS OUEST — ALLEMAND OU ANGLAIS PARLE

Diplômé d'une grande Ecole à orientation mécanique (A.M. ou équivalent) et ayant quelques années d'expérience de l'industrie lourde, de préférence en BROYAGE pour assister le Chef de département tant au plan technique qu'au plan commercial.

Toutes informations sur cette offre seront données en toute discrétion au téléphone par Information-Carrière SVP 11-11 de 9 h à 18 h qui donnera un rendez-vous aux candidats intéressés.

Information Carrière SVP.11.11

Référence : 490
37, rue du Général Foy
75008 Paris.

INFORMATICIEN

La Compagnie CARGILL recherche un jeune collaborateur pour participer à la création du service informatique en France. Il faut posséder au moins trois ans d'expérience d'analyse et de programmation, de préférence sur matériel IBM. La connaissance de l'anglais est nécessaire. Il est prévu une période de formation aux activités de la société. Le poste est à pourvoir à Saint-Germain-en-Laye. Envoyer C.V., photo récente et rémun. actuelle sous réf. 2.241/M à :

BERNARD KRIEF SELECTION
1 Rue Danton, Paris 6e (membre de l'ANCERP)

LABORATOIRE PHARMACEUTIQUE
recherche pour département
Réactifs Biologiques

DELEGUE TECHNICO-CCIAL

Formation scientifique (BAC +2) indispensable.
- goût des contacts
- très fréquents déplacements dans toute la France.
- situation d'avenir pour un candidat dynamique

Adresser lettre manuscrite et photo s/réf. 3836 à Pierre LICHAU S.A., 10, rue de Louvois - 75063 Paris cédex 02 qui trans.

IMPORTANTE SOCIETE
recherche
pour son DEPARTEMENT TECHNIQUE

INGENIEURS GRANDES ECOLES CONFIRMES

pour études de commutation téléphonique temporelle.

Expérience recherchée dans ce domaine :
- Techniques numériques
- Technologies avancées
- Traitement de l'information
- Programmation en temps réel.

Connaissance de l'anglais indispensable.

Lieu de Travail :
PARIS et proche banlieue SUD-OUEST.

Ecrire avec C.V. et prétentions à No 5026 CONTESSE Publicité 20, avenue Opéra 75040 PARIS CEDEX 01, qui transmettra.

SOCIETE DE SERVICES ET CONSEILS EN INFORMATIQUE

indépendante, taille moyenne, en bonne santé à Paris, recherche, pour assurer un développement raisonnable de ses activités (Conseil, Logiciel, Packages)

UN INGÉNIEUR COMMERCIAL

ayant 4 à 5 ans d'expérience informatique, dont 2 à 3 ans dans la vente. Diplômé d'une GRANDE ECOLE (X, CENTRALE, SUP. ELEC., H.E.C.), il sera convaincu que l'on peut davantage s'épanouir dans une entreprise moyenne dynamique que dans un grand groupe.

Le titulaire du poste devra pouvoir évoluer vers un poste de

DIRECTION

Env. C.V. manuscrit + prétentions à n° 772-041, REGIE-PRESSE, 85 bis, r. Réaumur, Paris-2e, q. tr.

---

sema

Première Société Européenne de Conseil
recherche pour sa Division

INFORMATIQUE

ingénieur

pour participer à des études et interventions évoluées en clientèle (éventuellement province ou étranger).
- Formation grande école (X, Mines, ECP, Télécom., ESE...)
- Expérience minimum 4 à 5 ans en organisation,
- Connaissance de l'informatique de gestion souhaitée.

Adresser C.V. et photo sous référence 4017/M à R. LELEU

sema selection
16-18, rue Barbès
92128 Montrouge
(Membre de l'ANCERP)

IMPORTANT GROUPE DE PRESSE
recherche
POUR SERVICE VENTE PAR TELEPHONE

UNE ou DEUX COLLABORATRICES COMMERCIALES

Elles devront posséder :
— Le goût du contact ;
— Le sens de la vente ;
— Un dynamisme supérieur à la moyenne ;
— Un timbre de voix agréable.

Adresser C.V. et photo sous N° 468 à REGIE-PRESSE, 85 bis, rue Réaumur, Paris-2e.

PARIS ET REGION PARISIENNE
IMPORTANT GROUPE TEXTILE CORSETERIE
recherche

AGENT COMMERCIAL

pour prendre en main et suivre de très près une clientèle existante de confectionneurs.

La connaissance de cette clientèle est souhaitée mais non indispensable.

Poste à Paris avec courts voyages Province — peu fréquents.

Ecr. n° 773.204, REGIE-PRESSE, 85 bis, rue Réaumur, PARIS (2e), qui transmettra.

IMPORTANT GROUPE BANCAIRE
recherche

GESTIONNAIRE EN VALEURS MOBILIERES

L'expérience professionnelle devra témoigner :
- d'une expérience approfondie de la gestion de portefeuilles,
- d'une solide connaissance des marchés européens,
- d'une formation complète d'analyste financier.

Pratique de la langue allemande recherchée.

Adr. dossier de candid. à N° 4222
EMPLOIS ET ENTREPRISES
18, rue Volney - 75002 PARIS

OLIVETTI

Premier Constructeur Européen de matériel Informatique et de Bureau emploie 3.000 personnes, dont 1.200 assureront l'assistance technique à la clientèle !

le Chef du Personnel Technique
recherche son

ASSISTANT

pour l'associer à l'ensemble de ses tâches : gestion administrative et suivi de l'évolution professionnelle des hommes.

Il souhaite rencontrer un homme jeune (minimum 25 a.) ayant acquis une première expérience en milieu industriel et commercial.

Envoyer C.V. et prétentions à Mr GIESE - Olivetti France - Direction du Personnel et des Relations Humaines - 91, rue du Faubg Saint-Honoré - 75008 PARIS.

Réponse et discrétion assurées.

olivetti

Importante Société Industrielle recherche pour son usine de

MASSY (91) programmeurs

TEMPS REEL
- *Expérience indispensable*
- *Ils seront chargés de la préparation et de la mise en service chez nos clients de systèmes informatiques en temps réel pour automatisation de processus industriels.*

Matériel : T 1600 - T 1200 - PDP 11

Envoyer CV, photo et prétentions sous référ. 928 à
ORGANISATION et PUBLICITE
2, rue Marengo 75001 PARIS qui tr.

Important groupe de transport international recherche

ingénieur informaticien

- Grandes Écoles
- 2/3 ans d'expérience en informatique de gestion.
- Bonne pratique de la langue anglaise.

Adresser CV manuscrit + photo + prétentions sous référence 12291 à
SEXTANT/DPA
7, place Vendôme - Paris 1er
qui transmettra

---

jeune diplômé I.E.P.

Une organisation professionnelle internationale (Siège Paris) cherche un

ASSISTANT AU DIRECTEUR GENERAL

De formation I.E.P. ou Sciences Economiques, il doit : • avoir le sens des contacts à un niveau élevé, • avoir si possible un ou 2 ans d'expérience professionnelle, • parler anglais couramment et si possible une troisième langue.

Il participera aux études au plan international, en vue de l'élaboration des décisions économiques intéressant la profession à long terme ainsi qu'à l'organisation des manifestations internationales.

Les candidatures (lettre manuscrite et C.V. détaillé) seront examinées avec toute la discrétion d'usage sous la réf. 721/M, par :



VOLKSWAGEN
FRANCE SA

recherche pour sa
DIVISION INFORMATIQUE

analyste programmeur CONFIRME

pour développement d'une application de financement.

Formation IUT ou équivalent.

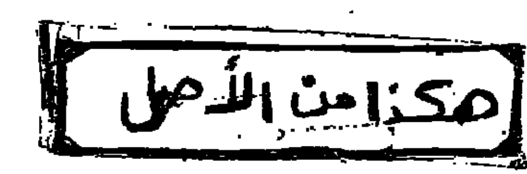
2 années d'expérience souhaitées.

Connaissant Assembleur IBM et Cobol/ANS, configuration 370/135 DOS et POWER/VS.
Connaissances T.P et financement déterminantes.

Le poste est situé à VILLERS-COTTERETS.

Envoyer CV avec photo et prétentions au Département du Personnel, BP 32, 02600-VILLERS-COTTERETS.

plein emploi



offres d'emploi offres d'emploi offres d'emploi offres d'emploi

Société Française fabricant d'équipement automobile leader dans sa branche, recherche pour

audit interne

un collaborateur expérimenté niveau expertise ou D. E. C. ; il dépendra exclusivement de la Direction Générale.

Rémunération en rapport avec compétences.

Toutes informations sur cette offre seront données en toute discrétion au téléphone par Information Carrière SVP 11-11 de 9 h à 18 h qui donnera un rendez-vous aux candidats intéressés.

Information Carrière SVP.11.11

Référence 538
37, rue du Général Foy
75008 Paris.

Important Groupement d'Intérêt Economique de Fabricants recherche

JEUNE ATTACHE DE DIRECTION COMMERCIALE

Diplômé Ecole de Commerce et Marketing ayant connaissance vente en libre-service, pour diriger et animer région de France.
Fonction comportant fréquents déplacements et rôle administratif.
Résidence au Siège.
Frais de séjour à la charge du G.I.E.

Ecrire avec C.V. et prétentions, à EUDICO 3077, 1, rue Bourdaloue - 75009 PARIS, qui transmettra.

SOCIETE PRODUITS GRANDE CONSOMMATION (CA 300 MF.) recherche

Cadre

pour remplacer dans un an le

Chef du Service Budgets & Achats

Il dépendra directement du DIRECTEUR FINANCIER et ADMINISTRATIF et aura une dizaine d'années d'expérience variée dans des services de GESTION.
FORMATION SUPERIEURE exigée.
Rémunération de départ de l'ordre de 60.000 annuels.
Les dossiers de candidatures seront traités confidentiellement par

DEVELOPPEMENT
service M.1002, 10 r. de la Paix, 75002 Paris

SECRÉTAIRE DIRECTION

Voulez-vous être la nouvelle secrétaire de Direction de l'équipe dirigeante d'une entreprise de services ?

Ce poste exige une grande aptitude à gérer des problèmes nombreux et variés. L'art d'avoir plusieurs patrons, d'être une plaque tournante efficace et l'expérience des contacts à haut niveau.

Pour des raisons de discrétion, nous vous demandons d'envoyer votre C.V. à n° 21878 P.A. SVP, 37, rue Général-Foy, 75008 Paris, qui transmettra.

---

cadre administratif et de gestion

Pour assurer des fonctions :
- d'organisation en liaison avec le département informatique,
- de gestion et d'animation d'un département (150 personnes) dans le cadre d'une importante Société d'Assurances.

Agé au minimum de 30 ans, le candidat justifie d'au moins 3 années d'expérience.

Pour informations sur le poste adresser lettre manuscrite + C.V., photo, prétentions sous référence 4249/M, au :

CONSEIL EN RECRUTEMENT
CNPG 105 av. V.-Hugo 75116 Paris

DELATTRE LEVIVIER

16, bd Malesherbes, PARIS (8e) recherche pour

SERVICE TRÉSORERIE

COMPTABLE

Très bonnes connaissances bancaires.
Plan comptable

Lieu de travail : LA DEFENSE proximité R.E.R.
Restaurant d'entreprise.

Ecrire avec C.V. et prétentions ou Tél. 268-38-72 Poste 26-75.

ADMINISTRATION COMMERCIALE

UN JEUNE CADRE ayant 3 à 5 ans d'expérience dans ce domaine et connaissant bien l'*anglais* et l'*espagnol* est requis par une Industrie Mécanique en Province :

500 personnes - CA : 120 millions
Export 70 % - forte expansion

Adresser C.V. détaillé + photo sous référence 13.400 à :

s.n.p.m 103, av. Ch.-de-Gaulle 92522 NEUILLY

CENTRALE D'ACHATS

recherche

pour son département non-alimentaire secteur ENFANTS

ACHETEUR-ADJOINT

Ayant expérience commerciale dans les achats

Adresser C.V. man. et prétentions à No 05.304 : CONTESSE Publ., 20, av. Opéra, Paris-1er, qui tr.

PROPRIETE INDUSTRIELLE
CABINET PARISIEN
recherche

JEUNE INGÉNIEUR BREVET

DEBUTANT

Discrétion totale assurée

Ecrire Havas Contact, 156, boulevard Haussmann, 75008 Paris, n° 63.028.

SOCIETE PARISIENNE de services en informatique recherche

UN INGENIEUR TECHNICO-COMMERCIAL

de culture informatique, et connaissant bien les milieux de l'imprimerie. Il sera chargé de prospecter les marchés français et étrangers et de vendre des systèmes informatique, clés en main. Disponibilité rapide souhaitée. — Ecrire avec C.V. et photo à SWEERTS, B. P. 269, 75424 PARIS. CEDEX 09. Sous référence n° 1.483.

IMPORTANT TRANSITAIRE recherche

DECLARANT EN DOUANE

pour travail de nuit banlieue Sud de Paris.
Connaissanc. denrées périssables souhaitées.

Ecrire n° 5.372, PUBLIPRESS, 31, boulevard Bonne - Nouvelle, 75082 PARIS. — CEDEX 02.

Ch. j.f. pour s'occuper enf. 3 a. Tél. 277-91-56 ou 705-38-68.

IMPORT. BUREAU ETUDES techniques, siège Paris-13e rech. pr ses opérations en Région parisienne JEUNE INGENIEUR DIPLOME (E.T.P., A.M. ou équivalent) capable d'assurer la conduite et la coordination de chantiers de bâtiment et infrastructure. Ecr. à O.P.F. (n° 1721) 2, rue de Sèze, PARIS-9e.

LABO UNIVERSITAIRE ORSAY (91) recherche

BIBLIOTHECAIRE

Bne connaiss. anglais souh. Env. C.V. manusc. et prét à HAVAS CONTACT 156, bd Haussmann 75008 Paris, s/ réf. 56744 q. tr.

ORGAN. PROFES. AGRICOLE PRES DE PARIS cherche : FISCALISTE 30 ans minimum. Fiscalité des entrepr. agricoles au bénéfice réel ou au forfait. Sociétés en Agriculture. Problèmes juridiques de l'exploitation agricole. Ecr. Havas Chartres n° 74.392 let. man., C.V. et prétentions.

Banque internationale av. siège à Paris rech. EXPLOITANT-JURISTE av. min. 5 a expér. bancaire pr gérer compte d'entreprise et dossiers contentieux. Ecr. 803 Chalmandrier, 76, av. des Champs - Elysées, Paris - 8e.

Urgent centre médical rech. une manipulatrice radio. Avantages sociaux. Tél. pr r.-v. 225-18-50.

COOP-ARTISANAT INDE rech. responsab. boutiq. + 2 représent. artis. même tps part. 95, r. Didot, 75014. T. 828-66-99.

C E R C I

Sté de services en informatique recherche rapidement

UN INGENIEUR TECHNICO-COMMERCIAL

de formation informatique, ayant quelques années d'expérience pour établir des propositions de systèmes et les faire aboutir commercialement.
Ecrire avec C.V. et photo à : CERCI, 22, rue de Charonne, 75011 PARIS.

SOCIETE FRANÇAISE de RENOMMEE MONDIALE SPECIALISEE DANS l'ETUDE et la REALISATION de GRANDS ENESEMBLES de POMPAGE recherche pour PARIS

UN INGENIEUR D'ETUDES HYDRAULIQUES ET THERMIQUES

formation A et M, ECP, ENSI, ENSA ou équivalent.

Il sera chargé d'études techniques concernant des réalisations industrielles portant d'une part sur la conception des pompes et machines annexes des circuits eau-vapeur des grandes centrales thermiques et nucléaires (pompes alimentaires, extraction, etc.), d'autre part, sur l'ensemble des circuits eau-vapeur de ces centrales pour tout ce qui conditionne l'utilisation de ces pompes.
Une expérience de quelques années est souhaitée.

Ecr. : HAVAS CONTACT 156, bd Haussmann 75008 Paris s/ réf. 36373 q. tr.

Etablissement Enseignement Secondaire Garçons Contrat Association Région Nord-Ouest Paris cherche

PROFESSEUR MATHEM.

— Majorité cours second cycle ;
— Rentrée septembre 1975.

Ecrire HAVAS CONTACT, 156, boulevard Haussmann, 75008 PARIS, sous référ. 62.997, en joignant photocopies diplômes, cur. vitae et références.

INGENIEUR HARDWARE

Formation ISEP ou ISEN ou équival. Expérience 2 ans env. Chargé d'une étude de modules pour calculateurs numériques (travaux hard. sur calculateur URGENT. Adress. C.V. et prét. à n° 2.049 - COFAP, 40, rue de Chabrol - 75010, Paris-1er, q. tr.

Société de distribution filiale groupe néerlandais important recherche

CADRE COMMERCIAL

HOMME pour diriger son administration des ventes. Adr. C.V., photo et prétentions à DESSO FRANCE, 185, av. Paul-Vaillant-Couturier, 93120 La Courneuve.

CENTRE HOSPITALIER DE CORBEIL-ESSONNES 91108 30 km de PARIS par autoroute du Sud

recherche d'urgence

INFIRMIERES D.E.

pour service de jour et de nuit. Possibilité de travail à mi-temps

CHAUFFEURS DE CHAUDIERES

Haute et basse pression
Agés de 18 ans minimum

Se présenter : 15, bd Henri-Dunant - Tél. 496-92-90

RECHERCHONS

SPECIALISTE MARCHE OBLIGATIONS

POUR CREATION SERVICE
DISCRETION ASSUREE
Ecr. n° 8.452, « le Monde » Pub., 5, rue des Italiens, 75427 Paris.

IMPORTANTE SOCIETE banlieue Ouest St-Lazare recherche

UN TECHNICIEN DE GESTION

Titulaire du BTS ou DUT
Libéré obligations militaires

Envoyer C.V. et prétentions, à n° 5.754, CONTESSE Publicité, 20, av. de l'Opéra, Paris-1er, q.t.

Caisse Retraite et Prévoyance Paris

recherche

RESPONSABLE INFORMATIQUE

370/125 - DOS/VS C.I.C.S./VS
Extension prévue en fin d'année
Equipe d'une vingt. de personnes

Le candidat aura :
— Une bne connais. du matériel et des applications
— L'expérience de l'encadrem.
— Le goût du concret et de l'efficacité
Ecrire n° 5.396, PUBLIPRESS, 31, boul. de Bonne-Nouvelle, 75082 PARIS CEDEX 02

STENODACTYLO

connaiss. anglais, emploi stable pour bureau Courbevoie.
TEVLA - Tél. 525-01-41.

Ecole secondaire ch. pour fin d'année jne professeur de math. classes scientif., 15 h. par sem. Expér., diplôme, 30/35 F bruts par heure. Tél. mardi ou mercredi au 280-03-71.

Recherche pour PARIS et région parisienne. Pour USINE VALLEE DU RHONE Un collaborateur (trice) situation cadre, pour vente cartonnage imprimé à clientèle industrielle. Contacts à haut niveau, connaissanc. souhaitab. Imprimerie et cartonnage. Ecr. Havas Avignon 1.866, qui trans.

Recrutons pour importante Sté département spatial Ingénieur fiabilité électromécanicien.
Fonction sécurité et maintenabilité. Anglais indispensable. Lieu de trav. banl. SUD av. déplacem. Communauté européenne. Disponible rapidem. Ecr. s/réf. 2.757 à P. LICHAU S.A., 10, rue de Louvois, 75063 PARIS Cédex 02, qui transmettra.

TELEDIFFUSION DE FRANCE
Etablissement public de l'Etat

recherche pour ses SERVICES PARISIENS ET REGIONAUX des TECHNICIENS SUPERIEURS

Ils devront :
— Etre âgés de 20 ans minim. ;
— Etre libérés des O.M. ;
— Etre titulaires du D.U.T., génie électrique option électronique ou d'un diplôme équivalent.

Adresser un C.V. détaillé à :

TELEDIFFUSION DE FRANCE Serv. du Personnel, place 5.226, 116, av. du Président-Kennedy, 75016 PARIS.

Atelier tricots, recherche MODELISTES - PATRON Hauts salaires. Place stable et d'av. Tél. pour R.-V. : 236-57-44.

Société multinationale Porte Maillot

Recherche pour assister Direction Générale

SECRET. DE DIRECTION BILINGUE (Angl.)

de haut niveau

Sténo dans les 2 langues, organisée, efficace et d'excellente présentation. Exp. dans poste similaire. Libre rapidement.

Nombreux avantages sociaux.
Journée continue :
8 h. 30-12 h. 15 - 13 h.-17 h. 15.

Ecrire avec C.V. manuscrit, photo et prétentions à Madame BEITZ, 13, rue Pierre-Demours, 75017 PARIS, q. fr.

PROGRAMMEUR SYSTEME

Format. ingénieur ou universit. Connaiss. du calculateur T 1600. URGENT. Adress. C.V. et prét. à n° 2.045 - COFAP, 40, rue de Chabrol - 75010 Paris, qui tr.

Rech. dame temps complet, logée, nourr., pour assister pers. âgée valide. Pour condit. écr. à Mme BLOT, 18, rue Pilchon, 94-CRETEIL, ou téléphoner apr. 20 heures : 207-15-53.

IMPTE SOCIETE INDUSTRIELLE (14.000 salariés) recherche

UN JURISTE

DOCTEUR EN DROIT ou D.E.S.

Ayant au moins une ou 2 années d'expérience, notamment en contentieux et droit social acquises soit dans un cabinet d'avocat, soit dans une entreprise.

Bonne connaissance de l'anglais indispensable.

Envoyer C.V. et photo à N° 5.006, Contesse Publ., 20, av. Opéra, Paris-1er, q. tr.

IMPTE SOCIETE DE SERVICES spécialisée dans le tourisme recherche pour stage à PARIS

ETUDIANTS (TES)

disponibles au moins 2 mois consécutifs entre le 15 mai et le 30 septembre.

Travail et rémunération intéressants.

Ecr. avec C.V. et photo à N° 1.897, Contesse Publicité, 20, av. Opéra, Paris-1er, q. fr.

Institut de Formation commerciale permanente, rech.
PROFESSEUR D'ANGLAIS
Rég. Meaux, 3 h. hebdo fract. M. Peck. 686-50-11, p. 206 ou 207.

Impte Sté américaine recherche d'urgence pour période temporaire de 6 mois
SECRETAIRE Sténo-dactylo
biling. français-anglais expér. Env. C.V., prétent. au Chef du personnel ABEX DENISON, 11, r. Klock, 92111 Clichy.

ECOLE SECONDAIRE PRIVEE recrute :
1.) Pour juillet, août 1975 : Moniteurs et monitrices pour colonies de vacances ;
2.) Pour années scolaire 75-76 : Educateurs-animateurs sportifs. Enseignement.
Ecrire : ECOLE PASCAL, 74110 - MORZINE.

Si expérim. postes urgents : AP ou PROG. ASS./OS AP COBOL ANS/OS (TSO) OPERATRICES MDS ou CMC. Téléph. pr R.-V. au 202-48-49.

RECHERCHE A T P LOGICIEN 3-4 ans expérience. Mme MAHAUT - Tél. 687-22-00.

IMPTE STE de Télécommunications, PARIS-13e, recherche :

AGENTS TECHNIQUES

ELECTROMECANICIENS 2e cat. pr assurer la maintenance et dépannage d'installat. téléphon. réalisées en technologie. CROSBAR C.P. 400
Prendre contact au 588-40-40 avec M. BOUVET.

LABORATOIRE PHARMACEUTIQUE

recherche pour Serv. Etudes commerciales

SECRETAIRE

STENO-DACTYLO

AIMANT CHIFFRES ET STATISTIQUES

Adr. CV et lettre manuscrite à : M. de NANTEUIL 4, av. Général-Balfourier 75016 PARIS.

S.K.F.

recherche pour son siège à CLAMART

COMPTABLE 2e ECHELON

pour comptabilité générale, connaissances comptabilité analytique appréciée. Expérience professionnelle indispensable.

Adr. CV manuscrit et prétent. au Service du Personnel B.P. 72 - 92140 CLAMART.

Import. Organisme Prévoyance militaire, cherche OFFICIER SUPERIEUR RETRAITE dynamiq., pour poste actif à caractère soc. TEL et V.L. indisp. Travail ind. non cumul. Age indifférent si bonne santé. Ecrire avec C.V. à S.V.B.M., 49, r. Réaumur, 75003 PARIS

capitaux ou proposit. com.

Recouvrements créances
Enquêtes commerciales
FRANCE SECURITE - 924-79-83.

Prêts hypothécaires 12,5, 14,5. PERRIER, 32, rue Damiette GIF-91 - 907-63-57.

Marchand d'imm. ch. capitaux s/garant. hypoth. imm. entier. restaur. et divis. en stud. dans Paris, tr. bon quart., val. vén. 3.000.000 F. 704-89-71.

propositions diverses

Si vous désirez faire du cinéma, mode, télé, publicité, nous pouv. vous faire connaître. 7, r. Léopold-Bellan, 2e. M° SENTIER - 236-62-27.

sports loisirs

Séjour linguis en Angleterre du 19-6 au 19-9 dans familles sélectionnées. Cours et excursions. Pr tous renseign. Annie Zaitman. 328-38-76, après 18 h.

autos-vente

A vendre cause départ
2 CV CITROEN
Type azam 1967
1.500 F.
Tél. 990-28-14
Matin et après 18 h.

MERCEDES BENZ
Laos Paris
95, av. de Suffren - 567.79.20

A vdre part. à part. Wolkswagen 1971, type 1301, bleu clair, int. sim. noir. Exc. état. Moteur neuf 7.000 km. Attache remorq. Prix Argus à débattre. Tél. : M. Pralon, 70, av. de Neuilly, 93250 Villemomble. T. 738-63-60.

---

demandes d'emploi demandes d'emploi

APPEL D'OFFRES

pour le recrutement d'un MANAGER

33 ans - Self made man - Marié - Ingénieur Electricité-Thermodynamique - B.E.I. Mécanique - Hydraulique. Références : Engineering T.C.E. usines « clés en main » - Vente de bien d'équipement à haut niveau. Langues : anglais - arabe.
Actuellement : Directeur Général d'une société d'Afrique Francophone Noire. Salaire : 720.000 FB net par an plus 86.000 F.F. sur place, nets, plus villa, plus voiture, plus domestiques.

CHERCHE position équivalente.
3 critères : dynamisme - sécurité de carrière
Possibilité de promotion.

Ecrire sous le N° 8.406, « le Monde » Publicité, 5, rue des Italiens - 75427 PARIS-9e, qui transm.

INGÉNIEUR I.N.S.A. Lyon - 35 ans

- 13 ans références industrielles dans B.E., Marketing, gestion d'unités.
- Chef d'un département opérationnel d'une société multinationale américaine (animateur et gestionnaire).

Offre collaboration pour

pour fonctions Gestion industrielle toutes activités

(conception, mise en œuvre, contrôle plans prévisionnels, budgets, analyses) et contrôle budgétaire. Anglais - Allemand parlé. Libre sur sa demande.

Pour premier contact, écrire au numéro 2.039.

COFAP 40, rue de Chabrol 75010 Paris q. tr.

CADRE ADMINISTRATIF

coefficient 550
actuellement Secrétaire d'Université en Suisse
Libre au 1er août - Français, 40 ans, bacs

Expérience précédente :
— Chef de Publicité d'Agence
— Chroniqueur
— Auteur
— Secrétaire
cherche tout poste correspondant

Ecrire n° 6924, « le Monde » Publicité, 5, r. des Italiens, 75427 PARIS-9e, q. tr.

CHEFS D'ENTREPRISE...

L'AGENCE NATIONALE POUR L'EMPLOI

Vous propose une sélection de collaborateurs dans les catégories suivantes :

— INGENIEURS TOUTES CATEGORIES
— CADRES ADMINISTRATIFS ET COMMERCIAUX
— JOURNALISTES (presse écrite et parlée).

INGENIEUR AM. — 47 ans, espagnol, anglais, exper. Haut niveau = BE, méthodes fabrication, contrôle de gestion, secteur mécanique générale et de précision.

RECHERCHE : poste Paris ou Province, déplacements Etranger acceptés.

CADRE GESTION / APRES-VENTE. — 40 ans, form. technique parfaitement bilingue allemand-anglais, notions informatique, exper. 15 ans de concessionnaire auto. dont 5 ans comme Directeur Technique d'une concession de 33 pers.

RECHERCHE : poste technico-administratif dans domaine indifférent. R.P. Allem.

CADRE COMMERCIAL. — 52 ans, possédant compétences Import-Export, gestion prévisionnelle et administration des douanes, transit et méthodes modernes de vente et de marketing, anglais courant.

RECHERCHE : poste à responsabilités.

JEUNE CADRE. — 29 ans, DES de droit et dipl. Sciences Politiques, bon anglais, deux ans d'expérience administrative et juridique.

RECHERCHE : poste export, contrats, contentieux, relations publiques.

AGENCE SPECIALISEE DES INGENIEURS ET CADRES, 12, rue Blanche, 75436 PARIS CEDEX 09. Tél. : 280-61-46 (POSTE 71).

CADRE DE DIRECTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

37 ans, E.S.C.P., C.P.A.
Anglais - Espagnol

Onze ans d'expérience en organisation administrative et Contrôle de Gestion à l'échelon européen dans un des premiers groupes mondiaux de négoce

RECHERCHE A PARIS POSTE

à responsabilité dans société à vocation internationale.

Ecrire n° 3141, « le Monde » Publicité, 5, rue des Italiens, 75427 PARIS (9e).

DIRECTEUR COMMERCIAL

MARCHES EUROPEENS HAUT NIVEAU, 43 ans, formation sup. M.D.E. (G.B.), bilingue, réussite prouvée dans sociétés internationales marketing, distribution, vente, gestion réseaux. Préférence aliment. ou autre grande consommation. - Ecrire G.F.C., référence 249, 103, rue de la Pompe, Paris-16e.

Devant effect. serv. mil. août

INGENIEUR CHIMISTE

LIC. SC. ECO.
ch. pour 3 mois. Travail indiff. Facilité et rapidité d'adaptation. Ecr. à 6.922, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

CADRE GESTIONNAIRE

45 ans, actuel. direct. market., conseil, gestion, diplômé I.M.S.E.A.D., licence Sciences Eco., DECS comp. spéc. étud. march. analyse concur. px rev. mark. de gestion. Prét. 8.000 m. X13, prop. collab. entrepr. BTP rég. Paris. Ecr. Chailleu, 3, rue Cl.-Decaen, Paris-12e. 346-68-11.

CADRE TECHNICO-COMMERCIAL

— 27 ans ;
— Expérience vente biens d'équipements ;
— Contacts haut niveau ;
— Connaissance allemand, recherche poste ingénieur ou chef agence technico-commerc.
Ecr. à 8.431, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

CADRE COMMERCIAL

25 ans.
Mon profil :
- Diplômé E.S.C. ;
- Anglais, allemand ;
- Bonne connaissance problèmes études de marché ;
- Disponible pour voyager.

Mon souhait :
- Trouver une société dynamique, de préférence commercialisant des produits de gde consommat., pour assist. chef de produits.

Ecrire J.-M. COLLOT, 12, rue du Lunain, Paris-14e.

POUR NORD DE LA FRANCE

EXCLUSIVEMENT

CHEF DE PERSONNEL

47 a., expér. recrutement, format., législation sociale, relations humaines, gestion prévis., capable définir et appliquer politique du personnel, rech. poste similaire ou Direction de Personnel. - Ecrire à n° 5.463, CONTESSE PUBLICITE, 20, av. Opéra, Paris-1er, qui tr.

CADRE BANQUE

Cl. VII, polyv. administ., commercial. Exploit crédits, étude, analyses bilans, dynam., sens resp., cherche, urgt, poste dans Banque ou Et. financier Paris ou régions Rhône-Midi-Méditerranée. Accepte dépl. Dispon. Immed. Espagnol écrit, parlé. Ecr. à 3.002, « le Monde » P., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

INGENIEUR COMMERCIAL

FORM. SUPER. EN MECANIQ. UNIVERSITE ETRANGERE
— 35 ans ;
— 8 a. d'exp. : 2 ds le market., 6 comme responsab. de serv. d'achats et de gest. stocks ;
— Parlant couramm. l'anglais, le portugais et l'espagnol ;
— Directeur de sde entrepr. au Portugal, ch. sit. comparable.
Ecr. à 3.030, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

DECORATEUR - ARCHITECTE Intr., dipl. Boulle-Ensad, 38 a., 10 a. exp. Etud. ttes prop. Paris. Ecr. n° 8.448, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

VOTRE BUDGET D'ASSURANCES EST LOURD Faites-en un centre de profit. Je suis un professionnel de 34 ans, dispon. rapidem., trait. les problèmes des entreprises. Ecr. n° 8.445, « le Monde » Publicité, 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

Techn. économe, cadre admin. et commercial en Allemagne av. bnes conn. du marché industriel, rech. activité pr entrepr. franç. Ecr. n° 8.388, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

Jne fme cultivée, secrét. sténodact., parf. connaiss. français, ch. travail lit. - philo mi-temps, préférence matin. — 527-26-44.

Graphologue ch. sit. de recrutement, sélection du personnel. — Ecr. n° T 68.437, Régie-Presse, 85 bis, r. Réaumur, Paris-2e, q.t.

Ecrivain en difficulté, prix littér. 74 ch. aide sympathique, trouver poste même mi-temps. Ecrire n° T 68.431, REGIE-PRESSE, 85 bis, r. Réaumur, Paris-2e, q.t.

Secr. direction allemande, 34 a., trad. angl., espagn., franç. cour., 9 a. exp. All. dont 4 a. secrét. P.-D.G., jusqu'ici 15 mois secr. France, ch. pl. Paris, amb. las, dyn., machine à écr. élect. seulement, 2.700 × 13, cantine. — Ecr. à 3.048, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

Homme jeune, 30 a., Français, marié, résidant en Yougoslavie, niveau baccalauréat philosophie, pratiq. de la langue yougoslave, cherche emploi sur place : relations inter-entreprises, culturelles. Serait intéressé par toute proposition sérieuse. — Ecrire n° 8.453, « le Monde » Publicité, 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

Jeune Allemand, célibataire, indépendant, anglais et français courants, 2 ans expérience dans l'export d'une importante société française, ch. posit. dans sté à orientat. internation. Ecr. S.V.P. à Jürgen MAIS, D - 4, Düsseldorf, Bilker Allee 93 (R.F.A.).

J. F. 25 ans, 4e année lic. droit option Sc. pol., expér. notar. et cons. jurid. Etudier. toutes propositions sur Paris. Démarch. exclus. Tél. apr. 12 h. 808-74-79.

H. 28 a., niv. sec., parl. italien, exp. 2 a. banque, 3 a. hôtellerie, 5 a. agce voyages, ch. emploi commercial, responsab., contacts humains. Sta. Cadre ap. essai. Ecr. M. FIRETTO, 52, rue du Fbg - Montmartre, 75009 PARIS. Téléph. 526 - 75 - 61.

Fme 34 a., bne présent., habit. du commercial, désire faire représentat. Cher et départ. limitrophes. Etudie toutes proposit. Ecr. n° 3.136, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

DIRECTEUR GENERAL SPECIALISTE V.P.C. 35 ans, 10 ans expérience marketing cherche poste P.M.E. Sud - Sud-Ouest - Sud-Est Alsace. Ecr. n° 3.135, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

Arch. DESA, 10 a. exp., ch. pl. st. bur. d'ét. ingén., prom. Paris rég. par. Ec. 3.134, « le Monde », 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

Responsable comptab. analytiq., gest. prévisionnelle, px de rev., 29 a., dipl. ens. supér. ch. PME. Ecr. n° 3.133, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

BORDEAUX-AQUITAINE

Cadre de direction commercial. Sol. form., 15 a. exp. dir. mag., 60 employés, cherche poste à responsab. sur Bordeaux. Ecr. E 22.166 HAVAS BORDEAUX.

Homme 31 ans

spécialiste

ORGANISATION ET METHODES

Sér. réf. profess. dans secteur

ASSURANCE

souhaite trouver situat. stable et sédentaire :
REGION PARISIENNE ou PROVINCES DU CENTRE

Tél. : Mlle Béard. TRI. 93-83.

INGENIEUR CHIMISTE

Débutant, lib. des O.M., cher. situation rég. Paris. de préfér. recherche-développement. Michel BRONCY 221, rue d'Estienne - d'Orves 92700 Colombes. Tél. : 242-27-74.

Jeune cuisinier, possédant une solide expér. de la cuisine européenne et française ch. emploi à Paris ou dans les environs. Ecr. ou tél. à : Anrew Fraser, Clarecourt, 39 Warren Drive, Wallasey, Cheshire, Angleterre.

H.E.C. - C.P.A. 45 ans Bne expér gestion + financ. + vente, ch. situat. Ecr. MANI 21, r. République 78230 Le Pecq.

DIRECTEUR des RELAT. SOCIALES et HUMAINES 49 a., solide expér. industr. et tertiaire. Connaiss. parf. de la fonction sous tous ses aspects (Gestion prévisionnelle, Formation, Relat. humaines et syndic., etc.), rech., suite fusion entreprise, situation dans Sté Paris, de préf. industrielle. Ecr. n° 05803 Contesse Publicité 20, av. Opéra Paris-1er qui tr.

Jeune fille étudiante. B.E.P.C. Prép. bac techn. ch. emp. août. Ecr. n° 6716 « Le Monde » Pub. 5, r. des Italiens - 75427 Paris.

Cadre 40 a., sér. référ., expér. gest. et pers. prod. alim. haute qual. prod. carnés, rech. poste respons. régions indif. 902-20-96.

J. fme ch. place dessinatrice industr. Bac E. Connais. dactylo. DAULNE Annick, 8, av. Boileau 94500 Champigny.

Cadre vente, accrocheur, dispon. domicile Paris. Ecrire HAVAS Contact, 156, bd Haussmann, Paris-8e, n° 62955.

J. F. (30 a.), cadre. Conseillère du travail et juriste droit social, 7 ans expérience cherche situat. Bordeaux Sud-Ouest. Ecr. n° 3024 « Le Monde » Pub. 5, r. des Italiens - 75427 Paris.

ANCIEN transitaire, 46 ans, 20 ans expér. dans import-export-transports-shipping + plannins + douanes. Transit maritimes + terrestres + aériens. Connaiss. plus. langues étrangères, 25 ans séjours Afrique, Moyen-Orient, Amérique, aguerri à leurs climats et mœurs, ch. direction création ou poste à respons. ds la ou les branches précitées de Sté en pl. expansion France, Afrique francoph., étr. Lib. immédiat. Ecr. n° 46.094 HAVAS St-Etienne.

cours et leçons

MATH Rat. enfant mal débute décour. 278-77-71.

occasions

A vdre 20 volumes The New Caxton encyclopedia 1973. Etat neuf. - Tél. : 531-94-10.

BEAUX LIVRES
Achat comptant à domicile
Cours le plus haut MER. 26-73

perdu-trouvé

Disparu une collection de RETICULES du XIXe siècle. et un tableau signé PHILIPOTEAU. Prière téléph. tous renseignem. 328-94-00.

---

l'immobili

exclusivités

constructions neuves

INFORMATION LOGEMENT
Centre Etoile : 525-25-25
Centre Nation : 346-11-74
Centre Maine : 734-17-99

appartem. vente

locations non meublées

locations meublées

locaux commerciaux

	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	34,00	39,70
Offres d'emploi "Placards encadrés" minimum 15 lignes de hauteur	38,00	44,37
DEMANDES D'EMPLOI	7,00	8,03
CAPITAUX OU PROPOSITIONS COMMERC	65,00	75,89

ANNONCES CLASSEES

	La ligne	La ligne T.C.
L'IMMOBILIER Achat-Vente-Location	25,00	29,19
EXCLUSIVITÉS	30,00	35,03
L'AGENDA DU MONDE (chaque vendredi)	23,00	26,85

L'immobilier

appartements vente

Paris

6e CHERCHE-MIDI 2 P., cuis., w.-c., 40 m², 9e ét. s/jardin. - 567-22-88.

ILE CITE - Ttes fenêtres Seine Soleil Sans intermédiaire Appt + Studio. Tél., sauf entre 12 et 15 h, - 633-32-54 ou 15 (58) 71-02-08

18e SACRE-CŒUR STUDIOS 2 PIECES - DUPLEX Me téléphoner : 325-25-25.

18e BUTTE, S/LES HAUTS original, 135 m² (+ jardinet) charme, confт. et calme au soleil. ODE. 73-37.

POUR SOLUTIONNER VOS PROBLEMES IMMOBILIERS ACHAT-VENTE-LOCATION EXPERTISE GRATUITE GILER 59, avenue d'Iéna. Tél. 260-36-80.

VILLIERS, rue Tocqueville Imm. p. de t. grand standing 4 P. 120 m², asc., tél., ht.s.plaf. ch. serv. A rénov. en part. Aff. except. 450.000 F. 387-20-03.

2e BOURSE STUDIOS 2 PIECES - DUPLEX Livraison 15/5. Me téléphoner : 325-25-25.

19e 6 STUDIOS Livrais. Imméd. Me téléphoner : 325-56-78.

RUE DU CIRQUE 8e S/JARDINS. SOLEIL. IMMEUBLE GD STANDING 290 m² Réceptions + 4 ch., 2 ch. serv. Gar. Exclus. SAINT-PIERRE. ELY. 33-48.

IENA. Grand 4/5 Pièces, tout confort, chambre de service. — MARTIN, Dr en droit. 742-99-09.

RUE JOUFFROY. Immeuble P. de T., 5 Pièces, tt cft, impecc. MARTIN, Dr en droit. 742-99-09.

XVe - FRONT DE SEINE Beau 3 Pces, imm. 1925, tt cft, 67 m², gde cuis. + S. de B. + 1 pièce au 7e - Tél. : 254-41-34.

PRES BUTTE CHAUMONT 6, rue Pierre-Girard, 4e étage, 2 P., ref. nf, séjour cheminée rustique, bains, wc. Vis., sam., dim. et soir. - Tél. : 805-18-04.

PORTE SAINT-CLOUD Bel imm. moderne, 3 Pièces, confort, 70 m², vue sur Seine. Visite, mardi, 17 h. à 18 h. 30, 175, bd Murat, 4e gauche, asc.

PEREIRE 6 bis, rue Galvani, 17e, grand 4 Pces, bains, 135 m², ch. serv., 1er étage, soleil, calme, tt cft. Prix 550.000 F. Tél. : 265-90-05. S/place, Mercredi 30, 14 à 17 h.

PRES QUAIS - VIe ARRONDIS. Dans bel hôtel XVIIIe, classé, entièrement sur parc privé : 1°) Gd appt 4/5 Pièces, 165 m²; 2°) Duplex 5 Pièces, cft, 140 m². Prix élevé et justifié. Michel et Reyl S.A. — Tél. : 265-90-05.

SUR AVENUE FOCH GRAND 6 PIECES - 230 M2 + chbres de service, parking. G. Sorgniard. — EUR. 05-55.

SAINT-MICHEL 29, rue Parcheminerie, Apparts de caractère, 2 Pièces et duplex, tout conft, ascenseur. Me voir sur place, 14 à 17 h.

Buttes Chaumont. Vue parc, 5e asc., 3 P., tt cft, 70 m², balcon. Prix 260.000 F. Propr. 607-39-53.

MICHEL-ANGE. Imm. P. de T., standing, gd 3 Pièces, tt conft. MARTIN, Dr en droit. 742-99-09.

St-Sulpice/V.-Colomb. ODE. 42-70, 2 séj., 3 ch., 3 bains, 140 m² + possib. gd studio ou 2 Pièces. Luxueusem. rénové, ascenseur.

CONTRESCARPE - ODE. 42-70, A AMENAGER - 95 M2, DUPLEX GRENIER + 2 PCES.

XVIe, PR. MUETTE, ODE. 95-10 APPARTEMENT DE 210 M2, 3 récept., 3 chbres, ASC., TEL. GRAND STANDING.

PASTEUR. — Immeuble P. de T., gentil 4 Pièces. — MARTIN, docteur en droit. 742-99-09.

16e - PRES TROCADERO bel immeuble en cours rénovation, ascens., occup., 2 Pièces, dépend. Tél. : 924-56-91, P. 26.

VAVIN (PRES) Imm. P. de T., 5 Pces, tt conft. MARTIN, Dr en droit. 742-99-09.

18e BUTTE, S/LES HAUTS, original 135m² (+ jardinet) charme, conft. et calme au soleil. ODE 73-37.

AUTEUIL IDEAL PROFESS. LIBERALE : grand standing, vaste 4 PIECES (belle récept.), gde cuis., S. de B. + cab. toil., 2 wc, téléph., PARKING, 465.000 F. Sur place, Mardi, Mercredi, de 15 à 19 h., 3, RUE MOLITOR.

EXCEPTIONNEL DANS LE HAMEAU BOILEAU, raviss. hôtel part., 700 m², jardin privé, 216 m² habitables + dépend., garage dble + service. SIM PROMOTION : 520-65-65.

Région parisienne

La Celle-Saint-Cloud, Particulier, 4-5 P., tr. grand stdg, situation exceptionn. 440.000 F. 969-88-60.

SAINT-MANDE. Proximité bois, partic. vend appartem. 67 m², living dble, 1 chbre, tout conft. Visite tous les jours, 10 à 19 h., Kernec'h, 10, av. Sainte-Marie, Saint-Mandé, escal. 1, 1er étage, ou téléphoner au : 346-12-65.

SCEAUX - 148, RUE HOUDAN, livrables juin, LUX. STUDIOS, 2/3 P., DUPLEX 5/6 P., terras. Vue. Visite, mercredi, samedi, de 14 à 18 h., ou s/rendez-vous, 660-55-38 et 234-95-27.

Châtillon-sous-Bagneux. Part. vd séjour, 3 chb., 8e étage, soleil, vue magnif. + box facultatif : 265.000 F. Téléphone : 642-93-72, ou écrire Boucheron, 98, rue P.-Brossolette, Châtillon-s-Bagneux.

91 - WISSOUS Près Antony, Partic. à Partic., vend appt récent, libre sept.-octob., 4 P., tt cft, gar., s.-sol, 160.000 F. T. 930-21-67, apr. 20 h.

BOULOGNE PRES EGLISE S/avenue et jardinet, immeuble en rénovat., 2 pièces, cuis., dép. Tél. 924-96-17 (p. 26)

Mo GENTILLY, VUE PANOR., VERDURE, 4/5 P., GD CONFT, PARK. 220.000 F. T. : 535-56-92.

PUTEAUX Résidence « LA FRANCE » Réalisation except. Etage élevé, neuf, 3 p. pr. 85 m², park., tél. Prix intér. LARGIER ANJ. 18-83

Province

NICE Quartier Musiciens Square Mozart RESIDENCES CONTINENTAL Immeuble grand standing Habitable décembre 1975 2 et 3 pièces, studios. Prix fermes et définitifs. Vendus directement par R. et E. VIGNA, Promoteurs-Constructeurs - 6, rue Rossini, 06 NICE - Tél. (93) 88-00-82

appartem. achat

Rech. 150 m², beaux quartiers Paris, paiement compt. Téléph. 346-03-77.

Achète, urgent, rive gche, préf. 5e, 6e, 7e, 14e, 15e, 16e, 12e, 1 à 2 PIECES, paiement comptant chez notaire. — Tél. : 873-23-55.

ACHETE, URGT, COMPTANT, chambre bonne Paris. 873-20-67.

châteaux

Vds pr. Colombey-les-Deux-Eglises. Château historique. Tt cft. Ecrire notaire Me APAP 52210 Arc-en-Barrois. Tél. 2.

Château XVe s., donjon Sud : 8 P. pr., 3 bs, gd cft, parf. ét., 3 ha dép., beau parc. 924-06-21.

pavillons

Rég. COULOMMIERS, Part. vd PAV. nf, jamais habité, 5 P., s. d'eau + s. bs, WC, 2 gar., cave voûtée. Ter. 1.250 m2. 235.000 F. T. pr RV Mme Boutetier, 924-47-24. Ap. 20 h. 409-21-91.

constructions neuves

un placement sûr LE PASCAL 5è arrt à deux pas de la rue Mouffetard un petit immeuble de grand standing Studios, 2 p, 3 p, 5 p/duplex Prix fermes et définitifs (studios à partir de 124.100 F) Claude LACHAL S A Tél 033.61.67 92 bd du Montparnasse 75014 Paris

PARIS-11e, 184, av. Philippe-Auguste du STUDIO au 3 PIECES. Vis. s/pl. sam. 10 h à 18 h. Mardi, vendr. 14 h à 18 h. S.O.G.E.I. 331-65-61+.

A 200 mètres de la gare de VANVES - MALAKOFF à 6 minutes gare Montparnasse, proximité futur métro début 76. LA RESIDENCE MIRABEAU, 117, rue Paul-Vaillant-Couturier, 92 - MALAKOFF STUDIOS AUX 3 PIECES Livraison octobre 1975. PRIX FERMES ET DEFINIT. CONSTRUCTION TR. SOIGNEE. Appt tém., sam., dim., 10-12 h., lundi, mercr., samedi et dim., 14 h. 30-18 h. Tél. : 742-28-97.

locaux commerciaux

PRIX EXCEPTIONNELS A LOUER LOCAL COMMERCIAL avec bureaux rez-de-chaussée, magnifique exposition en façade, 450 m2 - dix téléphones huit parkings EUROBUILDING, Paris - Porte de Pantin, 100 m. métro et périphérique. Tél. : 359-92-30, 92-79, et : 359-29-04, 723-30-23.

ILE SAINT-LOUIS Luxueus. agencé, air condition., 210 m² comm., 4 lign. tél., lib. à la vte. Exclus. ISS : 325-20-77.

16e A louer pr 23 mois, 500 m² en 16 burx, dépend., stand. TEL. CONSEIL. - 874-55-93.

locaux indust.

A vendre ou à louer. Directement par propriétaire. Ensemble industriel, 15 km Paris Nord. Zone industrielle. Terrain 13711 m2, burx 1.200 m2. Ateliers et entrepôts 2.750 m2. Disponibilité immédiate. Téléph. 548-44-95. Service juridique.

villégiatures

SUD-FINISTERE Ile-Tudy. Accès par route. Port plaisance, tr. belle plage, pêche. Agence de l'ILE-TUDY - 29157 Tél. : 87-44-22. Choix locat. : Juin, juil., sept.

Entre FLORENCE et SIENNE, altid. 500 m., 3 p., tt cft, jard., vue admir. Mai, octobre. Tél. : 548-86-39, mercr. de 9 à 13 h.

Hôtels Trepini, Torino 98 via Panzini, 47041 Bellaria (FO) It. Tél. 44291. Pens. tt cft mai, sept. L. 4.000 ; juin, juil. août L. 4.500.

AGENCE MOULINEC Locations touristiques meublées 29113 AUDIERNE. Téléphone (98) 70-01-64, B.P. 21. A louer juin, septembre (prix réduits), juillet et août villas, appartements bord de mer.

locations non meublées

Offre

CHATELET, pet. stud. pr célib. 600 c.c. Tél. soir : 742-52-33.

Dans imm. nf, beau 3 p., tt cft, téléphone, balcon. - 344-32-59.

MONTPARNASSE. VRAI 2 p., cft, balc. ref. nf, 900. 754-08-88.

BONNE-NOUVELLE charmant 2 pièces, cft, 5e éta., sans asc., 60 m², refait neuf, moqu., tél., 1.000 + ch. Tél. le matin, SEGECO, 522-69-92.

18e - RUE LA FONTAINE Imm. neuf, 2 p., cuis. équipée, s. bs, wc, moqu., balcon, tél., tout conft, très clair, calme. Loy. mens. 1.700 T.C.C. Pr vis. et renseignements, tél. 870-58-97.

CRETEIL Mo. Splendide 5 p., standg, neuf, jam. hab., 2 s. de bains, cuis. équ., park., ss-sol. Except. 1.400 + ch. 207-37-53.

MONTPARNASSE. Imm. rénové APPT 5 P., Gd LUX., entièrem. nf, cuis. équ., bs, TEL., 3.000 F. S/pl., 14-18 h., 12, rue LITTRE.

RANELAGH. 2 P., tout cft, tél., 1.500 F, ch. compr. - 387-65-24.

6e. Rue Mazarine, studio récent, cuis., bs, 750.000 F. 526-65-50.

P. à Part. LUXUEUX STUDIO VILLIERS, tout conft, 450 + ch. Ce jour, 10, boul. de Courcelles.

POUR SOLUTIONNER VOS PROBLEMES IMMOBILIERS ACHAT-VENTE-LOCATION EXPERTISE GRATUITE GILER 59, avenue d'Iéna. Tél. 260-36-80.

QUART. LATIN b. stud., cft., tél., sans comm. 260-63-24.

Pr. DEFENSE, Imm. réc., 4e ét. stand., soleil, 3 p., hall, gde cuis., bns, rangem., v.-o., moq., loggia, park. Tél. 1.400 F + ch. Téléph. 525-03-97.

pensions

Pension de 20 à 38 F par jour. 22, r. Echiquier, 10e. PRO 68-90.

terrains

PARTICULIER VEND TERRAIN A BATIR EN : BOURGOGNE à MEURSAULT, viabilisé, 4.250 m². Prix intéressant : 15 F le M2. Téléphone : (80) 21-21-58.

viagers

Vendez rapidement en viager. Expertise gratuite. Discrétion. - ETUDE LODEL 700-00-99. 35, bd Voltaire, Paris-11e.

Viager libre ou occupé. Part. ach. villa tt cft min. 1.000m2. Rég. Grasse, Cannes, Bouquet + rente. Tél. après 19 h. (89) 44-54-82.

Ach. viagers ou nue propriété Discrétion 526-01-58 VERNEL 4, pl. Estienne-d'Orves, Paris-9e.

bureaux

RICHELIEU - 4 SEPT. PROX. A LOUER SANS T.V.A. 700 m² en 23 BUREAUX KNIGHT FRANK et RUTLEY Téléphone : 260-67-53.

A céder droit au bail de locaux de bureaux en étage et équipement y afférent, comprenant : hall entrée, 7 pièces, cuisine, environ 100 m², 8 lignes téléphoniques, asc. Situation 9e arrondissem. S'ad. Transalpino, 14, rue La Fayette, Paris. Téléphone : 770-78-63.

ETOILE, 20-25 BURX, 10 tél., standing, location, sans pas-de-porte. - ZERBIN : 260-31-45.

A LOUER PRIX EXCEPTIONNELS petits bureaux EUROBUILDINGS Paris - Porte de Pantin, 100 m. métro et périphérique, immeuble neuf grand standing, 2 bureaux, 71 et 150 m², avec parkings. Téléphone : 359-92-30, 92-79. 359-29-04 - 723-30-23.

CHPS-ELYSEES-BERRI A LOUER ds imm. neuf 2 à 16 BUREAUX KNIGHT FRANCK & RUTLEY 260-67-53.

BURX TTES SURFACES Location ss. p. de Pte. Ag. MAILLOT 293-45-55-522-19-10.

NEUILLY Ptaire loue 1 ou plus. bureaux. Immeuble neuf. Tél. 758-11-10.

A LOUER PLACE VENDOME BUREAUX AVEC TELEPHONE. Tél. : 261-08-65 et 260-44-90.

ENTRE ETOILE ET TROCADERO Dans immeuble de standing, location à partir d'un mois, de BUREAUX EQUIPES modernes et à services complets, standardistes et hôtesses d'accueil, parking visiteurs, télex, salles de conférences. HERSA. TEL. : 553-50-11

8e PROPRIETAIRE Loue 1 ou plus. bur. refait neuf. Tél. 720-05-89.

17e RESID. A LOUER 55 m² BURX mensuels 2.500 F. 754-15-45.

maisons de campagne

P. à p. Maison anc., tr. bon ét., Cotentin 15 km côte ouest, 4 p., cft, cuisine, s.d.b., tél., gd gar., nbr. dépendances. Possib. agrandir. Beau jardin clos 1.600 m2. Prix : 150.000 F. Téléphone : 22, Rauville-La-Bigot. (De Paris : (16) 33-54-91-11 et le 22 à Rauv.).

Part. vend Orne, Bretoncelles, 135 km Paris, 1.200 m gare, mais. ans., 2 gdes p. + dép. pos. 3 ch. Vue impr. sud. Parf. ét. int. à rén., tt cft + tél. sur 1.500 m². Clos. Px à déb., H.B. : 739-40-01. Dom. : 997-21-65.

Près de Gien (45, à 100 m de plage, pêche, promenades, vds petite mais., jdin, gar. Libre. T. (38) 01-45-75 sauf sam.-dim.

propriétés

ANC. RELAIS DE POSTE Forêt de Rêne, 140 km Ouest, beauc. caract., 4 p., dépend., E., él. 2.300 m2 boisé. Px 95.000 avec 20.000. 700-46-21.

Au cœur de la forêt de FONTAINEBLEAU « Domaine du Bois de la Garenne » à Achères-la-Forêt, 60 km. Paris par autoroute Sud (sortie Ury), 40 maisons de grand standing, sur des grands terrains individuels de : 400.000 à 6000.000 F. Renseignements : PARIS : BAMA, Tél. : 538-66-81. Sur place : Agence LEFEVRE, Téléphone : 424-28-36, 424-32-16.

VESINET Résident. Magn. propriét. ancienne, complèt. rénovée s/parc 3.400 m², récept. 80 m², 6 ch., 3 bns. Px élev. just. FRANCE PROMOTION IMMOBILIERE 976-07-06.

RESIDENTIEL CŒUR FORET FONTAINEBLEAU Ppté style 7 pces, gd conft. Intér. lux., ch. maz. s/sol, gar. Parc clos murs 1.500 m². Prix tot. 580.000 F. Facil. 437-13-59.

YONNE FERMETTE 3 P. dép., Pce eau, 2.500 m² - 65.000 F. PPTE 5 P., dép., gar., 2.500 m² - 135.000 Créd. 80 % - L. THYRAULT. 89-Saint-Fargeau. Tél. 183.

35 KM NORD Prox. ROISSY Demeure bourg. 3 p., récept., 4 ch., 2 bns., cft, Parc 5.000m². Vue. Prix 450.000 F LARGIER demander BERNARD DUSSAUSSOY 32, bd Malesherbes ANJ. 18-83.

villas

RUEIL - MALMAISON. - Résid., calme, villa 6-7 P. sur terrain 3.690 m² : 880.000 F. 602-16-03.

Etude de Me VILLEDIEU, notaire à LA CAMBE, Calvados, Tél. : 4, A VENDRE, Cotentin, côte ouest, belle villa bord de mer, 6 Pièces, S. de B., C. de toilette, grand garage, grand terrain planté de pins.

ENGHIEN - 5 MINUTES GARE très calme, 190 m² habit., jard. 1.000 m² : 550.000 F. 989-31-74.

NOGENT Bordure du Bois R. DE LA BELLE-GABRIELLE Je vends ma villa 5 P. + logt. gardien, jard. 1.200 m², Gds arbres. 283-39-86, h. repas.

MARLY-LE-ROI, site protégé, PPTE XVIIIe à restaurer, 400 m² habit. 800 m² jardin clos + dépend. Vue imprenable. 969-16-02.

VILLE-D'AVRAY. Gde villa parf. état 180 m² habit., beau jard. 720.000 F. 926-82-88.

SAINT-CLOUD résid. Villa 5 P., ch. serv., gar., jdinet. 440.000 F. 602-16-03.

Près CAPBRETON Construct. luxueuse 300 m plage, VILLA Gd séjour 3 ch. + 2 poss. et bureau. Conft. Gd. garage, terr. boisé. 300.000 F. Ecr. COLLEE « Bois-Fleuri » LABENNE-OCEAN-40.

fonds de commerce

NIGHT-CLUB. A céder, bien placé Paris-5e. - 734-18-60.

Cause départ vds ds gde ville du Midi de la France, sur gd bd central, gd magasin luxueux spécialités d'Extrême-Orient. - Prix : 850.000 F. Ecr. à 3.132 « le Monde », Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

exclusivités

Sous ce titre, nos lecteurs trouveront régulièrement dans les rubriques immobilières de nos pages d'annonces classées des offres exclusives destinées à rendre plus efficaces leurs recherches.

Pendant quarante-huit heures (deux parutions), ces propositions de vente ou de location sont publiées uniquement par Le Monde

constructions neuves

INFORMATION LOGEMENT

Centre Etoile : 525-25-25

Centre Nation : 346 11-74

Centre Maine : 734-17-09

Pour vous loger ou pour investir vous propose :

- 20.000 appartements et pavillons neufs à l'achat ;
- une document. précise sur chaque programme ;
- un entretien personnalisé avec un spécialiste ;
- des conseils juridiques, fiscaux et financiers.

SANS AUCUN ENGAGEMENT DE VOTRE PART

Service gratuit de la Compagnie bancaire

appartem. vente

Paris

P. vd p. appt cft 2e ét., 85, av. du Maine, voir M. Le Hir au 88.

BUTTE-aux-CAILLES bel. mais. 6-7 p. + atelier dans jardin, ét. impeccab., beaucoup de charme. ALGRAIN : 285-00-59 - 09-54.

XVe VUE SUR TOUT PARIS liv., 2 ch., 2 bs, cuis. équipée, 22e ét., im. tr. gd cft, 4 asc., ALGRAIN : 285-00-59/09-54.

10e GARE DU NORD - Imm. p. de t. Beau 3 p., 90 m², décoré, balcon, tél. + ch. serv. Prix 315.000 F. - LAB. 13-09.

AFFAIRE UNIQUE DUPLEX 128 m2 URGENT 100.000 F. - 325-75-42.

SQUARE DU TEMPLE IDEAL PLACEMENT STUDIO caractère, poutres, tout confort. A SAISIR. 79.000 F. - 325-75-42.

JULES-JOFFRIN - 2e ét. RUE BEAU 2 P. tt conft, cave, TEL. URGT SACRIFIE. 325-75-42

Région parisienne

VESINET CENTRE Ds immeuble bourgeois, confort 1) 3 P. : entrée, séjour, 2 ch., cuis., bns. 180.000 F. 2) 4 P. : entrée, salon, s. à m., 2 ch., cuis., s. de bs, débarras. 223.000 F. AGENCE de la TERRASSE Le Vésinet - 976-05-90

immeubles

RECHERCHONS IMMEUBLE état indifférent. Minimum 2.500m2 dans le XVIe ou Suffren et environs. 602-91-09.

locations non meublées

Offre

Propr. PASSY appt 4 p. 110m2, 2 cav., ch. bne, r.-de-ch., 2.000 F m. ch. c. Tél. PRO. 75-12, soir.

Ch. DIRECT. 3-4 p. banlieue Ouest ou Nord. T. 950-36-70.

LOUEZ DIRECTEMENT OFFICE DES LOCATAIRES 9, rue de Hanovre, métro Opéra. 8, r. Ph.-Dangeau, Versailles.

EXCLUSIVITE JOHN ARTHUR ET TIFFEN « FRONT DE SEINE » (Première occupation) TRES BEAU 4 PIECES dble liv., 2 chbres, 2 bains, gde cuis. entièrem. équipée, loggia, 2 park., tél. 2.500 F + charges POSS. CHAMBRE INDIV. av. salle d'eau. 600 F + charges 174, bd Haussmann (8e) 622-63-30 et 924-93-33

locations meublées

Offre

CENSIER 2 p. tt cft. impecc., 1.200 F c.c., « FAC » 337-69-59.

locaux commerciaux

NIEL B. bout. 100 m², tte ppté, b. imm., vitrine 7 m (4 l. téléph.). 420.000 F. - 924-55-20.

bureaux bureaux

HERON BUILDING MONTPARNASSE

20.000 m2 de bureaux à louer disponibles début 1975 18 étages de bureaux modernes et fonctionnels dans le dernier né des quartiers d'affaires de Paris

Richard Ellis 17, rue de la Baume, 75008 Paris. Tél. : 225-27-80/359-29-93 +

FRIEDLAND-ETOILE 6 burx grand stdg, entièrement aménagés, 3 lig. tél. Poss. télex. Location sans pas-de-porte. BERGI - 222-48-60.

Etoile-Lauriston, part. loue direct. loc. profes. nf. stdg 115m2 env. sans p. de p. 3.500 mens. Bail 6 ans. Tél. : 723-87-16.

Paris Vente directe. Immeuble libre à rénover ou achevé 3.500m2. Plus-value certaine. Ecr. 647 Chalmandrier, 76, av. des Champs-Elysées, Paris-8e.

VIIe RUE DE VARENNE 200m2 environ gd stdg. 6 lignes tél. Possibilité télex. Location sans pas-de-porte. BERGI - 222-48-60.

EXCELLENT PLACEMENT LE PERREUX (94). Local ccial + 3 burx, gar., cave. Locataire en place. Rapport annuel 36.000 F. PRIX EXCEPTIONNEL 380.000 F. - Tél. 871-11-03.

hôtels-partic.

XVIe MUETTE Hôtel particul. à rénover. garage. - 627-70-52.

propriétés

PROVENCE. Demeure fin XVIIIe siècle restaurée, 500m2 habitable. Dépendances. Beau parc. Emile GARCIN, 8, bd Mirabeau, 13210 SAINT-REMY-DE-PROVENCE. T. (90) 92-01-58.

ETANG à vendre sur terrain boisé. Possibilité de construire, tél. 58. CERDON-DU-LOIRET, pr Gien.

BOIS-LE-ROI Au bord de la Seine - VILLA + dép. Terrain 2.300 m². Prix except. 280.000 F. Visite jeudi, de 11 à 17 h : le CHALET SAUVAGE, quai de Halage.

maisons de campagne

150 km Ouest, propriétaire vend corps de ferme, garages, grand terrain, jolie vue. Tél. (16-34) : 25-04-20.

Face stat. Bg-St-Maurice vends 120.000 F Mais. B. E-eau-élec. Vue soleil, calme WINOCQ. 70 A. rue Sainte, Marseille-7e.

viagers

Estimation gratuite - Discrétion F. CRUZ S. A. - 265-68-90 8, r. La Boëtie

Nous prions les lecteurs répondant aux "ANNONCES DOMICILIEES" de vouloir bien indiquer lisiblement sur l'enveloppe le numéro de l'annonce les intéressant et de vérifier l'adresse, selon qu'il s'agit du " Monde Publicité " ou d'une agence.

appartem. achat

Recherche Paris-15e, 7e arrond., pr bons clients, appts ttes surf. et immeubles. PAIEM. COMPT. Ecrire Jean Feuillade, 5, r. A.-Bartholdi (5e). Tél. : 579-39-27.

villas

BIEVRES, villa de très grand standing, sur beau jardin boisé de 4.000 m2. Prix : 1.570.000 F. CORI - 548-23-88.

COTENTIN côte ouest, face îles anglo-normandes, bel. villa bord mer, 6 p. s. bns, cab. toil., gd gar., gd terrain planté de pins. Tél. : 76 à Carentan (50-500).

30 km de PARIS autor. Ouest, villa neuve dispon. 5 p. + combles aménageables, site boisé, proche gare 30 minutes de Saint-Lazare, 360.000 F. GRAVEY - 965-69-59.

terrains

CROISSY-sur-SEINE R.E.R. Beau TERRAIN 1.060 m2 Gde façade, entièrem. viabilisé. AGENCE de la TERRASSE Le Vésinet - 976-05-90

Part. vend beau terrain 2.200m2 bd mer, sud Morbihan, urgent. Tél. : 945-50-60.

Près de Coulommiers, part. vend terr. à bât., 3.500m2, fac. 77 m. Prix intéress. Tél. : 957-81-16.

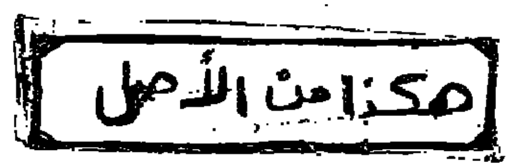
CROISSY sur-SEINE R.E.R. Beau TERRAIN 880 m2 Façade 30 m, entièrem. viabilisé AGENCE de la TERRASSE Le Vésinet - 976-05-90

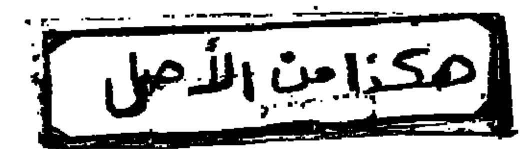
châteaux

Entre NEVERS et MOULINS pr Nat. 7, château grand caractère, 14 pièces, dépendances av. 5 ha. Tél Paris : 757-17-01.

boxes-autos

2e - RUE DE LA PAIX Parking double A vendre : 70.000 F. Tél. : 225-27-80.





LA VIE DE L'INDUSTRI

VILLES
ET NO

Il faut reconquérir

nous déclare M.



LA VIE DE L'INDUSTRIE

VILLES NOUVELLES ET NOUVELLES ZONES INDUSTRIELLES

DEPUIS quelques mois, la politique d'aménagement du territoire se dégage d'une conception étroitement géographique et économique qui était la sienne à l'origine. Elle est tentée par l'étude des relations sociales et l'évolution de la société. Ceux qui, à la Délégation à l'aménagement du territoire (DATAR), poussent à ce changement — plus exactement à cette « inflexion » qualitative — estiment que les liens sont plus étroits qu'il n'y paraît entre le développement et le rééquilibre régional et la modification en profondeur des rapports sociaux.

A l'avenir, il ne faudra pas tant se préoccuper de construire de nouveaux logements et de nouvelles usines que de se poser les questions fondamentales : Quelles villes édifier ? Régénérer le centre des agglomérations existantes et qui meurent ou refaire les trop fameuses « ZUP » (Sarcelles) des années 60 ? Favoriser les petites et moyennes villes *ou* permettre, en leur laissant la bride sur le cou, à Lille, à Lyon, à Marseille, à Bordeaux, à Strasbourg, de s'étendre sur les campagnes comme de « petits Paris ? Faut-il réinventer, en province comme dans la capitale, les villes nouvelles, leur urbanisme et leur architecture ?

Même dilemme à propos des zones d'activité. Les grands espaces industriels qui ont été aménagés à Fos, à Dunkerque, ne sont-ils pas des formules que les excès du gigantisme condamnent tout naturellement ? Quelles usines créer ? Et comment, dans les fabriques, dans les bureaux, disposer les ateliers et répartir les tâches pour que le travail manuel ne suscite pas le dégoût ou la dérision ?

L'aménagement du territoire se trouve ainsi placé au carrefour de deux politiques essentielles qui répondent chacune à l'impératif de changement : une plus grande harmonie entre les partenaires sociaux et une meilleure redistribution de la richesse nationale à travers les régions. « La volonté d'impératif ou de redéploiement industriel ne trouvera sa pleine réussite que si, parallèlement, les exigences sociales sont prises en compte dans l'action quotidienne de ceux qui ont à prendre, à un niveau élevé, des décisions », écrit M. Jérôme Monod, délégué à l'aménagement du territoire, en préface à un rapport, que vient de publier la Documentation française, intitulé : « Transformation du travail industriel ».

Pour la première application concrète de ces nouvelles orientations, soulignées solennellement par le président de la République mercredi 23 avril (« Il faut faire un effort de revalorisation du travail manuel »), la DATAR va annoncer la conclusion de trois contrats avec des entreprises : Renault, pour une usine proche de Rouen, Creusot-Loire et les fromageries Bel. Il s'agit d'inciter par des aides ces firmes à améliorer les conditions de travail, notamment pour les femmes.

Dans ce rapport, il est indiqué que les sociétés industrielles développées comme la société française peuvent évoluer selon quatre « scénarios ». Ce peut être la société « conflictuelle », ou « la paix sociale de contrainte », ou le scénario « contractuel », ou encore le scénario de la société « consensuelle ». Le passage de l'un de ces scenarios théoriques à la réalité dépend pour une bonne part de l'intérêt — voire du respect — qui sera accordé à l'avenir aux tâches industrielles et manuelles.

Or, actuellement, le désintérêt des jeunes pour ces emplois est manifeste : on constate une croissance accélérée des C.A.P. et des B.E.P. délivrés en section économique et la stagnation de l'enseignement industriel. De 1964 à 1969, le pourcentage des C.A.P. industriels a baissé, passant de 42 % à 30 %. En 1970, les séries « économiques » ont représenté 54 % de l'ensemble des candidats au *baccalauréat de technicien contre* 37 % l'année précédente.

Comment, alors, conduire une politique d'industrialisation active, reconnue nécessaire partout, et notamment dans les régions de l'Ouest et du Centre ? Comment ne pas être obligé de recourir, pour certaines tâches, aux travailleurs immigrés ? Et même si les salaires de manœuvre et d'O.S. étaient d'un coup relevés de 25 ou de 40 %, est-on sûr que cela suffirait pour faire reprendre aux jeunes Français le chemin des centres de formation professionnelle et des ateliers ?

Des solutions ? Plusieurs voies ont été explorées. « Faites des usines qui ne seront pas seulement construites par des charpentiers et des experts en organisation, mais par des architectes et des paysagistes. Soignez les zones industrielles en y mélangeant les activités, en limitant les surfaces, en plantant des arbres. Introduisez des ateliers propres et silencieux dans les centres des villes », a-t-on lancé aux chefs d'entreprise.

On a cherché aussi à populariser le système des rotations du personnel pour briser la répétitivité des tâches, mais on a noté des réticences dans les entreprises où les étrangers et les ouvriers-paysans sont majoritaires. En effet, ceux-ci n'aiment généralement pas changer les habitudes gestuelles qui leur ont permis d'atteindre, plus ou moins péniblement, les cadences exigées d'eux. On a aussi tenté, par exemple aux Pays-Bas, une expérience de travail en équipes semi-autonomes, *donc responsables. Le contremaître a disparu,* remplacé par un moniteur. Les avantages d'ordre économique ne sont pas négligeables.

Les différentes régions françaises, à la veille du VII[e] Plan, réclament encore l'industrialisation, mais pas n'importe quelle industrialisation. A Valbonne, sur le chantier du Tricastin, dans la ville nouvelle du Vaudreuil, en Lorraine, les responsables vont tenter de faire en sorte que l'usine et l'atelier ne soient pas des « assommoirs ». C'est un objectif louable, mais un pari difficile.

FRANÇOIS GROSRICHARD.

« Il faut reconquérir sentimentalement et pratiquement ce qui fait le cœur des cités »

nous déclare M. Pelt, président de la fédération lorraine pour l'environnement

M. Jean-Marie Pelt, est devenu « M. Environnement » en Lorraine. Quarante et un ans, professeur de biologie végétale, auteur de trois ouvrages, directeur de l'Institut européen d'écologie de Metz, président de la fédération lorraine pour l'environnement et la qualité de la vie, membre du comité économique et social, il est aussi premier adjoint au maire de Metz. De toutes les personnalités du mouvement écologique français, M. Pelt est sans doute celle qui pratique avec le plus d'efficacité la collaboration avec les institutions. Sa position est originale. Nous lui avons demandé de nous la commenter.

« M. Pelt, quelles sont les menaces qui pèsent sur l'environnement en Lorraine ?

— La première menace tient à l'histoire. Le développement d'une industrie lourde, les migrations qu'elle a entraînées, les annexions consécutives aux guerres, ont provoqué ici de grands bouleversements sociologiques. Sauf, peut-être dans les Vosges, l'attachement de la population à la qualité de son cadre de vie est moins fort que dans d'autres régions et l'on milite peu pour cela. Pourtant, les « agressions » ne manquent pas. Ce sont d'abord celles de la pollution de l'air, de l'eau et des sites liées à l'industrie lourde. Ce sont ensuite celles qui s'exercent contre l'habitat. Après la guerre, on a construit très vite, en quantité, mais très mal On a démoli aussi le centre des villes historiques d'une façon intempestive S'y ajoute à présent le reflux des citadins vers la campagne, ainsi que l'afflux des étrangers qui cherchent des paysages de qualité et bâtissent des résidences secondaires autour des grands étangs mosellans. Cela bouleverse les vieux villages lorrains, surtout les plus typés. Or, on ne parvient pas à maîtriser cette dégradation de l'espace rural.

— La Lorraine n'est pourtant pas une région touristique !

— Pas pour les Français, parce qu'ils la connaissent fort mal ! Mais elle apparaît comme une région hautement touristique pour nos voisins du Nord et de l'Est. La Lorraine est le midi de l'Allemagne et du Benelux, pays très peuplés qui exercent une forte pression sur le nord des Vosges et les étangs mosellans.

— Vos forêts sont-elles en danger ?

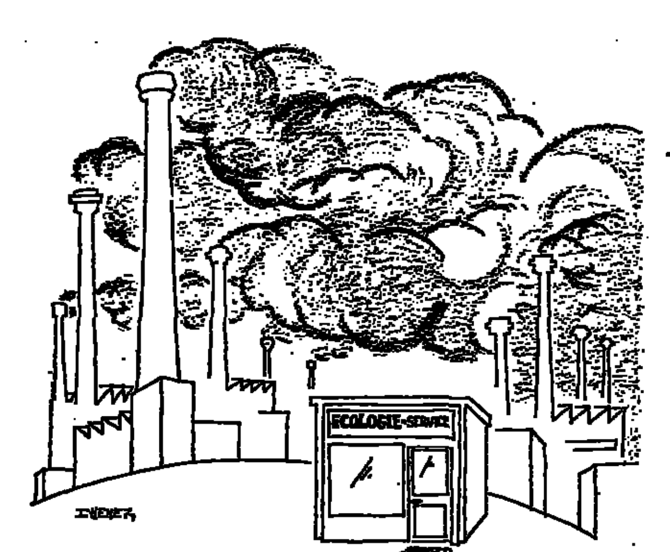
— La Lorraine, peu de gens le savent, est la deuxième région de France pour la production du bois Bien que la gestion des forêts soit parfois critiquée *comme* dans le reste de la France, nous nous en tirons plutôt bien.

— Et les villes ?

— Ici comme ailleurs, on s'est complètement trompé. On n'a pas relié les nouvelles zones urbanisées aux centres anciens et on a dégradé ceux-ci Il nous faut à présent reconquérir sentimentalement et pratiquement les centres-ville On ne peut pas se sentir chez soi dans une ville si on n'aime pas ce qui en fait le cœur : ses monuments, ses lieux de rencontre, etc.

— Le conseil régional de Lorraine a approuvé le principe d'une centrale nucléaire sur la Moselle N'est-ce pas une nouvelle menace ?

— La centrale séduit par la patente qu'elle suppose et les créations d'emploi qu'on en attend. En revanche, l'agression est incontestable. L'E.D.F souhaite installer 4 000 à 5 000 mégawatts dans une commune rurale, dans une vallée modeste, sur une rivière, la Moselle, qui a peu d'eau et qui est déjà fort polluée. C'est hors d'échelle En outre, nous sommes tout près de la frontière luxembourgeoise. A mon sens, l'entreprise constitue une gageure technologique si on veut respecter les normes de qualité de l'eau. Il faudrait deux ans d'études préalables pour évaluer les conséquences écologiques de cette implantation. Or on veut prendre une décision dans les six mois.


(Dessin de CHENEZ.)

Ça n'est pas sérieux pour une installation industrielle qui coûtera plus de 7 milliards !

— Voilà pour le diagnostic du « malade ». Quels sont les faits qui vous incitent à l'optimisme ?

— En premier lieu, la sensibilisation de la population qui progresse vite. Ensuite l'accord des décideurs Administrations, organismes spécialisés et élus se rencontrent sur les problèmes d'environnement : agences de bassin, parc régional de Lorraine, service des mines, etc. Ces institutions prennent l'habitude de travailler ensemble, de monter des « coups » en commun.

» Ainsi, on est en train de sauver l'Orne, un affluent de la Moselle bordé d'industries lourdes et qui était devenu un égout. Tout le monde s'y met : administration, industriels, communes.

» On va aussi créer un centre de traitement des déchets industriels au sud de Nancy. Il n'en existe que deux en France. Il y a encore tout ce qui se fait autour du parc naturel régional créé il y a trois ans. Maintenant les maires, les villageois « marchent » et de multiples micro-réalisations sont en bonne voie : des classes vertes permanentes, des maisons d'accueil, des musées de « terrain », un artisanat revivifié, de vieux villages qui renaissent.

» Autre raison d'espérer : l'institut d'écologie de Metz, qui est une création de la région et non de Paris. J'ai peut-être donné l'impulsion de départ mais ce qui est important c'est que j'ai été écouté, soutenu, suivi. Il faut noter encore l'action efficace et dynamique de l'agence de bassin Rhin-Meuse. On en voit les résultats sur la qualité des eaux mais elles coûtent très cher toutes ces stations d'épuration. Il faudra trouver peut-être dans l'avenir des moyens d'épuration biologique plus simples.

Un rôle de détonateur

— Compte tenu de la crise qui frappe la sidérurgie lorraine, les industriels vont-ils tenir leurs programmes antipollution ?

— Ça dépend évidemment de la conjoncture mais plus encore d'une volonté politique. J'ai le sentiment que la sidérurgie est résolue à faire autre chose que des discours Ses dirigeants croient à la nécessité de l'antipollution. Jusqu'à présent, leur programme de financement n'a pas été remis en cause.

— La fédération lorraine pour l'environnement et la qualité de la vie que vous présidez est un modèle peu commun. On y trouve des représentants de comités d'expansion des agriculteurs, des industriels. Elle paraît peu contestataire et se propose au contraire de définir une politique régionale de l'environnement. Est-elle un alibi pour l'« establishment » ou un organisme d'aménagement ?

— La fédération a été fondée pour que soit désigné un représentant « environnement » au comité économique et social. Fallait-il n'y accueillir que des comités de défense ou élargir le forum pour établir le dialogue avec les industriels ? Nous avons choisi un moyen terme. Les organismes administratifs, para-publics et les associations sont membres de droit ; les industriels membres correspondants. La fédération a monté deux opérations. D'abord, l'inventaire des ressources biologiques de Lorraine qui est en cours, qui vient d'aboutir, en particulier, à un rapport scientifique qui va nous permettre de protéger le site de l'étang de Lindre très riche en oiseaux. Ensuite, à l'initiative d'une association, la réhabilitation de la vie des villages lorrains qui a été reprise par la direction de l'équipement. La voilà dans son rôle de détonateur Son objectif n'est pas de s'opposer mais de mettre les gens d'accord. Cela dit, le travail de regroupement des mouvements pour l'environnement se poursuit. Et la contestation n'en est pas absente. N'oubliez pas les avatars de l'usine allemande de stéarate de plomb ont commencé chez nous, à Saint-Avold. Des associations comme les « 300 de Haye », dont l'action est considérable, « S.O.S. Vosges », « Les villages lorrains », « Pollution non » sont très actives Un processus est en cours qui s'amplifie.

— L'institut européen d'écologie dont vous êtes le fondateur et le directeur ne laisse pas non plus d'étonner Il fait de l'enseignement, de la recherche et de l'information ?

— Nous sommes une U.E.R. d'université comme toutes les U.E.R., et *je suis particulièrement* attaché aux valeurs de l'Université. Nous donnons des enseignements de deuxième cycle, orientés l'un vers la pollution, pour des praticiens, l'autre vers l'écologie générale pour les étudiants mais aussi les enseignants, les ingénieurs, les fonctionnaires, le grand public. Enfin, le troisième cycle est orienté vers la recherche. En tout, nous avons quatre cent soixante-cinq « étudiants » et nous délivrons les diplômes correspondant à ces enseignements. Ce qui est vrai c'est que l'institut, qui est une association et va se transformer en fondation, a mis ses locaux à la disposition de l'université de *Metz. Ces locaux ont* une valeur écologique en eux-mêmes Ils s'agit d'un couvent du quatorzième siècle restauré, dans un quartier ancien très dégradé. Ils expriment la volonté de reconquérir le centre historique de Metz avec aménagement d'un jardin ouvert au public, etc.

» Nos laboratoires, qui occupent une quarantaine de chercheurs, ne font pas partie du C.N.R.S. L'équipe est récente, jeune, et on attend qu'elle ait fait ses preuves. Pour cela, il faut du temps. De plus, Metz n'était pas considérée jusqu'ici comme une ville où l'on peut faire de la recherche. Dans le département de la Moselle, qui a un million d'habitants, il n'y a qu'un seul chercheur du C.N.R.S., et il n'existe aucun organisme public de recherche ! C'est anormal. L'image de ce département, c'est celle d'un producteur de fer et de charbon. La culture n'était pas pour lui. Nous allons modifier cette image et le C.N.R.S. ou l'INSERM finiront bien par nous aider, comme l'université et un certain nombre de ministères l'ont fait.

» Si nous nous disons Européens, c'est d'abord que l'écologie ne connaît pas les frontières. Nous sommes à 60 kilomètres de la Belgique, du Luxembourg et de l'Allemagne Nous leur envoyons nos pollutions par l'eau et par l'air et eux participent à la destruction de notre espace rural. Il faut donc résoudre nos problèmes en commun. En outre, je suis un militant européen de longue date, nourri des idées de Robert Schuman, que j'ai très bien connu, et dont le courage politique reste pour moi un exemple.

— Pratiquement comment cela se traduit-il ?

— Les communautés européennes nous ont confié une étude sur la Moselle en commun avec les Belges, les Luxembourgeois et les Sarrois. Nous menons pour elles des travaux sur l'état de l'environnement en Europe Elles nous consultent fréquemment. Quant à l'écologie, il est vrai que l'opinion publique ne sait pas très bien ce que c'est. Il faut donc prouver notre utilité. Pour cela nous axons nos recherches sur des problèmes régionaux pour lesquels nous pourrons proposer des solutions concrètes. Ainsi nous menons une enquête d'écologie urbaine sur les besoins non satisfaits des habitants de Metz. A partir de ce qu'a exprimé la population nous allons formuler des propositions qui devraient se traduire dans les rues d'ici à deux ans.

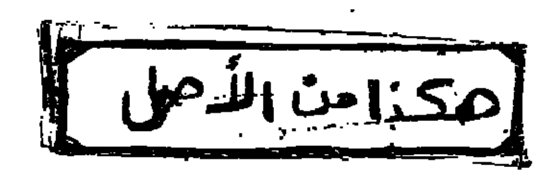
— Vous êtes donc un chercheur à l'Institut et un administrateur comme premier adjoint au maire de Metz. Voilà encore une originalité. Peut-on être à la fois juge et partie ?

— Les chercheurs d'écologie urbaine de l'Institut travaillent en toute liberté. Leurs conclusions seront présentées à la ville de Metz et à toutes les administrations concernées. A ce moment, je jouerai mon rôle d'élu pour essayer de convaincre mes collègues de mettre en pratique les propositions des chercheurs. Je crois que ces idées qui plaident pour une reconquête du centre-ville font leur chemin, et elles viennent d'avoir l'appui spectaculaire du président de la République.

— Vous croyez donc aux vertus de la persuasion et de la concertation. La Lorraine serait-elle la seule région de France où l'environnement ne donnerait lieu à aucun conflit ?

— Il y a et il y aura des conflits d'environnement en Lorraine. Mais je suis profondément convaincu que nous ne trouverons pas leur solution en les exacerbant. Il est vrai que nos modes de pensée comme notre société sont fondés sur l'affrontement, la concurrence, la compétition. Pourtant, l'écologie nous enseigne qu'il n'y a pas d'espèces nuisibles à éliminer. Elle nous offre au contraire des modèles de co existence durable dans la diversité. Observer la nature, c'est apprendre à reconnaître la différence et donc à pratiquer la tolérance. Comme écologiste aventuré sur le terrain de la politique, je voudrais « naturaliser » la politique. »

Propos recueillis par
MARC AMBROISE-RENDU.



LE VAUDREUIL : LA CITÉ FUTURE DANS LES POMMIERS EN FLEUR

UNE dernière descente sur le ruban de l'autoroute et le panneau jaune de sortie annonce « Le Vaudreuil ». Point de tours, aucune urbanisation. Cette ville nouvelle se signale à l'automobiliste par quelques bâtiments industriels du côté de Louviers. Pour le reste, celui-ci n'y verra que du vert : vert des prairies, vert des moutonnements de la forêt de Bord. Ici, c'est le printemps ; une ville germe.

La ville nouvelle s'étale, au confluent de la Seine, de l'Eure et de l'Andelle, sur 4 000 hectares et sur huit communes. Le schéma d'aménagement de la basse vallée de la Seine lui a assigné, en 1969, cinq objectifs. Elle doit d'abord absorber une partie de la croissance de Rouen, distante de 35 kilomètres, afin d'atteindre 20 000 habitants en 1980 et de 90 000 à 140 000 à la fin du siècle ; ensuite, il lui faut devenir un pôle de services pour la partie de la vallée de la Seine située entre Mantes et Elbeuf ; elle représente ainsi une alternative au projet avorté de ville nouvelle de Mantes-Sud qui aurait accru le poids de la région parisienne ; elle participe à la politique régionale de développement des activités industrielles et tertiaires ; enfin, le Vaudreuil est une opération-témoin d'aménagement et d'urbanisme.

Les inventeurs du Vaudreuil ont imaginé une croissance urbaine originale. Plutôt que de créer un centre important, ils ont choisi de développer *« un germe de ville »* de 15 000 habitants, qui pourra fort bien d'ici 15 ans ne pas être situé au « centre géographique » de la ville nouvelle. Les avantages sont nombreux : le « germe » pourra être construit en cinq ans ; il offrira aux citadins toutes les fonctions d'une ville ; il confrontera les idées des urabnistes avec les réalités techniques, économiques et sociales. Les autres quartiers de la ville nouvelle seront précisés plus tard avec le concours des élus. Il n'y a donc pas pour l'ensemble du Vaudreuil de plan masse, et la localisation des équipements publics n'est pas définitive.

Une première tranche de mille trois cents logements sera livrée en août prochain. Un C.E.S. et un hôtel fonctionnent. La mairie est ouverte. Une base de loisirs de 1 300 hectares est en cours d'aménagement, et d'ores et déjà les dériveurs de l'école de voile tirent des bords dans la boucle de la Seine.

Mais le vrai germe de la ville, ce sont les emplois. En effet, il était exclu d'attirer des citadins au Vaudreuil sans zones d'activité. Les emplois étant la « locomotive » de la ville nouvelle, il est prévu d'en créer, à partir de 1976, un millier par an. Cet objectif semble en bonne voie de réalisation si l'on en juge par le « tableau de chasse » de l'établissement public : quinze sociétés — et non des moindres (Institut Pasteur, C.I.I.) — ont décidé de s'y installer, ce qui représente trois mille emplois en portefeuille. Les responsables de la ville nouvelle cherchent à obtenir une forte proportion d'emplois tertiaires et à réintégrer les activités dans la ville afin d'éviter une trop grande spécialisation de l'espace. Des études sont menées dans ce but pour la construction de 10 000 m2 pour des immeubles industriels locatifs au milieu du « germe de ville ».

Qu'offre Le Vaudreuil aux entreprises désireuses de se décentraliser de Paris ? D'abord, toute une gamme de terrains de prix différents, selon les fonctions et les localisations souhaitées.

● *Parc industriel d'Incarville* : il se trouve dans le prolongement de la zone industrielle de Louviers. Il s'étend sur 87 hectares en bordure de l'autoroute de Normandie. Prix : à partir de 35 F hors taxe le mètre carré.

● *Parc industriel du Village* : entre l'Eure et le village du Vaudreuil, il couvre 11 hectares Prix : à partir de 35 F hors taxe le mètre carré.

● *Centre d'entrepôts d'Heudebouville-Vironvay* : à côté de l'échangeur autoroutier d'Heudebouville, il compte 70 hectares. Prix : à partir de 32 F hors taxes le mètre carré.

● *Parc industriel de Saint-Pierre-du-Vauvray* : il est le terrain le plus vaste (170 hectares) et le mieux desservi : par l'autoroute, par ligne S.N.C.F. et par la Seine. Prix : à partir de 45 F hors taxes le mètre carré.

● *Parc d'affaires des portes du Vaudreuil* : en bordure de l'autoroute de Normandie, il a une superficie de 73 hectares. Prix : à partir de 45 F hors taxes le mètre carré.

Les quatre saisons

Pour éviter l'isolement de ces zones d'activité il a été décidé d'ouvrir dans chacune d'elles un centre de services Ainsi, trouve-t-on dans la zone d'Incarville, *« la Fringale »*, ensemble de bâtiments harmonieusement agencés où cohabitent un restaurant interentreprises, deux bureaux de banque, un bureau des P.T.T., un centre de reprographie, une société d'intérim.

Dernière préoccupation : la qualité esthétique des bâtiments industriels et de leur environnement. Des études très précises ont été menées sur le site et sur les couleurs du paysage pendant les quatre saisons. Dans le parc d'Incarville, l'établissement public d'aménagement a décidé de créer deux coupures vertes de 30 mètres de large (mille cinq cents arbres) qui relient le centre de la zone à la forêt de Bord par des cheminements piétonniers. Toutes les lignes électriques et téléphoniques ont été enterrées. La taille des bâtiments a été limitée de façon à ce que n'existe aucune barrière visuelle et physique entre le village d'Incarville et la forêt. Les matériaux et leur couleur ont été choisis pour leur harmonie avec les bruns et les verts du paysage.

Un cahier des charges même détaillé n'aurait pas suffi à contraindre les sociétés à un tel effort esthétique. Les urbanistes leur ont donc imposé de se concerter avec eux pour la mise au point des projets d'usines : avant le moindre coup de crayon, l'industriel explique ses besoins après quoi le bâtiment est construit en commun.

L'accueil des nouveaux venus est tout aussi soigné, car c'est là un argument de vente décisif.

Dans un premier temps, les services de commercialisation donnent au chef d'entreprise intéressé tous les renseignements qu'il désire : la main-d'œuvre disponible, le logement des employés, les établissements scolaires pour leurs enfants, les moyens de communications. Ils lui proposent de rencontrer les industriels déjà installés. En fonction de ses besoins en énergie, en transports, en superficie, il lui est alors remis un dossier technique qui lui permet de se décider.

La discussion s'ouvre ensuite avec les services techniques : eau, E.D.F., P.T.T., pompiers. Tous les problèmes sont passés en revue et, si possible, résolus. L'établissement public reste en permanence à la disposition de l'industriel et suit l'évolution du chantier. Le dialogue est facilité par la désignation, au sein de l'établissement public, d'un seul interlocuteur pour chaque entreprise qui va s'installer.

Troisième phase : l'accueil du personnel. Un montage audiovisuel est proposé afin de mieux faire connaître le Vaudreuil aux nouveaux venus. Des visites du site et des équipements sont organisées. L'établissement public facilite le logement des employés. Le « service après-vente » peut aller jusqu'à résoudre les difficultes d'emploi des épouses.

La ville nouvelle du Vaudreuil possède un maire, un secrétaire général Elle cherche un directeur pour ses services techniques. Les habitants arrivent. Un centre commercial sera mis en chantier cette année. La gare ouvrira en 1979. Mais les vaches et les chevaux continuent à paître au milieu des pommiers en fleur Le C.E.S sera baptisé « Alphonse Allais ». Le Vaudreuil, une ville à la campagne ?

ALAIN FAUJAS.

CHALON-SUR-SAONE : UN « FOS BOURGUIGNON » SUR LA RIVIÈRE

M. CLAUDIUS-PETIT, alors ministre de la reconstruction et de l'urbanisme, ne s'était pas trompé lorsqu'en 1950, il faisait allusion à Chalon-sur-Saône en disant que cette ville, située sur une rivière, un canal et une importante voie de chemin de fer, à proximité relative des sources de matières premières lourdes, et proche de centres de transformation chimique d'une certaine taille, semblait promise « à un brillant avenir »

Vingt-cinq après, la ville de Chalon-sur-Saône a réussi son industrialisation et provoque la jalousie d'autres cités bourguignonnes.

Située sur l'itinéraire le plus occidental entre la Méditerranée et la mer du Nord, elle fut le chemin, par excellence, de la civilisation. Lors de la conquête romaine, elle fut l'une des étapes de César, qui installa des magasins de vivres pour ses légions On vient encore de découvrir des vestiges de cette période dans la Saône Etroitement associé au développement de la région chalonnaise sur sa rive droite, en amont de la ville au confluent de la Saône et du canal du Centre, fut inauguré, en 1949, le plus important port fluvial de la rivière, le quatrième après Paris, Lille et Mulhouse

Celui-ci, qui se trouve le plus au nord, pouvant ainsi être atteint par les barques et automoteurs à grand gabarit, circulant sur le Rhône, possède un « slip-way » pour la construction et la réparation des bateaux, le seul après Strasbourg et Arles, et son trafic est passé de 1 million 192 986 tonnes en 1968 à 1 million 453 876 tonnes en 1974.

La création de ce port a conduit à modifier l'itinéraire du canal du Centre qui coupait la ville de Châlon en deux. Un nouveau canal fut donc creusé au nord de la localité sur des terrains de médiocre valeur agricole, ce qui a permis d'y aménager la première zone industrielle de France en 1950 Elle atteint aujourd'hui 430 hectares et les usines emploient cinq mille trois cent quatre-vingt-seize personnes

Un nouvel exemple de la collaboration entre l'Etat et la chambre de commerce vient d'être donné par l'aménagement de la zone portuaire et industrielle au sud, sur la rive gauche de la Saône.

Le port actuel est à peu près saturé, certes, mais la ville et la chambre ont surtout pensé aux possibilités que peut offrir la liaison éventuelle Mer du Nord - Méditerrannée Pour effectuer une telle opération sur des terres inondables, il a fallu engager des moyens qui ont déjà dépassé les prévisions Un prêt de l'Etat sur l'enveloppe régionale, de l'ordre de 1 800 000 francs a été dégagé. Le chantier est assez impressionnant en lui-même, mais il faut également ajouter les ouvrages d'art sur la Saône, dont un pont qui pourra supporter une charge de 1 000 tonnes, les voies d'accès et le raccordement à la ligne de chemin de fer. Des câbles électriques provenant de la centrale thermique située à quelques centaines de mètres ont dû être détournés et il n'était pas rare de voir, ces derniers jours, de multiples engins et notamment vingt-six « scrapers » qui travaillaient à deux postes de travail sur ce terrain de 148 hectares. C'est, en effet, la surface totale actuelle de la zone industrielle à laquelle vient s'ajouter une darse de 90 hectares.

Zone industrielle, zone portuaire, voies de communications satisfaisantes toutes les conditions sont apparemment réunies pour réussir une opération économique et industrielle d'importance. Il fallait pourtant compter sur la nature des industries susceptibles de s'y implanter Or cette zone est destinée aux industries lourdes et la nature du terrain ne se prêtait pas à de telles installations. C'est pourquoi depuis le printemps dernier des dizaines d'engins évoluent continuellement pour remblayer sur quatre mètres Il a donc fallu creuser pour aménager la darse et transporter ensuite des matériaux plus riches afin de donner aux anciennes terres de pâturage une nouvelle consistance. En même temps, la route de déviation donnant accès à la zone et au centre routier, qui allégera le trafic du centre-ville, était construite ainsi que les larges pistes dont on a besoin pour faire circuler les engins Malgré le mauvais temps qui a retardé les travaux, la route sera terminée au mois de juillet et la mise en eau de la darse est prévue pour le 1er octobre, après la construction des murs des quais L'équipement comprendra en outre un poste de chargement pour colis lourds de mille tonnes.

Garder « l'heureux équilibre »

Ainsi, tout sera prêt à la fin de l'année pour que la zone industrielle sud de Chalon puisse devenir « opérationnelle » Seule la société Framatome a réservé trente-cinq hectares de terrains jusqu'à présent. C'est même grâce à elle que les travaux d'aménagement se sont accélérés Les ateliers sortent de terre Ils sont à la mesure des « produits » fabriqués des cuves nucléaires Ils emploieront six cents personnes sur cinq ans et constituent d'ores et déjà un apport économique important pour une ville moins touchée par le chômage que bien d'autres. D'autres industries viendront-elles s'implanter ? Les responsables de la Chambre de commerce, maître d'œuvre de l'opération, l'espèrent lorsque la conjoncture deviendra plus favorable Il reste, en effet, quatre-vingt-dix hectares de terrains disponibles, à 45 F le mètre carré hors taxe. Et puis le centre routier ouvert l'an dernier en bordure de la zone et de l'axe routier est-ouest qui reliera la vallée de la Saône à l'Alsace et à l'Allemagne du Sud. Enfin, trois cent vingt logements seront construits à côté de ZAC dite de Granges-Forestier.

Cette zone portuaire deviendra-t-elle le « Fos bourguignon », comme l'a récemment affirmé un ministre du gouvernement ? Les Chalonnais ont du mal à y croire. Pour eux, leur ville doit garder cet « *heureux équilibre entre une vie professionnelle moderne et une qualité de vie traditionnelle* ». Leur mode de vie ici reste à l'écart de l'accélération de la croissance des grandes métropoles. D'ailleurs, si la zone sud devient plus ou moins polluante, la zone industrielle ouest, le long de la route de Givry, dont les travaux commenceront vraisemblablement cette année, n'accueillera que des industries légères et propres et l'aménagement d'un port de plaisance est également prévu

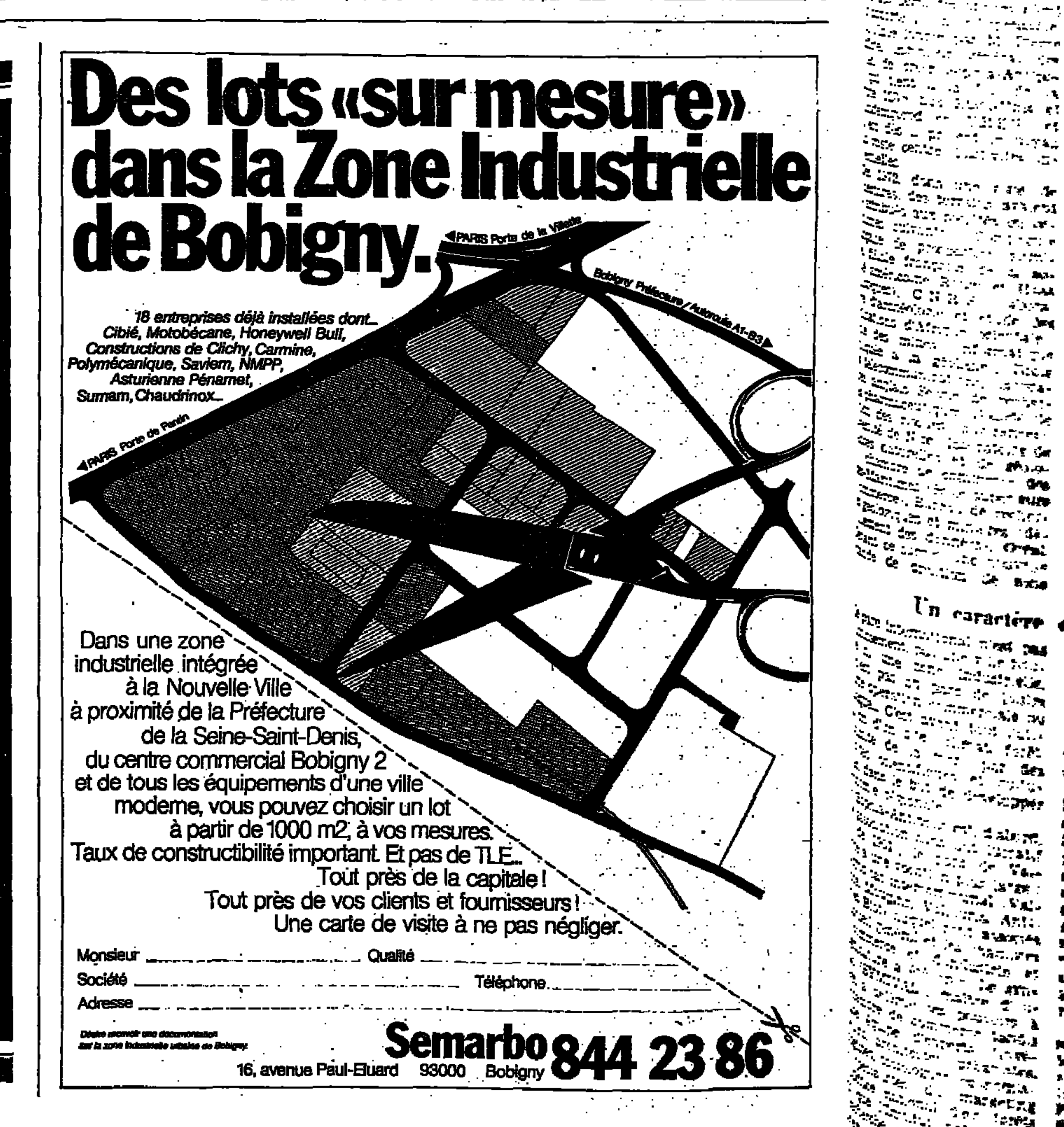
CHARLES MARQUÈS.

L'OISE S'OUVRE A PARIS

SITUEE aux portes de Paris entre Normandie et Champagne, l'Oise a toujours eu une vocation agricole à cause de la fertilité naturelle de son sol, mais depuis quelques années le département est devenu une région industrielle.

Sa situation géographique lui donne une place privilégiée près des zones de grande consommation : région parisienne, Basse-Seine, Nord, Belgique. Pour cette raison, les responsables de la chambre de commerce de Beauvais, le chef-lieu, multiplient les actions convergeant vers l'accueil d'activités nouvelles qui développeraient le potentiel économique de l'Oise

En liaison avec le développement industriel actuel axé sur les textiles, la construction électrique et les industries alimentaires, les responsables économiques souhaitent augmenter la population et dépasser le chiffre actuel de vingt mille « immigrants » par an, dont le tiers vient de la région parisienne.



NOUVELLES ZONES

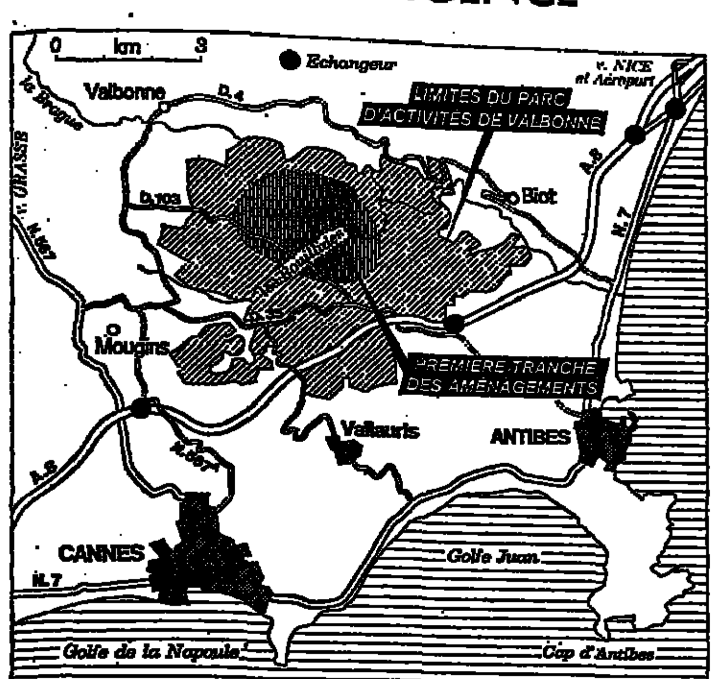
VALBONNE : PARI

UN CENTRE INTERNATIO

DE L'INTELLIGENCE



VALBONNE : PARI POUR UN CENTRE INTERNATIONAL DE L'INTELLIGENCE



Mis à part les secteurs de la construction immobilière et le tourisme, l'économie de la Côte d'Azur est fragile. Dans la région, le chômage atteint des proportions plus importantes que dans les autres provinces françaises.

La création du parc international de Valbonne, dans un environnement de qualité — entre Nice, Cannes et Antibes, — devrait permettre à la région de connaître un coup de fouet et à la politique nationale de décentralisation du secteur tertiaire (français et international) de trouver un point d'appui exemplaire.

M. Michel Poniatowski, ministre de l'intérieur, doit inaugurer le mardi 29 avril les premiers travaux du centre informatique d'Air France installé dans le parc international d'activités de Valbonne. A cette occasion, le ministre présidera une réunion de travail du syndicat chargé de l'aménagement de la zone.

UN pari pour la Côte d'Azur, un gigantesque pari qui devrait permettre à la région d'équilibrer, économiquement parlant, Fos et les rivages du Languedoc-Roussillon : tel se présente le parc international d'activités scientifiques industrielles de Valbonne : 700 millions de francs d'investissements, trente mille emplois à créer d'ici à vingt ans.

L'essor de la Côte d'Azur (et son nom) date du siècle dernier. La visite enchantée de quelques riches Britanniques — l'écrivain Smollett à Nice, lord Brougham à Cannes, qui précédèrent la reine Victoria et le roi George V, ainsi que les aristocrates d'Europe centrale et de Russie — lui apporta le tourisme. Cinquante années de prospérité. Mais le tourisme ne suffit plus, même s'il a cessé d'être réservé à quelques privilégiés et d'intéresser chaque saison des milliers de personnes.

La jeunesse s'en va

Ce n'est un mystère pour personne que le chômage est élevé sur la Côte d'Azur et que toute une jeunesse doit aller chercher du travail ailleurs. Les zones industrielles qui ont été créées au cours des dernières années n'ont pas apporté l'élan indispensable. D'où l'idée lancée par M. Pierre Laffitte, ingénieur général des mines, de créer Sophia-Antipolis, qui tient à la fois de la « route 128 » aux Etats-Unis et d'Akademgorod en U.R.S.S., et qui est dès à présent le noyau d'un vaste centre d'activités intellectuelles.

Dès 1972, dans une zone de 47 hectares, des terrains avaient été attribués aux sociétés ou organismes suivants : Compagnie française de prospection sismique, *filiale française de* la société américaine Rohm et Haas (plastiques), C.N.R.S. (laboratoire d'archéologie et étude des civilisations d'Afrique orientale), Ecole des mines (informatique appliquée à la géologie), Ecole des télécommunications, laboratoires anglais Searle de recherches pharmaceutiques, Société de gestion des risques (assurances), université de Nice (laboratoire de sciences naturelles et de géologie), chambre de commerce des Alpes-Maritimes (école supérieure de commerce), Bureau de recherches géologiques et minières (dépouillement des données), Oréal.

Devant ce succès, une nouvelle demande de création de zone d'aménagement concerté (ZAC) était agréée par les pouvoirs publics en septembre dernier : 25 hectares (sur 32) sont déjà vendus ou sous option.

Auparavant on avait bien décidé d'élargir le programme de Sophia-Antipolis. C'est ainsi qu'est né, en 1970, le parc international d'activités scientifiques, industrielles et tertiaires de Valbonne, qui a pris son véritable départ en avril 1972, lorsque ce projet fut retenu par un comité interministériel d'aménagement du territoire.

De projets en études, 1975 est l'an I de la phase active de l'opération. Le parc international de Valbonne, c'est avant tout 2 400 hectares de terrains boisés (*encore que* l'incendie y ait fait quelques ravages) dans un secteur miraculeusement préservé, en bordure ou presque du littoral, à proximité de parcs départementaux et de cinq golfs dont un — celui de Mougins — est incorporé dans le parc. Nice, capitale du tourisme, Grasse, capitale des parfums, et Cannes dont le cinéma n'a fait que fixer une image de marque qui n'était plus à imposer sont proches. Il y a aussi tout près, Antibes (ouvrage de Vauban), Juan-les-Pins, Biot (verreries et musée Fernand-Léger), *Mougins* (Picasso), Vallauris (poteries et céramiques d'art), Valbonne, enfin, qui donne son nom au parc.

Un caractère « exemplaire »

Le parc international n'est pas un lotissement, pas une ville nouvelle ni une zone industrielle, ce n'est pas un parc de loisirs ni une opération commerciale ou politique... C'est avant tout l'utilisation d'un site (climat, forêt, proximité de la mer) par des activités scientifiques et culturelles, *dans le but de développer* l'économie régionale.

Si Sophia-Antipolis est, d'abord, une association sans but lucratif (loi de 1901), le parc de Valbonne a une vocation plus large : un syndicat intercommunal (Valbonne, Mougins, Vallauris, Antibes et Biot) *auquel sont* associés le conseil général et les chambres de commerce et d'industrie et d'agriculture a été créé. Le syndicat (SYMIVAL), maître d'ouvrage, a délégué ses pouvoirs à la chambre de commerce tandis qu'une équipe d'experts (ingénieurs, architectes, urbanistes, écologistes, sociologues, économistes, spécialistes du marketing et l'Office national des forêts ainsi que l'Institut national de la recherche agronomique et le bureau d'industrialisation des Alpes-Maritimes) met au point un cahier des charges qui doit être la véritable charte de l'aménagement et de la protection du site.

A ce sujet, des retouches prévues dans le programme donnent quelques inquiétudes. Le centre mondial d'informatique d'Air France (location des places), par exemple, doit être installé sur 26 hectares avec des normes particulières et une architecture différente de ce qui est prévu alentour. D'autres entreprises souhaitent obtenir des dérogations à la charte et soutiennent qu' « *il vaut mieux une réalisation que rien du tout...* ». Le caractère « exemplaire » que veulent donner les pouvoirs publics à l'opération risque ainsi d'être compromis.

Malgré ces difficultés, tout semble prévu pour que le « plateau de Valbonne » devienne un « centre international de l'intelligence ». Les « *managers* » — *de* France, des Etats-Unis ou de Suède, principalement, mais aussi de Grande-Bretagne ou d'Allemagne — viennent sur place.

GEORGES REYMOND.

CHATEAU-RENAULT : LE PAYS RURAL CONTRE LES DÉBORDEMENTS DE TOURS

CHATEAU-RENAULT s'affirme sur les panneaux plantés en bordure de la nationale 10, peu avant l'arrivée dans la ville : « *Porte de la Touraine et cité du cuir.* » Tanneries, fabricants de chaussures, de courroies, ont pendant plus d'un siècle assuré l'activité industrielle de ce chef-lieu de canton du nord-est de l'Indre-et-Loire et lui ont fait gagner une solide réputation internationale. Château-Renault tient donc encore à ce rappel de son passé, même si le cuir, qui fit la prospérité de quelques-uns, faillit le précipiter dans le néant avant le sursaut de la décennie 60.

La volonté locale, épaulée par l'appui des pouvoirs publics — le secteur fut en 1958-1959 reconnu comme zone critique, — a amorcé une ample métamorphose. Au lieu des tanneries rassemblées au cœur de la ville, bien près des rivières *dont les eaux servaient* au traitement des peaux, deux ensembles d'activités industrielles furent établis sur les bordures de la commune, qui reçurent des usines ou ateliers de taille moyenne orientés vers l'électricité, l'électronique, la chimie, la mécanique, l'habillement, le traitement des *matières* plastiques. Au *total*, plus d'une quinzaine d'installations, abandonnant la région parisienne, se fixaient ici et aboutissaient à la création de quelque deux mille emplois.

« *On a préféré vivre*, dit M. Morin-Roy, un Renaudin de vieille souche qui est à la tête de l'Union des commerçants, *et pour cela nous n'avons pas hésité à supporter les impôts les plus élevés du département.* » Car il fallut, bien sûr, en même temps bâtir des H.L.M., des pavillons, moderniser les équipements, construire un C.E.S., et, pour répondre à cette autre proclamation d'être l'ouverture sur la Touraine *accueillante, faire une piscine*, un camping à double étoile, des courts de tennis, un stade.

Le déclin et le marasme vaincus, l'hémorragie démographique contenue (du moins au chef-lieu de canton, passé de 4 238 habitants à 5 125 en 1968 et 6 060 en 1975), Château-Renault a énoncé depuis ces dernières années ses nouvelles ambitions : être l'un des points d'appui du développement dans le nord de la Touraine et être une zone de résistance devant la « pression » de Tours.

Son maire, le docteur Jean Delaneau, élu pour la première fois en 1967, devenu conseiller général en 1970 puis porté à la députation en octobre dernier à la suite du décès de M. Pierre Lepage, U.D.R., dont il était le suppléant, avec l'investiture des républicains indépendants, l'affirme sans ambages après le choix annoncé par la DATAR en faveur du chef-lieu qu'il administre : « *J'avais appris, il y a au plus tard trois mois, que la DATAR portait intérêt à nos problèmes spécifiques. Nous avons été sans doute choisis pour cette expérience en raison du contexte en tant que centre urbain dans un milieu rural qui est une sorte de pôle d'équilibre dans le département. L'évolution de Château-Renault et de son pays va dans ce sens. C'est une manifestation de volonté pour contribuer au renversement du monopole tourangeau. C'en est fini du tout pour Tours, et ce projet est pour nous plein d'espoir et de promesses.* »

A l'appui de sa conviction, de ses espérances, le député-maire, archétype de l'élu jeune, actif, confiant dans le changement, rappelle les efforts accomplis en faveur de la coopération intercommunale. Château-Renault, emprisonné dans ses 300 hectares de superficie, a constitué, dès 1965, un syndicat intercommunal à vocation multiple, avec cinq communes de sa périphérie, puis l'a étendu plus tard à dix autres, en y associant un village du Loir-et-Cher : Authon. Là où le président de la République et sa famille viennent volontiers chasser dans leur domaine du château de l'Etoile. Avec six communes voisines, d'autre part, c'est l'étude en commun d'un plan d'occupation des sols. « *Il porte sur 10 000 hectares*, précise M. Delaneau, *au lieu des 300 du seul chef-lieu. Le groupement d'urbanisme nous permettra ensemble d'organiser l'avenir de façon cohérente pour les trente prochaines années.* »

Choix politique ?

Des accidents pourtant : en décembre 1973, un référendum en vue de la fusion des associations avec Villedomer (3 580 hectares, 769 habitants), où était projetée l'implantation d'une troisième zone industrielle et même d'un second C.E.S., a essuyé un échec ; des frictions aiguës également avec Auzouer, qui possède 2 kilomètres de frontière commune avec Château-Renault et sur le territoire duquel ont été bâties d'importantes installations médico-sociales. Le comte de la Tullaye, son maire, montre une récente délibération du conseil municipal, dans laquelle il est dit : « *Auzouer est disposé à émettre un avis favorable au POS, moyennant certaines adaptations sur la répartition des parcelles... Il faudrait que toute la population habitant Auzouer soit comptée et recensée sur la commune, y compris la maison de retraite, le centre psychiatrique et les futurs équipements prévus sur son territoire... Que la commune de Château-Renault s'engage à ne jamais réclamer le rattachement à son territoire d'une quelconque partie de celui d'Auzouer-en-Touraine.* » « *Nous sommes d'accord*, ajoute-t-il, *pour travailler en accord avec Château-Renault, mais nous désirons aussi que l'on tienne mieux compte de nos avis, que toutes les subventions promises ne le soient pas qu'au seul bénéfice du chef-lieu. Tout ce qui est bon pour Château-Renault n'est pas forcément bon pour le reste du canton.* »

A Autrèche, en revanche, à 10 kilomètres du chef-lieu, où se trouve le débouché de l'échangeur de l'autoroute Aquitaine en direction de Château-Renault ou d'Amboise, les intentions de la DATAR sont accueillies avec faveur. Epouse de sous-préfet, le maire, Mme Escoffier, a entrepris avec réussite maintes réalisations (plateau de sport, salle des fêtes, terrain de camping, lotissement de dix-neuf pavillons).

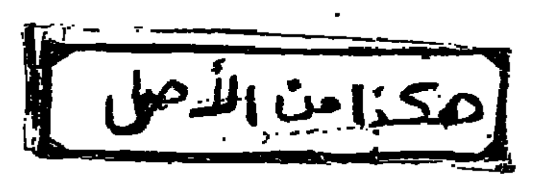
Maintenant on relève une initiative privée : prévoir d'installer un ensemble hôtelier de deux cents chambres accompagné d'une piscine ainsi qu'une zone d'activités pour petits ateliers avec un service de gestion administrative collectif. « *Tout ce qui peut bénéficier à Château-Renault ne peut avoir qu'un effet faste sur notre commune. Nous sommes, il est vrai, quant à nous, arrivés au bout de nos moyens, et, si l'on ne nous aide pas, nous ne pourrons plus rien faire.* »

« *Ce n'est pas étonnant qu'une telle promesse soit faite à Château-Renault* », reconnaît de son côté un porte-parole de l'union locale des syndicats C.G.T. « *Mais tout ce qui vient du gouvernement ou de M. Delaneau nous laisse sceptique.* » Voilà, en effet, ajoutent les syndicalistes, plus de trois années qu'aucune nouvelle implantation industrielle n'a eu lieu. En 1973, trois entreprises ont été mises en faillite et ont liquidé leur personnel. Le point noir à présent c'est l'usine Besnier-Flotex, la plus importante par ses effectifs, près de trois cents personnes. Mal gérée, elle a été reprise par le groupe Saint-Frères, qui a procédé à quatre-vingt-quinze licenciements en sept mois. Un comité de défense de l'emploi s'est constitué.

« *Chacun sait que les dossiers sortent mieux lorsqu'on est dans le camp du gouvernement* », remarque M. de la Tullaye. « *Est-ce à Château-Renault et à son canton que M. Poniatowski a pensé ou n'est-ce pas plutôt au docteur Delaneau, qui s'est révélé depuis cinq ans un zélé animateur départemental des républicains indépendants ?* » s'interrogent de leur côté les syndicats.

Choix politique ou authentique expérience d'aménagement du territoire ? Certaines autorités politiques et administratives de la région Centre, à Orléans, se posent, dit-on, la question dans les mêmes termes.

BERNARD POUPEL.



LES PRIORITÉS D'J VII[e] PLAN

Les ZUP des années 60 au rebut

Le rapport du commissariat général du Plan qui vient de faire la synthèse des priorités des régions pour le VII[e] Plan (1976-1980) souligne sans ambage que l'industrie sera le « moteur principal de la croissance de l'emploi régional ». Dans la moitié environ des régions on admet que les difficultés actuelles seront surmontées à la fin de 1975 et l'on souhaite que l'industrialisation reprenne à un rythme soutenu.

LES assemblées régionales ne négligent pas non plus l'emploi dans le secteur tertiaire, considéré comme un moyen d'absorber une main-d'œuvre peu qualifiée, souvent féminine (en Alsace, Champagne-Ardenne, Franche-Comté, Poitou-Charentes). Certaines d'entre elles mettent également l'accent sur le tertiaire dit « supérieur » (laboratoires, centres de recherche et d'enseignement, sièges sociaux) considéré comme un facteur d'entraînement de l'économie locale (dans le Limousin, le Nord ou Rhône-Alpes) et souvent aussi comme débouchés pour les jeunes titulaires de diplômes dans des régions où existent des déséquilibres « qualitatifs » marqués. Ainsi la Champagne-Ardenne et la Lorraine sont en situation de suremploi masculin pour les métiers manuels qualifiés ; le Nord-Pas-de-Calais offre surtout des postes de travail peu qualifiés qui ne correspondent pas toujours à la formation de la main-d'œuvre ; la situation est inverse en Champagne-Ardenne où, face à une offre d'emplois qualifiés, les demandeurs sont sans qualification.

Et les régions frontalières ?

Les assemblées concernées mettent l'accent sur la nécessité de créer des emplois dans les zones exposées à la concurrence étrangère. En Alsace, où les mouvements frontaliers qui intéressent 8 % de la population active affectent au nord surtout des hommes et au sud surtout des femmes, on préconise la mise en service d'une politique d'aménagement et de développement d'ensemble : on souhaite des accords avec les pays voisins couvrant le statut des frontaliers et le régime des aides à l'industrie. En Lorraine on compte non seulement sur des créations d'emplois, mais aussi sur une politique de formation active pour la main-d'œuvre masculine et féminine. Les assemblées de France-Comté proposent la création d'activités nouvelles (petites industries liées au secteur tertiaire) susceptible de retenir la main-d'œuvre féminine.

A ce propos — et cette unanimité ne manquera pas d'intriguer la délégation à l'aménagement du territoire — toutes les régions critiquent le régime actuel des aides au développement régional. On souligne le manque de sélectivité et de souplesse des subventions et le rôle insuffisant des autorités régionales dans l'attribution des primes. Les régions émettent aussi des jugements partagés sur l'efficacité de ces aides, notamment lorsqu'il s'agit d'orienter vers les régions les plus démunies les activités du secteur tertiaire.

Le Languedoc-Roussillon dénonce tout de go « *l'inadaptation du régime des aides* ». Le comité économique et social d'Auvergne reconnaît que « *la DATAR a été l'instrument efficace d'une politique volontariste* » mais relève en ce qui la concerne « *un oubli momentané qui contribue à créer au centre de la France un véritable désert* ». Les assemblées de Bourgogne jugent que « *la politique d'incitation publique à l'implantation ou à l'extension d'activités économiques dans les zones faibles a donné d'excellents résultats en matière de reconversion minière mais, hors ces cas particuliers, elle n'a eu que peu d'effets* ».

L'assemblée consultative d'Alsace juge « *regrettable que la nature des emplois créés ne soit guère prise en considération, et encore moins la nature des salariés embauchés* ». Même son de cloche des Pays de la Loire : « *Les critères d'emploi créés sont trop rigides en ce sens qu'ils ne distinguent pas la quantité de la qualité* ».

Quelles réformes entreprendre sur ce point ? La Bretagne suggère purement et simplement de supprimer les primes pour les grandes villes, et le Centre de les rétablir, même dans le bassin parisien ou la région lyonnaise, au profit seulement des cantons ruraux. Huit régions vont plus loin et demandent que le régime des primes accordées lors de l'implantation d'une firme soit remplacé par un régime de prêts, bonifiés ou à taux privilégié (accès plus systématique au F.D.E.S.). On évoque aussi des modes de financement spécifiques pour les investissements des petites et moyennes entreprises en Languedoc-Roussillon, en Limousin et en Lorraine. La Haute-Normandie suggère de « *mettre en place des contrats de programme associant l'Etat, la région et d'autres partenaires éventuellement privés, pour résoudre un problème particulier qui ferait l'objet d'un plan à moyen terme* ».

L'aspiration unanime des assemblées consultées

Des emplois, des activités, certes. Mais plus question d'accepter une concentration excessive des populations et des équipements — logements, stades, hôpitaux, services publics, théâtres — dans les seules grandes villes. Telle est aussi l'aspiration unanime des assemblées consultées.

Le comité économique et social de Midi-Pyrénées considère qu'au cours du VI[e] Plan la croissance a été presque exclusivement le fait de Toulouse, au détriment des villes moyennes et petites. Il en est résulté un exode des jeunes vers la métropole régionale et hors de la région... Dans le même sens, les assemblées de Lorraine observent que « *la concentration de l'attention, et parfois de l'action, sur la métropole et les zones très urbanisées a trop relégué au second rang l'équipement et le développement des villes moyennes, ainsi que la sauvegarde de l'espace rural qui les entoure généralement* ».

Comment parvenir à ce rééquilibre ? L'Alsace souligne à ce propos l'importance de la localisation des équipements publics : « *L'Etat peut contribuer pour sa part au maintien de l'armature urbaine en mettant fin à sa politique de concentration dans les chefs-lieux d'arrondissement ou de départements de services publics, jusque-là implantés dans les secteurs ruraux... Il est indispensable de remplacer les considérations de pure gestion par une analyse confrontant le coût et le service rendu. Il est nécessaire également d'intégrer ce type de décision dans la politique d'aménagement au lieu de la laisser à l'appréciation schématique et non coordonnée des diverses administrations centrales.* » Si le comité du Nord-Pas-de-Calais se refuse à encourager la création artificielle de villes nouvelles, celui de l'Alsace ne serait pas hostile à la création d'« *urbanisations nouvelles de tailles modestes sur des sites bien choisis, faciles d'accès par les transports collectifs* ».

« L'époque des cités dortoirs doit être révolue »

Pour la Bourgogne, « *un habitat abondant doit être maintenu ou réinstallé dans le centre des villes, accessible aux couches laborieuses ; on doit refuser la ségrégation des activités et des couches sociales dans les secteurs périphériques mal reliés au centre. L'époque du gigantisme (grandes zones à urbaniser en priorité, zones industrielles) et l'époque des cités-dortoirs doivent être définitivement révolues.* » En réaction à une spécialisation excessive dans l'espace, des régions souhaitent, comme le conseil du Centre, « *que les entreprises non polluantes, petites et moyennes, soient insérées dans le tissu de l'agglomération* ».

On constate en effet de plus en plus dans les grandes agglomérations, que la population tend à habiter (dans des conditions de confort critiquables) à la périphérie, tandis qu'au cœur de la ville ne subsistent que les commerces ou les logements chers. Les ZUP, lancées en grand nombre dans les années 60, pèchent à l'évidence par un urbanisme uniforme et figé, l'insuffisance des équipements collectifs, l'éloignement des lieux de travail. Pour l'avenir l'Aquitaine propose : « *A la périphérie des villes, une action incitative doit être engagée vis-à-vis des promoteurs immobiliers pour réaliser des zones d'habitation de faible taille où l'on retrouve cependant tous les modes d'habitat et leurs différents types de financement, mais aussi tous les éléments essentiels de la ville : bureaux, commerces, services collectifs et publics* ».

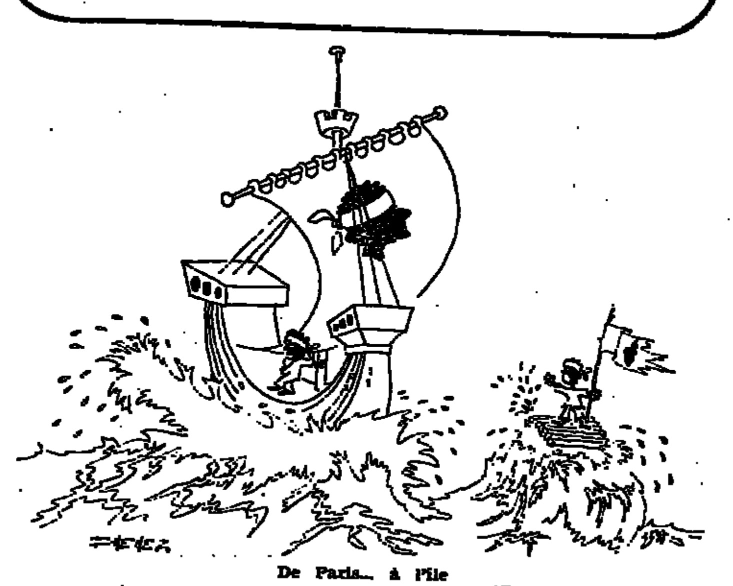
Les petites villes, en milieu rural, doivent aussi être l'objet d'une vigilance constante. Le Limousin constate que, « *jusqu'à présent, les actions publiques très importantes (rénovation rurale, SAFER, SOMIVAL, ministère de l'agriculture), menées conformément aux orientations du VI[e] Plan, ont freiné une évolution qui risquait d'aboutir à la désertion des campagnes. Mais elles ne l'ont pas arrêtée. La carence des services collectifs publics et privés qui entretient cette évolution, en est la conséquence et non la cause. Seules des activités économiques procurant des revenus individuels supérieurs à la moyenne régionale et nationale seraient susceptibles de rendre aux zones rurales en cause leur dynamisme propre...* »

Les régions

LA CORSE DE LA DISCORDE

CORSE de la discorde : dans l'île, des voix se font entendre qui demandent aux « pays » passés sur le continent s'ils pensent encore à leur terre natale et à ses difficultés. Le dossier est ouvert : les « transfuges » répondent.

Dans le même temps, pour la première fois, l'un des deux mouvements clandestins, Ghjustizia paolina, se manifeste et expose les grandes lignes de son action, et, notamment, vis-à-vis de la mission de M. Libert Bou.



De Paris... à l'île

(Dessin de CHENEZ.)

Trop loin de l'île...

Les « transfuges » n'ont plus la cote

EMOI chez les Corses du continent. La petite phrase de *Kyrn*, périodique de Bastia, suscite des réactions vigoureuses et parfois passionnées.

« *Qui est corse ?* » demande la revue à propos de « corsisation » des employés, évoquée lors de la venue dans l'île de M. Messmer. Et *Kyrn* interroge : « *Peut-on encore dire qu'il est corse du vacancier occasionnel à nom en-i », indifférent à tout sauf aux conditions météorologiques de son séjour ? Ou de celui qui a si bien adopté un autre pays qu'il y est, par exemple, devenu maire ou député ?* »

L'éclat de rire d'une jeune employée à la lecture de ce texte n'exprime pas l'opinion générale. « *C'est débile, dit-elle. Je ne serais plus corse parce que je travaille à Paris ? Je ne serais qu'une « vacancière » quand je retourne chez moi dans ma maison familiale ? Figurez-vous que pour moins de deux cent mille habitants dans l'île — dont quelque soixante mille n'en sont pas originaires, — on trouve plus de cinq cent mille Corses sur le continent. A Marseille seulement, ils sont près de cent mille. Alors ? Tous ces gens-là ne seraient plus corses ? Moi j'ai choisi Paris parce que ça me plaît et que, jusqu'à nouvel ordre, c'est la capitale de la France, département n° 20 compris. Je sais bien que beaucoup ont quitté l'île faute d'emploi mais vous imaginez la Corse avec cinq cent mille habitants de plus ? Grotesque.* »

Mais tout le monde ne rit pas, en particulier parmi les élus du continent, plus spécialement visés et parfois cités. M. Achille Peretti, ancien président de l'Assemblée nationale, député et maire de Neuilly, est ulcéré : « *Si n'est plus corse celui qui ne réside pas en permanence dans l'île, déclarons traître à son pays tout Auvergnat ou Breton demeurant à Lille, à Dijon... ou à Ajaccio ! A la limite, il faut retirer sa nationalité à tout Français demeurant à l'étranger. En fait ne sont plus corses ceux qui renient leurs origines et se désintéressent du sort de leur pays. C'est le cas de certains qui résident dans l'île, mais assurément pas le mien. On le sait si bien que je reçois, à Neuilly, plus de lettres de Corses que d'électeurs de ma circonscription.* »

Plus brutal, M. Alexandre Sanguinetti, ancien secrétaire général de l'U.D.R., a des formules qui tranchent : « *Les gens qui écrivent ces choses-là ne connaissent même pas l'histoire de leur pays. C'est l'ignorance assise sur la bêtise et appuyée sur l'intérêt. Les régionalistes, j'ai œuvré pour eux et avec eux. Mais chez les autonomistes on trouve de tout, y compris des séparatistes ignorant de toutes les réalités économiques et politiques. La « Corse seule » ! Dans le monde contemporain c'est idiot Elle tomberait aussitôt sous une domination étrangère Mais on ne parle jamais de la petite équipe si active qui voudrait passer à l'Italie, ni de la bande des vulgaires racketteurs J'ai dit tout cela en Corse et personne n'est venu me répondre. Ces gens-là préfèrent déposer du plastic en cachette.* »

Porte-parole du gouvernement, M. André Rossi n'a rien à déclarer : « *Pas de commentaires.* »

Pour M. Antonini, ancien président de la CODER de l'île, il n'y a pas de problème : « *Pour moi, pas besoin de critères : je reconnais le Corse là où il est, d'une manière infaillible. Je suis assez corse pour cela. Né là-bas, j'y ai fait mes études et je n'ai jamais voté ailleurs. Par correspondance ? Bien sûr. Une fois déjà j'ai répondu à cela : « Est-ce que vous auriez interdit à François Mauriac de voter à Malagar ?* »

Obscurantisme

M. Dominique Taddei, secrétaire national du parti socialiste, spécialement chargé des minorités culturelles, a, lui, des critères liés à la tradition ouvrière : « *La qualité de Corse ne dépend ni du nom ni de la généalogie. Tous ceux qui travaillent dans l'île ont un droit éminent par rapport aux Corses continentaux à débattre des problèmes du pays. En revanche, certains Corses qui travaillent sur le continent ne l'ont, certes, pas choisi, faute d'emploi. Sont corses ceux qui travaillent là-bas... ou voudraient y travailler dès demain, si c'était possible. Tout le reste relève d'un racisme larvé. Quant à l'autonomie, le programme du P.S. définit clairement une autonomie de gestion dans le cadre de la République française.* »

Deux élus, l'un de la majorité, l'autre de l'opposition, offrent une même particularité : ayant leurs activités sur le continent, ils ont reçu leur mandat dans l'île. Leur position n'est-elle pas déjà, en soi, une réponse à la question posée ?

M[e] Pierre Pasquini, ancien vice-président de l'Assemblée, avocat à Nice, est le maire (U.D.R.) de l'Ile Rousse. « *Qui est corse ?* ». Il rappelle que nombre de ses compatriotes « *ont tenu dans leurs mains la plus grande part de l'administration de ce qui fut l'Empire* » et demande : « *Qui aurait osé dire, à ces gens qui, régulièrement revenaient en vacances dans l'île, qu'ils n'étaient pas corses ? En fait, je crois que l'on est corse lorsque l'on « se sent corse ». Dans ce cas-là, on peut l'être tout autant en n'importe quel endroit du globe qu'à Ajaccio, à Bastia ou à Corte Le reproche que l'on entend souvent faire à un homme de ne pas être de la contrée dans laquelle il émet un avis, m'est toujours apparu comme une forme d'obscurantisme.* »

M[e] Nicolas Alfonsi, avocat à Paris, est député (radical de gauche) d'Ajaccio. Il commence par dire : « *Ces querelles sont insignifiantes.* » Et il ajoute : « *Dans ce type de revue, on trouve une sorte d'incantation permanente, une célébration du Corse. En fait, nous avons des qualités et des défauts comme tout le monde. Certes, il y avait la nécessité d'une certaine réhabilitation, d'une prise en considération de la Corse. Mais les excès sont venus.* »

Pour lui, le problème est ailleurs. « *On parle beaucoup de notre diaspora : un million de Corses dans le monde, selon certains on « annexe » des cousins par alliance ! Mais je comprends que beaucoup de ceux qui ont réussi à l'extérieur — et perdu nos structures mentales — se sentent touchés par la question de Kyrn ! Au vrai, le premier problème est démographique. L'île a-t-elle une vocation à un peuplement dense, comme Chypre, par exemple ? Il faut répondre à cela avant de définir une politique et savoir ensuite si une économie dite libérale est capable de maintenir vivante une minorité nationale. Actuellement, ce n'est pas le cas. Exemple : la nouvelle agence d'Air Inter dans l'île a fait venir du continent les deux tiers de son personnel, sans pour autant retenir les candidatures de Corses désireux de retourner travailler dans l'île. Cela, ce n'est pas insignifiant.* »

Membre du comité central du P.C.F. et rédacteur en chef de la *Nouvelle Critique*, M. Antoine Casanova réagit lui aussi vigoureusement. « *Cette discrimination est une stupidité en même temps qu'une insulte profonde aux Corses habitant hors de l'île. Mais surtout un tel découpage, arbitraire et infondé, introduit une division absurde et dangereuse En fait, les travailleurs sont confrontés partout à des problèmes identiques découlant du système. En Corse plus spécialement, il a provoqué un contre-développement économique, social et culturel, entraînant un dépeuplement de l'île. Se priver de l'appui des travailleurs corses vivant sur le continent, aboutit à priver la Corse d'une force considérable.* »

JEAN RAMBAUD.

RÉSISTANCE AU RÉFORMISME

POUR le mouvement Ghjustizia paolina, *certaines données traditionnelles semblent aujourd'hui être remises en question, et aussi bien par les pouvoirs publics que par le peuple. Il dénonce les structures féodales corses et se dit fort de la confiance du « peuple ».*

La prolifération des banques, des trusts, dans les régions à vocation touristique et agricole (industrielle ?), démontre que la Corse est devenue une « terre de profit » Dès lors, les mythes entretenus par l'Etat français pour contraindre les Corses à l'exode s'effondrent, concluent les responsables du mouvement.

Mais, bientôt, les Corses ne tardèrent pas à s'apercevoir qu'ils avaient été utilisés pour un miracle économique qui allait se faire sans eux. En effet, loin d'enrayer l'exode chronique, l'Etat français a favorisé l'installation massive d'une population allogène, jeune et dynamique, qui s'est emparée des rênes de la nouvelle économie. Dans le même temps, peu de chose était entrepris pour intéresser la jeunesse de l'île aux nouvelles données économiques (aucune formation professionnelle, aucune université...)

Le renouveau culturel, l'affirmation linguistique, la recherche et la sauvegarde d'un patrimoine caché, l'identification à la terre, expliquent, aux yeux de Ghjustizia paolina, *le réveil du nationalisme.*

En quoi consiste la mission de M. Libert Bou ? Pour le mouvement clandestin, elle vise à placer la question « nationale corse » au simple niveau des problèmes de sous-développement régional Comment ? En faisant participer les Corses à l'élaboration d'une charte de développement qui prétendrait ainsi les mêler concrètement au développement économique de l'île. Mais, pour ce mouvement, toute tentative de concertation avec offre de compromis constitue un « stratagème » tendant à consolider des structures « coloniales » qui sont, par conséquent, inacceptables.

Les réformes proposées par l'Etat, dont l'attitude « colonialiste » est dénoncée, interviennent trop tard. La participation des Corses, aussi importante soit-elle au développement économique, ne peut en aucun cas les rendre maîtres de leur destinée.

Se définissant comme un mouvement « nationaliste révolutionnaire clandestin », Ghjustizia paolina *revendique la restitution à la nation corse de ses moyens d'échange et de production. C'est la condition première à toute « décolonisation ». Un mot d'ordre : résister à la tentation facile du réformisme.*

M. LIBERT BOU A L'ÉPREUVE DES EXTRÊMES

PARALLELEMENT aux organisations politiques existant en France continentale et aux mouvements autonomistes (ARC et P.P.C.A. qui déploient une activité publique), la Corse compte deux mouvements clandestins : l'ex F.P.C.L. (Front paysan corse de libération), dissous par le conseil des ministres du 30 janvier 1974, et Ghjustizia paolina.

Le F.P.C.L. avait fait parler de lui pour la première fois le 15 septembre 1973 en revendiquant l'attentat survenu à Follonica (Italie) contre un navire transporteur de boues rouges. En Corse, il avait organisé une série d'attentats le 8 octobre de la même année, puis poursuivi son action malgré l'opération de police lancée le 20 janvier 1974 contre un certain nombre de personnes soupçonnées d'appartenir à l'organisation. Une trêve de quelques mois avait été observée à l'époque du voyage de M. Pierre Messmer, alors premier ministre (26 mars). Nouvelle « trêve des bombes » pendant l'été pour « *ne pas compromettre la sécurité des nombreux noctambules, ne pas gâcher une saison estivale profitable (...) aux hôteliers et commerçants corses* ». Au total, le F.P.C.L. compte à son « actif » dix-huit attentats, le dernier en date remontant au 12 janvier 1975 (coups de feu contre des immeubles abritant des services publics à Ajaccio).

Ghjustizia paolina («justice paoline» du nom du fondateur de la République corse de 1755-1769) s'est manifestée pour la première fois le 21 mars 1974, à quatre jours de l'arrivée de M. Messmer, par un attentat contre une Caravelle d'Air Inter stationnée à Bastia, puis par une action audacieuse dirigée contre la sous-préfecture de cette ville, que venait de quitter le premier ministre. Cette organisation a revendiqué vingt-sept attentats ; le dernier en date a été perpétré le 23 décembre 1974 à Ajaccio contre la direction départementale de l'équipement. A l'inverse du F.P.C.L., Ghjustizia paolina a toujours fait preuve d'une grande discrétion pour exprimer son point de vue. Le F.P.C.L., pour sa part, réclame notamment l'expulsion de tous les colons installés en Plaine orientale ; le remplacement des fonctionnaires « français » par des fonctionnaires corses ; la négociation avec le gouvernement français sur le statut de l'île, « *qui doit être considérée comme une nation* ». Autre précision : « *Nous ne sommes pas pour l'indépendance. Mais on pourrait, à la limite, songer à une sorte de protectorat.* »

Délire et prétention

De son côté, Ghjustizia paolina n'avait jusqu'ici publié que de courts textes. L'un des plus importants (16 juillet 1974) rappelait que « *la nation corse indépendante, vaincue à Ponte-Novu, subissant depuis deux siècles le carcan du colonialisme français et attendait la réalisation de promesses stériles* ». Elle déclarait « *ne pas combattre les peuples de France* » mais « *lutter contre le colonialisme de l'Etat français* » Elle soulignait : « *Le dialogue n'est plus possible, le point de rupture est atteint. On ne nous donne d'autre choix que celui de la violence* ».

Aujourd'hui, Ghjustizia paolina rompt le silence. L'analyse que font ses responsables apparait très proche de celle des autonomistes, mais on y retrouve la notion de « nation » alors que l'ARC et le F.P.C.L. se réfèrent en priorité à celle de « peuple corse ». Motif de cette prise de position : le trouble et la confusion que jette dans l'île l'arrivée de M. Libert Bou.

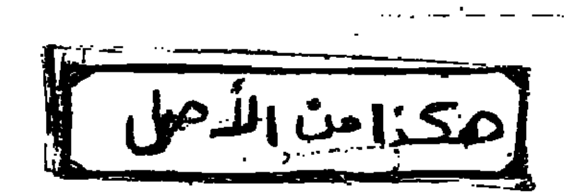
Président de la mission interministérielle et du Fonds d'expansion, délégué régional au développement, M. Libert Bou est depuis le 20 janvier 1975 chargé par le gouvernement de mettre un terme au contentieux et d'élaborer, avec le concours de trois groupes de travail, une charte de développement économique de la Corse. Ce document sera soumis début juin aux assemblées régionales avant d'être transmis au gouvernement. Tandis que M. José Stromboni, président de la jeune chambre économique de aBstia, n'hésite pas à qualifier cette charte de « Plan de Constantine», Ghjustizia paolina y voit une tentative pour neutraliser le mouvement nationaliste clandestin.

Quant aux autonomistes, qui avaient au départ accordé un préjugé assez favorable à la mission de M. Bou, ils reprennent peu à peu leurs distances, et le docteur Edmond Simeoni, porte-parole de l'ARC, déclare : « *M. Bou échouera dans sa mission eu égard à la sociologie locale (fraude électorale et élus discrédités). Mais même si M. Bou devait réaliser certains de ses objectifs, le véritable probleme ne serait pas réglé, car le maintien des institutions coloniales actuelles produirait inévitablement les mêmes effets nocifs.* »

Réponse de M. Libert Bou : « *Je ne suis pas mandaté pour parler d'autre chose que d'aménagement et d'économie. La Corse sera ce que les Corses souhaitent qu'elle devienne.* » Et il qualifie de « délire » la prétention de « *ceux qui rêvent de négocier la Constitution française* ».

PAUL SILVANI.





ÉQUIPEMENT ET RÉGIONS

Paris

L'AMÉNAGEMENT DES HALLES

Plusieurs élus critiquent l'ambiguïté du mémoire préfectoral

Le Conseil de Paris a ouvert, le lundi 28 avril, sa session extraordinaire consacrée à l'aménagement du carreau des Halles. Au cours de la séance, les différents groupes ont exposé leurs observations sur le mémoire préfectoral qui présente un essai de synthèse entre le projet de l'architecte espagnol Ricardo Bofill et celui de M. Bernard de La Tour d'Auvergne. La session doit s'achever ce mardi 29 avril.

Plusieurs élus de la majorité comme Mme Monique Garnier-Lançon (U.D.R.), MM. Pierre-Charles Krieg (U.D.R.) et, plus violemment, Jean Legaret (non inscrit) ont critiqué l'« ambiguïté » du mémoire préfectoral, tout en approuvant ses grandes lignes. On sait que ce mémoire élimine la maquette de M. Jean-Claude Bernard et propose l'étude d'un projet de compromis tenant compte des esquisses de MM. Ricardo Bifill et Bernard de La Tour d'Auvergne.

Les élus communistes, par la voix de M. Jean Gajer, ont dénoncé « *le scandaleux gaspillage des fonds publics, les cadeaux fabuleux au secteur privé et les contraintes politiques qui pèsent sur le débat* ». M. Michel Salles (P.S.) a souligné « *les risques que fait courir aux finances de la ville et de l'Etat la réalisation d'un projet coûteux qui ne correspond pas aux besoins les plus pressants du quartier* ».

La proposition de M. Antoine Veil, membre du C.D.P., appuyé par MM. Lionel Assouad et Yves Milhoud, président du Conseil de Paris, sera remarquée. M. Veil a déclaré approuver l'étude du projet. Mais, selon lui, cette étude devrait tenir compte du projet de M. Jean-Claude Bernard. Par cette proposition, le C.D.P., membre de la majorité, veut se démarquer de la solution de compromis élaborée, non sans mal, par la commission des Halles (*le Monde* du 28 avril). Faut-il voir dans cette proposition un écho de l'ultime entretien avant la session extraordinaire entre le président de la République et le président du Conseil de Paris, qui proposait une autre solution que celle qui a été finalement retenue et présentée par l'administration ?

De telles attitudes ont fait dire à M. René Galy-Dejean (groupe des démocrates), proche de M. Michel Jobert : « *Je crains que le Conseil de Paris ne pratique l'alchimie politique. Il y a une majorité dans cette assemblée pour repousser un mémoire préfectoral qui sera quand même adopté.* » Et le collaborateur de l'ancien président de la République ajoute : « *Paris est une suite d'erreurs et d'audaces. Aux Halles, il y a une audace, c'est le Centre Georges Pompidou.* » M. Galy-Dejean propose que la ville se retire de l'affaire des Halles et que les comptes de la SEMAH soient arrêtés. Comme de nombreux élus de tous les groupes, M. Galy-Dejean regrette que le mémoire préfectoral ne tienne pas compte de l'avis de la population exprimé par l'exposition des maquettes. « *Les maquettes des Halles*, devait-il affirmer, *sont à l'urbanisme ce que les soldats de plomb sont à la guerre.* »

Des réactions

● M. Jean-Claude Bernard : « *une mystification insidieuse* ».

« *Contrainte à sortir de la réserve* » habituelle, l'équipe d'ARC-Architecture publie une déclaration, dont nous extrayons les passages suivants : « *Pourquoi un pompeux « revivalisme » est-il salué par certains comme un anti-massacre, alors qu'il s'agit d'une mystification insidieuse et prétendument innovante? Pourquoi un tardif hommage à Haussmann est-il présenté comme une réponse urbaine pour ce quartier ancien? Pourquoi un pastiche éclectique est-il présenté comme une synthétisation historique à laquelle les Parisiens semblent invités à participer ? (...)* »

Dans un autre texte, l'équipe de M. Bernard constate : « *Le mémoire préfectoral préconise une sorte de « panachage » des intentions des autres concepteurs. Ainsi, le seul projet expressément écarté par l'administration est, précisément, celui qui avait recueilli le maximum de suffrages lors de l'exposition des maquettes et obtenu le jugement le plus favorable de la part des associations de quartier. (...)*

● *M. Ricardo Bofill : « Une synthèse historique ».*

« *Ma contribution consiste, fondamentalement*, affirme M. Ricardo Boffil, *à surpasser à travers l'archichecture un projet de synthèse pour l'avenir et même l'histoire. (...) La conception de notre projet correspond à de longues années de travail et non à une définition opportuniste de dernière heure vomme la récupération par d'autres architectes de notre propre conception. Le projet des halles doit correspondre à une architecture démocratique issue d'une concertation entre concepteur, réalisateur et utilisateur.* » Enfin, M. Bofill fait remarquer que les associations du quartier des Halles ne se sont prononcées pour aucun projet, et qu'il ressort des avis émis par les visiteurs de l'exposition de l'Hôtel de Ville un intérêt pour l'opération des halles et non un choix pour tel ou tel projet.

● *Trente associations* du centre de la capitale, dont l'Union des Champeaux, demandent au Conseil de Paris que le futur projet d'aménagement du carreau « évite toute création d'une frontière à franchir, fût-elle monumentale, entre la zone des constructions et les jardins ». Les associations soulignent que « les équipements socio-culturels prévus doivent être largement ouverts au quartier ainsi qu'à tout Paris ».

● *Le mouvement Génération sociale et libérale* (jeunes giscardiens) souhaite que l'aménagement des Halles comprenne un maximum d'espaces verts et d'équipements collectifs. Le comité de Paris de G.S.L. demande au Conseil de Paris de différer sa décision et ouvre un débat auprès de la population.

● RECTIFICATIF. — Le devis de l'opération des Halles (*le Monde* du 29 avril) est évalué à 1 209 millions de francs contre 945 millions en avril 1974 (et non avril 1975 comme il a été indiqué par erreur, dans nos dernières éditions.

● L'AUTOROUTE A-86. — M. Jean-Pierre Fourcade, ministre de l'économie et des finances, maire de Saint-Cloud (Hauts-de-Seine), vient de prendre position contre le tracé de l'autoroute A 86 dans les forêts de l'ouest parisien : « *Le nouveau tracé*, a-t-il déclaré, *proposé par les services de l'équipement, n'a rien de nouveau. C'est le prix qui est nouveau. Pour quelques bouts de tunnel, le prix passerait de 550 millions à près de 1 milliard de francs. Et les forêts ne seraient pas épargnées ! Je n'y suis donc pas favorable.* »

A PROPOS DE...

La préservation de l'environnement en Alsace

LE RHIN : un fleuve et une forêt

« La forêt revient de loin. » Cette boutade a été lancée lundi 28 avril à l'ouverture du colloque organisé à Strasbourg sur le thème : « Forêt d'Alsace et environnement. »

Placé sous l'égide de l'Ecole nationale du génie rural et de l'Office national des forêts, ce colloque, qui réunit des fonctionnaires, des universitaires, des ingénieurs et des techniciens, veut faire le point sur le rôle et sur la valeur de la forêt alsacienne, dénoncer les dangers qui la menacent, élaborer une politique forestière. Les conclusions en seront tirées au cours d'une « table ronde » à laquelle participera notamment le maire de Strasbourg, M. Pierre Pflimlin.

Si aujourd'hui la forêts alsacienne, en qualité et en quantité, dépasse très largement la moyenne nationale, ce n'est pas le fait du hasard. « L'Alsacien est un forestier né ; il a l'amour de la forêt en même temps que celui de son pays. Malgré les vicissitudes de l'histoire, il a soigné ses forêts avec intelligence, persévérance et continuité », *a déclaré M. Saillet, directeur régional de l'Office national des forêts. La sylviculture alsacienne est née de la synthèse de deux traditions longtemps rivales, opposant forestiers français et forestiers allemandes. Les premiers praquaient exclusivement la régénération naturelle, les seconds étaient partisans résolus de la régénération artificielle au moyen de plantations à très forte densité.* « C'est sans doute à mi-chemin de ces deux extrêmes que résidait la meilleure solution, *a dit M. Saillet.* C'est le mérite des forestiers alsaciens de l'avoir compris et pratiqué longtemps avant que cette méthode de régénération naturelle assistée n'ait été, comme aujourd'hui, largement répandue dans toute l'Europe occidentale. »

Une autre particularité de la gestion forestière alsacienne est la pratique « de l'exploitation en régie », c'est-à-dire la réalisation des coupes par le propriétaire lui-même, cela permet une plus grande stabilité de la population forestière et une meilleure adaptation au marché du bois. Mais si, dans le massif vosgien, la forêt gagne du terrain, il n'en est malheureusement pas de même dans la plaine alsacienne, où la forêt du Rhin est fort menacée. Préservée longtemps par son inconfort, sauvée comme la Camargue par ses moustiques, la forêt du Rhin ne cesse d'être grignotée depuis une vingtaine d'années : endiguement du Rhin, extension des zones industrielles et portuaires, ouverture de gravières. En quarante ans cette forêt quasi continue est passée de seize mille hectares à quelque neuf mille hectares. Et M. Saillet de constater : « Or, avec l'ensemble du Ried, cette forêt joue un rôle essentiel dans l'équilibre de notre biosphère. Ce n'est pas la disparition de quelques milliers d'hectares d'arbres que déplore le forestier, en l'occurrence, c'est la disparition d'une formation très originale, unique en Europe, au même titre que les lacs et les marais du Nord, l'embouchure des grands fleuves, le delta du Danube, la Camargue, la Brière, maillons indispensables au maintien de ces milieux humides que l'ONU s'attache à préserver pour sauver l'avifaune aquatique. »

On ne peut que partager les inquiétudes du directeur régional, qui estime que « l'Alsace se doit de délimiter soigneusement ce qui peut et doit être sauvé de ce véritable conservatoire biologique que représente la forêt du Rhin ».

JEAN-CLAUDE PHILIPP.

Région parisienne

Un marché aux bestiaux en Seine-et-Marne ?

Un marché aux bestiaux dans la région parisienne? Depuis la fermeture de La Villette, c'est le souhait des quelque cent cinquante actionnaires de la SICA (Société d'intérêt collectif agricole) « Paris Thieux Bétail ». Ils ont accepté lundi 28 avril de souscrire à une augmentation de capital pour permettre au projet d'être réalisé.

Le marché pourrait commencer à fonctionner dès l'automne prochain estime le président de la SICA, M. Mayeux, un gros éleveur de l'Aisne, trésorier de la Fédération nationale bovine. Bouchers, négociants et éleveurs qui se sont associés dans cette affaire ont pris une option sur un terrain de 10 hectares dans la commune de Thieux (Seine-et-Marne) à proximité de Roissy. La construction du foirail, totalement recouvert, serait prévue dans le plan d'occupation des sols de la commune. Les trois sociétés d'études qui ont été contactées pour sa construction se seraient engagées à terminer les travaux trois mois après le premier coup de pioche ou à verser des primes de retard. L'investissement total — terrain et bâtiments — serait de l'ordre de 6 millions de francs que financeraient soit le Crédit agricole avec des prêts bonifiés soit les circuits bancaires traditionnels. La rentabilité du marché serait atteinte pour des transactions de mille à mille cinq cents bovins par semaine. Il reste enfin à obtenir le permis de construire.

En bref, plusieurs conditionnels sont posés à la réalisation de ce projet. Ses promoteurs font valoir qu'ils ont « *des appuis politiques* » et que « *le marché ne coûtera pas un sou à l'Etat puisque c'est une affaire privée* ». Voire. D'autant que ce marché aux bestiaux — qui n'a d'intérêt pour ses créateurs que s'il se double par la suite d'un abattoir — va à l'encontre des souhaits formulés récemment dans un avis du conseil économique et social et dans le rapport de la commission d'enquête sur le marché de la viande : la suppression des cotations en vif et le paiement des animaux en poids de carcasse. — A. G.

LA VIE ÉCONOMIQUE

Reconnaissant s'être trompé sur l'ampleur de la récession

Je n'exclus pas que le million de chômeurs soit atteint cette année, mais je ne le pense pas

DÉCLARE M. FOURCADE

« *Je n'exclus pas que le million de chômeurs soit atteint en France avant la fin de l'année, mais je ne pense pas que ce sera le cas* », a déclaré lundi soir 28 avril M. Fourcade, au cours du débat télévisé qui l'opposait à quatre journalistes.

Le ministre de l'économie et des finances, qui avait déclaré, en juin 1974, que l'étude de la situation « *ne faisait pas apparaitre de problème d'emploi* », a admis s'être trompé, le nombre des demandeurs d'emploi ayant augmenté de trois cent dix-huit mille depuis. « *Nous avions sous-estimé l'importance de la chute d'activité en France comme chez nos partenaires.* » Le ministre espère que, cette fois, son plan de relance de l'investissement permettra d'éviter une nouvelle détérioration.

En revanche, M. Fourcade juge « *un peu fortes* » les hausses de prix dans l'industrie automobile : 12 à 13 % en six mois. « *Je ferai le point de la question en juillet. Ces hausses ne m'incitent pas à me montrer plus libéral en matière de prix, comme le demande le patronat, qui réclame la liberté.* »

Le ministre a ajouté, à propos des prix des logements, du bœuf et des véhicules, qui montent alors que la demande baisse : « *La tendance naturelle, en France, est à augmenter les prix pour résoudre les problèmes, et cela avant de chercher toute autre solution.* »

Questionné sur d'autres points, M. Fourcade a apporté les précisions suivantes :

L'emprunt de 5 milliards aura un taux d'environ 10,20 %

● REPRISE ET INFLATION. — « *La reprise des économies occidentales est certaine (...). Elle se profile en Allemagne. Si elle a lieu trop rapidement aux Etats-Unis, cela peut relancer l'inflation, y compris en Europe, du fait de la hausse des taux d'intérêt et des matières premières.* »

S'il avait à choisir entre une inflation accompagnée d'une reprise économique et une relative stabilité des prix payée de stagnation économique, M. Fourcade donne une réponse claire : « *Il faut privilégier la lutte contre l'inflation, qui est le mal profond de l'économie française.* » Le ministre a ajouté que lep roduit intérieur brut de la France avait augmenté d'environ 3,5 % en 1974 et qu'il progressait d'un taux compris entre 2 % et 3 %.

● LE PROCHAIN EMPRUNT DE 5 MILLIARDS. — Il ne sera pas indexé mais possédera un taux d'intérêt de 10,20 à 10,25 %. Le relèvement de l'exonération d'impôt sur le revenu pour les souscripteurs d'obligations (3 000 F de revenus annuels exonérés, au lieu de 2 000 F auparavant) devrait faciliter son placement.

● FISCALITE ET EQUILIBRE BUDGETAIRE. — « *Aucune baisse de T.V.A. n'est envisagée.* » Mais « *il n'y aura pas non plus d'impôts nouveaux cette année. L'équilibre budgétaire devra être maintenu malgré les dépenses supplémentaires qui vont être engagées* ». Cela sera possible grâce aux recettes que l'Etat a encaissées cette année avec retard (elles concernaient l'exercice 1974) du fait de la grève des P.T.T., grâce aussi aux remboursements faits tardivement par les collectivités locales à l'Etat.

M. Fourcade est hostile au déficit budgétaire, « *même en période de chômage* », car cela crée à l'étranger de la défiance vis-à-vis du franc, à une époque où il faut emprunter pour combler le déficit des paiements.

● TAXATION DES PLUS-VALUES. — « *Elle répond à un souci de justice fiscale* » (imposer ceux qui échappent à l'impôt sur le revenu, parce qu'ils vivent de la réalisation régulière de plus-values), mais elle ne constitue pas en soi un impôt sur le capital. Elle ne concernera pas les plus-values occasionnelles et de faible importance, et ne s'appliquera qu'aux plus-values réalisées (une fois le bien revendu) et réelles (c'est-à-dire supérieures au taux d'érosion monétaire). M. Fourcade a précisé qu'il était favorable « *à la connaissance des plus-values réalisées sur l'or* », mais pas à leur taxation.

● IMPOSITION DES NON-SALARIES. — « *Je trouve très justifié de faire une différence entre les revenus des petits artisans ou commerçants, basés presque uniquement sur le travail, et ceux des autres catégories où entrent d'autres facteurs que le travail personnel, c'est-à-dire du capital et du travail de salariés*, a ajouté le ministre ; *je crois fortement à la nécessité de l'égalité devant l'impôt. La contrepartie du renforcement de la lutte contre la fraude fiscale est l'égalité des taux devant l'impôt.* »

● REFORME DES FINANCES LOCALES. — M. Fourcade n'est pas partisan d'un remboursement de T.V.A. aux collectivités locales « *qui ne vendent rien* ». Mais il souhaite une simplification des rapports entre les collectivités locales et l'Etat, ainsi qu'une réforme des structures de ces collectivités.

Des « sacrifices » aux commerçants ?

A propos de ses projets personnels, le ministre à déclaré « *prématurée* » la question de savoir s'il serait candidat aux élections législatives dans la région parisienne ou à Marmande, sa ville natale, dont il a inauguré dimanche la foire. Il avait, à cette occasion, s'agissant du quotient familial, déclaré qu' « *il serait absurde de remettre en cause les privilèges des cadres, surtout au moment où on enregistre une baisse de la natalité* ».

En revanche, avait-il ajouté, « *nous demanderons, s'il le faut, de nouveaux sacrifices à certaines catégories sociales, notamment aux commerçants qui tardent à répercuter dans les prix de détail les baisses à la production* ».

DANS LA PRESSE HEBDOMADAIRE

Relancer l'économie pour lancer un Plan

Annoncées par le président de la République le jour même de leur adoption en conseil des ministres, les mesures budgétaires, fiscales et financières choisies pour développer les investissements et soutenir l'emploi suscitent plus de septicisme que d'approbation parmi les commentateurs de la presse hebdomadaire. De la même façon, les grandes orientations du VII[e] Plan, approuvées ce même 23 avril par le gouvernement et qui seront soumises au Conseil économique et social et au Parlement avant l'été, provoquent plus la critique que l'enthousiasme.

Le gouvernement a décidé de relancer l'activité économique, par l'investissement productif. *L'HUMANITE DIMANCHE* reprend la définition du mot investissement donné par le *Dictionnaire économique et social* de MM. Maurice Bouvier-Ajam, Jésus Ibarrola et Nicolas Pasquarelli : « *Dans une entreprise, l'investissement consiste à transformer une somme d'argent en moyens de travail (usines, machines, etc.), dans le but d'accroître la production et d'en tirer plus de profits. On parle souvent d'investissement « productif »...* Aussi l'hebdomadaire communiste n'hésite-t-il pas à considérer que « *cette relance modérée par l'investissement, tant prônée par le grand patronat* » ne constitue pas « *une perspective de mieux-être comme on serait tenté de l'imaginer... un peu vite* ».

Régis Paranque, dans *LES INFORMATIONS* voit « *au moins une valeur de symbole* » dans « *la coïncidence des mesures conjonctuelles de relance (...) avec le premier examen des grandes options du VII[e] Plan au niveau du gouvernement* ». S'il estime que « *la relance de l'investissement est opportune et judicieuse* », il ne s'en étonne pas moins de constater que « *l'opinion officielle, qui dénonçait* [il y a huit mois] *l'excès d'investissement des industriels français, s'inquiète aujourd'hui de leur insuffisance* ».

Le changement de politique est également relevé dans *LE NOUVEL OBSERVATEUR* par François-Henri de Virieu, qui assure que « *les patrons se frottent les mains* » et que « *le plan Giscard pour le patronat, c'est une bonne affaire* ». Et plus encore : « *Une victoire politique qui est loin d'être négligeable.* » « *Car ce plan*, explique-t-il, *finalement est celui du patronat, qui a réussi à imposer au président de la République, inquiet de l'aggravation du chômage et désorienté par les erreurs de prévision des experts officiels, sa propre stratégie de riposte à la crise. Pour un pouvoir qui affirme depuis un an vouloir prendre ses distances à l'égard des puissances d'argent, il n'est pas très agréable d'avoir à reconnaître ainsi publiquement que, dans ce pays tel qu'il est, on ne peut pas se passer très longtemps des patrons, de leur soutien et de leurs conseils.* »

Pour Georges Kaldy, dans *LUTTE OUVRIERE*, trotskiste, « *ces mesures n'ont guère de chances (...) de relancer l'économie française, dont l'avenir échappe totalement au gouvernement comme au patronat français. Elles sont simplement destinées*, poursuit-il, *à aider les capitalistes, à préserver leurs profits, malgré la récession, malgré les difficultés économiques, alors que celles-ci frappent durement les classes laborieuses* ».

Ce que Georges Kaldy appelle « *des subventions et des avances aux patrons* », Guy Perrimond, dans *L'UNITÉ*, les qualifie de « *cadeaux* ».

« *Le patronat, le grand, n'est pas mécontent*, écrit-il. *Le plan de relance de Jean-Pierre Fourcade comble les vœux de bon nombre de dirigeants de grandes entreprises. Car au nom de la relance, l'Etat, une fois de plus, vient de décider de leur faire des cadeaux. Somptueux.* »

Prenant l'exemple du téléphone, Guy Perrimond note : « *La C.G.E. a quelques problèmes. De gros marchés lui ont « échappé », tel celui que Jacques Chirac promettait avec l'Iran. Et I.T.T. a les dents longues. Giscard d'Estaing voulant de surcroît « informatiser » les Français, comme par hasard une rallonge est proposée dans ce secteur. Bien sûr, accroître le nombre de lignes téléphoniques est nécessaire. Mais cette rallonge créera fort peu d'emplois. On aura fait un cadeau à quelques grosses firmes qui n'auront qu'à utiliser leur capacité actuelle de production.* »

Pour Philippe Durupt, les « *principaux* » bénéficiaires du plan « *sont, sans conteste, les constructeurs de téléphone* » et aussi « *les grands producteurs d'énergie du secteur public* ». Il conclut dans *VALEURS ACTUELLES* que « *le gouvernement s'est servi de ce plan de relance pour aider à la réalisation d'objectifs inscrits dans le futur plan* ».

Dans *LA VIE FRANÇAISE-L'OPINION*, Jean Broizat estime qu'avec les mesures décidées avec trois mois de retard, c'est pour l'économie française « *le temps du galop mais bridé* ». Et il prédit :

« *Cette phase de croissance bridée ne sera pas la dernière. C'est un peu ainsi qu'ira l'économie française pendant toutes les prochaines années.* »

Cet avis est partagé par Michel Moussel, membre du secrétariat national du P.S.U., qui affirme dans l'hebdomadaire du P.S.U., *TRIBUNE SOCIALISTE* : « *Le rapport Ripert pour le VII[e] Plan ne propose guère autre chose que la poursuite pendant cinq ans de la logique de la politique actuelle.* »

Pour Georges Valance, dans *l'Express*, « *l'impact réel* [du plan gouvernemental] *sur l'activité économique et l'emploi dépendra avant tout de l'attitude des chefs d'entreprise. De leur volonté ou non de relancer l'investissement* ». A partir d'une enquête d'Agnès Rebattet, il souligne que « *l'effondrement du moral des patrons (...) nourrit la crise* », et que « *la consommation, à son tour, se met à régresser* ».

Dans le même hebdomadaire, sous le titre : « *L'illusion lyrique du VII[e] Plan* », Roger Priouret se montre convaincu qu'il n'est pas « *raisonnable de concevoir un VII[e] Plan qui, comme ses prédécesseurs, aura l'ambition de définir un taux de croissance pour le pays tout entier mais aussi pour les différentes branches de l'économie* ». Aussi préconise-t-il de « *revenir au premier plan, auquel M. Jean Monnet a attaché son nom. On se borne à définir l'action publique et elle seule.* »

Olivier Chevrillon, dans *LE POINT*, constate que « *l'acharnement à produire, qui fut pendant trente ans le dénominateur commun des Français — le seul — passe plus ou moins pour le dévergondage d'une époque arriérée* ». Il relève que, avec une croissance « *tiède* », *jusqu'à preuve du contraire, il semble bien que non seulement l'emploi, mais la justice sociale, mais les desseins égalitaires du pouvoir se trouveraient compromis. Je doute*, poursuit-il, *par-dessus le marché, qu'avec une production freinée la « qualité de la vie » fasse un bond en avant* ».

DEMOCRATIE MODERNE, hebdomadaire du Centre démocrate, reste prudent en constatant que « *relancer les équipements, desserrer le crédit, même avec prudence, ce ne sera pas donner immédiatement des emplois à ceux qui en cherchent ; cela peut arrêter la dégradation actuelle et préparer aussi rapidement que possible la reprise* ».

Relance par la consommation ou par l'investissement. M. Giscard d'Estaing et le gouvernement ont choisi la seconde méthode. Mais ce choix, au-delà de l'efficacité immédiate sur la crise actuelle, reste un pari : la croissance soutenue que recommande le VII[e] Plan sera-t-elle réalisée ?

A. Ch.

LA VIE ÉCONOMIQUE

PRIX

HAUSSE DE 0,8 % EN MARS

Les prix de détail en France ont augmenté de 0,8 % en mars par rapport à février. L'indice des deux cent quatre-vingt-quinze postes calculé par l'Institut national de la statistique (base 100 en 1970) s'est inscrit à 148,2 en mars contre 147 en février. Par rapport à mars 1974, la hausse est de 13,4 %. Calculé sur les trois derniers mois, le rythme annuel d'inflation est de 11,2 %.

La hausse de mars se décompose ainsi : + 1,1 % pour les produits alimentaires, + 0,7 % pour les produits industriels et les services. Le mois précédent, les hausses enregistrées pour ce même groupe avaient été respectivement de 0,9 % et 0,8 %. Si donc les prix des produits manufacturés et des services manifestent une tendance à la décélération, ceux des produits alimentaires ont à nouveau fortement augmenté, du fait notamment des relèvements des prix agricoles à la production décidés en février à Bruxelles et qui ont commencé à s'appliquer dès mars sur les produits laitiers. Les hausses des produits alimentaires les plus fortes ont porté sur le lait et les fromages (+ 2,5 % en un mois), les corps gras et le beurre (+ 1,4 %), les fruits et légumes (+ 1,1 %) et la viande (+ 1,1 %).

Malgré cette inquiétante tendance, la décélération d'ensemble se confirme trimestre après trimestre comme le montre le tableau ci-dessous :

	1974				1975
	1er trim.	2e trim.	3e trim.	4e trim.	1er trim.
Ensemble	4,2	4,0	3,2	3,0	2,7
Produits alimentaires	3,0	3,6	2,1	2,9	2,6
Produits manufacturés	6,1	4,3	3,9	3,1	2,7
Services	2,8	3,6	3,2	3,1	2,8

M. CHIRAC A INAUGURÉ LA FOIRE DE PARIS

Durant près de deux heures, lundi matin 28 avril, M. Jacques Chirac a inauguré la Foire internationale de Paris, sous la conduite de M. Paul Laubard, président de la Chambre de commerce et d'industrie, et en compagnie de MM. Ségard, ministre du commerce extérieur, et d'Ornano, ministre de l'industrie. Le premier ministre, qui, pour la première fois, procédait à une telle inauguration, s'est longuement attardé dans les stands, et il a été parfois applaudi par quelques visiteurs et des exposants.

Dans une brève allocution, M. Chirac a estimé que les mesures de relance des investissements productifs « *se situaient au moment souhaitable dans un secteur particulièrement sensible* ». Il a estimé que la Foire de Paris « *prouvait le dyamisme des industriels français et étrangers, et qu'elle constituait un effort notable pour l'exportation. Elle représente une action positive que les industriels français comprendront* ».

CONSOMMATION

Onze organisations d'usagers proposent une charte nationale

Une proposition de loi-cadre remplace l'I.N.C. par un *institut technique* au service des consommateurs

« *La fonction de consommation est un droit de l'homme ; il est, en conséquence, indispensable d'établir un droit de la consommation reconnu par l'ensemble des partenaires économiques et appliqué dans les faits.* » C'est en ces termes que les onze organisations françaises de consommateurs (1) introduisent la proposition de loi-cadre (et les textes d'application), qu'elles vont soumettre au gouvernement et aux partis politiques.

Ce document, d'une trentaine de pages, rendu public ce mardi 29 avril, ne manquera pas d'être rudement commenté dans divers groupements professionnels dont il met en cause les intérêts. Il note que « *la fonction de consommation ne s'applique pas exclusivement aux biens et services individuels, mais aussi aux consommations collectives (transports, loisirs, culture, santé, habitat, environnement). Il est nécessaire d'assurer un contrepoids réel et efficace aux producteurs et distributeurs, qui ont eu la possibilité de se regrouper pour accroître leur efficacité économique, en permettant au consommateur de se poser en véritable agent économique à part entière* ».

Reconnaissance du droit de contrôle des consommateurs sur la qualité des produits, leur sécurité, leur prix, aussi bien que la distribution des biens et services ; droit d'expression des usagers sur les orientations de la production et les structures du marché : tels sont les deux objets principaux de ce texte. La jurisprudence a d'ailleurs commencé à reconnaître quelques droits au consommateur. Le slogan : « *Saveco, impossible de trouver moins cher* », a, par exemple, été condamné, sur plainte d'une association de consommateurs des Yvelines, pour publicité mensongère : à l'occasion de la mise en vente du *Guide des médicaments les plus courants*, du docteur Pradal, la Fédération des coopératives de consommation a obtenu la reconnaissance judiciaire du droit des consommateurs à être informés.

A l'avenir, qui pourra être habilité à parler au nom des consommateurs, à demander aux pouvoirs publics d'améliorer leur protection dans tel ou tel des domaines énumérés par le texte des onze ? Ceux-ci répondent, sans ambiguïté, que cela ne peut être que les organisations nationales de consommateurs. Ce qui constitué un désaveu implicite très net de l'orientation que le directeur de l'Institut national de la consommation, M. Estingoy, *cherchait à imprimer* à cet organisme. Les onze prennent en effet parti contre « *toute tentative... qui consisterait à faire apparaître aujourd'hui l'I.N.C. comme l'expression unique des consommateurs* ».

(1) Comité de coordination des collectivités, Confédération des associations populaires familiales, Confédération de la famille rurale, Confédération syndicale des familles, Fédération des familles de France, Fédération des coopératives de consommation, Laboratoire coopératif, Orgéco, Union fédérale des consommateurs, Union féminine civique et sociale, UNAF.

Lever les ambiguïtés

Pour lever les ambiguïtés, ils proposent de supprimer l'organisme qu'avait créé une loi de décembre 1966, pour le remplacer par un Institut *technique* de la consommation, « *au service des organisations de consommateurs et des consommateurs individuels* », le rôle de représentation et de défense des consommateurs revenant désormais exclusivement aux organisations. Le nouvel institut, totalement autonome à l'égard des pouvoirs publics — « *pour éviter*, soulignent les onze, *les déviations passées* », — serait un centre d'essais, d'études-tests, d'information et de documentation

Les membres de son conseil d'administration, élus pour trois ans, seraient, pour 70 % d'entre eux (dix-huit sur vingt-six), désignés par les organisations de consommateurs ; six autres le seraient par les producteurs (trois représentants des syndicats de salariés, autant de membres du patronat) les deux derniers étant élus par le comité d'entreprise de l'institut. Le président de celui-ci serait, comme actuellement, élu par le conseil en son sein ; mais le conseil nommerait désormais le directeur de l'institut, alors qu'actuellement c'est le ministre de l'économie et des finances qui procède à cette désignation.

La création de plusieurs autres organismes est proposée par les onze :

● Un *conseil national des consommateurs*, composé de représentants des organisations, donnerait son avis au premier ministre sur tous les sujets mettant en cause les intérêts des consommateurs ; il pourrait se saisir, à cet effet, de toute question ;

● Un conseil supérieur de l'innovation et de la sécurité, composé à égalité de représentants des professionnels, des organisations de consommateurs agréées et de l'administration aurait à donner son avis sur les composants et les procédés de fabrication, pour déceler à temps les fausses innovations et éviter les gaspillages qui en découlent ;

● Enfin, diverses commissions techniques — consacrées aux questions de concurrence, à l'éducation du consommateur adulte ou jeune — seraient créées, financées par un fonds national et des fonds régionaux alimentés par une taxe versée par les entreprises (avec pénalisation des firmes qui ne respecteraient pas les nouvelles règles édictées).

Cette démarche des onze groupements de consommateurs n'est *pas sans rappeler celle des organisations* syndicales à leur naissance. Elle traduit l'émergence d'une sorte de « *syndicalisme des usagers* », complémentaire du mouvement ouvrier, mais consacré au cadre de vie. Il sera intéressant de voir quelles suites les pouvoirs publics et les organisations politiques donneront à cette initiative commune.

Avec le droit d'ester en justice, qui leur a été accordé par la loi Royer, les groupements de consommateurs avaient obtenu un moyen direct de peser sur l'application des lois. C'est à l'élaboration de celles-ci qu'ils veulent maintenant participer. Ce qui nous écarte un peu plus des protestations individuelles de naguère contre les abus de fabrication, la pollution, le gaspillage ou la mise en condition de l'usager. Reste à savoir si ces revendications seront écoutées.

Des réformes multiples

La proposition de loi-cadre des onze organisations de consommateurs formule toute une série de suggestions pratiques. Voici les principales :

● *PROTECTION DE LA SANTE DU CONSOMMATEUR : sur décision du juge d'instruction ou ordonnance en référé du président du tribunal de grande instance,* « tout bien ou service présentant ou susceptible de présenter un danger pour la santé ou la sécurité... devra être immédiatement retiré du marché ». *Le fait d'avoir offert à la vente ce produit ou ce service sera passible de pénalités.*

● *INFORMATION DE L'ACHETEUR : toutes les clauses engageant le consommateur et précisant* « les prestations qui lui incombent [devront] être rédigées en caractères apparents et de manière claire ; à défaut, elles seraient réputées non écrites ». *Avant toute conclusion d'un contrat, le producteur ou prestataire de services aura* « l'obligation de renseigner exactement le consommateur... et de le conseiller ». *Les organisations de consommateurs auront une liberté totale d'expression ; elles pourront notamment* « citer nommément des marques ».

● *CONTROLE DE LA PUBLICITE : le consommateur disposera du* « droit à un véritable contrôle de la publicité, notamment par un droit de réponse sur tous les supoprts de publicité. Aucun secret de fabrication ou administratif, à l'exclusion des impératifs de la défense nationale, ne pourra venir limiter ce droit à l'information ». *La violation de ce droit sera punie de deux mois à un an de prison, peine doublée en cas de récidive.*

● *CONTROLE DE LA DISTRIBUTION : les organisations de consommateurs seront repésentées* « dans toute entreprise publique ou privée de distribution ou de prestations de services » *d'un certain poids. Les surfaces de vente de plus de 500 m2 devront mettre à la disposition de ces organisations un emplacement leur permettant de conseiller les acheteurs.*

● *FORMATION DES CONSOMMATEURS : elle devra être donnée dès l'école et se poursuivre grâce à l'éducation nationale, à la radio, à la T.V., avec la participation des organisations de consommateurs. Les militants de ces organisations pourront user des congés-formation pour assurer leurs responsabilités et suivre des stages indemnisés de formation.*

● *ACTION EN JUSTICE : les consommateurs individuels pourront bénéficier de l'assistance judiciaire, aide qui sera accordée d'office dans les petits litiges. Les frais d'expertise éventuels seront à la charge du vendeur*

● LE PRESIDENT GISCARD D'ESTAING et le président de la Banque mondiale, M. McNamara, ancien secrétaire américain à la défense, ont *déjeuné* en tête à tête lundi 28 avril à l'Elysée. Leur entretien a porté sur les problèmes économiques des pays en voie de développement à la suite de la crise de l'énergie, sur l'aide au développement et les perspectives économiques mondiales.

SALONS ET EXPOSITIONS

La Foire de Casablanca met en valeur la diversification du commerce extérieur marocain

Casablanca. — Les foires internationales ne donnent pas toujours un reflet exact de la situation économique du pays où elles se tiennent. Mais elles permettent au moins de faire le point sur l'état des relations commerciales entre ce pays et les autres et constituent, particulièrement dans les pays en voie de développement, un indicateur non négligeable. La vingt-sixième Foire internationale de Casablanca, qui a été inaugurée par le jeune prince héritier Sidi Mohamed, n'échappe pas à cette règle.

Les objectifs gouvernementaux, sans atteindre l'ampleur de ceux de l'Algérie voisine, sont néanmoins ambitieux et ouvrent aux investisseurs étrangers des perspectives intéressantes. Compte tenu de l'ancienneté et de la qualité de ses relations économiques avec le royaume chérifien, la France n'est pas la moins bien placée. Le voyage que vient de faire à Rabat M. Paul Berliet — pour étudier les possibilités d'agrandissement de Berliet-Maroc — et l'implantation d'une fonderie confirment que les industriels français sont décidés à conquérir de nouveaux marchés.

De notre envoyé spécial

C'est d'ailleurs par le pavillon français que le prince héritier, accompagné du premier ministre, M. Ahmed Osman, a commencé sa visite. Ce geste, à quelques jours du séjour officiel de M. Giscard d'Estaing, a été particulièrement remarqué et favorablement commenté. La participation française est, il est vrai, spécialement importante cette année : la surface d'exposition a plus que doublé, atteignant près de 2 000 mètres carrés. Quarante-trois firmes sont représentées et couvrent de très nombreux domaines. L'outillage, l'électroménager, l'automobile se taillent une place de choix, mais l'accent est surtout mis sur les téléviseurs : le Maroc a quasiment opté pour le procédé SECAM, et un accord officiel pourrait être annoncé prochainement à ce sujet.

L'effort fait par les sociétés françaises s'explique d'autant mieux que Paris est toujours le premier partenaire économique de Rabat. Premier fournisseur du Maroc en 1974, il a assuré 31,2 % des importations de ce pays, lui vendant pour 2 282,6 millions de dirhams. Mais il en a été aussi le premier client, absorbant 22,9 % des exportations du royaume et faisant entrer dans les caisses marocaines 1 705,2 millions de dirhams.

Présence des pays de l'Est

Si la France occupe encore une position privilégiée, elle doit, toutefois, subir une concurrence vive de la part de nombreux pays, notamment de l'Allemagne fédérale. Le temps n'est plus où le Maroc ne commerçait qu'avec la zone franc. Le nombre des pays participant à la Foire de Casablanca est passé de vingt-quatre en 1973 à trente-neuf cette année. Cette évolution récente résulte des efforts déployés en particulier par l'Office marocain de commercialisation et d'exportation (O.C.E.).

En 1975, le Maroc commerce avec quatre-vingt-quatorze pays. Ses produits ont fait des percées sur de nombreux marchés en Scandinavie, en Autriche, au Canada, aux Etats-Unis et dans les pays socialistes. L'U.R.S.S. est devenue, pour la campagne 1974-1975, le deuxième client pour les agrumes. De son côté, la Pologne a accédé au huitième rang des partenaires commerciaux du Maroc, en raison d'achats de phosphates, dont le royaume est le premier exportateur mondial, et la balance commerciale entre les deux pays est largement excédentaire au profit de Rabat. Cela explique les efforts déployés par la Pologne pour développer ses exportations : en association avec une firme d'Allemagne fédérale, une société polonaise a enlevé le contrat de construction d'une usine d'acide phosphorique à Safi (Phosphate 1).

DANIEL JUNQUA.

AFFAIRES

MALGRÉ LES RÉTICENCES GÉNÉRALES

M. Boussac paraît résolu à garder la direction de son groupe

M. Marcel Boussac, président du conseil de surveillance du Comptoir de l'industrie textile de France (société mère de son groupe), a décidé de convoquer une assemblée générale de la société le 9 mai prochain. Il pourrait, à cette occasion, nommer son neveu, M. Jean-Claude Boussac, à la présidence du directoire du C.I.T.F., poste laissé vacant par la démission, le 16 avril, de M. Claude-Alain Sarre. M. Boussac aurait en outre décidé de modifier la composition du conseil de surveillance, dont avaient démissionné, le 19 avril, MM. Cazes et Watteau. M. Boussac, qui en assurait jusqu'alors la présidence, pourrait céder celle-ci à l'un de ses amis personnels, M. Robert Félix. Ces changements, s'ils se vérifiaient, confirmeraient que M. Marcel Boussac a décidé de conserver l'entière responsabilité de la gestion de son groupe et de repousser définitivement le plan de redressement proposé par M. Sarre.

Que vont faire les pouvoirs publics et les banques qui, jusqu'à présent, semblaient fermement déterminés à faire appliquer ce plan ? M. d'Ornano a reçu le 28 avril M. Jean-Claude Boussac, mais on ignore le contenu de leur entretien. La tâche de la nouvelle équipe, qui devra convaincre les banquiers et les fournisseurs, est délicate, le sort de quinze mille salariés étant en jeu. Le sauvetage du groupe n'est cependant pas impossible, comme l'indique le rapport établi par M. Claude-Alain Sarre, dont nous publions ci-dessous les grandes lignes.

Le rapport de M. Claude-Alain Sarre, bien que sévère, n'est pas fondamentalement pessimiste. Le groupe Boussac, note-t-il en substance, souffre plus d'une carence de gestion que de vices endémiques. La structure du bilan n'est pas mauvaise, dans la mesure où l'endettement (200 millions environ) reste relativement faible au regard des actifs (grâce en partie à la réévaluation des stocks). L'outil industriel est dans l'ensemble acceptable, en dépit de quelques « canards boiteux » (les usines de Normandie, notamment) Le groupe dispose en outre d'un personnel d'une fidélité à toute épreuve, d'actifs immobiliers aisément utilisables et de quelques marques prestigieuses.

Depuis plusieurs années, les cadres supérieurs se sont succédé à une cadence accélérée. Il en est résulté un grand désordre dans les structures et une carence certaine au plan des décisions. La connaissance des prix de revient par usine reste approximative ; de contrôle de gestion il n'y a pas trace. Certaines firmes, jadis florissantes, ont complètement disparu faute de directeur (c'est le cas de Jalla). En outre les liaisons entre les filiales sont souvent défaillantes : certains ateliers de tissage ne fonctionnent qu'à moitié, faute d'un approvisionnement suffisant en filés.

Le point le plus grave reste cependant, selon l'analyse de M. Sarre, l'inadaptation des capacités de ventes aux capacités de production. La carence notable des services commerciaux (dirigés par M. Jean-Claude Boussac) jointe à la concurrence croissante des importations sur des articles dont la société n'a pas su arrêter à temps la productoin ont provoqué une chute des ventes spectaculaires. Le chiffre d'affaires des activités textiles du groupe (650 millions de francs environ) stagne en valeurs depuis quatre ans, ce qui, compte tenu de la dépréciation monétaire, revient à une baisse en volume. Or la production n'a pas diminué en proportion, en dépit de mises au chômage partiel (les horaires ont souvent été ramenés à trente-deux heures) qui n'ont servi qu'à alourdir un peu plus les charges d'exploitation. D'où un alourdissement des stocks On comprend dès lors l'insistance des banquiers pour faire appliquer un plan de redressement énergique.

Le plan Sarre

Quel est ce plan ? M. Sarre établit deux priorités à court terme : d'abord connaître plus exactement les prix de revient pour déterminer avec certitude quelles sont les activités qui ne peuvent en tout état de cause être conservées ; puis redonner du dynamisme aux services commerciaux afin de relancer les ventes. A moyenne échéance, il est absolument nécessaire d'équilibrer la production et son écoulement. Dans une seconde étape, il serait donc inévitable d'adapter les capacités de production au niveau des ventes.

En première analyse, précise M. Sarre, une réduction de 10 % des capacités installées en filature et en tissage paraît nécessaire. Il ne précise cependant pas l'étendue des réductions de personnel qui, en tout état de cause, paraissent inévitables. Le rapport Sarre préconise en outre une compression des dépenses, une réduction — prudente — des stocks et la réalisation d'actifs immobiliers (importants dans le Nord et les Vosges), afin d'alléger la trésorerie.

Rejeté par M. Boussac, ce plan a séduit les pouvoirs publics. Il n'est *pas douteux* qu'il *serait* appliqué si la nouvelle équipe mise en place par M. Boussac s'avérait incapable de redresser rapidement la situation. Le sera-t-elle ? On est fort sceptique dans les milieux industriels et financiers... — V.M.

LA VIE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

BONNES FEUILLES — LUTTER, de Georges Séguy

Dans le livre que M. Georges Séguy publie sous le titre « Lutter » (Stock, 29 F), le secrétaire général de la C.G.T. ne fait aucune révélation politique et ne livre aucune de ces « petites phrases » dont il a le secret. Pourtant, cet ouvrage, présenté sous forme d'entretien avec un journaliste, M. Philippe Dominique, lui-même ancien responsable syndical S.N.J. à l'O.R.T.F., offre un double intérêt. Il nous fait connaître l'histoire personnelle et politique d'un homme d'habitude fort avare de confidences sur lui-même, car « profondément allergique à la personnalisation et au vedettariat », comme il le dit. Et c'est une vie riche en événements que celle de ce cheminot toulousain, fils d'un des vétérans du parti communiste et d'une ouvrière catholique, résistant à quinze ans, déporté à Mauthausen à dix-sept ans, secrétaire de la fédération C.G.T. des cheminots à vingt-deux ans et, à vingt-neuf ans, membre du bureau politique du P.C. M. Georges Séguy la raconte et la commente avec beaucoup de chaleur et de simplicité.

La deuxième partie de cet ouvrage de 360 pages, consacrée à des réflexions syndicales et politiques sur la société d'aujourd'hui, est plus classique. Mais elle offre l'intérêt de présenter de façon claire et vivante, dans un style à la première personne, les analyses de la C.G.T. sur les questions les plus diverses. Nous avons extrait de cette seconde partie les principaux passages du chapitre intitulé « Syndicalisme et politique », dans lequel M. Séguy s'explique longuement sur les rapports entre la C.G.T. et le parti communiste, thème que le récent conflit à la Régie Renault a une fois encore mis au premier plan de l'actualité.

« Il ne peut y avoir de contradiction fondamentale entre la C.G.T. et le P.C. »

« Je suis souvent stupéfait de constater l'étendue de l'ignorance dont font preuve ceux qui reprochent, contre l'évidence, à la C.G.T. d'entretenir des liens organiques avec le parti communiste français, liens qui n'existent que dans leur imagination, et vont jusqu'à citer en exemple — à notre intention — la façon dont s'exerce l'activité des syndicats allemands, britanniques ou suédois. Or, il est bien connu que s'il y a dans le monde des syndicats qui entretiennent des liens organiques, et même des relations financières très précises, dont ils ne se cachent d'ailleurs absolument pas, avec des partis politiques, ce sont bien ceux de Grande-Bretagne, d'Allemagne fédérale et de Suède. Là, il ne s'agit pas de partis communistes, mais de partis socialistes. C'est sans doute sous cet aspect qu'il faut réfléchir au fond du problème posé par nos détracteurs. Ce ne sont pas des liens organiques, au demeurant inexistants, que nous reprochent nos détracteurs, mais notre conception du syndicalisme, notre orientation fondamentale de l'action syndicale, notre option de toujours sur un syndicalisme de lutte de classes.

» (...) Nous ne sommes la courroie de transmission de personne. La C.G.T s'oriente et agit par elle-même ; elle n'a de comptes à rendre à personne si ce n'est à ses propres syndiqués, aux travailleurs. Cela dit, il serait assez paradoxal que la première centrale nationale ne reflète strictement pas ce qu'est le mouvement ouvrier français.

» L'une des caractéristiques du mouvement ouvrier français est l'existence en France d'un parti ouvrier important, actif, de longue date implanté au cœur de la classe ouvrière et qui joue un rôle de premier plan dans la vie nationale, le parti communiste français. Il est naturel que cette situation se reflète au sein du mouvement syndical ; les travailleurs communistes considèrent comme un devoir d'être syndiqués, membres de la centrale syndicale nationale qui agit selon des positions de classe et se trouve être la plus importante centrale syndicale en France. En étant syndiqués à cette centrale, ils y militent, conformément aux recommandations de leur parti ; ils y militent avec dévouement, avec une compétence que chacun s'accorde à reconnaître et à apprécier. A partir de la confiance que leur témoignent les travailleurs, ils sont promus démocratiquement à des responsabilités à tous les niveaux de l'organisation syndicale, un point c'est tout.

— Au-delà de la polémique, c'est une constatation : l'influence des représentants du parti communiste est sans commune mesure avec la représentation du parti au sein de la C.G.T. Est-ce une situation que vous regrettez, ou au contraire est-ce une situation qui vous semble propice ?

— Il n'est pas juste de parler de représentation du parti au sein de la C.G.T ; il faut voir cela, en tenant compte de l'histoire, de la façon dont la C.G.T. a évolué par rapport à tous les événements qu'elle a traversés, aux difficultés qu'elle a éprouvées, aux persécutions dont elle a été l'objet, aux calomnies qui se sont abattues sur elle et n'ont pas été effectivement favorables à son élargissement. Il faut voir cela aussi en fonction de l'attitude observée vis-à-vis d'elle par un certain nombre d'organisations politiques ; pas seulement à droite. (...)

Le P.C. aurait plutôt des raisons de se plaindre...

» En réalité, le parti communiste, suspecté de dominer la C.G.T., aurait plutôt des raisons légitimes de se plaindre du fait que, trop souvent, l'activité syndicale repose sur ses meilleurs militants, qu'elle absorbe leur temps et leur activité, aux dépens de sa propre activité politique dans les entreprises. C'est dire que le parti communiste, sans s'immiscer dans les affaires du syndicat, est lui-même intéressé à l'élargissement des responsabilités syndicales qui pourraient libérer les cadres dont il a besoin pour sa propre activité politique. Personne n'a de raison de redouter la large promotion des travailleurs non communistes dans des responsabilités syndicales.

» A ce propos, au cours des dernières années, des progrès notables ont été enregistrés dans la plupart des professions ; il reste, sans doute, encore beaucoup à faire pour que les organismes de direction de la C.G.T., de bas en haut, reflètent aussi fidèlement que possible l'image de ce qu'est réellement la C.G.T. et de son évolution. Mais, là encore, il faut se garder de tout schématisme et de toute démagogie qui donneraient des résultats artificiels. Les travailleurs n'ont rien à gagner à l'élargissement formel des directions syndicales, ou à l'élargissement de prestige pur et simple qui aurait pour conséquence d'affaiblir les directions syndicales. On ne s'accommode plus guère dans notre mouvement syndical ouvrier de figurants, que l'on appelle les « plantes vertes ». (...)

» On peut estimer à deux cent cinquante ou trois cent mille le nombre des syndiqués de la C.G.T. membres du parti communiste, et donc à plus de deux millions ceux qui ne le sont pas. Parmi ces deux millions, il y a des socialistes et des militants de diverses autres formations politiques ou confessionnelles. Mais l'immense majorité est sans appartenance, sans engagement politique. L'essentiel des effectifs de la C.G.T. est donc représenté par des travailleurs non engagés politiquement. Nombreux parmi ces derniers sont ceux élus à des responsabilités, jusqu'au plus haut niveau, mais notamment à ce que j'appellerai, par commodité, au premier, deuxième ou troisième degré : délégué du personnel, membre du bureau de la section syndicale ou du bureau du syndicat, même membre du bureau de l'union départementale. Je puis affirmer, sans risque de commettre une erreur, qu'à ces niveaux le nombre des syndiqués sans appartenance politique élus à des responsabilités dans les organisations de la C.G.T. est supérieur au nombre des communistes.

» Il est très intéressant de souligner que si ces proportions se modifient par la suite, au fur et à mesure que l'on s'élève dans les niveaux de responsabilité, c'est pour l'essentiel parce que nombre de militants élus — et notamment les jeunes —, éprouvant le besoin de prolonger ou de compléter leur activité syndicale sur le terrain politique, s'engagent politiquement, généralement au parti communiste. La plupart des cadres ouvriers du parti communiste français à tous les échelons jusqu'au plus haut niveau (c'est le cas du secrétaire général du parti communiste français) ont été, avant d'être des militants du parti communiste, des militants syndicalistes actifs au sein de la C.G.T. (...).

— Peut-il y avoir, je ne dis pas conflit, mais contradiction entre Séguy secrétaire général de la C.G.T. et Séguy membre du bureau politique du parti communiste ?

— D'abord, je voudrais faire remarquer que si je participe à la direction de mon parti à part entière, comme élu, pour tout ce qui concerne l'élaboration de sa politique, de ses engagements, de ses initiatives, de son action, ma tâche principale dans le mouvement ouvrier français étant syndicale, c'est pratiquement à cette tâche syndicale que je consacre l'essentiel de mon activité ; je voudrais aussi faire remarquer que mon parti est suffisamment respectueux de l'indépendance syndicale et des responsabilités du secrétaire général de notre organisation pour m'éviter d'être placé dans une position qui ferait que je parlerais les jours pairs au nom de la C.G.T. et les jours impairs au nom du parti communiste.

» Je suis un syndicaliste qui exerce un certain nombre de responsabilités au sein d'un grand parti politique se réclamant des intérêts de la classe ouvrière. (...)

» Il est arrivé, il arrive et il arrivera sans doute encore dans l'avenir que mon parti exprime des positions de caractère politique et idéologique avec lesquelles je suis profondément d'accord comme communiste, mais sur lesquelles la C.G.T. ne juge pas opportun ni nécessaires de se prononcer. Cela tient à la nature de notre organisation syndicale et aux limites au-delà desquelles elle ne saurait aller sans risquer de compromettre sa cohérence et son unité.

» Quant à la question de savoir si je cours le risque de me trouver un jour, en tant que secrétaire général de la C.G.T., en désaccord fondamental avec mon parti, je dois dire que, après trente-trois ans de vie militante, cela ne s'est jamais produit, et j'ai la conviction que je ne cours aucun risque de cette nature pour la raison bien simple que la vocation naturelle de mon parti est de servir les intérêts de la classe ouvrière, de la démocratie et de la France. Il ne peut donc y avoir de contradiction fondamentale entre la C.G.T. et le parti communiste. (...)

Les dangers d'une interdiction de cumul des mandats

— Est-ce que le secrétaire général de la C.G.T. pourrait ne pas être membre du parti communiste ?

— Il faut tout d'abord souligner le fait que rien, dans les statuts de la C.G.T., ne s'oppose à l'entière liberté pour ses syndiqués, ses militants et ses dirigeants, d'avoir, en dehors de l'organisation syndicale, l'activité et les responsabilités politiques de leur choix, conformément à leurs convictions personnelles. Cela est valable pour les partis politiques, pour d'autres formations extérieures au mouvement syndical, y compris pour les Eglises ; c'est pourquoi il n'y a pas à la C.G.T. que des syndicalistes exerçant des responsabilités au sein des partis politiques et du parti communiste en particulier, il y en a au sein d'autres mouvements, y compris des militants exerçant en dehors du syndicat des fonctions de prêtre. Je pensé que le fait d'interdire aux syndicalistes le droit d'avoir l'activité et les responsabilités politiques ou autres de leur choix est une conception foncièrement antidémocratique, et même discriminatoire ; à la limite, elle peut se retourner contre le mouvement syndical lui-même pour nombre de raisons, et notamment parce que, dans cette hypothèse, certains pourraient être tentés d'avoir au sein du syndicat, faute d'autres possibilités, l'activité politique que les statuts leur interdiraient à l'extérieur. Je le dis parce que, effectivement, l'expérience prouve que cela peut se produire. Mieux vaut donc pouvoir épancher ses besoins d'action politique, idéologique ou religieuse hors de l'organisation syndicale que d'être incité, par des mesures d'interdiction foncièrement antidémocratiques, à compenser ce manque d'activité à l'intérieur même du syndicat, au risque d'enfreindre les règles de sa vie démocratique et de porter préjudice à son indépendance, voire à son unité.

» L'interdiction ou l'incompatibilité entre les responsabilités politiques et syndicales est finalement une conception assez formelle et, si elle est mise en pratique, assez illusoire et qui relève pour beaucoup de l'hypocrisie, car personne ne pourra jamais empêcher un parti politique qui estime nécessaire de s'assurer la collaboration d'un militant syndicaliste de le faire, officiellement ou non. Il est vrai que j'étais membre du bureau politique du parti communiste français avant d'être secrétaire général de la C.G.T. Je dois dire tout de même que je n'ai pas été élu secrétaire général de la C.G.T. par un congrès du parti communiste français, mais bien par un congrès de la C.G.T. Dès lors, on pourrait retourner la question, et je la retourne. Du fait qu'il était connu que j'étais membre du parti communiste et de son bureau politique onze ans avant d'être élu secrétaire général de la C.G.T., il faut croire que ma responsabilité politique n'a pas été jugée incompatible avec l'exercice des fonctions de secrétaire général de la C.G.T. par les délégués du XXXVI[e] Congrès. Il s'agit d'une question qui relève de la compétence des syndiqués de la C.G.T., beaucoup plus que de ses observateurs extérieurs. Il serait difficile à quiconque de prétendre que l'incompatibilité dont on parle tant pourrait modifier quoi que ce soit aux données de la situation syndicale actuelle et aux perspectives de l'unité. »

N.D.L.R. — *Les intertitres sont de la rédaction du « Monde ».*

LA VIE SOCIALE ET ÉCONOMIQUE

COMMERCE ET ARTISANAT

Plusieurs centaines d'adhérents du CID-UNATI ont manifesté

La journée du 28 avril a été marquée par plusieurs manifestations du CID-UNATI. Réunis à Versailles, plus de mille cinq cents adhérents du mouvement ont participé à un meeting, puis se sont ensuite rendus à pied à Paris derrière les marcheurs partis il y a vingt jours de Rochefort-sur-Mer (Charente-Maritime). Une délégation, conduite par M. Reynier, secrétaire général du mouvement, a été reçue dans l'après-midi par un collaborateur de M. Giscard d'Estaing. Elle lui a remis un « cahier » de revendications. M. Reynier s'est déclaré déçu de n'avoir pas rencontré le président de la République. Un léger incident a opposé dans la soirée la police et les vingt-huit passagers d'un car de manifestants toulousains qui ont été interpellés et conduits au commissariat du quatorzième arrondissement. Selon la police, alors que la vérification d'identité touchait à sa fin, un petit groupe de sympathisants avait tenté d'entrer dans le commissariat. Une brève échauffourrée s'est alors produite. L'un des manifestants, accusé d'avoir mordu l'oreille d'un gardien de la paix, a été retenu par la police.

De son côté, M. Gérard Nicoud, parlant devant deux mille cinq cents adhérents du CID-UNATI, à La Bâtie-Montgascon (Isère), a lancé un « avertissement aux pouvoirs publics ». Il devait tenir une conférence de presse à Paris ce mardi 29 avril en fin de matinée.

Le retour aux sources de M. Nicoud

De notre correspondant

Grenoble. — La machine à remonter le temps serait-elle une invention dauphinoise ? On l'aurait cru lundi à La Tour-du-Pin, tant il y avait de similitude entre la harangue prononcée, lundi 28 avril, par Gérard Nicoud et les meetings qu'animait, il y a trois ou quatre ans, le petit cafetier de La Bâtie-Montgascon, au plus fort de la crise des commerçants et artisans indépendants. Laissant aux autres membres de la collégiale le soin de représenter officiellement le mouvement dans la manifestation de Paris, Gérard Nicoud, démissionnaire après huit mois de présidence à la CANAM, avait souhaité renouer avec la base — deux mille cinq cents personnes environ venues en voitures particulières ou en cars, de Lyon et des départements de la région Rhône-Alpes, de l'Ain, de la Drôme et de la Savoie en particulier. Musique militaire, service d'ordre et pétards : une kermesse un peu trop « encadrée » pour être sympathique.

Debout sur le plateau d'un camion, entre son portrait géant et un mannequin à l'effigie du ministre de l'économie et des finances — que les manifestants brûleront un peu plus tard devant la sous-préfecture, — Gérard Nicoud a remonté lentement le ressort de la nouvelle contestation. La voix n'a pas changé. Elle se fait rassurante pour évoquer « *la liberté d'entreprendre, garantie du progrès et de la promotion sociale pour beaucoup d'ouvriers* », émouvante pour décrire la situation de dizaines de milliers de retraités, dont les revenus sont victimes de l'inflation, menaçante pour dénoncer l'attitude « *des technocrates des ministères, diplômés de l'ENA, qui ont dénaturé la loi Royer* » ou pour réclamer que « *le rattrapage des 15 % se fasse immédiatement pour les petits revenus des retraités* ».

Les « coups de gueule » du secrétaire général font toujours mouche. Gérard Nicoud le sait : « *Il est temps de vous réveiller* », leur dira-t-il encore en abordant les questions fiscales et notamment le projet de taxe professionnelle. « *Si nous n'alertons pas tous nos députés et si nous laissons le projet entre les mains des technocrates, nous risquons d'avoir un monstre bien plus hideux que la patente.* » Des délégations, a-t-il annoncé, vont être formées pour rendre visite aux parlementaires et leur rappeler — formule déjà entendue — que s'ils votent à Paris, ils sont élus en province.

Cette fiscalité, que le CID-UNATI combat aujourd'hui avec la même ardeur qu'hier, Gérard Nicoud voudrait qu'elle soit « *bonne et juste* » : « *On nous reproche de frauder, mais le principe a été érigé en véritable institution par l'administration des finances, si bien que le commerçant qui ne fraude pas est, en définitive, pénalisé.* » Avant l'égalité des devoirs, le CID-UNATI réclame « *l'égalité des droits devant l'impôt* ». « *Que l'on poursuive d'abord les grands fraudeurs et que l'on cesse de nous faire porter le chapeau.* »

De toute évidence, l'attaque contre le projet de taxe professionnelle n'a pas été excessive. Les dirigeants du CID-UNATI ont été sensibles, semble-t-il, au fait que « *pour la première fois depuis six ans* » le ministre de l'économie et des finances les a reçus — le vendredi 25 avril — et qu'il s'est montré, à l'occasion de la discussion, favorable au calcul de cet impôt sur la masse salariale et la valeur locative plutôt que sur les bénéfices.

Cet espoir d'être entendu, même partiellement, explique que le rendez-vous de La Tour-du-Pin se soit déroulé dans le calme : « *simple avertissement aux pouvoirs publics. Il s'agit de faire la démonstration de notre détermination* », a conclu Gérard Nicoud. « *Mais attention,* a-t-il ajouté, *si un dialogue ne s'ouvrait pas dans les semaines à venir, de la simple colère nous passerions au désespoir, et nous savons que le désespoir engendre toujours la violence...* »

Après s'être rendus à pied devant la sous-préfecture de La Tour-du-Pin, dont « *respectueux de l'ordre* » ils ne se sont pas approchés à plus de 50 mètres, les manifestants ont formé un cortège motorisé qui s'est étiré sur la RN 6 en direction de Lyon.

BERNARD ELIE.

SYNDICATS

APRÈS SON CONSEIL NATIONAL

La C.F.D.T. souligne l'importance des « contestations de l'ordre social » en dehors de l'entreprise

Les dirigeants de la C.F.D.T. ont commenté, le lundi 28 avril, les travaux du conseil national de leur organisation qui s'est tenu à la fin de la semaine dernière à Paris. Ils ont souligné l'importance « *des multiples contestations de l'ordre social* » qui se manifestent parmi les femmes, les lycéens, les magistrats, les soldats, des groupes de médecins. Dans la crise actuelle, « *c'est bien tout le système politique, économique et social qui est en question. Dans ce combat global, le terrain de lutte principal demeure l'entreprise, mais les autres deviennent de plus en plus importants, car ils contribuent à mettre en cause la société capitaliste* ».

La C.F.D.T. admet que le climat de combativité parmi les travailleurs n'est pas encore très élevé. Elle estime que « *dans l'immédiat* » la stratégie doit être orientée « *vers le développement d'actions efficaces sur des problèmes concrets* ». Les revendications doivent être « *crédibles* », c'est-à-dire tenir compte des rapports de forces. A propos des relations entre les partis et les syndicats, M. Edmond Maire a rappelé qu'il n'existe pas de séparation au niveau du champ d'action, ni d'inégalité de droit, mais que la différenciation se situe uniquement sur le plan des fonctions. Les rapports entre section syndicale et section politique d'entreprise constituent, pour le secrétaire général de la C.F.D.T., le thème « *le plus actuel, le plus riche, le plus lié à l'action syndicale* » et sera l'un des principaux centres d'intérêt du prochain congrès. La volonté de la C.F.D.T. sur ce point est d'éviter toute confusion inhérente à un cumul de fonctions.

SOCIÉTÉ DES RÉDACTEURS DU « MONDE »

Les associés de la société civile à capital variable, Les rédacteurs du « Monde », sont convoqués le mercredi 14 mai 1975, à 15 h. 30, au siège de la société, 5, rue des Italiens, Paris-9e, pour y tenir l'assemblée générale ordinaire.

A *l'ordre du jour :*

— Admission de nouveaux membres ;
— Comptes de l'exercice ;
— Rapport du conseil d'administration ;
— Election de cinq membres du conseil d'administration;
— Questions diverses.

AUTOMOBILE

DEUX NOUVELLES VOITURETTES ÉLECTRIQUES A LA FOIRE DE PARIS

Les visiteurs de la Foire de Paris peuvent voir depuis le 26 avril, dans le cadre du concours Lépine, une voiturette électrique baptisée « Midinette 1200 ». Présenté par le CEDRE, centre d'études toulousain, animé par M. Guerbet, ce nouveau véhicule, laid mais rationnel (galerie sur le toit, *malle arrière amovible pouvant* faire office de chariot de ménagère), est remarquable par la faible puissance de son moteur, 1200 watts, qui l'autorise néanmoins à transporter deux adultes à 50 kilomètres-heure, ainsi que par sa largeur, 88 centimètres, qui lui permet de pénétrer à l'intérieur de locaux habités. Six batteries lui procurent une autonomie de 40 à 80 kilomètres suivant leurs propres performances.

Le CEDRE présente également une voiturette monoplace, la « Mini 1 », moins performante (600 watts, 30 kilomètres-heure), mais également moins sommaire que la « Midinette 1 200 » (qui n'est encore qu'un véhicule de présérie). Son prix est fixé à 9 540 francs T.T.C.

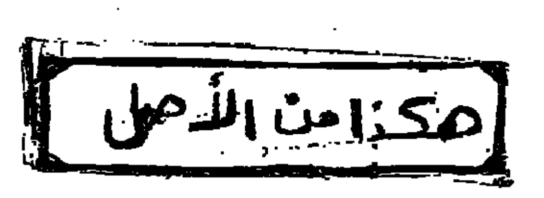
● VENTE DE CAMIONS SUÉDOIS A L'IRAK. — La société Saat-Scania vient d'annoncer que l'Irak lui a passé une commande de mille cinq cent quatre-vingt-cinq camions et autobus. Ces véhicules seront livrés dès cette année.

Faits et chiffres

● L'UNION NATIONALE DES ASSOCIATIONS DE PARENTS D'ENFANTS INADAPTES (UNAPEI) tiendra son assemblée générale du 2 au 4 mai à La Baule (Loire-Atlantique) en présence de Mme Simone Veil, ministre de la santé, et de M. Michel Durafour, ministre du travail. Les parents d'enfants inadaptés examineront notamment les conséquences de la loi d'orientation en faveur des handicapés.

● LA COMMISSION DU PRELEVEMENT CONJONCTUREL fait l'objet d'un décret publié au *Journal officiel* du dimanche 27 avril qui précise sa composition et sa compétence. Cette commission doit, en application de la loi du 30 décembre 1974 restituant le prélèvement, statuer sur les demandes de dispense totale ou partielle présentées par les entreprises. M. Henri Lavaill, conseiller d'Etat, en a été nommé président.

● EN ALLEMAGNE FEDERALE, les prix de détail ont augmenté de 0,5 % en mars. En un an, par rapport à mars 1974, la hausse du coût de la vie s'établit à 5,9 % (5,8 % en février et 6,1 % en janvier).



AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

MOULINEX

Le bénéfice net de l'exercice 1974 s'est élevé à 24 564 000 francs contre 26 395 000 francs en 1973.

Les provisions déduites des bénéfices de 1974 comportent notamment : 23,6 millions de francs pour les dotations aux provisions « hors exploitation » (provision pour investissements basée sur la participation de l'année précédente, provision pour hausse des prix et divers), 35,8 millions de francs pour impôts sur les bénéfices et 17,9 millions de francs pour la participation des salariés aux fruits de l'expansion.

Le cash flow net est passé de 100,9 millions de francs en 1973 à 118,3 millions de francs en 1974 (+ 17,24 %).

Il convient de signaler notamment :

1) Que le compte d'exploitation de 1974 a pris en charge des dotations aux comptes d'amortissements s'élevant à 75 353 000 francs contre 53 295 000 francs en 1973 (soit + 22 058 000 francs).

2) Que le compte de pertes et profits de 1974 a supporté dans le compte « Impôts sur les bénéfices » la majoration exceptionnelle de 18 % sur les bénéfices de 1973, majoration s'élevant à 6 939 000 francs.

Le dividende qui sera proposé à l'assemblée des actionnaires du 24 mai prochain sera maintenu au même niveau que celui de l'année dernière, soit 2 francs par action de 10 francs de valeur nominale, + 1 franc d'impôt payé d'avance, soit un revenu global de 3 francs. Il est rappelé que le coupon payé l'an dernier, donnant un revenu global de 30 francs, s'appliquait à une action de 100 francs de valeur nominale, et que ce titre a été divisé en dix actions de 10 francs par décision de l'assemblée extraordinaire du 25 mai 1974.

Visites aux usines Moulinex de Normandie les 21 et 22 avril 1975

Près de deux cents analystes, banquiers et journalistes financiers ont pu visiter par train spécial quatre usines Moulinex en fonctionnement.

Au cours de la conférence de presse tenue à Deauville, M. Jean Mantelet, fondateur de la société, assisté de ses collaborateurs, a répondu aux questions posées par les visiteurs ; il les a assurés de la poursuite intégrale des nouveaux investissements programmes pour 1975 (environ 100 millions), nécessaires à la continuation de l'expansion, les dix usines Moulinex travaillant actuellement à pleine capacité.

M. Mantelet a d'autre part confirmé qu'après le paiement en juin prochain du coupon de dividende, il serait procédé à la répartition d'une action gratuite pour six (avec jouissance du 1er janvier 1975).



CRÉDIT INDUSTRIEL D'ALSACE ET DE LORRAINE

L'assemblée générale ordinaire s'est tenue le 25 avril 1975 dans le nouvel immeuble du siège social. Elle a approuvé les comptes de l'exercice 1974.

Les fonds confiés par la clientèle (entreprises et particuliers) s'élèvent à 5 441 millions de francs contre 4 260 millions de francs au 31 décembre 1973 (+ 27,73 %). Le total du bilan se monte à 7 209 millions de francs contre 6 254 millions de francs en 1973 (+ 15,28 %).

Le compte de profits et pertes fait ressortir un bénéfice net de 11 168 214,03 F (y compris 316 442,52 F de profits hors exploitation) contre 12 435 129,07 F (y compris 3 617 231,43 francs de profits hors exploitation) pour l'exercice précédent. La progression nette s'établit ainsi à 23 %.

Ces résultats permettent de distribuer un dividende de 6,30 F net par action de 50 F, assorti d'un avoir fiscal de 3,15 F (impôt déjà payé au Trésor), égal au précédent, mais s'appliquant à un capital porté en cours d'exercice de 47 444 100 F à 56 932 900 F par distribution d'une action gratuite pour cinq anciennes. Le dividende est payable à dater du 5 mai 1975 aux guichets du C.I.A.L. et des banques du groupe du Crédit industriel et commercial (coupon n° 40).

L'assemblée a renouvelé les mandats d'administrateur de MM. Jean Kohler et Jean Picard.

Après affectation d'un montant de 4 millions de francs aux réserves extraordinaires, l'ensemble des fonds propres inscrits au bilan s'élève à 121 206 722 F.

UGIMO

Le conseil d'administration s'est réuni le 24 avril 1975 pour arrêter les comptes de l'exercice 1974.

Après affectation de 2 693 201 F aux comptes d'amortissement et de 617 868 F aux comptes de provisions, le bénéfice net s'élève à la somme de 21 817 031 F contre 21 821 183 F, ce qui traduit en fait une progression supérieure à 14 % si l'on tient compte de ce que le résultat de l'exercice précédent incluait une plus-value nette à long terme de 2 730 454 F.

Le conseil proposera à l'assemblée générale ordinaire, qui se tiendra le 18 juin, la distribution d'un dividende de 8,40 F par action (dont 1,87 F en exonération de l'impôt sur le revenu) contre 6,84 F l'an dernier.

La société a mis en exploitation, en 1974, à Boulogne-sur-Seine et à Saint-Germain-en-Laye, deux nouveaux immeubles d'habitation dont la location s'est effectuée rapidement. Le taux d'occupation des appartements est d'ailleurs demeuré constamment proche de 100 % sur l'ensemble du domaine.

Le montant total des recettes locatives est passé de 24 812 238 F à 30 203 951 F y compris les indemnités reçues de l'Etat au titre du blocage des loyers pendant le premier semestre de 1974, faisant ainsi ressortir une progression de 21,73 % d'une année à l'autre.

ECCO

Le chiffre d'affaires 1974 de la société, sans ses filiales, ressort à 210 983 000 francs hors taxes, soit une augmentation de 19,75 % par rapport à 1973.

Le résultat net de la société en 1974 est égal à 7 713 874 francs, compte tenu d'une majoration exceptionnelle de l'impôt sur les sociétés de 1 686 435 francs. En l'absence de cette imposition, le résultat comparable aurait été en progression de 25 %.

Le conseil proposera à l'assemblée du 12 juin prochain la mise en distribution d'un dividende de 22 francs net par action, à compter du 1er juillet 1975.

Regroupement de trois constructeurs français de transformateurs

A.C.E.M. JEUMONT-SCHNEIDER ET MERLIN GERIN

Les sociétés Ateliers de constructions électriques de Metz (ACEM), Jeumont-Schneider et Merlin Gerin sont résolues à mettre en commun tous leurs moyens de conception et de production de transformateurs de distribution.

Les trois sociétés contractantes continueront à assurer les ventes.

Selon le plan qui sera soumis aux organes de décision des trois sociétés et présenté aux comités d'entreprise, les moyens techniques et industriels seraient réunis à ceux de la société ACEM dans laquelle Merlin Gerin et Jeumont-Schneider détiendraient des participations égales leur donnant ensemble une position majoritaire.

A l'issue de ces opérations, la société unique ainsi constituée deviendra l'un des premiers constructeurs européens de transformateurs tant par la taille que par les qualités techniques de conception et de réalisation qui ont fait la réputation internationale des sociétés associées.

MOTEURS LEROY-SOMER

Au cours de la réunion du conseil de surveillance du 15 avril 1975, le directoire a présenté les comptes de l'exercice 1974.

Le chiffre d'affaires hors taxes s'est monté à 601 227 849 F, en accroissement de 31,20 % sur celui de 1973. Avec un montant de 171 871 072 F, l'activité à l'exportation a progressé de 76,20 % et représente maintenant 28,60 % du chiffre total, contre 21,30 % en 1973.

Après règlement de la contribution exceptionnelle de 4 707 991 F, le bénéfice net de l'exercice s'est élevé à 18 684 384 F. Ce résultat s'entend après les déductions suivantes :

Amortissements	F	24 585 981
Provision pour investissements	F	12 957 843
Provision pour hausse des prix	F	6 183 460
Participation des salariés	F	12 427 397
Impôt sur les bénéfices	F	25 897 464

Les enregistrements de commandes se sont montés à 574 millions de francs, en augmentation de 15 % par rapport à l'exercice précédent. Les investissements et prises de participation ont représenté un montant de 38 millions de francs.

Si le deuxième semestre de l'année a vu un certain fléchissement de la demande et de la production, les résultats d'ensemble demeurent cependant satisfaisants si l'on tient compte de la conjoncture, mais il est certain que le refroidissement qui a marqué la fin de l'année 1974 continue à faire sentir ses effets sur le début de l'année 1975. On peut noter toutefois qu'au cours du premier trimestre de cette année a été réalisé un chiffre d'affaires hors taxes de 159 369 120 F, supérieur de 14,20 % à celui du premier trimestre de l'année 1974.

Le directoire convoquera pour le 29 mai 1975 l'assemblée générale ordinaire, à laquelle il proposera la mise en distribution d'un dividende de 10 F (revenu global 15 F) par action ancienne et de 7,76 F (revenu global 11,64 F) pour les actions nouvelles libérées le 30 avril 1974.

De leur côté, les Ets Pompes Guinard, après fusion avec leur filiale Wauquier, ont réalisé en 1974 un chiffre d'affaires hors taxes de 227 763 453 F, dont 65 617 814 F à l'exportation, soit 28,80 % de l'activité totale. Après consolidation avec les filiales Rotos (Italie) et Bombas Guinard (Espagne), le chiffre d'affaires hors taxes a atteint 280 974 036 francs, et le bénéfice net s'est monté à 6 168 817 F, en augmentation de 22 % par rapport à l'exercice précédent. La prise de commandes a été de 341 millions de francs, contre 347 millions de francs en 1973, et le montant des investissements s'est élevé à 16 millions de francs, contre 13 millions de francs en 1973.

PECHELBRONN

Le conseil d'administration, qui s'est réuni le 23 avril dernier, a arrêté les comptes de l'exercice 1974.

Il a décidé de convoquer, pour le mercredi 25 juin, l'assemblée générale ordinaire, à laquelle il sera proposé la distribution d'un dividende de 5 F par action (contre 4,20 F pour l'exercice précédent). Compte tenu de l'impôt déjà payé au Trésor (avoir fiscal), le revenu global par titre sera de 7,50 F contre 6,30 F en 1973, soit une augmentation de 19 %.

Hors plus-values à long terme de 6 567 505 F contre 16 782 058 F en 1973, les produits de l'exercice se sont élevés à 60 078 892 F contre 45 624 205 F. Sur ce montant, le conseil a décidé d'affecter 48 235 252 francs aux amortissements de la flotte contre 29 342 880 F en 1973, laissant ainsi un bénéfice net hors plus-values à long terme de 11 millions 843 640 F contre 16 281 325 F pour l'exercice précédent.

GROUPE PALUEL-MARMONT

SOCIÉTÉ DE BANQUE ET D'INVESTISSEMENTS - SOBI

L'assemblée générale des actionnaires s'est réunie au siège social, 26, boulevard d'Italie, à Monte-Carlo, le 18 avril 1975, sous la présidence de M. Jean de La Chauvinière.

Elle a approuvé le bilan et les comptes de l'exercice 1974, ainsi que la répartition du bénéfice net qui, après dotation de 527 000 F aux réserves légale et extraordinaire, permet la distribution d'un dividende de 4,20 F par action, contre 4 F pour l'exercice 1973.

Elle a ratifié la nomination comme administrateur de la Landesbank Rheinland Pfalz.

Dans son rapport, le conseil d'administration a souligné la progression de l'activité malgré les restrictions dues à l'encadrement du crédit. Une plus grande proportion des ressources à long terme est provenue d'organismes institutionnels et bancaires, compensant une certaine réserve des déposants à long terme en raison des taux exceptionnels du court terme.

En raison de l'importance des dépôts à long terme de la SOBI, la hausse du marché monétaire en 1974 n'a pas eu d'incidence sur ses résultats.

Les principaux postes du bilan s'établissent ainsi :

— Total du bilan : 519,2 millions contre 467,6 millions en 1973.

— Total du portefeuille : 465,6 millions contre 444,4 millions en 1973.

— Dépôt à terme de la clientèle, y compris les intérêts réinvestis des comptes d'épargne SOBI : 230,1 millions contre 235,5 millions en 1973.

— Total hors bilan : 48,9 millions contre 29,8 millions en 1973.

LU, BRUN ET ASSOCIÉS S.A.

Au cours de sa dernière réunion, le conseil d'administration a arrêté les comptes de l'exercice 1974.

Avec un chiffre d'affaires en augmentation de 23 % sur celui de 1973, le bénéfice d'exploitation, qui s'est accru de plus de 38 %, a atteint 19 733 669 F, déduction faite de 10 227 076 F d'amortissements.

Compte tenu de l'impôt sur les sociétés, s'élevant, avec le prélèvement exceptionnel de 1 351 546 F, à 8 355 418 F (contre 5 487 804 F en 1973) et après provisions de 2 203 165 francs (contre 643 029 F) pour hausses de prix, de 812 693 F (contre 643 591 F) pour investissements et de 1 526 537 F (contre 1 250 298 F) pour participation des salariés, le bénéfice net de 1974 s'établit à 5 219 980 F (contre 5 128 674 F en 1973).

Il sera proposé à l'assemblée générale ordinaire, prévue pour le 19 juin 1975, la distribution d'un dividende de 3,50 F par action (contre 3,14 F l'an dernier), ce qui, avec l'impôt déjà payé au Trésor (avoir fiscal), assurera un revenu global par titre de 5,25 F (contre 4,71 F).

Dans son projet de rapport, le conseil souligne que les investissements réalisés au cours de l'exercice 1974, pour un montant de 15 818 466 francs, sont les plus importants enregistrés depuis la création de Lu, Brun & Associés en 1968.

Au cours de cette même séance, le conseil a décidé d'étudier la construction d'une nouvelle usine de panification fine près de Granville. Destinée à reprendre les activités de l'usine actuelle de cette localité, elle permettrait de faire face à l'expansion de la division Magdeleine.

Signalons enfin que, depuis le début de 1975, la marche de la société se poursuit d'une façon satisfaisante. Le chiffre d'affaires du premier trimestre 1975 a progressé de 31 % sur celui du premier trimestre 1974.

L'ORÉAL

Résultats de l'exercice 1974

Au cours de l'exercice, le groupe a continué d'améliorer ses positions sur les principaux marchés.

Le chiffre d'affaires consolidé hors taxes de l'Oréal et de ses filiales françaises et étrangères s'est élevé à 3 208,4 millions de francs (MF) contre 2 726,9 millions de francs (MF) en 1973, soit une progression de 17,7 %.

Cette progression traduit une augmentation substantielle du volume des unités vendues. Malheureusement, le pourcentage moyen des augmentations autorisées des tarifs de vente s'est révélé très insuffisant pour compenser l'accroissement de 25 % du coût moyen des matières premières entrant dans les fabrications.

En outre, le groupe a dû supporter une hausse très sensible du coût des financements.

Par suite, le bénéfice net comptable consolidé s'élève à 105,4 MF (dont part des tiers 30,8 MF) contre 128,7 MF en 1973 (dont part des tiers 24,6 MF).

Toutefois, si l'on élimine les éléments exceptionnels (tels que le prélèvement exceptionnel de 18 %, les plus-values à long terme, l'incidence des provisions pour investissements sur les résultats comptables, etc.), le bénéfice brut n'aurait été inférieur que de 1,3 % à celui de 1973.

Le conseil d'administration proposera à l'assemblée ordinaire des actionnaires, convoquée pour le 26 juin 1975, de fixer le dividende à 9 F par action, auquel s'ajoute l'impôt déjà payé au Trésor (avoir fiscal) de 4,50 F, soit un total de 13,50 F. Le dividende unitaire s'appliquant aux 2.339.048 actions de 100 F, il en résultera une distribution globale de 21.051.306 F, identique à celle de l'exercice précédent, par rapport à un bénéfice comptable de 59.285.430 F de la société l'Oréal, société mère.

Chiffre d'affaires du premier trimestre 1975

Le chiffre d'affaires consolidé de l'Oréal et de ses filiales françaises et étrangères s'est élevé au cours du premier trimestre 1975 à 886,7 MF, contre 775,9 MF pour le premier trimestre 1974.

A données comparables, c'est-à-dire à taux de change identiques et sans les sociétés nouvellement entrées en consolidation, la progression par rapport au premier trimestre 1974 est de 16,8 %.

COMPAGNIE OPTORG

Le conseil d'administration, réuni le 25 avril 1975, a arrêté les comptes de l'exercice 1974, qui se soldent par un bénéfice net de 9 953 274 F, en progression de 23 % sur celui de l'exercice 1973 : 8 085 707 F.

Il sera proposé à l'assemblée ordinaire, qui sera convoquée le 27 juin 1975, la mise en distribution d'un dividende de 12 F par action, dont 8 F directement versés, et 4 F d'impôts déjà payés au Trésor (avoir fiscal).

Ce dividende sera attribué aux 815 920 actions constituant le nouveau capital social augmenté en 1974 par rémunération des apports effectués par la société de participations mobilières et la société T.H.V. International N.V., et distribution, fin 1974, d'une action gratuite pour cinq actions anciennes.

La progression du dividende par action, compte tenu de cette attribution gratuite, atteint ainsi 27 %.

S.A. FINANCIÈRE ÉTERNIT

Dans sa réunion du 10 avril 1975, le conseil de surveillance a entendu le rapport du directoire sur les comptes de l'exercice 1974.

Le résultat d'exploitation passe de 4 341 144 francs en 1973 à 7 681 828 francs en 1974 après des provisions pour dépréciation de titres s'élevant respectivement à 3 177 000 francs en 1973 et 1 815 000 francs en 1974. Le bénéfice net passe de 9 940 221 francs en 1973 à 8 149 629 francs en 1974 ; mais il ne comporte que 288 063 francs de profits nets sur cession d'éléments d'actifs, alors qu'en 1973 leur montant atteignait 6 381 867 francs.

Il sera proposé à l'assemblée ordinaire, qui se réunira le 19 juin 1975, la distribution d'un dividende de 9 francs par action, contre 8 francs par action en 1974 et ouvrant droit à un avoir fiscal de 4,50 francs par action.

B.S.L. (BIGNIER SCHMID - LAURENT)

Résultats de l'exercice 1974 — Distribution d'actions gratuites

Le conseil d'administration, dans sa séance du 24 avril 1975, a arrêté les comptes et le bilan de l'exercice 1974.

Sur un chiffre d'affaires réalisé en 1974 de 281 000 000 de francs hors taxes, en très nette augmentation par rapport à celui de 1973, soit 221 600 000 de francs, le bénéfice net ressort à 6 392 000 F contre 5 328 000 francs en 1973. Ce résultat a été obtenu après dotation aux amortissements de 6 700 000 F et constitution de provisions diverses, en particulier 4 000 000 de francs pour hausse des prix, 1 200 000 F pour l'intéressement du personnel et 643 000 F pour investissement.

L'impôt sur les sociétés s'élève pour 1974 à 7 142 000 F contre 5 046 000 F en 1973. Il s'y ajoute le prélèvement exceptionnel de 18 %, soit 908 000 F, sur les bénéfices de 1973, qui a été réglé en 1974 au Trésor.

En fonction de ces résultats satisfaisants, le conseil a décidé de proposer à l'assemblée qui se réunira le 25 juin prochain le paiement, au titre de l'exercice 1974, d'un dividende de 15 F par action assorti d'un crédit d'impôt de 7,50 F. Il est rappelé que le dividende de l'exercice 1973 avait été de 13 F.

La dernière augmentation de capital par incorporation de réserves remontant à 1970, période depuis laquelle, après un palier habituel, la société a franchi une nouvelle étape de développement, le conseil a décidé de procéder à une attribution gratuite d'actions, compte tenu des perspectives favorables de 1975.

Aux termes de sa décision, le capital est porté de 15 600 000 F à 19 500 000 F par l'émission de 39 000 actions nouvelles créées jouissance du 1er janvier 1975 qui seront attribuées gratuitement aux actionnaires à raison d'une action nouvelle pour quatre actions anciennes de 100 F nominal.

La cotation du droit représenté par le coupon n° 28 des actions anciennes sera demandée dès l'impression des nouveaux titres.

LES MARCH…
LONDRES
BOURSE DE PARIS — 28 A…

LES MARCHÉS FINANCIERS

PARIS
28 AVRIL

Tassement

En ce début de semaine, le marché a continué à se tasser, comme il l'avait fait jeudi et vendredi sur le fait accompli des mesures de relance gouvernementales.

Les ventes bénéficiaires se sont multipliées, affectant la quasi-totalité des compartiments. Les replis ont porté aussi bien sur les valeurs de croissance, comme Moulinex, que sur les « grosses » valeurs comme P.U.K.

Seuls se sont distingués quelques titres isolés : Lafarge et Poliet-et-Chausson, aux ciments ; Poclain et Saunier-Duval, les Galeries Lafayette (sur l'augmentation des bénéfices et du dividende).

A l'évidence, les opérateurs deviennent circonspects. Beaucoup pensent que l'on a beaucoup anticipé les effets de la relance, et que, en dépit de la baisse des taux d'intérêt, une cure de réflexion s'impose.

Autre élément de nature à rendre prudent, le volume des transactions s'est contracté et les achats étrangers ont diminué. Bref, le marché s'est nettement calmé après la bouffée de hausse qui avait précédé, la semaine dernière, le discours de M. Giscard d'Estaing.

Recul de Paternelle S.A., Prícel, U.F.B., Radar S.A., Ferodo, Générale de fonderie, Perrier, Presses de la Cité, Nouvelles Galeries, Redoute, CIT - Alcatel, L.M.T., Lyonnaise des eaux, Skis Rossignol, L'Oréal.

Aux valeurs étrangères, le fait notable a été la vive hausse des pétroles intéressés à la mer du Nord : Petrofina (au-dessus de 600 F) et Norsk Hydro.

Irrégularité des américaines, baisse des allemandes.

Sur le marché du métal, légère avance du lingot à 22 850 F contre 22 700 F, et du napoléon à 235,60 F (+0,50 F), avec un volume de transactions toujours très faible, avoisinant 9 millions.

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	28-4	29-4
1 dollar (en yens) ...	294 60	Clos

LONDRES

Nouvelle avance

Le mouvement de reprise, qui s'était amorcé lundi durant la seconde moitié de la séance, se poursuit. Fermeté des banques et des pétroles. Après une avance initiale, toutefois, les industrielles marquent le pas. Etroite irrégularité des mines d'or. Tassement partiel des fonds d'Etat.

OR (ouverture) dollars : 166 50 contre 166 50

VALEURS	CLOTURE 28-4	COURS 29-4
War Loan 3 ½ %	22 7/8	22 7/8
Beechams	258 ...	258 1/2
British Petroleum	430 ...	429 1/2
Shell	285 ...	285 ...
Vickers	143 ...	146 ...
Imperial Chemical	238 ..	232
Courtaulds	108 ...	108 ...
De Beers	272 .	270 1/2
* Western Holdings ...	36 1/4	38 3/8
Rio Tinto Zinc Corp. ..	178	182
* West Driefontein ..	47 1/2	47 3/8

(*) En livres.

INDICES QUOTIDIENS
(INSEE Base 100 : 31 déc. 1974.)

	25 avril	28 avril
Valeurs françaises ..	136,6	134,7
Valeurs étrangères ..	126,6	127,2

Cie DES AGENTS DE CHANGE
(Base 100 : 29 déc. 1961.)

Indice général	78,9	78

NOUVELLES DES SOCIETES

MICHELIN ET Cie. — Bénéfices non consolidés pour 1974 : 83,25 millions de francs contre 81,41 millions de francs.

P. U. K. — Résultats non consolidés : 318,16 millions de francs contre 316,99 millions de francs en 1973.

ESSO - S. A. F. — En dépit du résultat nul de l'exercice 1974, un dividende global de 4,50 F (contre 5,25 F précédemment), prélevé sur les réserves.

MOTEURS LEROY - SOMER. — Bénéfice net pour 1974 : 18,68 millions de francs (après 4,7 millions de francs de contribution exceptionnelle) contre 23,32 millions de francs. Dividende global porté de 7,87 F à 15 F. Le chiffre d'affaires du premier trimestre 1975 est en augmentation de 14,20 %.

OPTORG. — Bénéfice net pour 1974 : 9,95 millions de francs contre 8,08 millions de francs (+ 23 %). Dividende global porté de 11,34 F à 12 F (+ 27 % en tenant compte de l'attribution gratuite de 1 pour 5).

BAYER. — Bénéfice mondial : 621 millions de deutschemarks contre 541 millions de deutschemarks. Dividende : 8,50 DM contre 8 DM.

NEW YORK

Effritement

L'activité s'est un peu ralentie en début de semaine à Wall Street, où les cours, après avoir légèrement progressé, ont fléchi à l'approche de la clôture. D'abord en gain de 3,44 points, l'indice des industrielles s'est finalement établi à 810, soit à 1,80 point au-dessous de son niveau de vendredi.

Ce fléchissement est essentiellement imputable à la rechute de l'indice global du département du commerce en mars et à l'avertissement lancé par le principal conseiller de la Maison Blanche sur le risque d'une reprise de l'inflation en cas d'un redémarrage trop rapide de l'expansion. Compte tenu, toutefois, de la diminution assez sensible du volume des transactions — 17,85 millions de titres ont changé de mains contre 20,26 millions précédemment, — la tendance est apparue assez résistante.

Recul des automobiles, des cuivres, des magasins, des produits pharmaceutiques, des télévisions, des tabacs et des établissements d'épargne et de prêts. Progrès des mines d'or et des papeteries.

Sur 1 836 valeurs traitées, 764 ont baissé, 652 ont monté et 420 n'ont pas varié.

Indices Dow Jones : transports, 169,66 (+ 0,21) ; services publics, 74,77 (— 0,26).

VALEURS	COURS 25/4	COURS 28/4
Alcoa	45 5/8	45 1/2
A.T.T.	48 ...	48 1/8
Boeing	24 5/8	24 3/8
Chase Manhattan Bank ..	32 1/2	32 5/8
Du Pont de Nemours	121 7/8	120 1/4
Eastman Kodak	100 3/4	100 1/8
Exxon	88 ...	80 ...
Ford	38 1/2	38 ...
General Electric	44 3/4	44 3/4
General Foods	23 3/8	23 1/4
General Motors	44 1/8	43 7/8
Goodyear	18 1/8	18 ...
I.B.M.	206 ..	202 1/2
I.T.T.	20 1/8	20 1/4
Kennecott	37 1/2	37 1/4
Mobil Oil	39 7/8	40 3/8
Pfizer	32 3/4	32 5/8
Schlumberger	83 7/8	83 ...
Texaco	24 3/8	24 ...
U.A.L. Inc.	21 1/8	21 1/4
Union Carbide	64 1/4	64 ...
U.S. Steel	64 1/2	65 1/2
Westinghouse	14 1/2	14 3/4
Xerox	71 1/4	70 3/8

MARCHE MONETAIRE

	Taux Banque de France	Taux du marché
Effets publics ..	.....	.....
Effets privés ..	.....	8 %
Moyen terme ..	.....	7 7/8 %

BOURSE DE PARIS — 28 AVRIL — COMPTANT

VALEURS	% du nom.	% du coupon
3 %..........	41	1 726
5 %..........	58 80	1 192
5 % 1920-1980..	138 50	1 192
3 % amort. 45-54	72	2 227
4 1/4 % 1963...	99 20	4 005
4 1/4-4 3/4 % 63	86 30	2 733
Emp. N. Eq. 5%65	98 60	2 953
Emp. N. Eq.6%66	97 10	3 452
Emp. N. Eq.6%67	90 80	5 458
Emp. 7 % 1973..	105 50	1 975
E.D.F. 6 1/2 1950		6 126
— 5 % 1960.	99 90	0 986

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
E.D.F. parts 1958	.	354
— parts 1959	362	359
Ch. France 3 %..	125 50	125 70
Abeille-I.G.A.R.D.	486	476
Abeille (Vie)....	215	220
A.G.P.	390	385
Concorde.......	228 80	230
Epargne France..		326
Fonc. T.I.A.R.D...	99	99
Foncière (Vie)...	244	246
France (I.A.R.D.)..	321	322

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
France (La).....	458	458
Préservatrice S.A.	330	333
Prévoyance.....	1052	1052
Protectrice A.I.R.	232	228
Alsacien. Banque	339	c339
(Li) Bque Dupont.	235	237
Banque Hervet...	252 ..	262
Banque Indochine	203	200 50
Sté B. et Particip.		415
Banque Worms..	171	171
C.F.E.C.........	.	560
C.G.I.B.........	81 20	81 50
Codetel........	126 50	122 70
Cofica.........	d 68 50	78
C.A.M.E........	62 45	62 50
Créd. gén. indust.	136	132
(M) Crédit Mod...	62	64 50
Financière Sofal.	156	158
Finextel.......	125	129 90
Fr. Gr. et B. (Cie).	75 60	76
France-Bail.....	212	212
Hydro-Energie...	42 20	42 10
Intnobanque....	171 60	145
Immoffice......	120 80	122 90
Interbail.......	141 50	142 50
Locafinancière..	123 80	123
Lyon-Alemand...	130	129 50
Soc. Mars. Crédit	268 50	268 50

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
Séquanaise Banq.	244	237
SLIMINCO......	158	158
Sté Cent. Banque	78	[illegible]
SOFICOMI......	146	[illegible]
Sovabail.......	158 10	[illegible]
UCIP-Bail......	121	[illegible]
Unibail........	133 50	[illegible]
Un. Ind. Crédit..	141	[illegible]
Fonc. Chât.-d'Eau	604	[illegible]
(M) S.O.F.I.P. ..	112	[illegible]
Fonc. Lyonnaise	645	[illegible]
Immob. Marseille	925	[illegible]
Louvre	246	[illegible]
Midi	490	[illegible]
Rente foncière..	700	[illegible]
S.I.L.I.C.	273 50	[illegible]
SINVIM	180	188
Voitures à Paris	236	236
Cogifi	111	110 60
Foncina.......	103	103 50
Gr. Fin. Constr.	167 60	107 90
Immindo	105	105
Immoinvest.	80 60	80 60
Cie Lyon Imm...	95 20	95
Sagimo	107 10	107 30
UFIMEG	80	80 80
U.G.I.M.O.......	106	105
Union Habit. ..	126	126

Compte tenu de la brièveté du délai qui nous est imparti pour publier la cote complète dans nos dernières éditions, des erreurs peuvent parfois figurer dans les cours. Elles sont corrigées le lendemain dans la première édition.

MARCHÉ A TERME

La Chambre syndicale a décidé, à titre expérimental, de prolonger après la clôture la cotation des valeurs ayant fait l'objet de transactions entre 14 h. 15 et 14 h. 30. Pour cette raison, nous ne pouvons plus garantir l'exactitude des derniers cours de l'après-midi.

Compensation	VALEURS	Précéd. clôture	Prem. cours	Dernier cours	Compt. Prem. cours
514	4,50 % 1973	519 50	514 80	516 90	516 50
1100	C.N.E. 3 %	1193	1199	1199	1195
360	Afrique Occ.	370	363 3	363	366
360	Air Liquide.	369	364 80	361	360
72	Als. Part. Ind	71	70 10	70 10	70
690	Cie Gle Eaux	685	695	690	687
107	Electro-Méc.	113 20	114	112 10	112
295	Enf. Matra..	293	290	289	284 30
172	E. J. Lefebvre	286	286	286	205
65	Esso S.A.F...	65 80	65 50	65 50	65
178	Eurafrance..	180 50	180 20	180	178
315	Europe N° 1.	317	315	315	318
195	Olida-Caby..	191 50	190 50	190 50	190
81	Opfi-Paribas.	81 20	81 70	81 70	80 20
129	Paris-France.	130	129 90	129 90	127 40
140	Patern. S.A..	142 50	138	138 50	138
72	Pechelbronn.	72 40	71 50	71 50	70 10
255	Talcs-Luz...	262	264	262 10	259
360	T.R.T.	385	389 50	386 10	385
970	Tél. Electr...	1009	1018	1017	1003
778	Tél. Ericss..	885	852	860	852
86	Terres Roug.	89 60	89 45	88 30	88
210	Thomson-Br.	213 50	209	203 90	205
156	U.I.S.......	163 50	163	161	162
355	U.C.B.......	356	352	352	352
186	Gen. Electric	192	190 90	190 90	190
179	Gen. Motors.	181 50	187 50	187 50	184
24	Goldfields..	24	24 20	24 30	24
43	★ Harm. Go.	44 20	45 40	44 80	45
255	Hoechst Akti	249	246	247	248
24	Imp. Chem...	23 50	22 50	22 80	27 30
113	Imperial Oil.	112	110 50	110 50	109
895	I.B.M......	876	871	869	868
220	Ericsson....	227	228 50	228 50	226
325	Exxon Corp.	328	332	333	332
158	Ford Motor..	156	156	166	159
160	Free State..	164 80	163	161 60	164
107	West Deep..	106	107	107 50	107
210	West Hold..	206 90	210	209 90	207 60
3 50	Zambia Cop..	3 60	3 55	3 60	3 50

* VALEURS DONNANT LIEU A DES OPERATIONS FERMES SEULEMENT
o. : offert ; c. : coupon détaché ; d. : demande ; * droit détaché. — Lorsqu'un « premier cours » n'est pas indiqué, il y a eu cotation unique, portée dans la colonne « dernier cours ».

COTE DES CHANGES

MARCHE OFFICIEL	COURS préc.	COURS 28-4	COURS DES BILLETS échange de gré à gré entre banques
Etats-Unis ($ 1)	4 174	4 184	4 16
Canada ($ can. 1)	4 106	4 123	4 08
Allemagne (100 DM)	175 650	174 925	174 25
Belgique (100 fr.)	11 857	11 835	11 45
Danemark (100 krd.)	75 800	75 820	75
Espagne (100 pes.)	7 421	7 423	7 37
Grande-Bretagne (£ 1) ..	9 817	9 811	9 85
Italie (100 lires)	6 660	6 659	6 65
Norvège (100 krn.)	83 250	83 270	83
Pays-Bas (100 fl.)	171 950	171 550	171 75
Portugal (100 esc.)	16 595	16 990	16
Suède (100 krs.)	104 950	105 050	104
Suisse (100 fr.)	162 900	162 735	162 25

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 28/4
Or fin (kilo en barre) ..	22650	22800
Or fin (kilo en lingot) ..	22700 ..	22850
Pièce française (20 fr.) ..	235 10	235 60
Pièce française (10 fr.) ..	160 10	163
Pièce suisse (20 fr.) ...	226 30	227 50
Union latine (20 fr.)	207	210
Souverain	213 50	213 40
Pièce de 20 dollars	995 60	998 80
Pièce de 10 dollars	512	514 60
Pièce de 5 dollars	340 10	350 70
Pièce de 50 pesos	914	919
Pièce de 10 florins	196 80	198 50

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

2-3. EUROPE
— CHYPRE : les négociations intercommunautaires ont repris sous l'égide des Nations unies.
— ITALIE : la menace fasciste continue à dominer la vie politique à Rome.

4-5. ASIE
— LIBRES OPINIONS : « La part du feu », par Claude Bourdet.

5. PROCHE-ORIENT

6-7. AFRIQUE
— CONGO : « Le socialisme à petits pas » (III), par Olivier Postel-Vinay.

8. POLITIQUE
— L'U. D. R. - Jeunes reçoit M. Haby.

8-9. JUSTICE

9. SPORTS
— AUTOMOBILISME : après l'accident au Grand Prix d'Espagne.

10. ARMÉE
— Statut des cadres, budget militaire et liberté d'expression.

10. RELIGION

10. SOCIETE

11. ÉDUCATION
— « L'enseignement catholique dans l'impasse », par Jean Ponçot.

14. FAITS DIVERS
— MARSEILLE : tentative de suicide au « centre d'hébergement » d'Arenc.

15 à 17. ARTS ET SPECTACLES
— CINEMA : Un ange passe, de Philippe Garrel.

18. L'EVENEMENT
— Un enjeu mondial : les nodules de manganèse des fonds marins.

LE MONDE DES SCIENCES ET DES TECHNIQUES
PAGES 19 A 21
— Le puzzle méditerranéen.
— La bandothèque automatique.
— Les radios amateurs n'ont pas désarmé.

21-22. L'ACTUALITÉ MÉDICALE
— Deux centres d'avortement à Marseille.

29 à 32. VILLES NOUVELLES ET ZONES NOUVELLES INDUSTRIELLES

33. LES RÉGIONS
— La Corse de la discorde.

34. ÉQUIPEMENT ET RÉGIONS
— PARIS : le Conseil de Paris et l'aménagement des Halles.

37. LA VIE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE
— BONNES FEUILLES : Lutter, de Georges Séguy.

LIRE ÉGALEMENT
RADIO-TELEVISION (14 et 15)
Annonces classées (23 à 27) ; Aujourd'hui (12) ; Carnet (14) ; « Journal officiel » (12) ; Loterie nationale (12); Mots croisés (12); Finances (39).

DEUX JOURNÉES DE GRÈVE NATIONALE A LA SÉCURITÉ SOCIALE ET AUX ALLOCATIONS FAMILIALES

Cent quarante mille employés et cadres des caisses de Sécurité sociale et d'allocations familiales sont appelés à faire grève le 29 et le 30 avril par l'ensemble des fédérations C.G.T., C.F.D.T., F.O., C.F.T.C. et C.G.C.

Les revendications portent sur la révision des classifications, l'amélioration des conditions de travail (la reconnaissance du droit au travail à mi-temps) et la revalorisation des salaires. Les syndicats demandent, en effet : 3 % d'augmentation au titre de rattrapage pour 1974, un salaire minimum professionnel garanti à 1 700 francs par mois, une révision systématique trimestrielle des salaires selon l'augmentation des prix (comme le demandent les salariés de la fonction publique). Enfin, ils demandent une augmentation des salaires, à partir du 1er janvier 1975, de 3 % avec un minimum d'au moins 250 francs pour les classifications les plus basses.

Une manifestation devait avoir lieu mardi 29 avril, à 10 heures du matin, du siège de l'Union des caisses nationales de sécurité sociale au ministère du travail, où une délégation devait être reçue par un représentant du ministre.

Dès les premières heures de la matinée, mardi, la participation à la grève était importante à Paris comme en province.

● *Ordre de grève dans les musées nationaux.* — Les syndicats des personnels de la réunion des musées nationaux ont lancé un ordre de grève pour le mercredi 30 avril afin de soutenir leurs revendications sur la réforme du statut des personnels de musée.

LE 1er MAI A PARIS

La C.G.T. et la C.F.D.T. organisent un défilé de la Nation à la porte Saint-Martin

Des défilés organisés par les syndicats et parfois par les mouvements d'extrême gauche sont prévus, le 1er mai, dans de nombreuses villes.

A Paris, le cortège de la C.G.T. et de la C.F.D.T. partira, à 15 heures, de la place de la Nation pour se disloquer à la porte Saint-Martin. Les unions régionales des deux centrales n'ont pu se mettre d'accord avec les dirigeants de la FEN, comme ils l'avaient fait en 1974 pour le rassemblement de La Courneuve et en 1973 pour le défilé parisien. Les cégétistes et cédétistes, en effet, dans leur appel, prennent position contre l'accord signé dans la fonction publique au début de l'année, par la FEN, F.O., la C.F.T.C. et les autonomes. Néanmoins, certaines sections de la FEN, en particulier dans le Val-d'Oise et la Seine-Saint-Denis, participeront à la manifestation.

Les partis de gauche prendront place dans le cortège, comme ce fut le cas ces dernières années.

La Ligue communiste révolutionnaire de M. Krivine, qui n'a pas été conviée, essayera de s'intégrer dans la dernière partie du défilé.

Les unions parisiennes C. G. T. et C. F. D. T. ont distribué plus d'un million quatre cent mille tracts, et elles s'attendent à une grande affluence, d'autant que, le 1er mai étant un jeudi, beaucoup de travailleurs seront restés à Paris.

Deux autres manifestations sont annoncées dans la capitale dans la matinée. D'une part à la Bastille, par « l'Humanité rouge » (prochinois), et d'autre part à la République, par plusieurs groupements d'extrême gauche : Révolution, Lutte ouvrière, parti communiste révolutionnaire, etc.

Le P.S.U. a demandé à ses membres de se joindre aux manifestations organisées par leurs syndicats.

Force ouvrière, de son côté, invite ses militants de la région parisienne à se joindre à la délégation qui, à 10 h. 30, se rendra au mur des Fédérés et sur la tombe de Léon Jouhaux, au Père-Lachaise.

Enfin, le journal « Libération » organise, de 18 heures à minuit, aux halles de La Villette, une fête avec la participation de musiciens. Des stands de petits artisans et de la presse marginale seront installés.

NOUVELLE AVANCE DU FRANC

Le franc a poursuivi son avance, mardi matin, sur les marchés des changes : à Paris, le deutschemark revenait à 1,74 F contre 1,75 F, et le dollar, un peu plus faible à Francfort, glissait à 4,15 F contre 4,16 F. La livre est tombée à 9,76 F contre 9,79 F, et s'est inscrite au plus bas niveau jamais atteint à l'égard du dollar, soit 2,35 dollars.

LES « NEUF » ARRÊTENT LES MODALITÉS D'AIDE A L'AGRICULTURE DE MONTAGNE

(De notre correspondant.)

Bruxelles (Communautés européennes). — Les ministres de l'agriculture des Neuf délibèrent, ce mardi 29 avril, des problèmes que soulèvent les importations de viande bovine en provenance des pays tiers, les exportations de vins italiens vers la France et les négociations d'accords préférentiels avec l'Algérie, le Maroc et la Tunisie. Lundi 28 avril, avant d'aller visiter les floralies de Gand, les ministres ont adopté une « directive » instituant une aide communautaire en faveur de l'agriculture de montagne.

Le texte de cette directive est prêt depuis longtemps. Il ne restait plus qu'à arrêter la liste des régions bénéficiaires et surtout l'ampleur de la contribution du Fonds européen d'orientation et de garantie agricoles (FEOGA). Il a été finalement décidé que 25 % des aides seraient pris en charge par le FEOGA.

L'objet de cette directive est de combler partiellement le handicap naturel des agriculteurs exploitant en zone montagneuse ou dans des régions déshéritées et dépeuplées, afin de les encourager à ne pas quitter leurs terres grâce à des aides directes au revenu. C'est la première fois, depuis les débuts de l'Europe verte, que, au nom d'une meilleure justice sociale, mais aussi pour des considérations tenant à l'écologie et à la préservation de l'espace rural, la Communauté décide d'apporter son concours à une agriculture relativement peu rentable. — Ph. L.

LES OBSÈQUES DE JACQUES DUCLOS

« Un représentant authentique du peuple français »

écrit M. Valéry Giscard d'Estaing

Jacques Duclos devait être inhumé mardi après-midi 29 avril au cimetière du Père-Lachaise, à Paris, dans le carré du parti communiste, près du Mur des fédérés. Sa tombe sera proche de celles de Maurice Thorez et de Marcel Cachin et de celles des communistes victimes du nazisme. De la place du Colonel-Fabien au cimetière, le cortège funèbre devait emprunter l'avenue Claude-Vellefaux, l'avenue Parmentier et la rue de La Roquette. De la mairie de Montreuil, où elle avait été exposée samedi et dimanche, la dépouille mortelle du dirigeant communiste avait été transportée lundi matin au siège du comité central du P.C.F. à Paris. Toute la journée, alors que des gardes d'honneur se relayaient autour du catafalque, la foule des militants et des amis a défilé place du Colonel-Fabien, et les témoignages de condoléances des personnalités françaises ou étrangères se sont succédé.

Les derniers hommages officiels devaient être prononcés devant le cimetière par Mme Dolorès Ibarruri, présidente du P.C. espagnol ; Boris Ponomarev, membre du secrétariat du P.C. d'Union soviétique, et Georges Marchais, secrétaire général du P.C.F. Mardi matin, le quotidien « l'Humanité » a publié une liste de trente-neuf délégations attendues pour les obsèques.

Le télégramme du chef de l'État

Voici le texte du télégramme adressé par M. Valéry Giscard d'Estaing à Mme Jacques Duclos :

« Madame,

» Avec Jacques Duclos disparaît un témoin éminent d'un demi-siècle de notre vie politique nationale et un représentant authentique du peuple français.

» Sa mort a été ressentie par tous ceux qui, quelles que soient leurs convictions, appréciaient son évidente conviction et le grand talent d'expression qu'il mettait au service de ses idées.

» En ce moment douloureux, je vous prie de croire, Madame, à l'assurance de mes très sincères condoléances. »

L'HOMMAGE D'ARAGON

L'Humanité publie, dans son numéro du 29 avril, un texte d'Aragon, simplement intitulé « Jacques », et dans lequel on lit :

« C'est dans les années 30 que Jacques Duclos a cessé d'être pour moi un personnage de l'histoire de France, pour devenir ce qu'il était vraiment, cet homme simple et gai, qui aimait la vie pour les autres comme pour lui-même. Dans ces années où le langage a changé dans ma bouche et dans mon cœur, il faut bien le dire, en ce temps où la nouvelle politique des communistes n'était pas comprise nécessairement par tous les membres du parti, il a été, à côté de Maurice Thorez, celui qui a le plus fait pour rendre compréhensible à tous les changements nécessaires, non seulement du langage, mais de la pensée. A revenir, aujourd'hui, dans ces temps nouveaux, à ce qui fut le Front populaire, et comment n'y serions-nous pas aujourd'hui sans cesse à nous le rappeler, nous les gens d'alors ?

» Il faut bien constater et dire que c'est Jacques qui a su le premier, et toujours, donner sa couleur, son chant, son vocabulaire, en un mot son « style » à ce temps-là, comme bien souvent par la suite au langage des événements. »

LES ANNÉES

Il est heureux et symbolique qu'on ait donné l'Espoir, *de Malraux, à la télévision la veille des obsèques de Jacques Duclos. Avec Jacques Duclos, c'est une époque qu'on enterre. Pour l'avoir vécue, j'y songe avec émotion, mais sans nostalgie. Je ne sais quel ministre socialiste disait, au cours de l'été 1936 :* « Enfin, les difficultés commencent ! » *Il ne croyait pas si bien dire. Elles ne faisaient effectivement que commencer, et, à leur manière, elles continuent.*

C'est pourquoi le visage disparu de Jacques Duclos et surtout sa voix, réduite au silence, évoquent aujourd'hui tant de souvenirs. L'un et l'autre ont traversé les années impensables, les années maussades, les années imaginaires enfin, pour porter jusqu'à nous, sans découragement et sans faiblesse, le message des années disparues.

ROBERT ESCARPIT.

Le numéro du « Monde » daté du 29 avril 1975 a été tiré à 588 342 exemplaires.

● *M. Dominique Gallet*, secrétaire politique du Front progressiste, dans un télégramme à M. Georges Marchais : *« Avec Jacques Duclos vient de disparaître une grande figure de l'histoire de notre peuple. Dans ce deuil qui touche non seulement les communistes, mais tous les patriotes, nous tenons à vous faire part de la profonde sympathie des gaullistes d'opposition. »*

● *Le bureau confédéral de la C.G.T. « s'incline respectueusement et fraternellement devant la dépouille mortelle de cet éminent militant du mouvement ouvrier français et international, syndiqué de toujours à la C.G.T. ».*

● *L'Association républicaine des anciens combattants*, dont le disparu était président du comité d'honneur : *« Son ardent patriotisme, sa clairvoyance politique et son amour de l'humanité l'avaient conduit, lors de la deuxième guerre mondiale, à prendre une part prépondérante dans la Résistance de 1940 à 1945. L'ARAC poursuivra le combat inlassable mené par Jacques Duclos, dont le nom restera attaché à la défense des anciens combattants et victimes de guerre, des libertés démocratiques et de la paix. »*

● *M. Jean Charbonnel*, ancien ministre, maire de Brive, ancien secrétaire général adjoint de l'U.D.R. : *« Les qualités humaines, la valeur, le courage et le patriotisme indomptable de Jacques Duclos ont profondément marqué notre pays. »*

A C D E F G H